

TRENTE-NEUVIÈME ANNÉE – N° 11783 – VENDREDI 17 DÉCEMBRE 1982

Nouveau contrat pétrolier entre Paris et Ryad

LIRE PAGE 42

Le Monde

Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : André Laurens

3,50 F

Algérie, 2 DA ; Maroc, 3,00 dir. ; Tunisie, 280 m. ; Allemagne, 1,60 DM ; Autriche, 15 sch. ; Belgique, 25 fr. ; Canada, 1,10 $; Côte d'Ivoire, 275 F CFA ; Danemark, 6,50 Kr. ; Espagne, 80 pes. ; E.-U., 95 c. ; G.-B., 45 p. ; Grèce, 55 dr. ; Irlande, 70 p. ; Italie, 1 000 L. ; Liban, 350 P. ; Libye, 0,350 DL ; Luxembourg, 27 f. ; Norvège, 8,00 kr. ; Pays-Bas, 1,75 fl. ; Portugal, 60 esc. ; Sénégal, 325 F CFA ; Suède, 7,75 kr. ; Suisse, 1,40 f. ; Yougoslavie, 65 d.

Tarif des abonnements page 30

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
C.C.P. 4207 - 23 PARIS
Tél. : 246-72-23

L'affaire des visas et les refoulements

Selon Alger, les relations avec la France « risquent d'être remises en cause »

Les portes qui se ferment

La place publique ne convient guère à une bonne diplomatie. Un différend a vite fait de dégénérer en crise et une crise en conflit lorsque l'opinion est prise à témoin. Aussi peut-on regretter les reproches lancés mercredi, sur Antenne 2, à l'adresse du gouvernement français par l'ambassadeur d'Algérie, M. Houhou, quarante-huit heures avant la première visite, quasi subreptice, du président algérien à Paris.

Le ton de M. Houhou ne doit pas pour autant dissimuler le fond des choses. Il est trop vrai que le refoulement d'étrangers pose « un problème très grave », et que le gouvernement ne résoudra pas à la sauvette.

Depuis la fin de la guerre, un des objectifs proclamés de la politique française, et d'ailleurs de tout l'Occident, était l'effacement des frontières, même si la réalité quotidienne démentait parfois ce discours. Combien de réquisitoires justifiés n'a-t-on pas prononcés contre la pratique arbitraire des visas d'entrée et de sortie de l'Union soviétique ? Le Conseil de l'Europe, la Communauté européenne, ont comme premier but d'unir « sans cesse » plus étroitement les peuples européens ; l'Acte final de la conférence d'Helsinki, après beaucoup d'autres chartes de bonne conduite internationale, se donne comme objectif « de faciliter sur le plan individuel et collectif, tant privé qu'officiel, un mouvement et des contacts plus libres entre les personnes ». Et, quand l'empire colonial français éclata, ne fut-il pas proclamé haut et fort que ses ressortissants devraient toujours se sentir chez eux en France comme les Français se sentiraient chez eux dans les nouveaux États indépendants ? Rappelons aussi que le pouvoir socialiste, plus encore que ses prédécesseurs, tenait à ce que la France fût « une terre d'asile » exemplaire.

Le terrorisme international et la crise ont eu raison de ces nobles intentions. La France, nul n'en disconviendra, ne peut laisser entrer chez elle et en sortir des individus dont la violence est le moyen d'expression favori ; elle ne peut non plus ouvrir toute grandes ses portes aux sans-travail du monde entier. Des contrôles et même des restrictions aux frontières sont donc indispensables. Mais il faut bien savoir qu'il s'agit d'un changement lourd de conséquences et dont les modalités d'application sont délicates.

Les mesures de rétorsion de la part des pays visés sont inévitables. C'est le moindre mal. Rétablit-on des visas avec l'Amérique latine, et l'on découvre que les ressortissants de ces pays résidant en France deviennent prisonniers d'une bureaucratie insupportable. Que fera-t-on aux frontières internes de la Communauté européenne si les législations ne sont pas coordonnées ? A-t-on renforcé le personnel consulaire pour qu'il délivre ou refuse les visas avec un minimum de discernement ? Enfin et surtout, comment atténuera-t-on le choc psychologique et politique dans les États de la « mouvance française » d'où provient une bonne part de la main-d'œuvre clandestine ?

Il est certes légitime d'exiger des candidats au séjour en France la preuve qu'ils disposent de moyens d'existence, à condition de les avoir prévenus à temps. Les restrictions aux frontières sont aussi regrettables qu'inévitables ; mais elles supposent au préalable que le gouvernement français définisse clairement sa nouvelle politique, la motive, la fasse connaître et en surveille de près l'exécution.

Alors que le président Chadli Bendjedid est attendu vendredi 17 décembre à Paris pour une escale de travail, après une visite de trois jours en Belgique, l'ambassadeur d'Algérie en France, M. Djamel Houhou, a fait jeudi, à Antenne 2, des déclarations vigoureuses pour attirer l'attention sur les mesures de refoulement qui ont affecté, entre le 1er janvier et le 30 novembre, plus de dix-sept mille Algériens, qui, à ses yeux, « risquent de remettre en cause » *l'ensemble des relations entre la France et l'Algérie.*

L'ambassadeur nous a précisé qu'il s'agit d'un « problème de dignité humaine devant lequel les Algériens ne marchandent pas » *et il a rappelé que la libre circulation entre les deux pays de citoyens qui ne sont pas candidats au travail est réglée par une convention internationale signée par Paris et Alger le 27 décembre 1968.*

En outre, les cinq élus d'Algérie au Conseil supérieur des Français à l'étranger ont publié, à Alger, mercredi, un communiqué dans lequel ils « s'inquiètent » *de ces refoulements* « le plus souvent arbitraires, à la limite de la légalité et contraires aux textes régissant la libre circulation entre l'Algérie et la France ».

Halte ! frontière

Le renforcement, depuis quelques mois, des contrôles aux frontières nuit à l'image de la France dans le monde. Le chef de l'État lui-même s'en inquiète : il a annoncé, mardi, la suppression des visas de sortie pour les ressortissants latino-américains installés en France.

M. Mitterrand, qui rencontre vendredi, à Paris, le président algérien, fera-t-il un nouveau geste ? Si décision il doit y avoir, cela signifierait que les mesures destinées à stopper l'immigration clandestine et qui résultent d'une loi récente — votée par la majorité socialiste, — seraient remises en question quatre mois à peine après la publication de la dernière circulaire d'application. Autant dire que, dans un cas comme dans l'autre, la décision ne va pas de soi.

Entre la politique d'immigration actuelle et celle du septennat précédent, la différence tient, pour une part, à un souci de forme. On a régularisé la situation des « clandestins », et les refoulements aux frontières résultent de textes beaucoup plus précis que par le passé, ce qui ne veut pas dire moins rigoureux.

Hantise toujours présente à l'esprit des gouvernants d'hier et d'aujourd'hui : les faux touristes, ces vrais réfugiés économiques qui ont perçu, à tort, cette volonté de mettre fin à l'arbitraire comme un assouplissement des règles d'immigration.

BERTRAND LE GENDRE.

(Lire la suite page 3.)

Tension à Gdansk

M. Lech Walesa appréhendé à son domicile

M. Walesa a été appréhendé ce jeudi matin 16 décembre, à Gdansk, à son domicile. Des dizaines de policiers avaient encerclé peu avant son domicile, à une dizaine de kilomètres des chantiers navals Lénine, où devait avoir lieu dans l'après-midi une cérémonie officielle à la mémoire des victimes des fusillades de décembre 1970. L'ancien dirigeant de Solidarité avait fait connaître son intention de prendre la parole à l'occasion de cette cérémonie.

La veille, à Varsovie, le général Jaruzelski avait reçu le maréchal Koulikov, commandant en chef des forces du pacte de Varsovie.



(Dessin de PLANTU)

En finir avec les symboles

De notre correspondant

Varsovie. – Épreuve de force ? Il y en avait à Gdansk, mercredi 15 décembre, toute l'apparence. Les colonnes de la milice sillonnaient la ville enneigée. Dans les hôtels, les hommes des forces d'intervention, les Zomo, tuaient le temps avant d'éventuels affrontements et devant l'immeuble de M. Walesa, l'étau se resserrait. D'abord quelques voitures banalisées. Puis des civils dans l'escalier. Un peu plus tard encore, deux policiers derrière la porte, jouant de leurs menottes comme d'un chapelet.

Épreuve de force ? Non. Des affrontements peut-être mais la force, elle, il n'est plus besoin de la tester. On sait depuis douze mois de quel côté elle est, et là n'est plus la question. C'est de symbole qu'il s'agit.

Il y a treize ans, ici, dans cette même ville, si souvent théâtre de l'histoire, devant un portail qui allait devenir célèbre, celui des chantiers Lénine, des ouvriers étaient tombés sous les balles. Une brutale augmentation des prix alimentaires avait provoqué l'émeute. Gomulka avait fait tirer avant de devoir céder la place à un nouveau premier secrétaire que les ouvriers allaient renverser dix ans plus tard.

BERNARD GUETTA.

(Lire la suite page 3.)

La mortalité infantile dans le tiers-monde peut être réduite de moitié

estime l'UNICEF

Pour la première fois, le « *rapport sur la situation des enfants du monde* » que rend public, tous les ans, peu de temps avant Noël, l'UNICEF (Fonds des Nations unies pour l'enfance) est diffusé cette année à Paris, au cours d'une conférence de presse que M. James Grant, directeur général de l'institution, réunit jeudi 16 décembre dans la capitale française et non, comme il est d'usage, à New-York, siège de l'UNICEF.

Celle-ci a ainsi souhaité rendre hommage à la politique française d'aide au développement, telle qu'elle s'était exprimée depuis les débuts du septennat. Au cours de son séjour à Paris, M. Grant a été reçu, le 15 décembre, par M. Pierre Mauroy. La contribution française à l'UNICEF a atteint pour l'année 1980-1981 (d'avril à avril) 12 millions de francs ; pour 1981-1982, 17 millions de francs, et, au cours de ces mêmes années, le Comité français pour l'UNICEF a, de son côté, recueilli 46 millions de francs et 57 millions de francs.

De plus en plus, l'UNICEF tente de montrer que les projets d'intervention en faveur des enfants et de leurs mères ne peuvent se concevoir que comme un ensemble d'actions intégrées dans une politique de développement. Cette orientation s'affirme, chaque année davantage, à travers les nouvelles approches de l'institution, notamment dans sa lutte contre la faim et les maladies qui déciment la petite enfance, thèmes du rapport de cette année.

Ce rapport suggère la mise en œuvre d'une nouvelle stratégie qui devrait permettre, estime l'UNICEF, de réduire de moitié la malnutrition et la mortalité infantiles dans le tiers-monde, d'ici à l'an 2000.

Ces nouvelles approches s'expriment clairement dans la politique que l'UNICEF mène, déjà, dans les pays les plus pauvres du monde, tels que par exemple le Soudan ou certains pays d'Afrique de l'Ouest.

(Lire page 14 les articles de CLAIRE BRISSET.)

POINT DE VUE SUR LE CŒUR ARTIFICIEL

Prométhée enchaîné...

par JEAN-PAUL CACHERA (*)

« Plus la science s'ingénie à nous enorgueillir, plus elle effraie, menace, et se prête aux pires complots... »
(HENRI MONDOR, 1947.)

Quelle que soit la durée finale de l'expérimentation humaine actuellement en cours à Salt-Lake-City, l'agonie programmée et dûment télévisée d'un homme-robot enchaîné à une machine impavide qui le dévore jour après jour ne me semble pas faire assez de bruit de par le monde.

Que font les prudes comités d'éthique médicale des États-Unis ? Qu'en pense la combien sourcilleuse Food and Drug Administration ? Le silence général ne recèle pas que de l'approbation, soyons-en sûrs, mais aussi pour une bonne part la stupeur gênée devant l'énormité du spectacle surréaliste et de la leçon d'antimédecine donnée au monde entier.

Des commentaires de presse récents (1) expriment des regrets devant le « retard » pris par les recherches françaises dans le domaine de la prothèse cardiaque totale, retard dû à un « blocage culturel ». Mais ce « blocage culturel », j'y vois pour ma part l'honneur des chirurgiens français investis dans cette recherche ; car chacun sait parfaitement que le cœur artificiel n'est pas prêt pour l'usage humain ; chacun sait qu'une expérience sur l'homme n'apportera aucune donnée scientifique nouvelle ; chacun sait que malgré une masse d'argent énorme dépensée déjà sur ce thème depuis quinze années, aucun des composants du cœur artificiel actuel ne peut être considéré comme techniquement achevé.

Ni les matériaux composant les chambres cardiaques, ni les valves, ni la source d'énergie et sa transmission, ni le système régulateur ne peuvent être considérés comme satisfaisants.

(Lire la suite page 15.)

(*) Chirurgien des hôpitaux, professeur de médecine à Paris-XII.

(1) *Figaro-Magazine* du 11 décembre.

Aux États-Unis

LA TAILLE ET LE POIDS DE SOURIS SONT MODIFIÉS HÉRÉDITAIREMENT POUR LA PREMIÈRE FOIS PAR MANIPULATIONS GÉNÉTIQUES

LIRE PAGE 15

AU JOUR LE JOUR — Ravalement

Un comité franco-américain réunit des fonds pour restaurer la statue de la Liberté que la France offrit à l'Amérique il y a près d'un siècle.

C'est que cette bonne statue, comme la liberté, commence à subir l'outrage des ans.

On pourrait profiter de l'opération pour l'adapter aux réalités de notre époque et à ses goûts. Au lieu d'un flambeau, elle pourrait brandir un missile. Et, pour visage, on pourrait lui donner celui d'E.T. pleurant sa planète perdue.

BRUNO FRAPPAT.

A L'OCCASION DU CENTENAIRE

Retrouver Charles Du Bos

La célébration des grands anniversaires — naissance ou mort — a ceci de bon qu'elle révèle parfois les trous qui se creusent dans notre patrimoine. Ainsi de Charles Du Bos (1882-1939), dont les œuvres essentielles, le Journal, les sept volumes des *Approximations*, sont hors d'atteinte. Il ne reste des livres antérieurement publiés qu'un seul titre disponible : *Du spirituel dans l'ordre littéraire*, chez José Corti.

Charles Du Bos, qui fut un témoin privilégié de notre vie littéraire pendant les premières décennies du vingtième siècle, qui fut un critique exemplaire des littératures française, anglaise, allemande, et le scribe acharné de sa vie intérieure, est donc aujourd'hui un auteur à *rééditer*.

Chose curieuse, il est encore en même temps un auteur à *éditer*. A mesure que les titres anciens disparaissent, sa bibliographie s'augmente. On vient d'y ajouter ce *Robert et Elizabeth Browning*, qui écrit il y a soixante ans n'avait jamais vu le jour.

C'est que cet esprit aigu et intense, oublié peut-être du plus grand nombre, a suscité autour de lui des fervents. Regroupés depuis 1955 dans la Société des amis de Charles Du Bos, qui publie un *Cahier* chaque année, ils entretiennent sa mémoire, fouillent ses notes et ses archives, en tirent toujours du nouveau.

Le critique Georges Poulet, Jean Mouton, principal artisan des *Cahiers*, Béatrice Didier, spécialiste du Journal intime, Hubert Juin, qui va faire revivre prochainement Charles Du Bos sur les ondes, nous disent, pages 22 et 23 du « Monde des livres », pourquoi nous avons aujourd'hui toujours besoin d'écouter Charles Du Bos et d'appréhender dans tout son déploiement une œuvre qui ne cesse de grandir.

Le Monde

idées

Droits de l'homme

La Déclaration universelle des droits de l'homme a trente-quatre ans. Il reste beaucoup à faire pour qu'elle soit respectée. Tandis que Gérard Israël préconise la création à cet effet d'un procureur général mondial, Julio Cortazar souligne le rôle du Tribunal permanent des peuples qui tient du 16 au 18 décembre à la Sorbonne sa deuxième session sur l'Afghanistan. Guy Aurenche insiste sur la nécessité d'enseigner les droits de l'homme à l'école. J.-F. Lhérété pense qu'il ne faudrait pas oublier d'enseigner en même temps les devoirs de l'homme.

Inventer des ponts

par JULIO CORTAZAR

APRÈS avoir participé aux délibérations et aux sentences des tribunaux Russell, j'ai pu vérifier qu'on avait dressé un mur du silence pour occulter leur action et tenir les intéressés dans l'ignorance la plus totale.

En dépit du pessimisme apparent de cette affirmation, je crois fermement cependant en la nécessité de poursuivre et de perfectionner toute forme d'assemblée internationale jusqu'à ce que ce mur du silence s'écroule sous le poids de la vérité, de la raison et de l'amour.

Il est bien évident que les sessions du Tribunal des peuples ne sont pas destinées à être connues par chacun des individus qui forment le peuple. Une fois de plus, l'inévitable structure de la pyramide sociale devra opérer peu à peu un lent travail d'osmose, de transmission, de persuasion, qui finira par faire connaître à la majorité les réflexions et l'action de ce tribunal, mieux placé que quiconque pour exercer cette action. Mais mon expérience me dit qu'il ne faut pas se laisser abuser par la résonance immédiate que ce genre *d'assemblée semble éveiller à l'intérieur* de ses murs et qui donne à grand nombre d'entre nous l'illusion naïve d'en voir se répercuter l'écho bien au-delà des frontières nationales. Dans la plupart des nations, ces frontières sont hermétiques, ou, pis encore, ont la faculté diabolique de transformer cet écho en son contraire et de présenter notre action sous le jour d'une tentative de subversion ou de duperie, toute tentative d'analyse ou de réflexion se trouvant ainsi éludée.

Le mur du silence

Pour y parer et pour que nos efforts se concrétisent de manière positive dans un avenir pas trop lointain, je suis persuadé qu'il nous faut continuer à agir malgré ce panorama désolant, mais agir à la fois comme Tribunal des peuples et à partir des angles et des possibilités les plus divers afin de franchir le mur du silence, de dépasser les frontières de l'oppression et de l'aliénation et d'atteindre la conscience des peuples qui devraient être les bénéficiaires naturels de ces efforts. Ainsi, seulement, les peuples que nous défendons sauront pourquoi nous le faisons, pourquoi ce tribunal existe et pourquoi il faut le soutenir. Car, je le répète, ce que chacun de nous peut y dire n'est pas écouté dans les pays dont le peuple est quotidiennement soumis à un lavage de cerveau, savamment modulé par les techniques les plus modernes de l'impérialisme, lequel cherche, et généralement obtient, une déformation systématique des valeurs morales et historiques les plus essentielles.

Du balbutiement à la parole

Or s'il est du devoir des juristes, chargés de dénoncer toute forme d'agression ou de violation de travailler en marge de toute préoccupation pour la manière dont leur tâche sera répercutée, il est de notre devoir à nous, participants non juristes, de recueillir les fruits de ces travaux et de nous engager, chacun suivant nos spécialités et nos possibilités, à les faire connaître par tous les moyens. La conscience de leurs droits peut et doit pénétrer chez les peuples par des voies qui ne sont pas forcément les voies juridiques, lesquelles échappent à la compréhension immédiate des gens, quand elles ne sont pas déformées ou étouffées par des régimes qui exploitent et aliènent ces peuples. Elle peut emprunter des chemins qui n'ont rien à voir avec la logique ou le texte des déclarations fondamentales. Ne craignons pas de sortir des sentiers battus, c'est dans la rupture des schémas traditionnels que réside notre seule possibilité de concrétiser efficacement ce que le Tribunal des peuples s'est proposé de faire.

Il faut se distancer de l'attitude obligatoirement paternaliste des penseurs du passé. L'action de ce tribunal n'aura d'effet que si le jugement qu'il prononce émane du haut de la pyramide sociale, comme une réponse et une justification face aux souhaits et aux espérances latentes et perceptibles des peuples. Mais cette dialectique du balbutiement et de la parole, du désir de droit et du droit en tant que norme, suppose une prise de contact chaque fois plus grande *entre les peuples et leurs* porte-parole. Les convulsions d'origine populaire de ce vingtième siècle prouvent à l'évidence qu'il est impossible de continuer à penser et à agir sur la base d'une délégation de pouvoirs intellectuels et moraux, et qu'il faut, parallèlement à cette pensée directrice et à ces tribunaux, rechercher à tout prix une communication plus directe, plus ample — je dirais plus viscérale — avec les peuples dans leur totalité et avec chacun des individus qui les composent.

Acceptons le fait inévitable que nous impose la conjoncture actuelle. Acharnons-nous à poursuivre notre tâche, *malgré les frontières fermées* et les tergiversations de toute nature. Explorons, ici et maintenant, toutes les possibilités qui s'offrent à nous dans le domaine de la communication, les ponts mentaux et psychologiques qui peuvent nous aider à faire prendre conscience de cette tâche aux peuples opprimés. La science, les connaissances, le talent des juristes, sont ici au service d'une noble cause. Il ne manque que le détonateur qui projette cette pensée et en fasse une semence tombant en de lointaines terres, où germeront l'esprit de liberté, la conscience démocratique et la rébellion contre l'injustice et la soumission.

Il faut que notre pouvoir d'imagination s'exerce dans tous les domaines, car nous en tenir aux conclusions théoriques ou à la pratique unilatérale, nous contenter de la simple diffusion habituelle par la presse ou par d'autres moyens de communication, serait amoindrir l'efficacité morale de ce tribunal, empêcher la répercussion de ces principes et de ses intentions. Si nous ne le faisons pas, les ennemis internes et externes des peuples seront une fois de plus davantage informés de ces principes et de ces propositions que les peuples eux-mêmes et trouveront la manière de neutraliser tout ce que ce tribunal se sera proposé de construire.

C'est pourquoi, en tant qu'écrivain solidaire des intentions de cette réunion, j'en appelle à l'imagination de tous ceux qui luttent pour que soient respectés les droits des peuples afin de convertir la pensée théorique en pulsions organiques, de replacer au niveau de la vie et des sentiments quotidiens tout ce qui est énoncé dans les principes et les textes.

Se respecter soi-même

L'article II de la Déclaration d'Alger affirme que tout peuple a droit au respect de son identité nationale et culturelle. Mais ce respect doit d'abord exister au sein des peuples eux-mêmes. Il est donc indispensable qu'ils aient une conscience claire de leur identité nationale, laquelle n'a rien de commun avec les nationalismes faciles qui leur sont couramment injectés par les régimes oppresseurs. Mais ils doivent également avoir conscience de leur identité culturelle, identité contre laquelle se dressent toutes les machinations de l'impérialisme à travers les armes d'une publicité tentaculaire et d'une éducation élitiste et déformatrice.

Notre devoir est donc, à nous qui ne sommes pas juristes, de transmuter les notions théoriques et normatives du droit des peuples de manière à les faire parvenir non seulement comme des notions mais comme des intuitions, des certitudes palpables, immédiates et quotidiennes dans la vie de millions d'hommes et de femmes encore perdus en un désert mental, une énorme prison de montagnes et de plaines.

C'est un travail difficile et lent, mais cette session du Tribunal permanent des peuples nous donne de nouvelles raisons de le mener à bien. Inventons des ponts, inventons des chemins vers ceux qui, très loin, écouteront notre voix et la transformeront quelque jour en une clameur qui détruira les barrières les séparant aujourd'hui de la justice, de la souveraineté et de la dignité.

● RECTIFICATIF.— Une omission a déformé le sens de la dernière phrase de l'article de Félix Nataf, « Un Etat palestinien, tôt ou tard » (*le Monde*-Idées du 15 décembre). Il avait écrit : *Serait-il interdit de rêver d'une future confédération israélo-jordano-palestinienne* • (et non pas israélo-jordanienne).

Le rôle de l'école

par GUY AURENCHE (*)

LE président de la République l'a dit : on devrait afficher la Déclaration universelle des droits de l'homme dans toutes les écoles et dans tous les établissements publics. Trente-quatre ans après son adoption par les Nations unies, cette initiative peut paraître bien anodine et même dérisoire. Il serait temps de prendre au sérieux, y compris dans nos lieux d'enseignement et d'éducation, la démarche entreprise le 10 décembre 1948 par l'Assemblée générale des Nations unies en ces termes : *« Afin que tous les individus et tous les organes de la société, ayant cette déclaration constamment à l'esprit, s'efforcent par l'enseignement et l'éducation de développer le respect de ces droits et libertés... »* Notre école est-elle prête à s'ouvrir aux droits de l'homme ? S'il s'agit de faire réciter par cœur trente articles, mieux vaux s'abstenir. L'homme ne sera jamais enfermé dans une définition, aussi juridique soit-elle. L'ambition de René Cassin n'était pas de créer un paradis sur terre. Il désirait que les plus humiliés et les plus mal traités de notre terre ne soient plus oubliés ; que l'humanité ne se taise plus face aux pires exactions. Les hommes de la seconde guerre mondiale ont compris, devant les millions de morts, les charniers nazis, Hiroshima, qu'il fallait à la fois fixer des limites à tout pouvoir et proposer un programme d'action solidaire à l'humanité.

La situation présente est suffisamment sombre de ce point de vue pour que les éducateurs que nous sommes entendent l'appel de 1948. Les conflits et les menaces ne manquent pas, les affamés et les torturés non plus !

La présence des droits de l'homme dans notre éducation quotidienne ne permettra pas de repeindre en bleu un ciel noir. Elle devrait imprégner des principes suivants les matières enseignées et les projets éducatifs :

● *Toute l'humanité reconnaît à chaque homme, quelles que soient sa couleur et ses idées, la même dignité.* Nous la fondons sur des conceptions différentes de l'homme. Mais tous nous reconnaissons cette dignité. *Un tel principe interroge sans* cesse notre système scolaire qui marginalise ou parfois exclut encore trop d'enfants. Reconnaître une égale dignité à chacun ne signifie pas que tous auront le même itinéraire, mais qu'aucun ne doit être mis sur une voie de garage, même si on l'affuble de noms pédagogiquement pompeux.

● *Tout pouvoir, toute autorité, est au service de l'homme et donc limitée par cette mission.* Parce qu'ils affirment l'absolu de l'homme, les droits universels s'opposent à l'absolu du pouvoir, donc au pouvoir absolu. La question se pose également à travers notre usage du pouvoir et de l'autorité à l'école. Nous avons bien du mal à choisir entre la démission, doctement appelée non directivité, et le recours à l'autorité dépourvue de sens et de limite. Comment développer une certaine capacité critique à l'égard de tout pouvoir, et faire en sorte qu'elle soit constructive ?

● *Seule une démarche solidaire peut permettre de réaliser le programme proposé en 1948.* Comment vivre entre dirigeants, enseignants, personnels administratifs, parents, éducateurs, une démarche solidaire ? Que signifie dans bien des écoles le rôle des parents ? De même, la solidarité exige que la découverte de la *vie se réalise à travers des expériences variées* : famille, école, relations, médias... Il faut donc qu'un lien existe entre ces différentes réalités. Comment pourrait-on y parvenir si les parents ne peuvent questionner les enseignants sur le projet éducatif, si les médias refusent d'être critiqués et de s'interroger sur leur rôle pédagogique, si parents et enfants restent des consommateurs passifs ?

● *La liberté de chacun devra s'épanouir.* Dans un enseignement qui veut heureusement être au service et à la disposition de tous, comment permettre à chacun de développer sa liberté et ses propres aptitudes ? Les tenants de la *nouvelle droite, qui refusent les droits de* l'homme, proposent, au nom de l'affirmation de la diversité, un système inégalitaire dans lequel une race ou une classe d'élite devra normalement se voir reconnaître la supériorité. D'autres, à l'inverse, transforment l'égalité en une uniformité qui rabaisse chacun au point le plus bas. Qu'il s'agisse de la liberté de croire en Dieu ou de ne pas y croire, de rêver une organisation politique de telle ou telle manière, de penser l'homme à sa guise, les droits de l'homme ne fournissent aucune réponse. Ils exigent, en revanche, que l'on puisse toujours poser des questions.

Notre école peut-elle les entendre ? Nos familles, nos partis, nos Eglises, nos syndicats, notre société et notre monde apeurés en sont-ils capables ?

(*) Auteur de *l'Aujourd'hui des droits de l'homme*, édit. Nouvelle Cité, Paris.

Pour un procureur général

par GÉRARD ISRAËL (*)

CHAQUE année à cette saison, ceux qui réfléchissent à la situation des droits de l'homme dans le monde ont une pensée émue pour René Cassin qui, le 10 décembre 1948, eut la satisfaction de voir adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Il fut en effet l'un des inspirateurs et le principal rédacteur de ce texte qui, au lendemain de la guerre, entendait donner la définition des droits fondamentaux dont le non-respect risquait fort de ramener les peuples aux drames de la deuxième guerre mondiale. Cette déclaration plus ou moins incantatoire, qui ne créait aucune obligation véritable pour les Etats, fut considérée par René Cassin non comme un aboutissement mais comme un simple point de départ. Des instruments obligatoires d'application devaient, sous la forme de conventions ou de pactes internationaux, contraindre les Etats à respecter, par-delà les exigences et les intérêts des gouvernements, les droits de l'individu considéré comme un absolu.

L'adoption, en 1966, par l'ONU des pactes relatifs aux droits de l'homme, leur entrée en vigueur en 1975, furent autant de victoires que René Cassin connut de son vivant. Le combat pour les droits de l'homme ne se situe plus désormais au niveau des définitions théoriques d'instruments internationaux mais d'une mise en œuvre concrète sur chaque continent, dans chaque pays. Il reste pourtant une idée à laquelle l'ancien prix Nobel de la paix que fut René Cassin était très attaché et *qui, jusqu'à présent, n'a pas été prise* en considération. Bien qu'elle puisse apparaître comme la meilleure arme pour obtenir la mise en œuvre des droits de l'homme sans laquelle toute construction juridique se fait sur du sable.

René Cassin plaidait pour la création, auprès des Nations unies, d'une fonction de procureur général aux droits de l'homme. Comment cette idée pourrait-elle être formulée aujourd'hui ?

Il s'agirait de confier à une personnalité indépendante et respectée la fonction de porter l'accusation, au *nom de la Communauté internatio*nal contre tout pays violant les droits de l'homme. Ce haut magistrat international pourrait agir *proprio motu*, se saisir lui-même des violations, sans attendre qu'un Etat en accuse un autre — ce qui ne s'est jamais produit dans le cadre de l'ONU — ou qu'un individu trouve miraculeusement la possibilité de faire transmettre sa plainte jusqu'au procureur général. Doté de puissants moyens d'investigation, accepté par l'ONU, jouissant de relais dans toutes les zones chaudes du monde, il pourrait avoir également une fonction de médiateur ; il attirerait l'attention des Etats sur les cas litigieux et donnerait son avis souverain.

Certes, les pays *membres de* l'ONU ne sont pas prêts à accepter la création, sur le modèle européen, d'une Cour internationale des droits de l'homme, et notre procureur général risquerait fort de n'avoir aucune instance juridictionnelle devant qui porter ses accusations. Le simple fait de rendre public le résultat de ses enquêtes pourrait cependant suffire, dans bien des cas, à secouer les indifférences et peut-être même à inciter l'ONU à adopter des sanctions économiques ou autres contre l'Etat coupable de violer ses engagements en matière de droits de l'homme.

Théoriquement, le secrétaire général de l'ONU ou le directeur général de l'UNESCO peuvent jouer ce rôle d'accusateur-médiateur. Mais leurs fonctions les empêchent de faire connaître publiquement les conclusions auxquelles ils arrivent et, encore plus, de saisir les organismes du système des Nations unies chargés de la défense des libertés fondamentales. Il est triste de constater à quel degré d'inefficacité est arrivée la Commission des droits de l'homme de l'ONU. Cette situation résulte de l'absence de tout « ministère public », de tout avocat plaidant non pour un Etat, ou pour un individu, mais pour la communauté internationale.

La France a récemment marqué sa bonne volonté en acceptant le droit de recours individuel de ses ressortissants auprès d'instances internationales. En relançant le projet d'un procureur général aux droits de l'homme tel que René Cassin le défendit, le gouvernement français secouerait la tranquille assurance de ceux qui croient faire avancer la cause des libertés parce qu'ils siègent dans des instances théoriquement chargées de les faire respecter. *Quel meilleur hommage notre pays* pourrait-il rendre à celui qui illustra si brillamment la vieille tradition de liberté qui habite notre peuple ?

(*) Député au Parlement européen, membre du conseil de l'Association pour la fidélité à la pensée du président René Cassin.

Et les devoirs ?...

par JEAN-FRANÇOIS LHÉRÉTÉ (*)

UN *enseignement spécifique* des droits de l'homme fera-t-il son apparition dans les programmes scolaires français ? C'est ce que propose un colloque tout récemment tenu en présence de plusieurs ministres.

J'avoue mon émerveillement devant une si admirable découverte. Voilà à quoi je n'avais pas pensé, et je ne dois pas être le seul en ce cas. Naïvement persuadé que l'on ne comprend jamais mieux une notion qu'en retraçant le cours de ses vicissitudes, je pensais que le bon vieux cours d'histoire se prêtait fort bien à ce genre d'exercice. Il me paraissait approprié d'effectuer les rapprochements qui conviennent entre telle ou telle situation contemporaine et mille et une formes plus ou moins raffinées d'oppressions en tous genres dont l'histoire des hommes est tissée. De l'esclavage antique aux totalitarismes modernes les plus sophistiqués, la matière est, hélas ! abondante. Je la croyais suffisante pour stimuler la réflexion des adolescents et les amener à formuler quelques idées précises sur les droits de l'homme.

Je devais me tromper. *Mea culpa.* Que deviendrions-nous s'il n'existait plus de colloques pour faire jaillir la lumière des ténèbres et mettre fin aux égarements de l'esprit ?

A-t-on idée aussi d'ignorer les vertus de l'incantation, si chères à notre peuple ? Rencontre-t-on un problème dont la solution nous échappe ? Rien de tel, pour ne pas chagriner sa bonne conscience, que d'en faire le sujet d'un séminaire, l'objet d'une commission, ou de le constituer, luxe suprême, en enseignement officiel.

Il est vrai que s'il fallait vigoureusement rappeler au respect des droits naturels de l'individu tous ceux qui, aux quatre coins de la planète, s'ingénient chaque jour à les bafouer, on y perdrait son temps sans y trouver son compte. Tout est si compliqué dans ce monde où il faudrait à la fois faire respecter des devises et en gagner.

Aussi faut-il saluer comme il se doit cette forme élaborée du génie politique qui consiste à mettre au programme de l'école ce que l'on ne peut inscrire à celui de son action. Il est des remèdes à tout, même à l'impuissance.

Puisque nous parlons pédagogie, et quitte à paraître plus « vieux romain » que nature, je proposerais bien à un prochain colloque de réfléchir à l'opportunité de réintroduire dans nos écoles un enseignement des devoirs du citoyen. *« Toujours du plaisir n'est plus du plaisir »*, disait Voltaire, qui s'y connaissait. Il en va de même avec les droits. Ceux aux*quels on aspire* se nourrissent des devoirs que l'on s'impose. Aussi ne serait-il peut-être pas d'une radicale incongruité de souligner à l'attention de nos concitoyens en herbe les quelques règles qui rendent la vie en société plus facile et chacun plus conscient des responsabilités qui lui incombent. L'enseignement de ce que Montesquieu appelait la vertu républicaine n'est peut-être pas aussi désuet qu'il y paraît, en un moment où les sociétés modernes tendent davantage à cultiver les aspirations individuelles qu'à promouvoir les valeurs collectives, situation qui à terme pourrait bien menacer la *pérennité des droits* de l'homme.

Mais je me prends à faire l'éloge de l'instruction civique après celui de l'histoire. On a beau dire que c'est dans les vieux pots qu'on fait la meilleure soupe, il est un peu osé de porter l'étendard de disciplines que de bonnes âmes venues d'horizons divers jugent tout juste propres à jeter aux oubliettes des temps obscurs.

Quelle chance de vivre dans un pays où il est permis de proférer de telles inepties sans risquer les ciseaux du censeur ou la paille du geôlier ! Beaucoup de par le monde n'ont pas ce bonheur. Cela aussi, et par-dessus le marché, on pourrait l'apprendre à nos élèves.

(*) Agrégé de l'université.

étranger

DIPLOMATIE

LES RELATIONS FRANCO-ALGÉRIENNES

Halte ! frontière

(Suite de la première page.)

D'assouplissement, point. Au contraire. Entre le 1ᵉʳ janvier et le 31 octobre 1982, 45 625 personnes ont été refoulées à leur arrivée en France contre à peu près 41 000 au cours des douze mois précédents. Encore le ministère de l'intérieur reconnaît-il que la nouvelle réglementation n'est vraiment appliquée que depuis le mois d'août.

Arme aussi ingénieuse qu'efficace contre ces faux touristes tellement efficace qu'elle atteint du même coup les vrais) : le certificat d'hébergement, que tout étranger non soumis à une obligation de visa et désireux de séjourner en France en « visite privée », au sens de la loi, doit désormais se procurer. Rempli par la personne chez laquelle le visiteur déclare se rendre, ce certificat doit être revêtu du visa du maire chargé de vérifier que l'étranger peut être hébergé *« dans des conditions normales »*.

Que sont les conditions normales ? Pour le préfet, commissaire de la République de Saône-et-Loire, par exemple, c'est un logement qui n'est pas *« déjà exigu ou insalubre »* (circulaire aux maires de son département, du 27 août). A noter que cette circulaire ne dit pas « exigu *et* insalubre », mais « exigu *ou* insalubre ». De là des conséquences faciles à deviner : vous êtes logés à l'étroit comme la majorité des habitants des grandes villes et désirez recevoir pour les vacances un couple de Tunisiens amis avec leurs deux enfants. Installés au milieu de votre pièce de séjour, leurs quatre matelas rendent votre appartement exigu au sens de la loi. Comme généralement les familles d'accueil, lorsqu'elles sont maghrébines, ne sont pas installées dans 180 mètres carrés avenue Foch à Paris, l'arme du certificat, maniée de cette façon, est redoutable.

Ce n'est qu'un premier filtre, car le candidat à l'entrée en France, fût-il muni de ce précieux certificat, n'est pas au bout de ses peines. La police de l'air et des frontières risque, en effet, de trouver à redire au document qu'on lui présente. Le visa du maire, une formalité nouvelle avec laquelle ces derniers ne sont pas familiarisés, va, pour une raison ou pour une autre, être jugé sans valeur au regard de la loi. Beaucoup ont fait récemment cette désagréable expérience.

La police de l'air pousse généralement plus loin ses investigations. Un visiteur déclare-t-il venir passer quelques jours en France mais n'a que quelques centaines de francs en poche ? Refoulé. Celui-ci traîne avec lui de bien grosses valises pour un week-end touristique qu'il prétend passer à Paris ? Il ne franchira pas la frontière même s'il jure que, s'il est aussi chargé, c'est pour rendre service à des parents qui sont venus le chercher et qu'il aperçoit là-bas, de l'autre côté de la barrière, émus et anxieux.

Les témoignages recueillis des deux côtés de la Méditerranée montrent que la police applique avec rigueur ses nouvelles consignes. Le nombre des personnes refoulées le prouve. Ces témoignages démontrent aussi que certaines garanties prévues par la loi, comme la faculté qu'a le visiteur refoulé de prévenir de l'aéroport la personne de son choix, ne sont guère observées. La direction de la police de l'air et des frontières l'admet, mais rétorque que c'est aux personnes refoulées de demander à bénéficier de ces garanties. Evidemment — ignorance ou peur, — rares sont celles qui s'y risquent.

Leurs espoirs évanouis, les personnes refoulées sont généralement remises dans le premier avion, leur billet de retour servant à ce rapatriement précipité. Un préjudice matériel et moral dénoncé récemment par l'Amicale des Algériens en Europe, au même titre que les conditions « humiliantes » dans lesquelles ces refoulements sont exécutés. A en croire les déclarations de l'ambassadeur d'Algérie à Paris, il est probable que le président Chadli Bendjedid fera part des mêmes griefs à M. Mitterrand, d'autant que dix-sept mille deux cent quatre-vingt-douze Algériens ont été refoulés de la sorte au cours des onze derniers mois.

Une logique mystérieuse

A la veille de cette rencontre, le chef de l'Etat s'est montré sensible aux protestations suscitées par la nouvelle politique de fermeture des frontières. Faut-il pour autant s'attendre à un changement de cap ? Ce serait aller un peu vite. La vérité est que la liste des pays pour lesquels la France a rétabli les visas ne cesse de s'allonger et qu'à en croire des déclarations gouvernementales, cela va continuer. C'est chose faite depuis le 1ᵉʳ novembre pour tous les Etats d'Amérique latine. Désormais, quarante-six pays seulement échappent à la règle, ceux de la Communauté européenne, ceux du Maghreb, ceux d'Afrique francophone, ainsi que certains Etats comme l'Espagne, le Portugal, la Yougoslavie, Israël et les Etats-Unis. Comme de telles décisions provoquent invévitablement une riposte identique des pays concernés, il n'existera bientôt plus beaucoup d'endroits où les Français pourront voyager sans visa.

Pourquoi cette politique ? Officiellement pour se préserver du terrorisme et, comme pour les certificats d'hébergement, lutter contre l'immigration clandestine. Mais alors, pourquoi l'Amérique latine, dont hormis l'insaisissable « Carlos » qui vit d'ailleurs au Moyen-Orient, aucun ressortissant ne semble en vouloir à la France ? Et pourquoi pas la Tunisie, qui abrite aujourd'hui des Palestiniens de Beyrouth, dont une quarantaine se seraient récemment infiltrés en France ? Mystère d'une logique qui donne à croire qu'un visa obtenu ou refusé au consulat de Rosario (Argentine) — sur quelle base sérieuse ? — est propre à écarter la menace terroriste alors même, reconnaît M. Jean Clerc, chef du service central de la police de l'air et des frontières, qu'*« un terroriste se présente toujours en règle à la frontière »*.

Comme pour les tarifs douaniers, il existe mille et une manières de tourner des engagements internationaux sur la libre circulation des personnes, Déclaration universelle des droits de l'homme ou Acte final d'Helsinki. Dans ce domaine, la France excelle, avec l'argument qu'elle n'est ni la première ni la seule, ni la plus hypocrite. Mais il s'agit de la France socialiste qui donne ainsi d'elle-même une image paradoxale, recourant à des moyens manifestement disproportionnés par rapport aux buts recherchés, lutte contre le terrorisme et arrêt de l'immigration clandestine, tribut — inévitable ? — à l'égoïsme sacré des nations.

BERTRAND LE GENDRE.

● *Précision.* — L'ambassade d'Algérie à Paris nous demande de rappeler que la communauté algérienne en France compte 800 000 personnes, dont 400 000 travailleurs environ — (et non 800 000 travailleurs, comme nous l'avons écrit (*le Monde* du 15 décembre) — et 400 000 femmes et enfants. En outre, elle précise que le chiffre de 120 000 personnes dont les dossiers sont en cours de régularisation concerne des travailleurs de diverses nationalités, parmi lesquels les Algériens ne sont que 13 000. Enfin le problème de la libre circulation des ressortissants des deux pays est régi par l'article 9 de la convention internationale signée par la France et l'Algérie le 27 décembre 1968.

L'entretien entre MM. Mitterrand et Chadli pourrait favoriser le règlement des trois principaux litiges

De notre correspondant

Alger. — Si du côté algérien on attend, à l'occasion de la rencontre entre les présidents Chadli et Mitterrand, des apaisements quant à la libre circulation entre les deux pays, du côté français on espère qu'un geste sera fait pour la liquidation de divers contentieux, notamment en ce qui concerne les transferts de fonds et le droits des personnes...

Sur les trente-cinq mille Français actuellement immatriculés en Algérie, il n'y a plus qu'environ 10 % d'anciens « pieds noirs ». Beaucoup sont des personnes âgées, sans grands moyens, qui n'attendent pour venir finir leur vie en France que l'autorisation de vendre leur habitation et de transférer le produit de cette vente.

Jusqu'en 1980, tout bien français resté innocupé pendant deux mois était déclaré *« vacant »* et récupéré par l'Algérie. Pour céder un bien, il faillait présenter *« une déclaration de non-vacance »*, fort difficile à obtenir des autorités. En mars 1981, la suppression de cette obligation avait suscité de grands espoirs dans une communauté française de vieille souche où il ne reste guère de *« gros propriétaires »* (il y a à Alger et dans la région trois cents Français âgés qui ne survivent que grâce à l'aide du consulat et aussi de leurs voisins algériens). Les procédures de mise en vente étaient aussitôt engagées. Malheureusement de nombreux obstacles administratifs se présentèrent et sur les soixante dossiers instruits dans la circonscription consulaire d'Alger, douze seulement ont abouti à des cessions effectives.

Celles-ci n'ont d'ailleurs pas résolu les problèmes des anciens propriétaires puisque aucun transfert de fonds n'a été autorisé. Ce transfert, subordonné en principe au départ définitif du vendeur, a fait l'objet de différentes promesses de la part de l'Algérie, mais sans résultat. La partie française souhaite la conclusion d'un accord pour mettre un terme à une situation qui engendre de véritables drames.

Un autre dossier lourd de détresses humaines a trait au droit de garde et de visite des enfants de Françaises divorcées d'un Algérien. En septembre 1980 un *« échange de lettres »* avait lieu entre les deux pays en vue d'organiser une *« coopération judiciaire »*. Il s'agissait, en résumé, de simplifier la procédure pour qu'un jugement rendu en France soit exécutoire en Algérie. Une *« convention spécifique »* devait être conclue. Des *« échanges de vues »* ont eu lieu en mars à Alger au sujet de cette convention, mais sans résultat jusqu'à présent.

Il y a actuellement trois cents cas connus d'enfants de couples mixtes divorcés qui ont été ramenés en Algérie par le père et dont la mère française voudrait avoir la garde. Parmi ces femmes, très rares sont celles qui s'engagent dans la longue et coûteuse procédure d'*exequatur*.

L'une d'elles, Mme Bosschot, professeur au lycée français d'Alger, s'y est résolue (*le Monde* du 18 juillet 1981). Elle a obtenu de la justice algérienne l'*exequatur* d'un jugement français de divorce lui confiant la garde de ses deux filles. Mais le père, profitant de son droit de visite, a repris les enfants en juillet dernier et ne les a toujours pas rendus. Mme Bosschot, qu'un marathon judiciaire commencé en 1978 n'a pas découragée, vient de déposer une nouvelle plainte. Elle a écrit à Mme Mitterrand pour lui demander *« d'intervenir en sa faveur lors de la visite du président de la République algérienne »*.

Mme Bosschot, devenue un symbole, ne manque pas de soutien du côté algérien. Mme Zhor Ounissi, secrétaire d'État aux affaires sociales, lui a écrit : *« Votre ferme détermination n'a pas manqué de susciter notre admiration. »* En fait, cette mère et toutes celles qui se trouvent dans une situation analogue, sans s'engager aussi résolument, se heurtent aux partisans de la tradition islamique dans laquelle la femme est inférieure à l'homme en matière de droit parental. Sans doute est-il vain d'espérer une solution satisfaisante dans le cadre bilatéral tant que le débat sur le code de la famille n'aura pas été mené à son terme en Algérie.

JEAN DE LA GUÉRIVIÈRE.

LA VISITE DE M. SHULTZ A MADRID S'EST DÉROULÉE DANS LA « CORDIALITÉ » ET LA « FRANCHISE »

Madrid, (A.F.P.». — Le secrétaire d'État américain, M. George Shultz, termine ce jeudi matin 16 décembre son séjour à Madrid par une visite au roi Juan Carlos, une intervention devant la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (C.S.C.E.) et une conférence de presse.

« Grande cordialité et franchise » ont caractérisé, selon les milieux autorisés espagnols l'entretien d'une heure et demie que M. Shultz a eu mercredi avec le président du nouveau gouvernement socialiste M. Felipe Gonzalez, M. Gonzalez a d'abord brossé à l'intention de M. Shultz un panorama de l'évolution de la démocratie espagnole depuis la fin de la dictature en 1975, puis il l'a assuré que *« l'Espagne espère jouer un rôle constructif au sein du monde occidental »*, a-t-on indiqué de source américaine. M. Shultz, qui a renouvelé le soutien de l'administration Reagan à la démocratie espagnole lui a ensuite fait une relation de la récente tournée du président américain en Amérique latine. Les deux hommes ont procédé à un échange de vues sur *« les moyens de faire prospérer la démocratie en Amérique latine »*, convenant que *« leurs deux pays ont un rôle à y jouer »*, a-t-on précisé de source américaine.

Au déjeuner avec M. Moran, ministre des affaires étrangères, le chef de la diplomatie américaine avait sollicité *« l'aide, l'assistance et le point de vue espagnols dans la solution des problèmes »* de ses voisins du sud. MM. Shultz et Gonzalez ont évoqué également le rôle qui revient à l'Espagne en Europe, a-t-on précisé dans l'entourage du secrétaire d'Etat.

EUROPE

Pologne

En finir avec les symboles

(Suite de la première page.)

Ces morts, toute une génération de Polonais n'allaient jamais les oublier : lorsque, en 1980, ce même chantier Lénine se met en grève et entraîne la Pologne dans seize mois d'épopée, la première revendication est de pouvoir ériger devant cette même grille un monument à la mémoire des victimes de 1970.

Quand la grève est victorieuse, que sont signés les accords de Gdansk et que naît Solidarité, ce monument arraché de haute lutte semble peu de chose. On comprend mal pourquoi sa construction suscite tant de ferveur. Les ouvriers le veulent haut, lourd, massif. Fiché en terre, plutôt laid pour tout dire, il est indéracinable, et, quand l'« état de guerre » emporte la liberté, il reste là, intouchable. C'est le symbole de la réappropriation de son histoire par la Pologne.

Le jour de son inauguration, tout *le monde est présent* : *les délégations* venues du pays entier, bien sûr, mais aussi l'Église, le parti, le gouvernement et l'armée. La cérémonie a quelque chose de trop officiel, d'empesé malgré l'émotion, mais les syndicalistes font ce jour-là le serment d'être chaque année au rendez-vous, qu'aucun d'entre eux, dont M. Lech Walesa à l'époque où il n'était qu'un des militants de l'ombre, n'avait de 1970 à 1980 jamais manqué l'anniversaire. Une fleur, une prière hâtive, souvent une tentative d'approche vite réprimée, mais toujours présents.

Alors quand *« l'ex-président de l'ex-Solidarité »* est libéré et qu'il prononce de son balcon le mois dernier ses premiers mots d'homme libre, il dit : « Nous seront fidèles au rendez-vous. » De nouveau, on ne comprend pas ce qui se joue. On s'interroge sur ce que veut faire M. Lech Walesa, sur les conditions de sa libération, sur les engagements qu'il aurait pu prendre, et on ne l'entend pas déclarer simplement qu'il va continuer imperturbablement le combat que ses camarades et lui-même avaient entamé en 1970 devant leur chantier.

Il n'est qu'une *« personne privée »*, répète pour s'en convaincre le pouvoir. De fait, M. Walesa ne dit mot, juste une petite phrase glissée à la hâte, fin novembre, durant un pèlerinage à Czestochowa : *« Je parlerai le 16. »*

Le 14, mardi, il est convoqué au parquet de Gdansk. Il n'y va pas, mais l'équipe de la télévision américaine ABC, qui campe en permanence devant son domicile, est très vite en possession du texte du discours qu'il compte prononcer ce jeudi. Mercredi, nouvelle convocation. Nouveau refus, pour vice de forme, fait dire M. Walesa, qui envoie son garde du corps le notifier au procureur en début d'après-midi. C'est à ce moment-là que la tension commence à monter dans la ville, et qu'on mesure vraiment le défi lancé par la plus publique des personnes privées.

Il n'a pas plus de divisions que le pape, mais qu'on le laisse parler sous le monument face à la grille, à l'heure où sortent les ouvriers du chantier, et il sera dit qu'une année de dictature n'a pas brisé une ténacité longue de treize ans. Que d'une manière ou d'une autre on l'empêche de parler, et le pouvoir aura dit qu'il fallait pour cela mettre une ville en état de siège et remettre en quarantaine une *« personne privée »* qu'on s'était targué d'être assez fort pour libérer.

M. Walesa sait parfaitement quel est le rapport des forces ; il ne veut pas faire monter la Pologne sur les barricades mais simplement parler pour elle. Durant les seize mois de liberté, M. Walesa avait incarné le pays. Il en est aujourd'hui le symbole car il ne veut ni la violence ni le reniement — seulement rappeler que ce pouvoir s'est imposé mais sans être capable de gagner.

Le point d'équilibre

Écoutons ce discours qui sera ou ne sera pas prononcé : *« Encore une fois,* dit-il, *nous sommes blessés. Encore une fois nous n'avons pas atteint notre but et c'est pourquoi aussitôt nous devons nous dire que notre cause ouvrière est toujours d'aujourd'hui et que la victoire sera nôtre. »* Il évoque ce *« grand syndicat qui formellement n'existe plus mais existe en nous »*, dit que les espoirs n'ont pas été réalisés, que *« notre patrie n'est pas à la mesure de nos rêves et de nos possibilités »*, que Solidarité aussi a peut-être voulu aller *« trop vite »*.

« Je crois que ce que nous avons semé s'est profondément enraciné. » Maintenant donc on sait *« vers quoi faire porter nos efforts »*, même s'il faudra du temps pour les réaliser. Que faire donc ? Utiliser *« ce grand capital des cœurs et des esprits, cette énergie humaine qui trouvera tout de même sa voie car ce n'est pas à un seul homme — même dont on attend tout — de dire que faire mais à tous ceux qui ont fait août 1980 et espèrent encore »*.

M. Lech Walesa a pourtant des idées à proposer : *« Œuvrer par toutes les voies qui nous sont accessibles, par des moyens publics ouverts, démocratiques, pour notre syndicat, pour les unions de créateurs et les associations »* en tirant profit de *« nos expériences »*. Pour cela il faut *« aller de l'avant et ne pas accroître nos pertes »*. Autrement dit, lutter mais construire aussi cette Pologne qui, avant d'être celle du régime, est celle de trente-six millions de Polonais.

Il y a quatre acteurs politiques en Pologne : le pouvoir, M. Walesa, l'Église et la clandestinité. M. Walesa est à mi-chemin des deux derniers, point d'équilibre entre deux forces d'opposition qui ont choisi des voies différentes mais qui se *complètent et qu'il complète.*

Solidarité est mort. M. Walesa le fait comprendre sans le dire, en expliquant que *« ce grand mouvement social »* n'est plus, mais que ce *« grand fleuve qui a capté dans son courant tous les problèmes non résolus de nombreux milieux sociaux »* doit aujourd'hui *« se diviser en plusieurs courants et couler paisiblement vers son but »*.

Il faut, en d'autres termes, que chacun lutte pour tous, puisque tous ne peuvent plus lutter pour chacun, que chaque poche de résistance tienne, que dans l'adversité le combat continue. Le premier courant, dit-il, *« c'est les syndicats que nous avons obtenus par notre lutte »*. Autant dire qu'il n'en a pas fait son deuil et il se dit là en faveur du *« pluralisme »*, pour la liberté donc, mais en même temps, puisque chacun doit lutter pour tous, que le mouvement social n'est plus et que le réalisme commande le retour à une stricte *« défense des intérêts du monde du travail »*. Le message est clair : si vous nous donnez le pluralisme, notre syndicat ne fera plus de politique. L'ennui, c'est que le pouvoir veut le monopole. M. Walesa n'en a cure : il est là et il demande.

Le deuxième courant, c'est l'autogestion partout, de l'entreprise à la ville (mais pas jusqu'au niveau national), c'est-à-dire la démocratie locale pour laquelle il faut, cela va sans dire, lutter.

Le troisième courant, *« c'est les unions et les associations indépendantes de créateurs où la pensée reste libre »*. Le propos est double : M. Walesa défend celles qui n'ont pas encore été dissoutes et appelle à recréer celles qui l'ont été.

Le quatrième courant, ce sont les organisations indépendantes de jeunesse, dont M. Walesa sait pertinemment qu'elles n'existent plus mais dont il dit qu'elles doivent être, car *« on n'a pas le droit de forcer les jeunes à vivre dans le mensonge »*.

« Aucun de ces courants ne peut faire défaut », dit-il, ce qui signifie à la fois qu'il réclame tout cela au pouvoir et appelle chacun, en attendant, à lutter dans toutes ces directions. Cet ouvrier que souvent on avait seulement vu charismatique et gouailleur, cet agitateur tranquille qui ne veut pas se taire, sait pratiquer comme personne l'art de l'*« understatement »*.

Mercredi matin, le pouvoir avait voulu, lui aussi, organiser sa commémoration devant le monument. Il n'avait réussi à mobiliser que cinquante-neuf personnes et cela pour une cérémonie qui dura, en tout et pour tout, quatre minutes.

BERNARD GUETTA.

EUROPE

Gibraltar

APRÈS LA RÉOUVERTURE DE LA GRILLE

Jour de fête

Gibraltar. *(A.F.P.).* — Le 15 décembre restera une date historique dans la mémoire des quelque trente mille habitants du « rocher » de Gibraltar, territoire de 5.6 kilomètres carrés occupé par les Britanniques depuis près de trois siècles.

A minuit, mercredi, Gibraltar a cessé en effet d'être l'« île » qu'elle avait été pendant plus de treize ans, à la suite de l'ouverture de la grille qui séparait le rocher de l'Espagne depuis le 6 juin 1969. La décision avait été prise par Franco afin de faire capituler Gibraltar, dont la survie semblait alors dépendre en grande partie de l'Espagne et des dix mille Espagnols de la ville voisine de La Linea qui venaient tous les jours travailler sur le rocher.

« L'histoire a montré que ce fut une erreur du gouvernement franquiste, car la ville n'est pas tombée comme un fruit mûr, comme il l'avait prévu », déclare M. Juan Carmona de Cozar, maire socialiste de La Linea.

Son sentiment est partagé par la plupart de ses administrés qui ont des parents ou amis de l'autre côté. *« J'ai vite renoncé à tenter de communiquer avec mes parents près de la grille. Il fallait hurler, faire de grands gestes sans pour autant se comprendre. Je repartais chez moi encore plus triste »*, déclare un barman. *« Aujourd'hui, on est de nouveau au cœur de Gibraltar après une marche de seulement dix minutes »*, ajoute une femme dont le fils travaille de l'autre côté.

Le 15 décembre a été un jour de fête à Gibraltar. Le seul quotidien du matin du rocher, le *Gibraltar Chronicle*, a consacré sa « une » à l'événement. Le journal rapporte le désaccord intervenu au dernier moment entre le premier ministre gibraltarien, Sir Joshua Hassan, et le gouverneur britannique du rocher, l'amiral Sir David Williams. Le premier, pour protester contre les limitations apportées au franchissement de la grille par les autorités espagnoles, voulait fermer celle-ci chaque nuit. La mesure a été levée à la suite de l'intervention du gouverneur britannique. Le premier ministre de Gibraltar désirait que l'Espagne laisse entrer sur le rocher tous les citoyens britanniques, et pas seulement ceux qui y possèdent un domicile légal et effectif.

Les Gibraltariens, qui vivent pour beaucoup du commerce de leurs boutiques pratiquant la détaxe, espèrent la levée de ces limitations et attendent de pied ferme les touristes.

A TRAVERS LE MONDE

Congo

• LE MINISTRE CONGOLAIS DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES a publié, mercredi 15 décembre, une mise au point concernant une information selon laquelle la République populaire du Congo aurait apporté son concours à la Libye pour la mise en place d'un détachement militaire libyen près de Bangui, en République Centrafricaine. Le ministre rappelle que, *« de tout temps, le territoire congolais a servi de voie de transit pour les marchandises d'origines diverses à destination de Bangui. Il est donc injuste de considérer en l'espèce le Congo comme un pays manipulé »*. — *(A.F.P.)*

Malaisie

• TROIS TRAFIQUANTS DE DROGUE ont été pendus, mercredi 15 décembre, en Malaisie. Ils avaient été condamnés à mort le 8 juin 1981, après avoir été trouvés en possession d'héroïne et de morphine.

Rwanda

• LE MINISTÈRE RWANDAIS DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES et de la coopération a démenti, le 14 décembre, les informations publiées par le journal israélien *Yedioth Aharanot* selon lesquelles Kigali aurait engagé des contacts avec une société israélienne de développement. Le communiqué précise que le Rwanda *« ne saurait entretenir de relations diplomatiques ou autres avec l'Etat d'Israël tant que ce dernier bafoue les règles les plus élémentaires du droit ainsi que celles de l'éthique internationale »*. — *(Reuter.)*

Suriname

• UN MILLIER DE FEMMES EN DEUIL ont défilé le mercredi 15 décembre dans les rues de Paramaribo pour protester contre les exécutions sommaires de plusieurs opposants politiques au régime du colonel Bouterse. D'autre part, les Etats-Unis envisagent des mesures de sécurité particulières pour protéger leur ambassade. — *(U.P.I.)*

Vietnam

• M. NGUYEN CO THACH, ministre vietnamien des affaires étrangères, est arrivé ce jeudi 16 décembre à New-Delhi pour une visite officielle de trois jours. Avant son départ, il s'était prononcé, dans une interview à *l'Humanité*, pour la politique de la *« chaise vide »* — c'est-à-dire de la non-invitation des deux gouvernements qui se disputent la représentation du Cambodge — lors du sommet des non-alignés qui doit se réunir au printemps dans la capitale indienne. Le ministre vietnamien a par ailleurs démenti avoir eu des contacts avec le prince Sihanouk pour tenter de parvenir à un compromis sur le Cambodge. — *(A.F.P.)*

Grande-Bretagne

POUR DES RAISONS CONTRADICTOIRES

Les travaillistes et l'aile droite du parti conservateur font échec au projet de loi sur l'immigration

De notre correspondant

Londres. — Le gouvernement de Mme Thatcher a subi une défaite mercredi 15 décembre à la Chambre des communes. Une vingtaine de députés conservateurs ont, en effet, voté avec l'opposition travailliste contre la nouvelle réglementation sur l'immigration, introduite par M. William Whitelaw, ministre de l'intérieur.

Le projet visait à mettre les règlements en conformité avec la nouvelle loi sur la nationalité britannique et avec la Convention européenne des droits de l'homme, qui doit entrer en vigueur en Grande-Bretagne le 1er janvier prochain. Selon le Nationality Act de 1948, était citoyen britannique toute personne née dans le Royaume-Uni, les îles Anglo-Normandes, un territoire ayant le statut de colonie, un bateau ou un avion enregistré dans le Royaume-Uni. Le nouveau texte crée trois sortes de citoyenneté : la nationalité britannique à part entière, qui, seule, donne le droit de s'installer dans le Royaume-Uni ; la citoyenneté des dépendances britanniques (Hongkong, Gibraltar et les Malouines), et la citoyenneté d'outre-mer.

Dans leur programme électoral de 1979, les conservateurs avaient promis de durcir sensiblement les règles d'immigration, afin d'empêcher les gens de couleur habitant les anciennes colonies britanniques de s'installer en Grande-Bretagne. Ils voulaient notamment interdire aux citoyennes britanniques habitant en Grande-Bretagne d'y faire venir leur fiancé ou mari, alors que les citoyens de sexe masculin gardaient le droit de faire entrer leur fiancée ou leur femme. Le projet de loi proposé mercredi aux Communes par M. Whitelaw visait à atténuer cette discrimination, tout en évitant les mariages de convenance destinés uniquement à tourner les règles d'immigration.

La droite conservatrice a trouvé ces nouvelles règles trop laxistes, mais les travaillistes, les sociaux-démocrates et les libéraux les ont, au contraire, jugées encore trop sévères. Le porte-parole du Labour, M. Hattersley, ministre de l'intérieur du cabinet fantôme, a dénoncé une *« discrimination délibérée contre les femmes »*. M. Jenkins, leader du parti social-démocrate, a critiqué une loi *« opposée à la Convention européenne des droits de l'homme, à la vie familiale, à l'égalité sexuelle et raciale »*. La coalition des opposants a eu raison du compromis élaboré par M. Whitelaw. Ce dernier devra sans doute assouplir son projet pour s'assurer au moins la neutralité bienveillante de l'opposition au cours du prochain débat.

DANIEL VERNET.

Italie

AVANT LE VOTE D'INVESTITURE

M. Fanfani répond aux interpellations sur la « filière bulgare »

De notre correspondant

Rome. — La réunion, mercredi 15 décembre, du comité interparlementaire sur les activités des services secrets, qui est composé outre des responsables de ceux-ci, des ministres de l'intérieur et de la défense, a eu pour thème les liens entre terrorisme et activités de puissances étrangères en territoire italien : en d'autres termes, les trois enquêtes qui tendent à converger sur la Bulgarie. Aucune indiscrétion n'a filtré sur le contenu de la réunion, mais selon la *Stampa*, la « filière bulgare » en sortirait confirmée. C'est en tout cas en se fondant sur les résultats de cette réunion que M. Fanfani devait répondre, ce jeudi, aux nombreuses interpellations des parlementaires sur la Bulgarie. Les députés devaient ensuite passer au vote d'investiture du cabinet.

Apparemment, les services secrets italiens surveillaient déjà depuis quelques mois les activités des Bulgares, parallèlement à l'enquête faite par la magistrature : le 20 septembre aurait d'ailleurs eu lieu une première rencontre entre le juge d'instruction et le chef du SISMI (services secrets).

Si la question centrale de l'enquête sur l'attentat contre le pape — pourquoi Ali Agca a-t-il commencé à parler ? — demeure sans réponse, on connaît aujourd'hui avec plus de précision la manière dont s'est mise en marche la mécanique judiciaire qui a abouti à l'arrestation, le 25 novembre, de M. Antonov, fonctionnaire de Balkan Air, soupçonné de complicité avec Agca. La reconstitution des différentes démarches montre un manque de coordination entre les administrations, relève notamment le président du comité interparlementaire sur l'activité des services secrets.

C'est le 20 octobre que le juge Martella a informé, au cours d'un entretien en tête à tête, le président du conseil, M. Spadolini, des développements de son enquêtes à partir des declarations que faisait Agca. Le juge a notamment donné des indices conduisant sur une piste bulgare. Le magistrat a demandé au président du conseil l'aide des services secrets pour poursuivre son enquête, et l'action du ministère des affaires étrangères en ce qui concerne les immunités diplomatiques. Déjà, le juge suspectait deux personnes : M. Antonov et le caissier de l'ambassade, M. Ayvasov.

Afin de respecter, semble-t-il, le secret de l'instruction, M. Spadolini, qui accorda l'aide des services secrets demandée, ne parla de l'affaire ni au conseil des ministres ni au comité interparlementaire sur les activités des services secrets. Il avertit cependant les ministres de l'intérieur et de la justice. En revanche, affirme le ministère des affaires étrangères, aucune information ne lui a été transmise avant le 11 novembre.

Ce n'est qu'au début novembre que le juge Martella a décidé de passer à l'action, estimant qu'il avait suffisamment d'indices : le 11 novembre, il s'informe officiellement, au ministère des affaires étrangères, du statut de M. Ayvasov et du secrétaire de l'attaché militaire, M. Kolev Vassilev. Le 24 novembre, il demanda à la Farnesina de requérir de l'ambassade de Bulgarie la levée de l'immunité dont bénéficiait M. Ayvasov : il s'agit d'une immunité pénale et non diplomatique, les deux fonctionnaires ne figurant pas sur la liste diplomatique et étant porteurs de passeports de service. Dans le cas d'une réponse négative, le juge se réservait de demander l'expulsion.

L'ambassadeur de Bulgarie, prévenu le lendemain, donna une première réponse négative le 1er décembre puis une seconde par écrit le 6 décembre, précisant que M. Ayvasov était rentré en Bulgarie pour *« raisons de service »*.

Selon l'ambassade de Bulgarie à Rome, M. Ayvasov est parti entre le 8 et le 12 novembre, mais la date exacte n'est pas précisée (il y a une semaine, on nous avait pourtant dit à l'ambassade qu'il était parti le 10 novembre). De toute façon, la question reste entière ; comment se fait-il que quelques jours après que le juge Martella eut informé M. Spadolini, et avant, ou pratiquement, le jour même où la démarche était faite au ministère des affaires étrangères, M. Ayvasov ait pu partir sans être inquiété pour la Bulgarie ? A-t-il été averti ? Tout aussi curieux est le fait qu'apparemment, bien que surveillé, M. Ayvasov ait pu quitter l'Italie à l'insue des autorités.

PHILIPPE PONS

• *M. George Shultz*, secrétaire d'Etat américain, a qualifié de « totalement erronée » l'information selon laquelle le pape lui aurait dit que le K.G.B. avait inspiré la tentative d'assassinat dirigée contre lui. Le porte-parole du Vatican s'était, pour sa part, réfusé à tout commentaire *(nos dernières éditions du 16 décembre)*.



ASIE

Chine

« Sauvez les bébés filles »

De notre correspondante

Pékin. — *« Sauvez les bébés filles. »* Cet appel pressant vient d'être lancé à l'opinion publique par le journal de la jeunesse face au nombre d'infanticides et d'abandons dont sont victimes, dans la Chine des quatre modernisations, les bébés du sexe féminin.

Fondées sur d'anciens préjugés, ces pratiques n'étaient pas inconnues. Mais jusqu'à une date récente et tout en les déplorant, on se contentait officiellement de les considérer comme des cas extrêmes, connus seulement en milieu rural.

La situation est apparemment bien plus grave puisque le premier ministre, M. Zhao Ziyang, a lui-même jugé bon de traiter de cette question dans son rapport du 30 novembre dernier devant l'Assemblée nationale populaire. *« Toute la société,* a-t-il notamment déclaré, *doit condamner vigoureusement ces actes criminels que constituent le meurtre par noyade de nourrissons du sexe féminin et les sévices infligés à leurs mères. »*

C'est aussi ce que réclame le journal de la jeunesse en révélant que de nombreuses lettres de lecteurs lui ont apporté la preuve que dans plusieurs régions du pays d' *« innocents bébés sont abandonnés aux carrefours des routes, aux coins des rues et même noyés »*. L'idée que l'homme est supérieur à la femme ou, comme l'a déploré M. Zhao Ziyang, la conviction qu'une *« nombreuse progéniture mâle est signe de bonheur »* sont autant de préjugés encore bien ancrés dans les esprits. Si on y ajoute le souci de préserver la descendance et la crainte de la solitude dans les vieux jours, on trouve là, selon l'organe de la jeunesse, l'explication essentielle de ces comportements.

Ce faisant, le journal révèle que, selon les statistiques, dans beaucoup de communes, le rapport entre les garçons et les filles nés ces deux dernières années et ceux qui *ont « survécu »* est de trois garçons pour deux filles. Devant ce constat, les auteurs de l'article affirment que, *« s'il n'est pas mis fin immédiatement à ce déséquilibre inquiétant, un grand nombre de jeunes gens se retrouveront dans vingt ans sans épouse »*. La Chine populaire est déjà l'un des très rares pays dans le monde où la population masculine est supérieure à la population féminine (51,5 % contre 48,5 %).

Une malédiction

Cet avertissement sera-t-il entendu ? Pour l'heure, naître fille ou donner naissance à une fille reste encore souvent une malédiction en Chine. De surcroît, la politique de l'enfant unique appliquée depuis trois ans n'aide pas à changer les mentalités. Régulièrement, les journaux font état du martyre enduré par de jeunes mères qui ne donnent pas le jour à un garçon. L'un des cas les plus douloureux a été rapporté par *le Quotidien du peuple*. C'est l'histoire d'une ouvrière de Shenyang, capitale industrielle du Liaoning, qui avait mis au monde une petite fille. Battue, injuriée par son mari et son beau-frère pour avoir *« commis cette faute »*, puis pressée de divorcer pour que son époux puisse tenter d'avoir un fils avec une autre femme, cette jeune mère, complètement désespérée, a fini, après neuf mois de souffrances physiques et morales, par accéder au vœu de sa belle-mère : elle s'est donné la mort.

Le gouvernement tente de parer comme il peut à ces drames, quitte à faire une entorse à la règle de l'enfant unique. C'est ainsi que parmi les exceptions prévoyant la possibilité d'avoir deux enfants figure celle des couples vivant à la campagne et dont le mari accepte d'aller vivre dans la famille de sa femme lorque celle-ci est le seul enfant du foyer. Il est de tradition, en effet, qu'après le mariage le jeune ménage s'installe chez les parents de l'époux.

ANITA RIND.

Corée du Sud

PRINCIPAL DIRIGEANT DE L'OPPOSITION

M. Kim Dae-Jung a été libéré et va se rendre aux Etats-Unis

Séoul *(A.F.P.)*. — Le principal dirigeant de l'opposition sud-coréenne, M. Kim Dae-Jung, qui purgeait une peine de vingt ans dans une prison provinciale, a été libéré ce jeudi 16 décembre et transféré à l'hôpital de l'université de Séoul pour y soigner ses rhumatismes. Le ministre de l'information, M. Lee Jin-Hui, a annoncé qu'il serait prochainement autorisé à se rendre aux Etat-Unis afin d'y recevoir des soins supplémentaires.

Le ministre a déclaré que cette mesure de *« clémence spéciale »* ne signifiait ni la grâce ni l'amnistie de M. Kim Dae-Jung. On croit cependant savoir que des procédures légales sont envisagées en vue de décider si l'exécution de la peine du condamné doit être suspendue ou poursuivie. Dans une déclaration à la presse, le gouvernement indique d'ailleurs que d'autres mesures de clémence pourraient être prises en faveur de dissidents politiques afin de *« consolider l'unité nationale en liquidant les séquelles du passé »*.

De bonne source, on apprend que M. Kim Dae-Jung pourrait partir pour les Etats-Unis dès la semaine prochaine mais que cela ne signifie pas que son état de santé ait récemment empiré. Le dirigeant de l'opposition souffre notamment d'une arthrite de la hanche, des suites d'un mystérieux accident de la route survenu en 1970 et qu'il avait qualifié de tentative d'assassinat.

[Agé de cinquante-sept ans, candidat à la présidence de la République en 1971, M. Kim Dae-Jung a été victime de multiples mesures répressives de la part du régime sud-coréen. Il était réfugié à Tokyo lorsque les services du président Park le firent enlever en 1973, l'assignèrent d'abord à résidence puis l'emprisonnèrent en 1976. L'assassinat du général Park lui permit de reprendre pour une courte période ses activités politiques, mais le nouveau chef du régime, le président Chun Doo-Hwan, le faisait à nouveau arrêter le 18 mai 1980, à la veille des émeutes de Kwangju. Il avait été par la suite condamné à mort sous l'accusation de conspiration en vue de renverser le gouvernement. Sa peine avait été commuée, en janvier 1981, en prison à vie puis réduite au printemps dernier à vingt ans de détention.

Le gouvernement sud-coréen, rapporte l'A.F.P., affirme que la libération de M. Kim Dae-Jung a été décidée indépendamment de toute pression étrangère. On sait cependant que plusieurs gouvernements — Washington, Tokyo et Paris notamment — sont activement intervenus en ce sens.]



CHINE

A travers les steppes de Mongolie intérieure

I. — *Le peuple des bannières*

La région autonome de Mongolie — souvent appelée Mongolie intérieure par opposition à la République populaire de Mongolie voisine — est une des parties les plus pauvres de la Chine. Comme toutes les zones périphériques du pays, elle requiert cependant une attention particulière de la part de Pékin, motivée à la fois par des préoccupations d'ordre stratégique et par le souci d'éviter les tensions que pourrait provoquer la coexistence d'une forte minorité ethnique et d'une colonisation han désormais majoritaire.

De notre envoyé spécial MANUEL LUCBERT

Xiwuzhumuqinqi. — D'abord, us avons cru que Gawa, la jeune ongole joufflue et taciturne qui ait, jusque-là, sagement suivi la te sablonneuse, était soudain se de l'ivresse des steppes. Voilà e, d'un coup de volant décidé, elle çait délibérément notre minibus ravers la prairie. Et le véhicule de sser *sur l'herbe folle*, comme sur table de billard roule une boule ppée d'un coup de canne bien sté.

Et puis, au bout de quelques sendes, nous comprenons : l'ombrause descendante de Gengis Khan pas jeté ses chevaux-vapeur sur traces de son illustre devancier simple lubie. Dans le lointain, niées au pied de collines vervantes aux courbes amples et uces, apparaissent, fragiles dans te immensité, quelques yourtes, nous sommes attendus. Après q heures de piste cahoteuse la *lle*, et près de trois heures le mamême, nous voilà enfin arrivés au ys des seigneurs de la steppe.

Ils sont là, devant nous, ces éleurs du bout du monde : les uns fièment juchés sur leur cheval court pattes, les autres, curieux et usés, groupés, dans leur habit traionnel, autour de la yourte de feu. Le temps de faire les présentans avec le maître des lieux, le chef brigade Baira, homme de taille oyenne, aux joues creusées sous les mmettes saillantes et au regard ulin, et nous sommes introduits ns la demeure circulaire que le ongol, depuis que ses lointains anres, les Xiong Nu, l'adoptèrent il a quelque trois mille ans, s'est nné pour toit.

La yourte où le chef de brigade ira nous invite à prendre place ne monte pas, visiblement, à des mps immémoriaux. L'épais revêteent de feutre recouvrant l'armare de bois est d'un beau blanc ège qui tranche sur celui plus gris s yourtes environnantes ; le foyer, ué au centre du cercle et qu'on imente de bouses de vache séées, ne paraît guère avoir servi réemment, et ces meubles, ces cofes, ce buffet d'un rouge éclatant, né d'un motif floral naïf, ces étaères sur lesquelles reposent des aux d'un émail étincelant, des cuettes brillantes comme un sou neuf, us ces ustensiles ne donnent pas impression d'une utilisation intenve, même si l'on admet que les semi-) nomades du lieu soient daantage portés à passer leurs jourées à l'air libre, dans la prairie, u'à se confiner sous la tente. Un oupçon nous traverse : serions-nous lans une yourte d'apparat ? Bah ! Après tout, on s'endimanche bien lans nos campagnes pour accueillir es invités...

Au rythme des saisons

Tandis que de jeunes femmes, vêues de superbes *taleh* (robes) rouges, serrées à la taille par une arge ceinture de soie de couleur bleue ou verte, plusieurs fois enrouée, nous servent le rituel thé au lait, dans lequel il est de bon ton de verser quelques cuillerées de grains de millet et de faire fondre un morceau de beurre, le chef Baira nous présente la « situation ». Nous sommes ici dans la brigade Ilit, ce qui ; nous dit un cadre mongol qui nous accompagne — Baira ne parle pas un mot de chinois, — signifie « Victoire ». Cette brigade est *située sur la* commune d'Alatogoulou, laquelle dépend de la « bannière » de Xiwuzhumuqinqi (1), d'où nous arrivons. Ce nom, *partiellement emprunté* au mongol, veut dire : la « *bannière des raisins de l'Ouest* ».

La brigade Ilit se consacre exclusivement à l'élevage. Elle s'étend sur une superficie de 150 km2. Sur ce territoire, une soixantaine de familles, représentant quelque *350 personnes* (320 Mongols et une trentaine de Hans), veillent sur près de 8 000 têtes de bétail : un millier de chevaux, 1 500 vaches, plus de 5 000 moutons et chèvres. Au siège de l'unité de production, composée de bâtiments en dur, que l'on aperçoit dans le lointain et où sont regroupés les services administratifs, sanitaires et l'école primaire, le personnel sédentaire entretient quelques porcs.

Sur ces vastes étendues enneigées *plus de la moitié de l'année*, coupées du monde extérieur — il n'y a ici ni électricité ni téléphone, et l'on va puiser l'eau à la rivière proche, — la vie de l'éleveur est d'une simplicité qu'on voudrait qualifier de biblique. À mots lents et pesés, un jeune Mongol, au visage rougi par les vents, nous raconte, dans sa langue, l'une de ses journées : le matin, il se lève vers 5 heures, qu'il gèle ou que le soleil brille ; après s'être aspergé le visage d'eau, il boit son thé au lait et au beurre et sort dans la prairie. La tournée des troupeaux, qu'il fait sur son cheval, le mène au-delà des collines environnantes et même plus *loin encore. A la mi-journée*, avec ses compagnons, il revient boire le thé sous la yourte, mange l'été un bout de fromage de vache séché, l'hiver un morceau de viande de mouton, fait une petite sieste et repart dans la prairie. Le soir, l'extinction des feux se fait avec le coucher du soleil.

Cinq fois par an, les familles déplacent leur yourte au rythme des saisons et en fonction de l'état des pâturages. Mais ce semi-nomadisme reste limité au territoire de la brigade. Généralement, les femmes restent près de la yourte, s'occupent de *la traite des vaches et des chèvres*, font le thé, confectionnent les robes traditionnelles.

Le chef de brigade Baira a été « plutôt satisfait », cette année, de la qualité de l'herbe de la prairie. Mais la vie de la communauté peut *encore être soumise* à de *rudes vicis*situdes. Il y a quatre ans, à la suite de grands froids et de fortes chutes de neige, la brigade a frôlé la cata*strophe*. Plus de la *moitié* du bétail est mort. La situation alimentaire était critique. Depuis lors, un système de « responsabilité » (d'inté*ressement) a été instauré, et* le troupeau a été reconstitué.

Notre hôte s'interrompt : de la yourte voisine, des hommes apportent sur de grands plateaux le mouton cuit à la vapeur que l'on a égorgé en notre honneur. Il faut maintenant, selon la tradition mongole, décide le vieux Baira, « *boire, manger et s'amuser* ». Un regard malicieux illuminant son visage, il lève son bol rempli d'alcool de lait de vache, le vide d'un trait et, nous en montrant fièrement le fond, nous invite à l'imiter. La boisson, un peu acide, a du mal à apprivoiser nos gosiers habitués à des breuvages plus élaborés, mais, diable ! il faut bien se montrer vaillants devant ces robustes Mongols !

Après ces agapes abondamment arrosées, nous sortons au grand air, car on nous annonce une séance de rodéo d'un type particulier. Quelques jeunes sont partis dans la steppe chercher le troupeau de chevaux, et ils ne devraient pas tarder à revenir. Ils vont se livrer devant nous à l'un de leurs jeux favoris, qui constitue souvent le « clou » des *nadamu*, ces fêtes que les communautés mongoles célèbrent chaque année à la belle saison. A force de galopades et de ruses manœuvrières, les cavaliers séparent une bête de ses compagnons, puis, à l'aide de grandes perches au bout desquelles pend une large boucle, ils l'attrapent en pleine course.

Bientôt, la horde apparaît au sommet de la colline, se détache sur le ciel limpide et, encadrée par quel*ques gardiens sanglés dans* leurs tuniques bleues, se déploie majestueusement dans la prairie. Une fois, deux fois, trois fois, les jeunes Mon*gols essaient de disloquer le trou*peau, mais les bêtes, crinière au vent, font corps et déjouent ces tentatives. Enfin, trois cavaliers, plus habiles, *réussissent* à *isoler un su*perbe coursier d'une belle couleur crème. Rétif, l'animal sauvage est amené devant nous. Il s'agit maintenant pour celui qui l'a attrapé de le monter. Avec des gestes d'une infinie douceur, le jeune homme lui passe le mors et, pendant qu'il le maintient solidement d'une main, de l'autre il le selle avec précaution et l'enfourche. Dès qu'il sent sur lui la présence de l'homme, le coursier blanc détale comme un perdu jusqu'au fond de la plaine.

Un pâle reflet des conquérants de jadis

Telle est la vie, pleurs et joies confondus, du peuple des bannières. Une population en voie de dépérissement, encore fière de ce qui lui reste de liberté, mais qui n'est qu'un bien pâle reflet des redoutables tribus de Gengis et de Koubilai Khan. De l'empire mongol, qui s'étendit au dix-huitième siècle des rivages du Pacifique à ceux de la Caspienne, et poussa même, un temps, dans la plaine pannonienne, jusqu'aux portes de Vienne, que reste-t-il aujourd'hui, sinon deux territoires vassalisés : au nord, dans l'orbite soviétique, la République populaire de Mongolie, au sud, engluée dans l'ensemble chinois, pénétrée par l'immigration han, la Région dite autonome, de Mongolie intérieure, où nous nous trouvons.

D'une superficie de *1* million 180 000 km², la Région autonome comptait officiellement, en 1981, 18,7 millions d'habitants, voire plus (19,3 millions selon les plus récentes estimations officieuses). Mais on ne dénombrait pas plus de 2 millions de Mongols. En 1947, lorsque fut créée la Région, deux ans avant l'établissement du pouvoir populaire à Pékin, les Mongols représentaient le quart de la population.

En trente ans, l'immigration venue des provinces chinoises se serait élevée au moins à 6 millions de per*sonnes. A Huhehot, l'ancienne* Köke-Hota, la « *Ville bleue* », fondée au seizième siècle par Altan Khan et devenue depuis 1952 la capitale de la Région, les Mongols, au demeurant largement sinisés, seraient environ 100 000 sur une population de 600 000 habitants. Baotou, la ville la plus importante de Mongolie intérieure (*1,5* million d'habitants), type même de la cité industrielle « *socialiste* », telle qu'on peut en voir dans tous les pays d'Europe de l'Est, compte une population han à 96 %.

Aux Mongols, renvoyés à leur vocation séculaire, il reste les vastes espaces battus par les vents des hauts plateaux qui s'étendent à l'ouest et à l'est de la boucle du fleuve Jaune. *Repoussés toujours plus au nord* sous la poussée colonisatrice chinoise, qui s'est progressivement emparée, depuis le règne des Qing, des terres les plus riches au sud, ils doivent affronter aujourd'hui un grave problème de désertification. Cette calamité est, partiellement, la conséquence de certaines erreurs commises ces trente dernières années par le pouvoir central et qui expliquent que le cheptel, toutes bêtes confondues, n'était pas plus nombreux en 1980 qu'en *1957* (40 millions de têtes). Depuis deux ou trois ans, toutefois, le pouvoir politique à Pékin et ses relais à Huhehot paraissent décider à s'engager sur une voie plus raisonnable, tandis que, parmi la jeunesse mongole, renaît confusément le sentiment d'une identité *différente*.



(1) Comme les Mandchous, les Mongols sont traditionnellement organisés en bannières. On désignait par là, à l'origine, des ensembles politico-militaires placés sous l'autorité d'un prince. L'expression s'est maintenue de nos jours en Mongolie intérieure pour qualifier une unité administrative équivalant au district des autres provinces chinoises.

Prochain article :

ÉLEVEURS ET PASTEURS DE NOUVEAU A L'HONNEUR

AMÉRIQUES

Argentine

Les forces armées reconstituent rapidement leur potentiel de combat

Des sources, proches du ministère argentin de la marine, ont confirmé, le mercredi 15 décembre, à Buenos-Aires, l'achat de quatorze chasseurs-bombardiers Super-Etendard français (*le Monde* daté 5 et 6 décembre). Certains de ces appareils ont déjà été livrés et les autres devraient arriver prochainement. Ces livraisons ont été possibles depuis la levée de l'embargo sur les ventes d'armes à l'Argentine, embargo décrété pendant la guerre des Malouines. Les forces armées argentines sont, par ailleurs, engagées dans un vaste effort de modernisation.

Correspondance

Buenos-Aires. — Les forces armées argentines reconstituent leur potentiel militaire en tenant compte des leçons de la guerre des Malouines. Des commissions spéciales ont été formées au sein de l'armée de terre, de la marine et de l'aviation afin de réviser l'ensemble du programme d'armement. Il est clair que l'accent sera mis sur la qualité plutôt que sur la quantité et que les militaires argentins chercheront à s'équiper d'armes sophistiquées. Ce sont les jeunes officiers qui poussent le plus à la « professionnalisation » de l'armée, tant dans la sélection et la formation des troupes que dans le choix des moyens matériels.

L'armée de l'air, qui a perdu, officiellement, durant le conflit trente-cinq appareils (treize Dagger, dix-neuf Skyhawk A4, deux bombardiers Camberra et un avion de transport C 130) a rapidement recouvré la totalité de sa capacité d'action. Elle a reçu, peu avant la reddition de la garnison des Malouines, dix Mirage V péruviens et vingt-deux Dagger israéliens. Elle dispose, à l'heure actuelle, de davantage de Mirage qu'avant le 2 avril (soixante-quinze au total). L'aviation s'est, également, réapprovisionnée en bombes, en particulier auprès de la Libye et d'Israël.

La marine, dont l'action a été rapidement neutralisée par les sous-marins de la Royal Navy, a de son côté tiré deux conclusions de la guerre. La nécessité, d'abord, d'accélérer la construction des quatre sous-marins TR *1 700 dont l'un* vient d'être lancé aux chantiers d'Emden en R.F.A., les trois autres devant être montés en Argentine. Ce programme prévoit également la fa*brication en Argentine de deux sous*-marins TR 1 400. En deuxième lieu, l'efficacité et la fiabilité des Super-Étendard et des missiles Exocet air-mer AM 39, qui ont mis hors de combat le destroyer — *Sheffield* — et *l'Atlantic Conveyor*. La France a livré les cinq AM 39 prévus dans le contrat signé avant la guerre des Malouines et cinq Super-Étendard, sur les neuf soumis à l'embargo durant le conflit, font route vers la base de Puerto-Belgrano. La marine souhaiterait acquérir dix Super-Étendard et vingt Exocet AM 39 de plus.

Elle souhaiternit en revanche freiner le programme « Meko » qui comprend la fabrication en R.F.A. de quatre frégates et la construction en Argentine de six corvettes. Ces navires doivent être équipées de missiles mer-mer MM. 40 à tir transhorizon mis au point par la S.N.I.A.S...et d'hélicoptères britanniques Sea Lynx utilisés comme relais pour designer l'objectif. Si la France paraît bien placée pour satisfaire les besoins de l'aéronavale, elle doit lutter contre une vive concurrence de l'Union soviétique qui à récemment proposé aux Argentins de leur livrer gratuitement des Tupolev TU 26 comparables au Mirage IV. Les Soviétiques qui avaient tenté une première percée sur le marché argentin durant le conflit reviennent, aujourd'hui, à la charge. Il semble, toutefois, que les militaires argentins se méfient des nombreux techniciens soviétiques qui ne manqueraient pas de s'installer sur leur territoire. L'achat de matériel militaire à l'U.R.S.S. poserait, d'autre part, de délicats problèmes de reconversion.

L'armée de terre, quant à elle, a été profondément marquée par l'hu*miliation que lui ont infligées les* troupes du général Moore. Sa restructuration et sa modernisation représentent, toutefois, une tâche beaucoup plus ardue que dans le cas de la marine et de l'aviation, *traditionnellement* plus « professionnelles ».

Trois priorités ont été fixées. En premier lieu, la reconstruction du *système de défense anti-aérien, pra*tiquement réduit à néant, soit qu'il ait été détruit, soit que ses éléments aient été abandonnés à l'ennemi. La firme suisse Oerlikon est, sans aucun doute, la mieux placée.

La France a, cependant, des atouts importants, comme le système Roland produit en coopération par l'aérospatiale et la firme allemande Messerschmitt. L'un des missiles Roland, installés aux Malouines, a abattu un avion Harrier et deux ensembles, commandés avant le déclenchement du conflit, doivent être livrés très prochainement. L'infanterie de marine a été, d'autre part, équipée de Sam 7 achetés à la Bulgarie.

Deuxième priorité, la reconstitu*tion de la flotte d'hélicoptères de* combat et de transport. La supériorité des Iles britanniques dans ce domaine a, en effet, été décisive au cours des affrontements terrestres. L'Argentine, *qui a perdu au total* vingt-quatre appareils, est en pourparlers avec l'Italie et avec la France. Elle est, en particulier, intéressée par l'hélicoptère de combat *Gazelle, utilisé par les Britanniques* aux Malouines.

La troisième priorité, l'adoption du système de visée infra-rouge et d'amplification de lumière dont l'ef*ficacité* a fortement impressionné les Argentins. L'armée de terre souhaite, également, acheter une quarantaine de blindés légers Panhard AML 90 qui ont fait leurs preuves sur le terrain boueux de l'archipel.

Le plan de réarmement de l'Argentine est donc ambitieux. Certes, la situation financière du pays et des considérations de politique intérieure obligeront les forces armées à des choix douloureux. On peut penser, cependant, qu'elles s'efforceront de le mener à bien avant que les civils ne tiennent les cordons de la bourse.

JACQUES DESPRES.

Etats-Unis

Le président du Syndicat des camionneurs est reconnu coupable de tentative de corruption d'un sénateur

De notre correspondant

Washington. — M. Roy Lee Williams, président du Syndicat des camionneurs (Teamsters), a été reconnu coupable de tentative de corruption, le mercredi 15 *décembre*, par un tribunal de Chicago. Il risque cinq ans de prison et la perte de son poste mais fera appel. Quatre autres personnes sont également condamnées dans cette affaire. La sentence sera connue le 10 février.

Le président du syndicat et ses collaborateurs avaient cherché à soudoyer un sénateur démocrate du Nevada, M. Howard Cannon. Ils proposaient de lui vendre à très bon prix une vaste propriété que le Fonds de retraite des camionneurs possède à Las Vegas. On exigeait seulement de l'acheteur qu'il s'oppose à un projet de loi visant à « déréglementer » l'industrie des transports aux Etats-Unis. Ce marché échoua et M. Cannon, qui n'a pas été inculpé, mais n'a pas été réélu en 1980, favorisera, au contraire, l'adoption de la loi.

Selon le juge de Chicago, on se trouve devant *« un événement dans les annales de l'industrie électronique »*. Les agents du F.B.I. ont *fourni, en effet,* quelque deux mille bandes magnétiques, après avoir enregistré clandestinement toutes les conversations des intéressés. Ce matériel a été accepté comme preuve du délit.

Agé de soixante-sept ans, M. Williams est le syndicaliste le mieux payé des Etats-Unis. Son salaire mensuel s'élève à 18 750 dollars, soit 131 000 F. Il vit dans une ferme de 190 hectares, près de Kansas-City. C'est un familier des tribunaux. Il avait déjà été inculpé — et acquitté — à trois reprises pour diverses affaires. En 1971, dans un rapport, le département du travail le décrivait comme étant *« sous la complète domination »* de Nicholas Civella, chef de la Mafia de Kansas-City.

Malgré la nouvelle accusation qui pesait sur lui, M. Williams avait été plébiscité, en juin 1981, au poste de président des (Teamsters). Il faut dire que le syndicat n'est pas très regardant sur ce genre d'affaire. Deux de ses anciens présidents, Dave Beck et James Hoffa, avaient fait de la prison. Et c'est à cause de la corruption qui régnait dans leurs rangs que les (Teamsters) avaient été expulsés de la Centrale A.F.L.-C.I.O. en 1957.

L'organisation de M. Williams est le seul grand syndicat américain qui ait appuyé M. Reagan à l'élection présidentielle de 1980. Mais ses effectifs sont en baisse : deux millions de membres, soit trois cent mille de moins qu'en 1977. Et ce ne sont pas les nouveaux ennuis de M. Williams qui vont redorer son blason ou faciliter sa réaffiliation à l'A.F.L.-C.I.O. — R. S.

Washington va augmenter son aide militaire au Portugal

Washington *(A.F.P., U.P.I.)*. — M. Reagan a qualifié d' *« exceptionnellement utiles et harmonieux »* les entretiens qu'il a eus mercredi 15 décembre à la Maison Blanche avec M. Francisco Pinto Balsemao. Le premier ministre du Portugal a indiqué, de son côté, que son pays était *« un partenaire fidèle qui compte assumer pleinement ses responsabilités en matière de sécurité et qui s'attend dans ce contexte à une claire compréhension »* des Etats-Unis.

Les entretiens ont porté notamment sur le renouvellement de l'accord de coopération, qui arrive à expiration en février prochain, sur l'utilisation par les forces américaines des installations de la base aérienne portugaise de Lajes, dans les Açores. Il a été convenu de parvenir *« rapidement à un résultat mutuellement satisfaisant »*, a déclaré M. Reagan. M. Pinto Balsemao a confirmé l'intérêt que portent les Etats-Unis à la possibilité d'utiliser la base de Lajes comme escale de réapprovisionnement en carburant pour leur force à déploiement rapide en cas de crise dans la région du golfe Persique. Le premier ministre portugais a affirmé que cette question devrait être négociée séparément.

M. Pinto Balsemao a, par ailleurs, exposé à M. Reagan les besoins de son pays en matière de modernisation militaire. M. Reagan a réaffirmé son *« engagement à aider le Portugal »* dans ce domaine. Washington a prévu d'augmenter de 25 millions de dollars les crédits d'assistance militaire au Portugal, afin de les porter pour l'année fiscale en cours à 90 millions de dollars. M. Pinto Balsemao devait poursuivre ce jeudi ses entretiens à ce sujet avec le secrétaire à la défense, M. Caspar Weinberger.

Chili

LES MANIFESTATIONS CONTRE LE RÉGIME PRENNENT DE L'AMPLEUR

Santiago du Chili *(A.F.P.)*. — Quelque cent personnes ont été arrêtées et plusieurs policiers ont été blessés *au cours de manifestations* contre le gouvernement du général Pinochet mercredi 15 décembre dans le centre de Santiago. Au même moment, trois hommes armés *de mitraillettes ont fait sauter un au*tobus à l'aide d'un engin explosif et ont réussi à prendre la fuite.

Les personnes arrêtées manifestaient contre le régime du général Pinochet aux cris de : *« Pain, travail, justice et liberté »*.

Il y a deux semaines, trente personnes avaient été arrêtées à la suite de manifestations contre la politique économique du gouvernement. Deux dirigeants syndicaux et un responsable du patronat chilien ont été expulsés.

Brésil

LES SEPT DIRIGEANTS DU PARTI COMMUNISTE ARRÊTÉS ONT ÉTÉ LIBÉRÉS

Sao-Paulo *(A.F.P.)*. — Le secrétaire général du parti communiste brésilien (P.C.B.), M. Giocondo Dias, et les six autres membres du comité central de ce parti, arrêtés lundi par la police, ont été libérés mercredi 15 décembre, a-t-on appris de source officielle.

Les dirigeants du P.C.B. ont démenti les affirmations de la police fédérale selon lesquelles ils avaient été arrêtés alors qu'ils participaient au septième congrès de leur parti. Ils ont affirmé que la réunion politique avait simplement pour but de demander la légalisation du P.C.B.

Le P.C.B. est interdit depuis 1947 au Brésil, mais depuis l'amnistie politique promulguée en 1979 les activités des militants communistes étaient tolérées par le gouvernement brésilien.

AFRIQUE

LE RAID SUD-AFRICAIN AU LESOTHO

Pretoria est parvenu à réduire en 1982 l'efficacité des combattants de l'A.N.C.

Le Conseil de sécurité des Nations unies a *« énergiquement condamné »*, à l'unanimité, mercredi 15 décembre, l'Afrique du Sud pour l'attaque du 9 décembre contre le Lesotho. Il a demandé à Pretoria de payer des dommages-intérêts au Lesotho pour les pertes en vies humaines et les destructions. La résolution prie les Etats membres et les institutions de l'ONU de fournir au Lesotho l'assistance nécessaire pour renforcer sa capacité d'accueillir des réfugiés, demande à l'Afrique du Sud de déclare publiquement qu'elle ne commettra pas d'acte d'agression contre le Lesotho, mais ne prononce pa de sanctions. Par l'action de ses commandos à l'exté rieur et la répression intérieure, Pretoria sembl avoir réussi à amoindrir les effets de la lutte d l'A.N.C. (Congrès national africain) sur son terr toire, ainsi que le rapporte notre correspondant.

De notre correspondant

Johannesburg. — *« Les citoyens sud-africains doivent se rendre compte que la guerre est littéralement à leur porte »*, déclarait, mercredi 15 décembre, dans une allusion *à la menace de subversion repré*sentée par l'A.N.C., un général de Pretoria. En réalité, si l'on en croit l'Institut sud-africain des études stratégiques, il semble que l'efficacité *armée de l'A.N.C.* se soit, cette année, sérieusement dégradée.

Selon le directeur de l'Institut, M. Michael Hough, le nombre d'actes insurrectionnels (sabotages, attaques *de commissariats, attentats à la* bombe) est tombé de cinquante-cinq en 1981 à vingt-quatre cette année (dix-neuf en 1980, douze en 1979). Un rapport de la C.I.A., divulgué à Washington en juin par le groupe de pression *noir* américain Transafrica, laissait clairement entendre que Pretoria ne signalait pas tous les actes de terrorisme commis en Afrique du Sud. D'après ce rapport, à chaque attentat révélé par la presse en correspond un second dont il n'est pas fait état. En toute hypothèse, cette politique de camouflage, démentie par la police, s'appliquerait depuis plusieurs années et n'altère donc pas le caractère comparatif de l'étude de M. Hough.

L'apparente baisse d'intensité de la lutte armée contre le régime de l'apartheid a plusieurs explications. Les forces de sécurité *sud-africaines* semblent avoir de plus en plus ten*dance à tirer d'abord et à poser des* questions ensuite.

Selon l'Institut, en effet, treize guérilleros de l'ANC ont été tués cette année sur le territoire sud-*africain, contre cinq seulement en* 1981. Alors que seize maquisards avaient été déférés l'an dernier devant la justice, neuf seulement ont été arrêtés en 1982. Un nombre égal *de prisonniers attendent d'ailleurs* aujourd'hui, dans le quartier des condamnés à mort, de savoir si leur peine sera ou non commuée par le président de la République. Sévère*ment harcelé à l'intérieur des fron*tières de la République, où ses nombreux sympathisants (au moins 40 % des Noirs urbanisés) vivent dans une insécurité croissante, l'ANC subit également, depuis deux ans, de très graves revers jusque dans se « sanctuaires » à l'étranger.

Le raid meurtrier du Lesotho, s'il fait de nombreuses victimes inn centes, a aussi privé le mouveme *d'au moins quatre de ses cadres po*tiques. En janvier 1981, selon scénario identique à celui utilisé Maseru, un raid sud-africain, Mozambique, dans la banlieue Maputo, avait *fait treize morts*, to réfugiés membres de l'ANC. En ac de la même année, Joe Gosbi, rep sentant officiel du mouvement Zimbabwe, était assassiné. 8 *décembre* 1981, Gorges Ndlovu Kenneth Nungu, deux membr importants de l'ANC, réfugiés Swaziland, étaient tués au co d'une escarmouche avec la pol sud-africaine à quelques centaines mètres de la frontière. Deux aut militants avaient péri au Swazila l'année précédente dans l'explosi de charges de plastic. En mars 19 une bombe détruisit partiellement siège de l'ANC à Londres. L'atten ne fit aucune victime mais de no breux documents disparurent. Tr mois plus tard, le 3 juin, le véhic de Petrus Nzima et son épouse, sy dicalistes noirs réfugiés à Manzi capitale du Swaziland, a sauté pleine ville, tuant ses deux occupa proches de l'ANC. Enfin, le 17 ac dernier, une lettre piégée adressée Maputo, tuait Ruth First, ancien avocate sud-africaine exilée Mozambique depuis 1964, l'un c meilleurs théoriciens de la lutte ar apartheid.

Accusée d'avoir mis en place u véritable *« escouade de tueurs* chargée d'éliminer clandestineme les cadres de l'ANC, l'Afrique du S impute généralement ces *attentats* des *« luttes intestines entre ter ristes »*. Non moins régulièreme les voisins noirs de Pretoria, acceptant encore d'offrir asile a quelque trente mille réfugiés no sud-africains de la région, dénonce l'aggressivité du régime de l'ap theid et les tentatives de déstabilis tion dont ils sont l'objet.

Graduellement, en tout cas, puissance armée sud-africain s'impose à tout le sous-contine austral. Déjà, *le Swaziland, Botswana et le Zimbabwe, rend* prudents par l'expérience, se so résolus à freiner les activités l'A.N.C. à partir de leurs territoi respectifs, nul doute que le régime Lesotho, lui-même aux *prises av* une *rébellion* armée encouragée p Pretoria, sera contraint d'adopte tôt ou tard, une attitude plus *« co pérative »*.

PATRICE CLAUDE.

● *La Grande-Bretagne* a obten le renvoi d'un diplomate sud africain qu'elle accusait d'espio nage, rapporte ce jeudi 16 décemb le quotidien londonien *Daily Ex press*. Selon un porte-parole du F reign Office, M. Joe Klue, un pol cier attaché à l'ambassad sud-africaine à Londres, se livrai *« à des activités incompatibles ave ses responsabilités officielles dan le pays »*. — *(A.F.P.)*

Maroc

Une agitation lycéenne et universitaire affecte plusieurs villes de province

De notre correspondant

Rabat. — Alors que la rentrée universitaire avait été relativement calme à Rabat, principal centre universitaire du Maroc avec une cinquantaine de milliers d'étudiants représentant la moitié de l'effectif total, une flambée d'agitation a éclaté la semaine dernière dans plusieurs villes de province, surtout dans le Centre et le Nord. Cette agitation a pris des formes nouvelles, les lycéens ayant, cette fois, pris la tête du mouvement, en particulier à Oujda, à la frontière algérienne, où l'université a été fermée avec une semaine d'avance sur la date prévue des vacances de fin d'année, samedi 18 décembre.

La situation a paru suffisamment grave pour que le roi Hassan II demande au député d'Oujda, M. Ahmed Osman, président du Rassemblement national des indépendants, de se rendre sur place. *Le Matin du Sahara* (gouvernemental) et *al Maghrib*, organe du R.N.I., ont annoncé la nouvelle et *fait pour la première fois état des* événements. Le malaise semble causé par les difficultés de la rentrée scolaire, qui a été marquée dans de nombreuses villes par la surcharge des classes, les mauvaises conditions de logement et de nourriture des internes, et la pénurie de professeurs. La situation aurait été aggravée par les difficultés de la relève des coopé*rants français, qui n'ont pas eu par*tout et à temps des successeurs.

Dès le 29 novembre, des grèves avaient éclaté dans les établissements secondaires d'Oujda, notam*ment au lycée Ibn-Abdel-Aziz*, provoquant l'intervention des forces de l'ordre. Des grèves de solidarité sont alors déclenchées dans les trois facultés de la ville, début décembre, *donnant* lieu à des *affrontements* avec la police. Il y aurait une trentaine de blessés, dont dix grièvement atteints, et même, selon des informations non confirmées, un mort. Des *arrestations ont été opérées. Ces in*cidents provoquent à leur tour des grèves de solidarité à Fès, le vendredi 10 et le samedi 11 décembre.

Dans l'intervalle, le 6 décembre, *les élèves du lycée Ibn-Khaldoun* à El-Jadida (ex-Mazagran), au sud de Casablanca, boycottent les cours parce que des étudiants ont été exclus de leur université. D'autres collèges suivent. *Le 11*, c'est au tour de Nador, futur centre sidérurgique à l'extrême nord du pays. Les troubles s'étendent ensuite à Berkane, près d'Oujda, et à El-Hoceima, où les lycéens, après s'être mis en grève, manifestent dans les rues.

A Rabat, on a enregistré tout au plus un début de mouvement à *la* faculté des lettres. Ce calme relatif peut s'expliquer par le fait que l'Union nationale des étudiants marocains est pratiquement décapitée depuis qu'à la fin de *l'été 1981* les socialistes se sont retirés du bureau exécutif, les représentants des autres tendances ayant été arrêtés à la fin de l'année.

En revanche, dans la capitale et à Fès, ce sont les fonctionnaires qui ont manifesté. Ils ont fort mal accueilli une circulaire émanant du cabinet du premier ministre qui leur interdisait de s'inscrire dans les facultés ou d'être candidats à des examens sans y avoir été autorisés par leur administration. Ce texte visait à la fois à réduire l'absentéisme des fonctionnaires et à limiter le chômage des diplômés. On compterait en effet au Maroc neuf mille chômeurs diplômés, et quatre mille autres qui sortent du service civil (équivalent du service militaire pour les universitaires) et trois mille en train de l'accomplir.

Cette circulaire a provoqué une vague de protestations, y compris au Parlement, dans l'opposition socialiste et communiste, mais aussi dans les partis gouvernementaux, qui ont interpellé le ministre de l'éducation, M. Laraki, membre de l'Istiqlal. Celui-ci a d'ailleurs répondu de façon peu convaincante. Aussi le quotidien *al Maghrib* écrit-il à propos de cette circulaire qu'elle apparaît comme un *« simple abcès de fixation »* qui dissimule l'étendue du mal.

ROLAND DELCOUR.

Madagascar

DE NOUVEAUX INCIDENTS ONT ÉCLATÉ JEUDI DANS LA CAPITALE

Antananarivo *(Reuter)*. — De nouveaux incidents ont éclaté, jeudi matin, 16 décembre à Antananarivo entre les forces de *sécurité* et les partisans du dirigeant nationaliste Monja Jaona, assigné à résidence la veille.

Les partisans du président du parti Monima Kamiviombio (Madagascar aux Malgaches) ont tenté d'organiser une manifestation dans le centre de la capitale en dépit de l'interdiction de toute manifestation sur la voie publique. Ils se sont heurtés aux forces de l'ordre. Celles-ci ont pris position en différents points de la capitale où un certain nombre de magasins, redoutant sans doute des pillages comme cela avait été le cas mardi, demeurent fermés.

Candidat malheureux aux élections présidentielles du 7 novembre face au président sortant Didier Ratsiraka, M. Jaona, qui est âgé de quatre-vingts ans, avait contesté les résultats du scrutin et exigé l'organisation de nouvelles élections (*le Monde* du 16 décembre).

Le général de brigade Jean Rakotoharison, chef d'état-major général des armées, et le colonel Jean-Philippe, commandant de la gendarmerie seraient venus à son domicile notifier à M. Jaona son assignation à résidence l'emmenant ensuite avec eux.

PROCHE-ORIENT

LE CONFLIT LIBANAIS

La mission de conciliation américaine se poursuit dans un climat de tension entre Washington et Jérusalem

Les États-unis auraient soumis aux gouvernements concernés un projet de règlement du conflit libanais qui serait mis en œuvre par étapes. La première d'entre elles prévoit le retrait simultané, sur une profondeur de 15 kilomètres, des forces israéliennes, syriennes et palestiniennes campant actuellement sur le territoire libanais. Elles seraient aussitôt remplacées par l'armée du président Gemayel. Ce dernier aurait donné son accord à MM. Philip Habib et Morris Draper, qui sont arrivés le mercredi 15 décembre à Jérusalem.

De notre correspondant

Jérusalem. — Le retour des deux émissaires américains, MM. Habib et Draper, en Israël se produit dans un climat de tension assez vive entre les gouvernements de Jérusalem et de Washington, à tel point que l'on échange ici et là accusations et soupçons. Le vice-ministre israélien des affaires étrangères, M. Yehuda Ben Meïr, a déclaré le 14 décembre en guise d'avertissement : *« La solution des navettes a fait son temps »*, faisant allusion aux voyages incessants effectués autrefois par l'ancien secrétaire d'État américain, M. Henry Kissinger. M. Ben Meïr a ajouté que son gouvernement entendait avoir des contacts directs avec celui du Liban, et, comme pour souligner la mauvaise humeur qui règne dans les milieux gouvernementaux israéliens, il a reproché aux Américains de se ranger du côté libanais dans le différend actuel, il a rappelé de surcroît que Jérusalem restait fermement opposé au *« plan Reagan »*, annoncé en septembre dernier, qui ébauche la solution d'ensemble du conflit israélo-arabe et du problème palestinien.

De son côté, le ministre de la défense, M. Ariel Sharon, a clairement accusé les Américains d'être responsables de l'impasse dans laquelle se trouvent les discussions entre Israéliens et Libanais. Il a reproché à l'administration Reagan de vouloir établir un lien entre un règlement à propos du Liban et la mise en œuvre du plan Reagan. *« Dès lors, a-t-il dit, que les Américains comprendront que les deux choses ne peuvent être liées, un accord pourra être conclu rapidement entre les gouvernements israélien et libanais. Cela aurait déjà pu être fait si les Américains l'avaient voulu, car nous sommes presque sur le point de nous entendre pour des arrangements de sécurité et de normalisation. »*

Une vieille tactique

L'emploi de ces derniers termes, plutôt qu'une nouvelle allusion à un traité de paix, pourrait faire croire que le gouvernement israélien a quelque peu assoupli sa position. Mais les diplomates américains en poste en Israël ne sont pas convaincus. Ces jours derniers, ils n'ont pas manqué de faire connaître leur mécontentement en laissant filtrer leurs griefs. Washington a ainsi donné à entendre qu'il soupçonnait Jérusalem de souhaiter l'imbroglio actuel au Liban, et donc le maintien des troupes israéliennes dans ce pays, afin de retarder le plus longtemps possible une initiative américaine fondée sur le plan Reagan et, ce faisant, de continuer le développement de la colonisation en Cisjordanie et dans le territoire de Gaza. A Washington, on n'hésite pas non plus à indiquer que le gouvernement israélien est peut-être tenté de continuer à faire durer le différend entre Jérusalem et Washington jusqu'à des élections anticipées, qui pourraient être décidées lors de l'annonce des conclusions de la commission d'enquête israélienne sur les massacres de Sabra et de Chatila, conclusions qui probablement mettront en cause le cabinet de M. Begin.

Invoquer des *« pressions américaines »* et la nécessité d'y résister pour défendre les *« intérêts vitaux d'Israël »* est un argument électoral que les gouvernements israéliens ont souvent utilisé, surtout celui de M. Begin. A ces accusations à peine voilées de la part des États-Unis, on a riposté dans les milieux gouvernementaux de Jérusalem, de la même manière en prétendant que depuis des mois le président Reagan était *« mal conseillé »* dans sa politique à l'égard d'Israël. Il s'agit là d'une vieille tactique qui consiste à essayer d'établir une distinction entre la Maison Blanche et le département d'État. On souligne de plus en plus à Jérusalem que le secrétaire d'État, M. Shultz, adopte une attitude trop hostile à Israël, et on estime qu'en s'opposant à la politique israélienne l'administration Reagan fait fausse route.

FRANCIS CORNU.

RÉUNI A JÉRUSALEM

Le Congrès sioniste mondial s'oppose à la politique israélienne dans les territoires occupés

Jérusalem (A.F.P.). — Le trentième Congrès sioniste mondial, réuni, le mercredi 15 décembre en séance plénière, à Jérusalem, a adopté une résolution présentée par l'opposition travailliste israélienne en faveur d'un « compromis territorial » en Cisjordanie. La résolution s'oppose également à la mise en place de colonies de peuplement juives dans les zones à « dense population arabe » palestinienne.

L'adoption de cette motion par une majorité constituée de délégués travaillistes et de représentants de la « confédération » des organisations juives américaines a déclenché une tempête de protestations dans les rangs des partisans du Likoud de M. Menahem Begin.

Le président du Congrès, M. Dulczin, a décidé d'interrompre la séance en vue d'un second vote de « compromis ». *« Jamais encore,* a-t-il souligné, *le mouvement sioniste n'avait pris ainsi le contre-pied de la politique du gouvernement d'Israël. »*

Dans une allocution très remarquée devant le Congrès, M. Shimon Pérès, le chef de l'opposition travailliste, a déclaré : *« En l'absence d'une solution au problème palestinien, face à l'extrémisme du monde arabe, et en l'absence d'une volonté de compromis raisonnable de notre part, l'avenir d'Israël me paraît s'annoncer en des termes plus militaires que politiques. »*

Mardi soir, déjà, le Congrès avait adopté une résolution défavorable à la politique d'implantation du gouvernement israélien. Le premier ministre, M. Menahem Begin, devrait prononcer une allocution, ce jeudi, à la clôture des travaux.

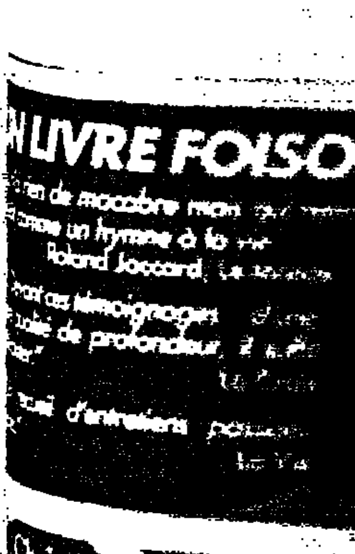
● *Israël n'a pas l'intention d'annexer la Cisjordanie*, mais poursuivra sa politique d'implantation dans les territoires occupés, a déclaré, mardi 14 décembre, M. Ariel Sharon, le ministre israélien de la défense, qui a reproché une nouvelle fois aux Etats-Unis d'empêcher la signature d'un accord de paix entre Israël et le Liban. La presse israélienne avait diffusé à plusieurs reprises récemment des projets d'accroissement de la présence juive dans les territoires, mais c'est la premièe fois qu'un ministre confirme l'intention de développer la politique d'implantation israélienne en Cisjordanie. — *(A.F.P.)*

Le Monde
Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS CEDEX 09
C.C.P. Paris 4207-23
ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE	324 F	519 F	715 F	910 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	584 F	1 039 F	1 495 F	1 950 F
ÉTRANGER (par messageries) I. – BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	364 F	600 F	835 F	1 070 F
II. – SUISSE, TUNISIE	436 F	744 F	1 052 F	1 360 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande.
Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.
Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.
Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.
Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.






LA
MORT
terme
mencemen

LA PRÉPARATION DES ÉLECTIONS MUNICIPALES

Le P.C. juge « positive » l'attitude du P.S.

Les membres du groupe de travail *P.S.-P.C.F. chargé de parvenir à un* accord entre les deux partis pour les élections municipales de mars 1983 *doivent se retrouver, vendredi matin* 17 décembre, au siège du parti socialiste. MM. Marcel Debarge et *Jean Poperen présenteront à leurs* interlocuteurs communistes (Mme Madeleine Vincent et M. Paul Laurent) les décisions prises mercredi 15 décembre par le comité directeur du P.S. au sujet principalement des villes de plus de trente mille habitants dont le maire est communiste et où les socialistes s'estiment en droit de contester la mairie à leurs partenaires. M. Paul Laurent, membre du secrétariat du comité central du P.C.F., a jugé « positive » jeudi, l'initiative prise par le P.S.

Les socialistes se référaient, pour ces villes, aux dernières consultations électorales. Dans vingt-trois *grandes villes administrées* par un maire communiste, le P.S. avait devancé le P.C.F. au premier tour des *élections présidentielle et législatives* de 1981. Dans deux autres villes (Montluçon et Vaulx-*en-Velin)*, le P.C.F., en tête à l'élection présidentielle, avait été devancé aux élections législatives. Entraient également, dans l'une ou l'autre de ces catégories, des villes qui ne comptaient pas trente mille habitants en 1977 et qui avaient depuis lors atteint ou dépassé ce chiffre, ce qui est le cas, par exemple, de Dieppe. Restaient enfin douze villes où le P.C.F., devancé à l'élection *présidentielle*, avait repris la tête de la gauche aux élections législatives.

Les socialistes *revendiquaient* néanmoins la tête de liste dans l'une de ces villes : Nîmes. Au total, les socialistes se proposaient de conduire la liste d'union de la gauche dans une trentaine de grandes villes dirigées par les communistes.

Ce nombre, ramené à dix-huit par le comité directeur du P.S., le 20 novembre, a été de nouveau réduit, mercredi, par ce même comité directeur, la revendication de la tête de liste, par le P.S., devant conduire à des « primaires », au premier tour de scrutin, entre une liste socialiste et une liste conduite par le maire communiste sortant. Telle devrait donc être la situation à Athis-Mons, *à Chelles, à Dieppe, à Evreux*, à Franconville, à Gagny, à Nîmes, à Poissy, à Reims, à Sartrouville et à Sevran.

Cette liste a été établie au terme de débats *prolongés et laborieux*, en commission et en séance plénière du comité directeur. Les socialistes ont renoncé à leurs prétentions dans sept villes : Amiens, Le Mans, Montluçon, Saint-Etienne, Sarcelles, Thionville et Vaulx-en-Velin. Pour certaines de ces villes – Le Mans, Montluçon et Saint-Etienne, – les débats ont été difficiles, entre le secrétariat national du parti et les secrétaires fédéraux concernés, le matin, puis au sein de la commission présidée par M. Jean Poperen, l'après-midi, et, enfin, en séance plénière, tard dans la soirée.

Au cours de cette séance, plusieurs membres du comité directeur sont intervenus pour défendre les positions des organisations locales du parti. M. *Louis Le Pensec*, ministre de la mer, a soutenu la demande d'une « primaire » au Mans, où son directeur de cabinet, M. Jean-Claude Boullard, conseiller général de la Sarthe, avait été désigné pour *conduire la liste socialiste*. Les membres rocardiens du comité directeur ont soutenu cette position et se sont *abstenus lors des votes sur Nîmes*, Reims, Poissy et Le Mans.

M. Gérard Delfau, membre du secrétariat national, *délégué régional* pour le Languedoc-Roussillon, a critiqué la décision prise, le 20 novembre, *d'écarter Béziers et Sète de la* liste des « primaires ». M. Albert Chaubard, député de l'Allier, a vai*nement tenté de convaincre le co*mité directeur de la nécessité d'une « primaire » à Montluçon. Lors de *la séance de l'après-midi*, M. Didier Motchane, membre du secrétariat national et l'un des chefs de file du CERES, avait contesté la décision prise par Mme Georgina Dufoix, secrétaire d'Etat à la famille, de conduire une liste à Nîmes, liste concurrente de celle du maire communiste sortant, M. Emile Jourdain, député. Selon M. Motchane, les positions « historiques » du P.C.F. dans cette ville sont trop solides pour pouvoir être renversées dans la période actuelle, et il lui paraît, en outre, inopportun qu'un membre du gouvernement s'engage dans une primaire.

M. Jean Poperen avait émis le souhait, à l'ouverture de la réunion du comité directeur, que celui-ci émette des votes unanimes, afin de ne pas donner argument, pour *contester ses décisions, au P.C.F. ni*, surtout, aux organisations locales dont la démarche ne serait pas entérinée. Le cas du Mans a fait apparaître que les critères de sélection retenus par la direction du P.S. étaient tempérés par des considérations de courants, puisque Nîmes était acceptée et Le Mans refusée. Le vote sur cette dernière ville a donné 33 voix à la position de la direction du parti, contre 15.

La direction du P.S. justifie les concessions qui seront présentées vendredi au P.C.F. par la reconnais*sance de deux critères : la qualité* du maire sortant et la prise en compte, pour l'évaluation du rapport des forces, des résultats de l'*élection européenne* de juin 1979, scrutin nettement plus favorable au P.C.F. que les consultations nationales ultérieures.

Les socialistes ont décidé, d'autre *part, de ne pas rendre publique* leur décision officiellement avant leur rencontre avec les représentants du *parti communiste*. Aux onze « primaires » envisagées dans des villes à direction communiste, pourraient *s'ajouter celles qui auraient lieu* dans des villes où le maire socialiste refuse, jusqu'à maintenant, d'accueillir des *communistes sur sa liste* (par exemple, Angers et Laval) et enfin dans une douzaine de villes dé*tenues par l'opposition, où le* P.C.F. revendique la tête de liste, mais que le P.S. considère comme « gagnables » pour lui. Au total, et *pour s'en* tenir aux seules villes de plus de trente mille habitants, le nombre des « primaires » à gauche devrait être supérieur à ce qu'il avait été en 1977 (dix-sept) et non pas « *considérablement inférieur* », comme le souhaite le P.C.F.

PATRICK JARREAU.

Billard

Les abords de la salle Colbert, amphithéâtre de l'Assemblée nationale dans lequel la commission chargée de régler les conflits *locaux a siégé, sans interruption*, pendant six heures et quinze minutes, ressemblaient aux couloirs *d'un palais de justice, gendarmes* et menottes en moins. Le premier secrétaire du Var, dont les soupirs *résignés* passaient les murs, le député socialiste, adjoint au maire de Saint-Etienne, Bruno Vennin, qui prétendait conduire une liste socialiste homogène dans cette ville à direction communiste. M. Jean-Claude Boullard, qui souhaitait en faire autant au Mans, les délégués de Montlucon et de quelques autres communes attendaient alignés sur une banquette de skaï noir que la commission règle leurs comptes.

« Si Nîmes plonge. Sète peut remonter. » Bien entendu, c'est un représentant des socialistes sétois qui parle. Mais Nîmes ne risquait pas de *« plonger »*. La tête de liste socialiste, Mme Georgina Dufoix, est secrétaire d'Etat. Son cas apparaissait à tous réglé d'avance dans un sens favorable : on ne laisserait pas Nîmes aux communistes.

« Tenir sur Nîmes pour lâcher Le Mans ! » Bien entendu, c'est M. Boullard qui parle. Les bras lui en tombent lorsqu'il évoque une telle perspective. Le dossier du Mans est meilleur que celui de Nîmes, donc *« Nîmes est notre meilleure protection »*, affirme-t-il. La commission, estime *M. Boullard, n'est pas près de « trouver l'idée géniale pour nous larguer »*. M. Boullard, rocardien, *directeur de cabinet de* M. Louis Le Pensec, ministre de la mer, sous-estimait la subtilité *d'analyse* de la direction du P.S.

M. Le Pensec, venu défendre lui-même le dossier, est sorti de la salle Colbert les coudes écartés, en secouant les mains, avec l'air effrayé d'un gamin qui aurait affronté la colère paternelle.

L'Ouest se conduit mal. A Laval et à Angers, les maires sortants socialistes ne veulent pas de communistes sur leurs listes. Alors pensez, si les Manceaux persistent à vouloir etriper leur maire communiste, comment *réagiront les électeurs nantais du* P.C.F., dans une municipalité chèrement acquise par le P.S. en *1977 ? Une véritable partie de* billard : sauver Nantes, limiter les dégâts à Laval et Angers, abandonner Le Mans au P.C.F. M. Boullard *s'est trompé*. Nîmes n'était pas son meilleur argument. Les communistes ont convaincu la direction du P.S. de la justice de leur cause en usant d'une idee simple, mais forte : Le Mans est, de toutes les villes de l'Ouest, la moins menacée par la droite. Une primaire dans cette ville aurait sans doute facilité la tâche de l'opposition.

En séance plénière, devant le comité directeur, M. Le Pensec a pourtant tenté son va-tout : *« La discipline*, a-t-il dit, *ne peut être fondée que sur l'équité. »* En vain. Par 33 voix contre 15, le comité directeur a décidé que les socialistes ne contesteraient pas Le Mans au P.C.F. Les rocardiens, qui avaient dû, déjà, céder sur Saint-Etienne, venaient de subir leur deuxième échec de la journée.

JEAN-YVES LHOMEAU.

LE R.P.R. PUBLIE UN « GUIDE PRATIQUE DU CANDIDAT »

Un *Guide pratique du candidat* pour les *élections municipales* de mars 1983 vient d'être édité par le R.P.R. et adressé à tous les candi*dats se réclamant de ce mouvement.*

Définissant l'enjeu de la consultation, M. Jacques Chartron, secrétaire *national* aux élections, ecrit : *« Ces élections devront être pour le R.P.R. le moyen d'affirmer dans l'ensemble du pays sa vocation à constituer, face à la majorité socialiste et communiste, et avec les autres formations de l'opposition une force politique nationale capable non seulement de dénoncer les erreurs de cette majorité, mais aussi capables aux yeux de la population d'assumer, le moment venu, les plus hautes responsabilités de l'Etat. »*

Le guide explique les modalités de la *nouvelle loi électorale* et énumère les compétences du maire et du conseil municipal. Plusieurs cha*pitres accompagnés de conseils pra*tiques concernant le budget, la fiscalité, l'action sanitaire et sociale, l'emploi, la culture, l'urbanisme, le sport et la coopération intercommunale.

Enfin, ce document comporte des recettes pour permettre aux candidats de se faire mieux connaître et de diffuser leurs idées.

LE QUATRIÈME BULLETIN DE SANTÉ DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE : « RÉSULTATS NORMAUX »

La présidence de la République a rendu public, mercredi après-midi 15 décembre, le communiqué suivant :

« A la demande de M. François Mitterrand, président de la République, un bilan de son état de santé a été établi à la fin du troisième semestre de son septennat. Compte tenu de l'absence de symptômes particuliers, un examen clinique général et des tests hématologiques et biochimiques habituels ont été pratiqués. Les résultats sont normaux, identiques aux précédents. »

Le précédent bulletin de santé, qui était le quatrième depuis l'élection de M. Mitterrand à la présidence de la République, avait été publié le 15 juin dernier (*le Monde* du 16 juin).

POLITIQUE

LA PREPARATION DES ELECTIONS MUNICIPALES

● AVEYRON : le retrait de M. Diaz à Millau

De notre correspondant

Millau. – M. Manuel Diaz, radical, maire sortant de Millau (Aveyron), ne sollicitera pas le renouvellement de son mandat. Sa décision, prise *« sans amertume, mais avec beaucoup de regret »*, vient d'être annoncée dans une lettre personnelle adressée en fin de semaine dernière à chaque électeur millavois. M. Diaz y commente ses six années de gestion communale, qu'il juge globalement positives, ajoutant toutefois : *« J'ai eu des succès que je revendique, et des échecs que je reconnais. Parmi ces derniers, le principal concerne la création d'emplois nouveaux »* (M. Diaz avait, en effet, été élu en 1977 en promettant de créer six cents emplois en six ans). *« Les événements et la crise ont été les plus forts, et je n'ai pu réussir que très partiellement »*, explique-t-il.

Avait-il pris la décision de se retirer depuis longtemps, comme il l'affirme dans sa lettre ? Il semble plutôt qu'il n'ait pas réussi à s'imposer à Millau comme leader de l'opposition, et que dans les diverses composantes de l'U.D.F. autres que le parti radical sa présence était perçue comme un obstacle.

Son retrait de la compétition électorale provoque étonnement et scepticisme au sein de la classe politique locale. Pour M. Gérard Deruy, P.S., qui conduira pour la deuxième fois la liste de la gauche unie, ce sont là *« des tribulations qui ne concernent que l'opposition »*. La gauche, majoritaire à Millau depuis 1973, espère bien cette fois accéder à la mairie, que M. Manuel Diaz, alors M.R.G., lui avait ravie il y a six ans.

Dans l'opposition, le seul candidat vraiment déclaré à ce jour, M. Jean-Jacques Jammet, R.P.R., se méfie des sincérités successives de M. Manuel Diaz : *« Nous avons l'ordre, j'attends le contre-ordre »*, dit-il. Il estime que si l'absence du maire sortant se confirme, cela peut ouvrir la voie à des réconciliations entre l'U.D.F. et le R.P.R.

Enfin, l'ancien premier adjoint de M. Manuel Diaz, M. Paul Rimlinger, envisage toujours de constituer une liste de centre gauche. On ignore ce que fera l'ancien maire, M. Jean-Louis Esperce, qui avait succédé à Jean Gabriac (U.D.R.) à la mort de celui-ci en 1976, et dont on dit qu'il aurait désormais le soutien de M. Manuel Diaz.

LOUIS LAFABRIÉ.

La situation à Sèvres (Hauts-de-Seine)

A la suite de notre article concernant la préparation des élections municipales à Sèvres (Hauts-de-Seine) (*le Monde* du 5-6 décembre), nous avons reçu deux lettres.

La section de Sèvres du parti communiste déplore que *« Roger Fajnzylberg se serve de son mandat à la mairie comme d'un tremplin contre son ancien parti »*, et regrette *« la personnalisation à outrance autour d'un seul homme, qui donne une mauvaise image de la gauche »*. Elle affirme que, contrairement à ce que nous avons écrit, *« le parti communiste a plusieurs militants de qualité qui pourraient assumer cette responsabilité »* [celle de tête de liste de la gauche] et qu'il est faux de dire que le P.C. a proposé au P.S. de prendre la tête de cette liste.

De son côté, M. Pierre Antonmattei, au nom de la section de Sèvres du parti socialiste, indique : *« Nous n'avons jamais affirmé que la mairie était utilisée au profit de l'appareil du P.C. ; une telle affirmation serait absurde, compte tenu des relations actuelles entre le maire sortant et son parti d'origine »*. En revanche, le P.S. sévrien reproche à l'action municipale d'être *« délibérément menée de façon extrêmement personnalisée, de façon à mettre en avant le seul Roger Fajnzylberg. Votre commentaire sur la rénovation en constitue une illustration caricaturale*, poursuit M. Antonmattei, *puisque vous en créditez le seul maire en négligeant tous les autres élus »*

[Ces deux réactions contre la « *personnalisation à outrance* » sont symptomatiques du climat difficile dans lequel se préparent les municipales à Sèvres. Il est, en effet, d'usage courant – dans la presse comme dans le public – qu'une action municipale, bonne ou mauvaise, soit mise à l'actif ou au passif du maire, malgré le détail de la composition du conseil municipal ; et les partis de gauche n'ont pas l'habitude de s'en indigner. C'est donc bien le « *cas particulier* » du maire de Sèvres et non un simple point de doctrine qui suscite ici des commentaires concordants.

Quant à la proposition faite par le P.C. de céder la tête d'une liste commune au P.S., elle est bien réelle, même s'il ne s'agit pas de la position « *officielle* » du parti communiste. – F. R.]

● TARN, TARN-ET-GARONNE : les séquelles des élections cantonales

De notre correspondant

Toulouse. – Dans plusieurs départements de la région Midi-Pyrénées, la majorité présidentielle cultive la dissonance. Dans ce berceau historique du radicalisme, les socialistes, forts de l'élan des mois de mai et de juin 1981, confirmé par le scrutin de mars 1982, ont la concession difficile à l'égard de leurs alliés radicaux. La dernière consultation – les élections cantonales – a laissé quelques souvenirs aigres tant chez les radicaux que chez les communistes. Les uns et les autres ne cachent pas leur amertume, critiquant en coulisse *« la boulimie socialiste »*.

Dans le Tarn-et-Garonne, un important mouvement de fronde vient d'éclater au sein de la fédération du M.R.G. Sous la houlette de M. Pierre Tajan, sénateur, une partie des radicaux de gauche ont décidé la constitution d'une liste autonome à Montauban. Cette liste, conduite par M. Michel Hamecher, conseiller municipal et conseiller général, pourrait, si elle se maintient, gêner la liste d'union de la gauche que conduira M. Hubert Gouze, député P.S. de la deuxième circonscription et conseiller sortant. M. Louis Delmas, P.S., maire actuel de Montauban et président du conseil général de Tarn-et-Garonne, ne sollicite pas le renouvellement de son mandat.

En fait, les radicaux de gauche du département ont très mal vécu la perte, en mars dernier, de la présidence du conseil général. Mme Evelyne Jean-Baylet, P.-D. G. du quotidien régional *la Dépêche du Midi* et conseiller général de Valence-d'Agen, avait cédé son fauteuil de présidente à M. Louis Delmas, élu au bénéfice de l'âge face à M. Roger Rignac, conseiller général M.R.G. du canton de Montclar-de-Quercy. Cette élection a laissé des traces et M. Jean-Michel Baylet, vice-président du M.R.G., député de la deuxième circonscription, ne le nie pas : *« Le Tarn-et-Garonne est un département difficile. Après les cantonales, il y a eu des choses dures à avaler. »* Tout en admettant que la proportionnelle ne permet guère les regroupements, M. Jean-Michel Baylet affirme que *« rien n'est joué »*. Les négociations se poursuivent à Montauban et dans d'autres communes du département. On peut se demander si les radicaux de gauche, inquiets de leur perte d'influence, n'ont pas voulu par cette « opération » à Montauban se donner une carte maîtresse pour aborder en meilleure position les négociations à Valence-d'Agen, dont M. Jean-Michel Baylet est le maire sortant, et à Castelsarrazin, dont le maire sortant est M. Boé, M.R.G.

Dans le département du Tarn, le parti socialiste et le Mouvement des radicaux de gauche pourraient bien s'opposer au premier tour dans la ville de Gaillac. C'est M. Charles Pistre, député socialiste de la troisième circonscription, qui conduira la liste d'union de la gauche contre le maire sortant, M. André Saux, sans étiquette. Mais M. Maurice Issaly a fait savoir qu'il conduirait une liste M.R.G. autonome. A Lavaur, M. Jacques Esbardié, maire sortant M.R.G., a manifesté l'intention de conduire une liste commune avec les représentants du R.P.R. et des personnalités modérées. Sans démentir vraiment, M. Jean-Michel Baylet précise que la liste du M.R.G. n'est pas ouverte au R.P.R., mais à des gaullistes de gauche. On murmure que l'attitude du M.R.G. serait, là aussi, la conséquence des élections cantonales : celles de mars 1979, où la droite avait contribué à l'élection à la présidence du conseil général du Tarn de M. Louis Brives, M.R.G., contre le candidat du parti socialiste, M. Billoux.

Dans l'Ariège, c'est au sein même du parti socialiste que sont apparus les clivages. A Foix, la section locale du P.S. a décidé de donner son investiture à M. Serge Thiers, conseiller municipal sortant et ingénieur E.D.F. La fédération du parti socialiste, qui a entériné ce vote des militants, se contente d'affirmer que, en dépit d'une gestion irréprochable, M. Olivier Carol, le maire sortant socialiste, est un peu trop âgé (soixante-quatorze ans) pour briguer un autre mandat. Une mission de conciliation a été mise en place. D'autre part, le P.S. poursuit ses contacts avec le parti communiste, dont on dit, dans l'entourage de M. Carol, qu'il n'est pas hostile à la reconduction de l'ancienne équipe municipale.

A Toulouse (Haute-Garonne), la liste d'union de la gauche sera conduite par M. Gérard Bapt, député socialiste de la deuxième circonscription et membre de la commission des finances à l'Assemblée nationale. Cette liste, ouvertes à des personnalités extérieures aux partis, réunira des représentants du P.S., du M.R.G., du P.S.U. et du parti communiste. Pour l'instant, la composition exacte n'en a pas encore été arrêtée et les discussions se poursuivent, notamment avec le parti communiste, qui revendique deux ou trois sièges de plus que ce que le P.S. lui a d'abord proposé.

M. Dominique Baudis conduira, à la place de son père, M. Pierre Baudis, maire sortant, la liste d'opposition, « Toulouse pour tous », liste qui vient de recevoir le renfort de M. Marcel Cavaillé, U.D.F., maire adjoint et ancien secrétaire d'Etat. M. Cavaillé, qui avait d'abord manifesté l'intention de présenter sa propre liste, vient de rendre public son *« ralliement inconditionnel »* à la liste « Toulouse pour tous », sur laquelle figure déjà M. André Lacaze, responsable régional du R.P.R.

S'il est vrai qu'en Midi-Pyrénées la rivalité est parfois âpre entre P.S. et M.R.G., les rapports entre socialistes et communistes ne vont pas sans difficultés. Au P.C.F., on dénonce l'attitude des partenaires socialistes qui ont décidé de présenter leur propre liste dans deux municipalités de la Haute-Garonne dont les maires sortants sont communistes. Le P.C.F. évoque également le cas de Revel, une municipalité d'union, où les socialistes refusent sur leur liste la présence des communistes, qui comptent pourtant trois conseillers sortants. Même refus des socialistes à Tournefeuille et à Colomiers.

En 1977 déjà, M. Alex Raymond, député de la quatrième circonscription de la Haute-Garonne, président du conseil régional de Midi-Pyrénées et maire de Colomiers, n'avait pas accepté la présence de communistes à ses côtés. M. Jean Peyrafitte, sénateur de la Haute-Garonne et maire, P.S., de Bagnères-de-Luchon, dans les Hautes-Pyrénées, refuse, lui aussi, la présence des communistes sur sa liste. *« Partout où le P.S. a besoin de nous, il n'y a pas de problèmes,* explique le secrétaire de la fédération de la Haute-Garonne du P.C.F., *ailleurs les socialistes semblent vouloir des primaires. Mais nous continuons à négocier et nous le ferons jusqu'à la dernière minute avant le dépôt officiel des listes. »*

GÉRARD VALLÈS.

LE SÉJOUR DE M. MERMAZ A LA MARTINIQUE ET A LA GUADELOUPE

La décentralisation pourra-t-elle débloquer la société antillaise ?

Fort-de-France. – Au cours du séjour qu'il a effectué à la Guadeloupe et à la Martinique du 10 au 14 décembre, M. Louis Mermaz, président de l'Assemblée nationale, a pu appréhender la complexité de la situation politique et économique des Antilles françaises. Venu pour s'informer et pour expliquer que les retards que connaît la mise en place de la décentralisation outre-mer, du fait de la décision du Conseil constitutionnel, ne remettent pas en cause la détermination du gouvernement, M. Mermaz a mesuré à quel point le projet de la gauche pour les départements d'outre-mer a fait naître à la fois des espoirs et des inquiétudes.

Il s'est donc efforcé de conforter les uns et de rassurer les autres. Le président de l'Assemblée nationale a estimé que le Conseil constitutionnel est allé *« au-delà de ses prérogatives »* en se substituant en partie au Parlement, et il a souligné que les membres de cette instance seront partiellement renouvelés dans les prochains mois. Il a surtout insisté sur la volonté de la gauche de favoriser l'émergence d'une *« nouvelle citoyenneté »* antillaise dans le respect des spécificités guadeloupéenne et martiniquaise, notamment culturelles. Pour M. Mermaz, le 20 février, date les élections régionales, marquera le début de la *« politique du changement »* pour les DOM.

De notre envoyé spécial

Quatre jours, c'est sans doute trop peu pour saisir toute l'étendue du mal, mais c'est suffisant pour fixer dans son esprit un certain nombre de repères. Et puis, à trop vouloir se plonger dans les querelles locales, on risque de perdre de vue l'essentiel.

Deux jours passés à la Guadeloupe, puis deux jours à la Martinique, ont donc permis à M. Mermaz d'entrevoir une certaine réalité antillaise, de comprendre qu'ici la décolonisation reste à achever, de se rendre compte que la politique suivie par les gouvernements successifs de la Vᵉ République, tout en apportant à la population un certain type de progrès, a eu des effets pervers. Pour plusieurs raisons, notamment en ce qui concerne les rapports de forces politiques dans chaque île, la situation de la Guadeloupe et celle de la Martinique ne sont pas identiques. Pour d'autres, plus profondes, c'est-à-dire historiques, les deux départements connaissent les mêmes difficultés à assumer leur propre avenir. Précisément parce que, jusqu'à présent, leur avenir se concevait, exclusivement et délibérément, au rythme des subventions que leur octroyait la métropole.

Comment passer d'une société d'assistés à une société de production ? M. Mermaz a pu se rendre compte, au travers des entretiens et des réunions de travail qu'il a eus avec les représentants du secteur socio-économique, mais aussi avec ceux des conseils généraux et régionaux des deux départements, que l'emergence d'une maturité politique, quant à la nécessité pour les Guadeloupéens et les Martiniquais de se lancer, en quelque sorte, à la reconquête de leur marché intérieur, n'empêche pas la survivance – tenace – de comportements de dépendance.

Le président de l'Assemblée nationale a rassuré sur ce point ses interlocuteurs, tout en précisant : *« Des aides de l'État devront dorénavant contribuer au changement plutôt que de préserver des situations acquises. »* Dans son discours à la mairie de Fort-de-France, lundi 13 décembre, M. Mermaz a ainsi insisté sur la nécessité de faire en sorte que *« les importateurs cessent de dicter leur loi aux producteurs locaux (...), de mettre fin à certains privilèges, survivance, à la fin du vingtième siècle, du très ancien pacte colonial »*. Aux Antilles, le propos, pour allusif qu'il puisse apparaître, était transparent, et chacun a reconnu une mise en cause des « békés » (Blancs créoles). Combien sont-ils ? Environ deux mille cinq cents à la Martinique, près de trois mille cinq cents à la Guadeloupe ? Peu importe au fond. Ce qui est sûr, en revanche, c'est que la communauté blanche créole, qui est surtout influente à la Martinique, tient tous les leviers de l'économie antillaise. Parce qu'ils dominent l'import-export et qu'ils possèdent la plupart des terres agricoles (à la Martinique une vingtaine de propriétaires contrôlent 80 % de la production de sucre de canne), les békés imposent une économie d'assistance fondée essentiellement sur le négoce. Il suffit, pour s'en convaincre, de constater que la plupart des marchandises de consommation courante vendues dans les grandes surfaces de Pointe-à-Pitre et de Fort-de-France proviennent de la métropole. Même les tomates sont importées !

Un niveau de vie artificiel

M. Mermaz s'est étonné de voir qu'en Guadeloupe le sucre en morceaux est importé alors même que ce département exporte une partie de sa production sucrière en Martinique qui, elle, n'arrive pas à l'autosuffisance (une production de 2 500 tonnes en 1982 pour une consommation intérieure d'environ 13 000 tonnes). Dans l'île de Marie-Galante, la population survit grâce à l'usine sucrière de Grand-Anse, la Sosumag. Cette usine, qui est dans un état vétuste, produit 14 000 tonnes de sucre par an. Pour être rentable, il faudrait qu'elle en produise 18 000 tonnes, ce qui nécessiterait 800 millions d'investissement.

La mécanisation en est à ses balbutiements : la canne est toujours coupée au « sabre ». Comme les quatre usines sucrières du département, elle est victime de carences de rendement, d'une productivité anarchique et irrégulière. La surface exploitée de canne à sucre tend, d'autre part, à régresser. Comme en Martinique, le principal problème est donc le développement du secteur industriel. La part de l'industrie dans le PIB à la Guadeloupe (5,5 milliards de francs) se situe entre 8 et 10 %, et le secteur tertiaire représente 76 % (chiffres de 1980).

Les départements antillais ont ainsi une double caractéristique : proches des pays développés du point de vue social (niveau des salaires, protection sociale), ils s'apparentent aussi aux pays en voie de développement sur le plan économique (faiblesse de l'appareil de production, déficit de la balance des échanges). Le niveau de vie de leurs habitants est donc largement artificiel.

Les pouvoirs publics s'efforcent de développer le secteur des petites et moyennes industries, l'agriculture vivrière, et de mettre en place une réforme foncière ; d'autant qu'une partie des terres appartenant aux gros propriétaires sont souvent en friche ; en dix-huit ans, la SAFER de la Guadeloupe a acheté 18 000 hectares, celle de la Martinique 1 000 hectares. Dans ce dernier département, il est vrai, les gros propriétaires békés font la pluie et le beau temps au conseil d'administration de la SAFER... Aussi, en Martinique, le préfet n'hésite plus aujourd'hui à convoquer ces gros propriétaires pour les inciter à vendre une partie de leurs terres. Cette politique peut-elle, à terme, favoriser une redistribution des richesses et mettre fin à la domination d'une caste sociale (la communauté blanche créole) sur une autre ? Rien n'est moins sûr. Au-delà de leur pouvoir économique, les békés exercent en effet un pouvoir d'ordre psychologique sur les populations martiniquaise et guadeloupéenne. *« Les yeux du béké brûlent les yeux du nègre »* : ce dicton créole recouvre encore une certaine réalité.

Les Antillais ne croient pas vraiment que ce système social, qu'ils ont toujours connu, puisse être un jour remis en cause. Ce fatalisme explique pour une part les difficultés que rencontre le gouvernement pour faire comprendre à la population qu'un autre type de développement est possible.

Quelles compétences ?

Au cours de son séjour, M. Mermaz est revenu à plusieurs reprises sur ce sujet, affirmant que c'est d'abord aux Martiniquais et aux Guadeloupéens de prendre en charge leurs propres affaires. Le président de l'Assemblée nationale a longuement expliqué en quoi la mise en œuvre de la décentralisation permettra d'envisager pour les départements d'outre-mer un autre avenir que celui fondé sur un *« assimilationnisme »* pur et simple ou sur l'*« aventure »*, c'est-à-dire l'indépendance (les jeunes, parfois révoltés par le blocage de la vie politique, se retrouvent souvent dans les mouvements indépendantistes).

A la Guadeloupe comme à la Martinique, les représentants des formations de droite se sont inquiétés des intentions prêtées au gouvernement de répondre à la décision du Conseil constitutionnel en retirant des pouvoirs au conseil général, au profit de l'assemblée régionale. M. Mermaz s'est gardé de s'avancer sur cette question délicate, indiquant seulement qu'elle serait tranchée par le texte sur les transferts des compétences dans les départements d'outre-mer, qui ne sera examiné par le Parlement qu'après les élections régionales du 20 février. L'assemblée régionale, a-t-il simplement indiqué, aura, par rapport aux conseils régionaux métropolitains, des prérogatives accrues. Elle sera *« puissante »*.

M. Aimé Césaire, député apparenté P.S., maire de Fort-de-France, a même souligné : *« Rien ne nous empêchera de donner à cette assemblée des pouvoirs considérables, excédant le droit commun. »* En réalité, quel que soit sur ce point le vœu de la gauche antillaise, le gouvernement ne saurait amputer le conseil général de la plupart de ses prérogatives, sous peine de risquer de subir une nouvelle décision contraire du Conseil constitutionnel. Tout au plus peut-il envisager de transférer aux assemblées régionales les compétences spécifiques des conseils généraux des DOM résultant du seul décret d'avril 1960. Il suffirait pour cela de transformer les dispositions contenues dans ce décret (pouvoir d'initiative des conseils) en dispositions législatives. De même, le souhait des socialistes martiniquais et guadeloupéens de prévoir l'incompatibilité des mandats de conseiller général et de conseiller régional (ce que ne prévoit pas le texte que les députés ont adopté mercredi 15 décembre) risquait fort d'être jugé inconstitutionnel, dans la mesure où cette incompatibilité n'est pas prévue pour la métropole. Les projets sur le statut de l'élu local et sur le cumul des mandats, que le Parlement devrait examiner en 1983, pourront peut-être prévoir cette incompatibilité. En l'absence de celle-ci, il y a peu de chances qu'intervienne ce fameux « renouvellement du personnel politique », qui était l'un des objectifs du gouvernement.

La gauche peut-elle gagner les élections régionales ? A la Guadeloupe où elle est majoritaire en voix (mais non en sièges), un scrutin à la proportionnelle peut y contribuer bien que le parti socialiste ne dispose ni d'un appareil suffisant ni de cadres très formés. A la Martinique, les choses seront sans doute plus difficiles. Devant l'état du parti socialiste martiniquais (P.S.M.), le P.S. métropolitain s'est engagé aux côtés du P.P.M. (parti progressiste martiniquais) d'Aimé Césaire, bien que celui-ci soit aujourd'hui un conglomérat de courants, où les tendances assimilationniste et indépendantiste ne sont pas absentes. M. Salpétrier, premier secrétaire fédéral du P.S.M., n'envisagea-t-il pas de reprendre au compte de la gauche le terme du *« largage »*, pour dynamiser son électorat ? Les communistes, qui avaient approuvé le projet d'assemblée unique rejeté par le Conseil constitutionnel, ne sont pas satisfaits du nouveau projet : le P.C. martiniquais l'a rejeté et le P.C. guadeloupéen hésite encore sur la conduite à tenir.

La gauche fonde beaucoup d'espoirs sur la mise en place de la décentralisation et sur l'élection d'une assemblée régionale aux larges pouvoirs. Elle y voit la possibilité de redistribuer le jeu politique et de favoriser une réorientation de l'économie. C'est un pari. Il faut pour cela qu'elle soit majoritaire dans les assemblées régionales. Dans le cas contraire, le gouvernement peut-il affirmer que la loi sur les transferts de compétences ira aussi loin que prévu ?

La société antillaise apparaît aujourd'hui comme une société bloquée, par le poids des habitudes et des situations acquises et par l'imbrication de l'économie et de la politique. Si la gauche veut mettre fin au poids des lobbies qui maintiennent la Guadeloupe et la Martinique dans un état de dépendance, elle devra s'en donner les moyens politiques. Parce qu'il n'est pas sûr qu'une assemblée régionale – même puissante – y suffise.

LAURENT ZECCHINI.

POLITIQUE

L'ASSEMBLÉE NATIONALE ADOPTE LE PROJET SUR LA DÉCENTRALISATION OUTRE-MER

Transfert et conflits de compétences

La mise en place de la décentralisation dans les départements d'outre-mer risque de subir encore quelque retard, au moins quant à la procédure. Après la décision du Conseil constitutionnel frappant de nullité le projet instituant une assemblée unique dans les D.O.M., le gouvernement a réagi rapidement en déposant un nouveau texte, que l'Assemblée nationale a adopté, mercredi 15 décembre, pratiquement sans modification. Mais l'opposition va saisir une nouvelle fois le Conseil constitutionnel, estimant que certaines dispositions sont contraires à la Constitution, notamment le pouvoir d'initiative des conseils régionaux en matière législative ou réglementaire (article 8), ainsi que la faculté qui leur est accordée par la loi de donner un avis sur les projets d'accords de coopération (article 9). Or l'article 8 est identique à l'article 27 de la loi sur le statut particulier de la Corse, que le Conseil constitutionnel n'a pas déclaré inconstitutionnel. L'opposition estime, d'autre part, que l'article 9 opère un « glissement » du statut des D.O.M. vers celui des T.O.M. Le Conseil en jugera.

Les neuf « sages » de l'Assemblée du Palais-Royal sont sur la sellette... La gauche prononce contre eux des accusations fort précises, notamment celle-ci : peu de temps après avoir été reçu par M. Roger Frey, président du Conseil constitutionnel, le 29 novembre, M. Giscard d'Estaing aurait indiqué à plusieurs personnes qu'il avait renoncé à siéger dans cette assemblée au moment de l'examen de la loi de décentralisation outre-mer, parce qu'il avait reçu des assurances quant à la décision que prendrait le Conseil. Un tel comportement, sous réserve de vérification des faits, met — gravement — en cause l'ancien président de la République, ainsi que les neuf membres du Conseil, notamment au regard du devoir de réserve. Il se trouve qu'au gouvernement on affirme connaître le nom d'au moins deux parlementaires de départements d'outre-mer qui auraient reçu de telles assurances de la part de M. Giscard d'Estaing. A la Martinique et à la Guadeloupe, où M. Mermaz, président de l'Assemblée nationale, vient d'effectuer un voyage officiel (voir page 11), on se déclare convaincu que le Conseil constitutionnel ne s'est pas prononcé en droit, mais en fonction de préoccupations d'ordre politique.

Dans chaque département d'outre-mer, deux assemblées élues au suffrage universel devront donc se partager le pouvoir. Avec quelque perspicacité, l'opposition prête au gouvernement l'intention de faire en sorte que l'assemblée régionale se taille la part du lion. M. Césaire (app. P.S.), avec humeur, a répondu, mercredi, aux alarmes des représentants des groupes R.P.R. et U.D.F. : les conseils généraux auront *« tous les pouvoirs de droit commun »*, c'est-à-dire exclusivement ceux des conseils métropolitains. Ce qui est une confirmation.

Dans tous les cas de figure possibles (que ce soit la gauche ou la droite qui détienne la majorité dans les assemblées régionales), on risque donc d'assister à un conflit de compétences entre les conseils régionaux et généraux. La situation politique de ces départements ne va pas s'en trouver améliorée.

LAURENT ZECCHINI

Mercredi 15 décembre, l'Assemblée nationale examine, après déclaration d'urgence, le projet de loi portant organisation des régions de Guadeloupe, de Guyane, de Martinique et de la Réunion, après la décision du Conseil constitutionnel déclarant non conforme à la Constitution le premier projet de loi du gouvernement qui instituait dans chaque département d'outre-mer une assemblée unique. Le texte soumis aux députés, tout en maintenant l'existence du conseil général, prévoit que les régions seront érigées en collectivités territoriales de plein exercice. Chaque assemblée sera élue au scrutin proportionnel.

M. Suchod (P. S., Dordogne), rapporteur de la commission des lois, revient sur la décision du Conseil constitutionnel, qui repose, selon lui, sur *« une analyse sommaire »* de la Constitution. Après avoir rappelé que la Corse est devenue une collectivité territoriale à statut particulier, il souligne que certains membres du Conseil se sont déclarés contre le texte avant même le vote émis par cette juridiction. En outre, ajoute-t-il, M. Giscard d'Estaing *« a pu laisser entendre qu'il n'avait pas siégé parce qu'il avait reçu des assurances quant à la décision qui serait prise »*. Afin de protester contre les propos du rapporteur à l'encontre de l'ancien président de la République, M. Soisson (U.D.F., Yonne) demande une suspension de séance.

M. Emmanuelli, secrétaire d'État chargé des départements et territoires d'outre-mer, évoque les élections régionales en soulignant que, *« pour la première fois peut-être dans l'histoire politique des DOM, ces élections se dérouleront sous le signe de la transparence et dans le respect scrupuleux des intentions populaires »*. Le gouvernement, dit-il, s'engage à doter les conseils régionaux de *« larges compétences spécifiques, qu'une loi ou des décrets ultérieurs définiront, les décrets pouvant d'ailleurs être pris avant la loi »*. Le gouvernement, poursuit-il, *« n'abandonne aucune de ses convictions. Il exprime, sous un habillage juridique nouveau que lui imposent les circonstances, ses convictions fondamentales concernant les habitants des départements d'outre-mer »*. Il ajoute : *« Reste que ce projet laisse subsister les difficultés que le projet précédent faisait disparaître : comment éviter que la coexistence sur le même territoire de deux assemblées élues au suffrage universel n'aboutisse à des conflits de compétences aux conséquences fâcheuses ? »* Parlant d'autre part de la justice sociale dans les DOM, M. Emmanuelli affirme : *« Il faut mettre fin à tous les privilèges coloniaux et aux résistances à l'investissement productif. » « La nouvelle citoyenneté*, indique-t-il, *c'est aussi la volonté d'en finir avec l'engourdissement des cultures locales et d'assurer à chacun la plénitude de son identité. »* C'est le respect de la démocratie, note le secrétaire d'État. S'adressant à l'opposition, il souligne : *« Ce risque, vous continuerez à le juger inacceptable, car les intérêts que vous défendez vous y contraignent ! »*

Précipitation

Dans la discussion générale, l'opposition dénonce tout d'abord la précipitation avec laquelle, selon elle, le gouvernement présente un nouveau projet et organise les élections régionales dans les DOM. Le texte traduit avant tout, estime-t-elle, les préoccupations électorales du gouvernement. M. Soisson critique plusieurs articles qui, de son point de vue, sont contraires à la Constitution : l'article 8 (initiative des conseils régionaux en matière législative ou réglementaire), l'article 9 (avis des conseils régionaux sur les projets d'accord de coopération). Ce dernier article, en organisant *« un glissement du statut des DOM vers celui des TOM »*, révèle, selon lui, les *« véritables intentions »* du gouvernement.

« Vous voulez prendre votre revanche sur les élections départementales de mars 1982 », déclare M. Julia (R.P.R., Seine-et-Marne). L'assemblée unique prévue par le premier projet, assure M. Sablé (app. U.D.F., Martinique), devait rapidement devenir une *« assemblée constituante »*.

La majorité, dans son ensemble, approuve le nouveau texte du gouvernement, tout en contestant la décision du Conseil consitutionnel. M. Césaire (app. P.S., Martinique) parle d'un *« projet de substitution »*. Rappelant le texte de l'article 73 de la Constitution (1), le maire de Fort-de-France souligne : *« Il n'y a rien concernant une soi-disant interdiction de toucher aux structures »* (des DOM). L'article 73, explique-t-il, n'est pas un article *« d'assimilation »* mais un article *« d'exception, ou plutôt de spécification, introduit dans notre Constitution pour fixer certaines limites à l'assimilation, voire pour corriger celle-ci »*.

M. Moutoussamy (app. P.C., Guadeloupe) est du même avis. Il constate que la droite considère les DOM comme *« une véritable chasse gardée, un paradis des injustices, des inégalités et des scandales »*. En outre, elle craint de perdre des *« privilèges séculaires »*. Contre le principe d'une double assemblée (*« gaspillage de temps et d'argent »*), M. Moutoussamy déclare cependant que, *« sans trahir* (son) *idéal politique »* et sans donner *« carte blanche »* au gouvernement, il approuvera le texte gouvernemental. Il accorde au gouvernement *« un nouveau crédit pour une véritable politique de gauche dans l'outre-mer »*. M. Jalton (P.S., Guadeloupe) souligne que, si on ne prévoit pas l'incompatibilité des mandats de conseiller général et de conseiller régional, il n'y aura pas dans les DOM de véritable renouvellement du personnel politique. La droite, insiste-t-il, est prisonnière des *« lobbies coloniaux »*.

Répondant aux orateurs, M. Emmanuelli souligne que ce projet n'est qu'un *« début »*. Il indique que l'opposition est favorable à ce que *« les lobbies qui ont dominé pendant tant de temps les départements d'outre-mer »* ne soient pas remis en cause. *« C'est cela le sens de votre combat*, affirme-t-il, *le gouvernement, pour sa part, s'engage à rendre ces lobbies plus transparents »*.

L'Assemblée examine ensuite les dispositions du projet, adoptant successivement les articles suivants : article premier, érection des régions en collectivités territoriales ; article 2, rôle du représentant de l'État ; article 3, effectifs des conseils régionaux : quarante et un membres à la Martinique, à la Guadeloupe et à la Réunion, trente et un en Guyane ; sur proposition de M. Bertile (P.S., la Réunion), l'effectif du conseil régional de cette île est porté à quarante-cinq membres (le groupe communiste vote contre cet amendement) ; article 4, création de comités consultatifs ; article 5, consultation du comité économique et social ; article 6, comité de la culture, de l'éducation et de l'environnement ; article 7, création des agences.

L'article 8 prévoit notamment que les conseils régionaux des DOM peuvent, de leur propre initiative ou saisis par le premier ministre, *« adresser à celui-ci des propositions de modification ou d'adaptation des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur ou en cours d'élaboration concernant les compétences, l'organisation et le fonctionnement des collectivités territoriales de la région, ainsi que toutes propositions relatives aux conditions de leur développement économique, social et culturel »*. M. Soisson estime que cet article confère au conseil la possibilité de modifier l'organisation administrative des DOM, c'est-à-dire, par exemple, de revenir au projet d'assemblée unique, ce qui reviendrait, selon lui, à détourner la décision du Conseil constitutionnel. L'Assemblée repousse deux amendements de MM. Julia et Esdras tendant à limiter le pouvoir de proposition des conseils aux dispositions qui les concernent, à l'exclusion de celles qui sont relatives aux départements et aux communes.

L'article 9 prévoit que les conseils peuvent être saisis pour avis de *« tout projet d'accord concernant les coopérations régionales en matière économique, sociale, technique, scientifique, culturelle, de sécurité civile ou d'environnement entre la République française et les États de la mer Caraïbe ou les États voisins de la Guyane »*. Le conseil régional de la Réunion peut être saisi dans les mêmes conditions des projets d'accords entre la France et les États de l'océan Indien.

L'Assemblée adopte les articles 10 (mode d'élection des conseils) et 11 (mode de scrutin et répartition des sièges). Cet article prévoit que sont seuls admis à la répartition des sièges les listes ayant obtenu un nombre de suffrages au moins égal à 5 % des suffrages exprimés. M. Emmanuelli justifie la « barre » des 5 % en parlant de la nécessité de favoriser des majorités réelles dans ces assemblées. Le risque étant, selon lui, l'atomisation des forces politiques. Les articles 12 (circonscriptions électorales) et 13 à 16 (régime des inégibilités et des incompatibilités) sont ensuite adoptés, après que l'Assemblée a approuvé un amendement du groupe socialiste signé notamment de MM. Césaire et Jalton, prévoyant que les fonctions de membre du bureau d'un conseil régional sont incompatibles avec les fonctions de membre du bureau d'un conseil général. Les articles 17 (fonctionnement des conseils régionaux) et 18 (dates d'élection et d'installation des conseils) sont enfin adoptés. L'ensemble du projet est adopté par 327 voix contre 156, l'opposition s'abstenant. — L. Z.

---

(1) L'article 73 de la Constitution dispose : *« Le régime législatif et l'organisation administrative des départements d'outre-mer peuvent faire l'objet de mesures d'adaptation nécessitées par leur situation particulière. »*

Au conseil des ministres

LA POLITIQUE EN FAVEUR DE LA PETITE ENFANCE

Mme Georgina Dufoix la secrétaire d'Etat à la famille a présenté au cours du conseil des ministres du 15 décembre une communication sur les orientations de la politique en faveur de la petite enfance. Cette politique répond à une double préoccupation : d'une part, assurer l'équilibre démographique de la France et le développement de la natalité ; d'autre part, contribuer à la lutte contre les inégalités. Dans cet esprit, l'Etat engage les mesures suivantes :

1° *Un important effort financier.*

L'aide à la construction des crèches sera accrue par un crédit de 110 millions de francs inscrit au budget 1983.

Le développement des mini-crèches sera encouragé. L'Etat favorisera la signature de contrats entre les caisses d'allocations familiales et les collectivités locales pour l'amélioration des équipements d'accueil.

Enfin, l'Etat soutiendra, notamment dans les petites et moyennes communes, d'autres formes d'accueil comme les haltes-garderies ou des gardes à domicile.

Les parents seront étroitement associés à la vie de ces divers établissements.

2° *Favoriser l'épanouissement de l'enfant.*

Les activités d'éveil et de création seront favorisées et des actions spécifiques seront mises en œuvre pour que les logements, les transports et les équipements soient mieux adaptés aux besoins des enfants.

Enfin, les règles de sécurité des jouets seront renforcées.

D'autre part, le premier ministre a rendu compte de son récent voyage et le ministre des relations extérieures, de la réunion du conseil atlantique.

Le ministre chargé du budget a présenté le projet de loi portant règlement définitif du budget 1981. Le projet de loi relatif aux spectacles, le renouvellement des baux commerciaux ont été étudiés.

Les députés adoptent en seconde lecture la loi de finances pour 1983

Mercredi 15 décembre, l'Assemblée nationale entreprend la discussion en seconde lecture du projet de loi de finances pour 1983. Le Sénat ayant repoussé le 12 décembre l'ensemble du texte, la commission mixte paritaire n'a pu aboutir à un accord. Les députés débattent donc du projet tel qu'ils l'avaient adopté en première lecture.

L'Assemblée commence par repousser par 327 voix contre 160 une question d'irrecevabilité posée par M. Alphandéry (U.D.F., Maine-et-Loire) : ce dernier avait notamment estimé que le retard dans le dépôt d'un document annexe, l'utilisation du système du prélèvement sur recettes et le mode de calcul de la contribution des sociétés nationalisées aux caisses chargées d'indemniser leurs anciens actionnaires rendaient le projet contraire à la Constitution. M. Bêche (P.S., Doubs) et M. Fabius, ministre délégué au budget, lui avaient répondu qu'au moins pour les deux premiers points il s'agissait là de pratiques anciennes qui n'avaient jamais été jugées anticonstitutionnelles.

Par rapport au texte qu'elle avait voté en première lecture, l'Assemblée a adopté, notamment, les modifications suivantes :

— *Barème de l'impôt :* Les contribuables invalides qui sont célibataires, divorcés ou veufs et qui ont un ou plusieurs enfants à charge bénéficieront d'une demi-part supplémentaire. Pour les professions libérales, le seuil au-delà duquel il ne leur est pas possible d'adhérer à un centre de gestion agréé est relevé de 20 % ; la limite du bénéfice imposable au-delà de laquelle l'abattement est ramené de 20 à 10 % passe de 150 000 à 165 000 francs.

L'abattement de 5 000 francs sur les revenus d'obligations est généralisé à tous les contribuables. De même l'Assemblée supprime les limites posées en première lecture au prélèvement libératoire de l'impôt sur le revenu pour les revenus perçus par les personnes physiques disposant de capitaux placés en compte courant d'associés. A la demande du gouvernement, elle rétablit, pour l'imposition des plus-values, le texte gouvernemental qui avait été modifié par un amendement de la commission des finances en première lecture contre l'avis de M. Fabius.

— *Taxation des assurances :* A la demande du gouvernement, la *« zillmerisation »* (*le Monde* du 30 octobre 1982) est étendue à tous les contrats, y compris ceux souscrits avant le 1er janvier 1982. L'Assemblée fait bénéficier de l'exonération de la taxe sur les contrats d'assurance-vie ceux souscrits par une entreprise pour *« satisfaire à une disposition prévue par une convention collective ou un accord d'entreprise, ou résultant de contrats de travail de l'ensemble ou d'un nombre significatif de salariés de l'entreprise »*.

— *Contribution des syndics :* Le gouvernement propose et obtient la suppression du prélèvement créé en 1981 sur les bénéfices des syndics et administrateurs judiciaires. En compensation, les tarifs des droits fixes des minimas d'enregistrement et de la taxe de publicité foncière sont augmentés.

— *Redevance des sociétés nationalisées aux caisses de l'industrie et des banques :* un amendement du gouvernement précise qu'il s'agit d'une *« imposition »* qui sera *« fixée au prorata des dividendes dus à l'Etat »*.

— *T.V.A. des régions :* à compter du 1er janvier 1983, les établissements publics régionaux bénéficieront du fonds de compensation de la T.V.A.

— *Titularisation d'enseignants :* par 156 voix (R.P.R. et U.D.F.) contre 0 (le P.S. et le P.C. ne prenant pas part au vote), l'Assemblée repousse un amendement du gouvernement — qui avait reçu un avis défavorable de la commission des finances — prévoyant que la nomination d'assistants se fait *« après avis du conseil de l'établissement affectataire »*. En revanche, elle accepte un autre amendement gouvernemental — repoussé par la commission — réservant cent cinquante postes d'enseignant dans le supérieur à des non-titulaires actuellement en coopération.

Ainsi modifié, le projet de loi de finances pour 1983 est adopté à main levée par les députés de la majorité, ceux de l'opposition votant contre.

Th. B.

IMPROMPTU ÉLECTORAL

Il était minuit. l'Assemblée discutait en petit comité, sérieusement et sereinement, du budget de l'État pour 1983. Soudain apparaît M. Quilès, suivi de peu par M. Franceschi.

Que venait donc faire là le secrétaire d'État à la sécurité publique ? Tout simplement répondre au candidat socialiste à la mairie de Paris, qui souhaitait s'enquérir, à l'occasion de la discussion des dépenses ordinaires des services civils de l'État, de la sécurité dans le métro parisien et jugeait indispensable d'*« augmenter les effectifs de police »*.

M. Fabius laissa bien volontier sa place à M. Franceschi pour répondre : les 436 policiers et gendarmes qui arpentent les 80 kilomètres de couloirs du métro seront *« dans les prochaines semaines »* renforcés par 64 collègues, *« l'objectif étant de porter cet effectif à terme à 600. les policiers en civil intensifieront la lutte contre cette forme de délinquance particulièrement insupportable que constitue l'exploitation par des adultes de jeunes mineurs dressés à dévaliser touristes et voyageurs »*. Le secrétaire d'État conclut : *« Je suis sûr que ces mesures rassureront les Parisiens »*... et donc les électeurs...

Mission accomplie, M. Franceschi pouvait s'en aller. M. Quilès, apparamment satisfait, le suivit. Il n'avait que la rue à traverser pour regagner son Q.G. de leader des socialistes parisiens aux élections municipales.

AU SÉNAT

- **Aide judiciaire :** projet adopté.
- **Organisation administrative et électorale de Paris, Marseille et Lyon :** nouveau refus.
- **Formation des artisans :** projet voté à l'unanimité.

Le Sénat a adopté, mercredi 15 décembre, à main levée, le projet de loi relatif à l'aide judiciaire. Ce texte, a indiqué le garde des sceaux, M. Badinter, complète la loi de 1972. Il accélère, par une simplification de la procédure, le fonctionnement de l'aide judiciaire et prévoit l'indemnisation des commissions d'office, qui était jusqu'ici à la charge exclusive des avocats.

Le projet traite aussi de la multipostulation des avocats. Il proroge le système transitoire instituant des dérogations au principe de la territorialité de la postulation pour les tribunaux de la région parisienne (tribunaux de Paris, Bobigny, Créteil et Nanterre).

M. Jozeau-Marigné (R.I., Manche) président de la commission des lois, approuve les dispositions du projet à l'exception de la reconduction pour deux ans du régime transitoire de la région parisienne.

L'article 17 *ter*, qui proroge ce régime transitoire, est néanmoins adopté par le Sénat. Seules sont modifiées des dispositions relativement minimes concernant les effectifs des bureaux d'assistance judiciaire et la restitution des provisions versées, en cas de retrait de l'aide judiciaire (articles 6 et 12).

Les sénateurs ont ensuite voté, avec quelques modifications acceptées par le gouvernement, le projet de loi modifiant le mode de scrutin pour l'élection des conseils municipaux dans les territoires de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie. Puis ils ont repoussé une nouvelle fois le projet relatif à l'organisation administrative de Paris, Marseille, Lyon, en votant, par 185 voix contre 38 et 80 abstentions, la « question préalable » que le rapporteur, M. Roger Romani (R.P.R., Paris), leur demandait d'opposer à ce texte. *« Ce projet*, avait notamment affirmé M. Romani, *porte atteinte au principe de l'autonomie et de l'unité communales. »* Si les communistes ont combattu la « question préalable », les socialistes se sont abstenus, tant dans la discussion qu'au moment du vote.

Le projet modifiant certaines dispositions du code électoral applicables à ces trois villes est, lui, adopté par le Sénat, mais avec de telles modifications que M. Defferre, ministre d'Etat ministre de l'intérieur, s'était opposé globalement et en une seule fois à tous les amendements que proposait le rapporteur, M. Schiélé (Un. centr., Haut-Rhin). Ces amendements avaient pour objet d'exclure toute référence aux modalités d'élection des conseils d'arrondissement et de répartir proportionnellement et sur la base de la coïncidence entre un secteur et un arrondissement, les sièges de conseillers municipaux dans les villes de Paris, Lyon et Marseille.

La formation des artisans

En séance de nuit, le Sénat a adopté avec quelques modifications de caractère technique le projet de loi relatif à la formation professionnelle des artisans. L'amendement le plus important, voté sur initiative des rapporteurs, MM. Le Breton (Un. centr., Morbihan) et Mouly (Gauche dém., Corrèze) prévoit la possibilité pour les collectivités locales et l'État de compléter par des subventions le financement des actions de formation. Ce texte, présenté par M. Delelis, ministre du commerce et de l'artisanat, avait été voté à l'unanimité par l'Assemblée nationale. Le Sénat l'adopte aussi à l'unanimité.

A. G.

Nomination

M. PIERRE MARTIN EST NOMMÉ DIRECTEUR DE L'ÉTABLISSEMENT NATIONAL DES INVALIDES DE LA MARINE.

[Sur proposition de M. Louis Le Pensec, ministre de la mer, M. Pierre Martin, administrateur en chef des affaires maritimes, a été nommé, au conseil des ministres du 15 décembre, directeur de l'Établissement national des invalides de la marine (ENIM), en remplacement de M. José Bellec.

[Né le 3 avril 1932 à Plounez (Côtes-du-Nord), M. Pierre Martin est ancien capitaine au long cours. Il a occupé divers postes comme administrateur des affaires maritimes à Saint-Servan, à Saint-Brieuc, à Saint-Pierre-et-Miquelon, à Nantes, à Concarneau, ainsi qu'à Paris, au secrétariat général à la marine marchande. Depuis novembre 1980, il était directeur des affaires maritimes pour le littoral sud-ouest à Bordeaux.]

Pour faire un bon réveillon, économisez sur la table.



Ouverture exceptionnelle dimanche 19 décembre de 11 h à 18 h.

société

LE RAPPORT DE L'UNICEF SUR LA SITUATION DES ENFANTS DU MONDE

« Provoquer une révolution sanitaire »

Le rapport, du directeur général de l'UNICEF (fonds des Nations Unies pour l'enfance), M. James Grant, comporte les éléments d'une stratégie en quatre points qui devrait permettre, estime-t-il, de réduire de moitié la malnutrition et la mortalité infantile d'ici à la fin du siècle.

Chaque jour, écrit M. Grant dès la première page de son rapport, 40 000 enfants meurent des effets conjoints de la faim et des infections précoces. Alors que la mortalité infantile dans le tiers-monde avait marqué une décroissance entre la fin de la seconde guerre mondiale et le début des années 70, le progrès, aujourd'hui, s'estompe. Selon la F.A.O. (Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture), le simple maintien des tendances actuelles jusqu'en l'an 2000 *« provoquerait une augmentation effroyable du nombre des enfants gravement sous-alimentés, qui atteindrait quelque 600 millions à 650 millions »*. Autrement dit, le nombre des toutes jeunes victimes de la malnutrition augmenterait d'environ 30 % d'ici à la fin du siècle.

Pourtant, estime l'UNICEF, il est possible d'enrayer une telle évolution à l'aide de mesures relativement simples et peu onéreuses, à la condition essentielle, cependant, qu'une volonté politique déterminée — des gouvernants des pays en cause comme de la communauté internationale — s'y attache. Moyennant quoi, écrit M. Grant, les récents développements scientifiques et sociaux nous donnent aujourd'hui les moyens *« de provoquer une révolution dans le domaine de la santé de l'enfant »* et de *« réduire au moins de moitié la malnutrition et la mortalité infantiles avant la fin des années 90 »*.

Cette perspective — qui justifie le titre du rapport *Un espoir pour les années sombres*, — repose sur quatre éléments.

● **Développement de la thérapeutique de réhydratation par voie orale.**

L'une des toutes premières causes de la mortalité précoce tient aux effets des déshydratations massives dues aux infections diarrhéiques qui emportent actuellement 5 millions de jeunes enfants par an. Ces déshydratations sont aussi graves que brutales : en deux ou trois jours, l'enfant peut perdre jusqu'à 15 % de son poids. La mort survient alors en une ou deux heures.

Jusqu'à *présent*, ces déshydratations aiguës ne pouvaient être traitées qu'en milieu hospitalier, à l'aide d'une alimentation intraveineuse ; c'est dire le coût et l'inaccessibilité d'un tel traitement. Or des découvertes récentes ont permis de mettre au point une méthode de réhydrata*tion par voie orale qui consiste à pré*parer une solution stérile de glucose et de sel. Les proportions doivent être strictement respectées : avec trop peu de sucre, la solution d'eau salée est presque entièrement éliminée par le corps de l'enfant ; avec trop de sucre, le taux d'absorption baisse à nouveau brutalement.

Or l'UNICEF, qui a commencé à préparer et à diffuser ces sachets de réhydratation en plusieurs points du tiers-monde, estime que cette technique peut être appliquée par les intéressés eux-mêmes : il conviendra d'apprendre aux mères à préparer la solution à l'aide d'eau bouillie, de sel et de sucre. Au Bangladesh, 500 000 mères ont déjà été formées à cette méthode, dont la simplicité devrait permettre, estime l'UNICEF, l'utilisation dans tout le tiers-monde. *« Appliquée par des gouvernements déterminés, cette nouvelle méthode suffirait, à elle seule, à relancer le progrès ralenti de la lutte contre la malnutrition et la mortalité infantiles »*, conclut, sur ce point, le rapport.

● **Vaccination généralisée des enfants.**

Les six maladies les plus communes de la petite enfance (1) sont responsables, à elles seules, de la mort de 5 millions d'enfants chaque année dans le tiers-monde. Elles représentent un tiers de la mortalité *infantile. Or, estime le rapport*, les progrès scientifiques les plus récents *« ont rendu l'immunisation plus praticable que jamais »*, notamment parce que la formation des personnels s'améliore et parce que l'industrie a mis au point des vaccins moins fragiles et plus stables.

Elargir la couverture vaccinale, ce serait, sans conteste, estime l'UNICEF, combattre puissamment la malnutrition puisque les infections jouent un rôle majeur dans la perte de poids et que, réciproquement, un organisme jeune et sous-alimenté ne peut lutter contre les maladies infectieuses. Ainsi un enfant sous-alimenté qui contracte la rougeole risque-t-il quatre cents fois plus d'en mourir qu'un enfant bien nourri.

● **Promotion de l'allaitement au sein.**

Malgré les campagnes d'information massives menées sur ce sujet depuis plusieurs années, la pratique de l'allaitement maternel a continué à décroître, singulièrement en Amérique latine et en Asie. Pourtant, l'UNICEF considère que le simple renversement de cette *« tendance désastreuse permettrait de sauver un million de nourrissons par an »*, grâce aux qualités immunologiques du lait maternel et à sa non-contamination. La préparation, diluée à l'excès dans une eau douteuse, de lait artificiel est un puissant agent de malnutrition : étant donné le coût des poudres industrielles, il peut arriver qu'une boîte prévue pour quatre jours dure jusqu'à trois semaines.

● **Diffusion de fiches de croissance.**

Dans de très nombreux cas, souligne le rapport, la sous-alimentation de l'enfant passe inaperçue, car les signes en sont souvent fort discrets. *« La faim qui sévit dans le tiers-monde est une faim cachée. Or cette malnutrition invisible touche environ un quart des jeunes enfants du monde en développement »*.

La mesure la plus simple pour que la mère prenne conscience d'une malnutrition débutante serait d'instituer une pesée régulière des enfants et d'établir ainsi des fiches de croissance tenues par les mères ou, à défaut, par les agents de santé communautaires. De telles expériences ont déjà commencé en Indonésie, où plus de 2 millions de mères, vivant dans 15 000 villages, pèsent régulièrement leurs nourrissons sur les balances des marchés. Il conviendrait, selon l'UNICEF, de systématiser de telles expériences et d'en diffuser les résultats.

Maîtriser la fécondité

Ces quatre éléments, estime le rapport, pourraient constituer le fer de lance d'une nouvelle stratégie pour sauver la vie à des millions d'enfants d'ici à la fin des années 90. Mais, compte tenu de l'explosion démographique de la plupart des pays du tiers-monde, on peut se demander s'il n'en résulterait pas de nouveaux déséquilibres et une menace sur l'autosuffisance nutritionnelle. M. James Grant réfute une nouvelle fois une telle thèse. L'expérience montre, écrit-il, que seule une réduction de la mortalité infantile permet d'espérer une stabilisation réelle des courbes de natalité. Peut-être cette réalité apparaît-elle paradoxale, mais, selon lui, *« une révolution de survie qui réduirait de moitié, dans le monde en développement, les taux de mortalité et de morbidité des enfants et qui empêcherait la mort de 6 ou 7 millions d'enfants en bas âge chaque année dès avant la fin du siècle éviterait probablement entre 12 millions et 20 millions de naissances par an »*. Pour parvenir à une maîtrise des taux de fécondité, il faudra aussi, souligne le rapport, rendre plus accessibles les méthodes de planification familiale.

Il conviendra également, pour rétablir une justice dans l'accès aux ressources alimentaires, de réorienter bien des stratégies de développement et des programmes de recherche. *« Actuellement*, lit-on dans le rapport, *moins de 1 % de la recherche en matière d'alimentation et d'agriculture est consacré aux problèmes de ceux qui ont faim. »* Dans le même sens, on constate que les déficits nutritionnels aigus enregistrés dans certaines parties du globe relèvent bien davantage d'un problème de répartition que d'une réelle pénurie : *« La quantité supplémentaire de céréales nécessaire pour combler le « fossé en calories » des pays en voie de développement sera approximativement de 30 millions de tonnes par an d'ici à la fin des années 80. Ce chiffre représente moins de 2 % de la production mondiale actuelle... »*

Même l'aide alimentaire indispensable dans les situations d'urgence, estime l'UNICEF, doit être réorientée en faveur des populations affamées : les deux tiers de cette aide sont vendus aujourd'hui sur le marché libre *« où les pauvres doivent la disputer aux moins pauvres »*. L'essentiel consiste à redonner aux communautés villageoises les moyens de leur propre autosuffisance, approche que l'UNICEF tente de promouvoir depuis des années.

Le rapport souligne enfin qu'il est urgent de parer à la sous-alimentation chronique des femmes enceintes dans les pays en voie de développement, une sous-alimentation qui provoque, entre autres, la naissance d'enfants d'un poids insuffisant. Nécessité d'autant plus importante, souligne le rapport, que *« les besoins alimentaires des femmes sont moins bien satisfaits que ceux des hommes »*.

Ainsi, conclut M. Grant, cet ensemble de propositions montre qu'il est impossible d'accepter que le but recherché — sauver la vie de millions d'enfants et améliorer leur santé — *« soit abandonné au premier signe de difficulté »*.

C. B.

(1) Tuberculose, poliomyélite, diphtérie, tétanos, coqueluche, rougeole.

UN DON UNIQUE

L'an dernier, le gouvernement italien a offert à l'UNICEF un don de 100 millions de dollars, à dépenser pour cinq ans, don unique en son genre dans l'histoire de l'institution. L'UNICEF et l'Italie décidaient d'affecter 85 % de cette somme à la lutte contre la malnutrition et 15 % à la fourniture en « médicaments essentiels ». Ces actions, que l'UNICEF mènera conjointement avec l'O.M.S. (Organisation mondiale de la santé), feront d'abord l'objet d'expériences pilotes, pour lesquelles trois pays d'Afrique particulièrement déshérités ont été choisis : le Soudan, la Tanzanie et le Mali. L'expérience sera ensuite étendue à une dizaine d'autres pays du tiers-monde.

L'UNICEF ne vit que grâce à des contributions volontaires, des gouvernements et des particuliers, contrairement aux autres institutions internationales, dont le fonctionnement repose sur des prélèvements automatiques alignés sur le produit intérieur brut (*le Monde* des 22, 23 et 24 décembre 1979).

★ Comité français pour l'UNICEF, 35, rue Félicien-David, 75016 Paris. Tél. : 524-60-00.

Au Sud-Soudan, un hôpital naufragé

De notre envoyée spéciale

Wau (Soudan). — Quel âge a-t-il ? Un an, dix-huit mois ? Impossible à dire. Le visage fripé, les yeux enfoncés, l'expression absente, la peau sur les os. Il est recroquevillé sur les genoux de sa mère, elle-même squelettique, dont il repousse les gestes. *« Il va mourir*, dit le médecin-chef de l'hôpital de Wau, au Sud-Soudan. *Il est trop tard pour tenter quoi que ce soit. »*

Cet hôpital, quelques pavillons délabrés, illustre le naufrage sanitaire où se débat le sud du pays. Plus de médicaments, plus de seringues, pas de fil chirurgical, pas de nourriture pour les malades, pas de sang, pas d'électricité, bien sûr, pas d'oxygène ; pas de système d'évacuation, sinon quelques fosses débordantes ; pas d'eau courante. Seule une pompe manuelle, fournie par l'UNICEF, fonctionne dans la cour de l'hôpital, sous un soleil de plomb.

Les salles communes, véritables *étuves, sont à demi-vides : « Nous refusons les malades*, dit le médecin-chef, *puisque nous ne pouvons ni les nourrir ni les soigner. »* Quelques dizaines de patients subissent des traitements élémentaires et périlleux. La même seringue « à usage unique », déformée à force d'avoir bouilli, passe d'un malade à l'autre. Aujourd'hui, les infirmières renoncent à faire bouillir le plastique. Quelques parents cuisinent pour leur malade sur un brasero, posé à même le sol de la salle commune. Un jeune homme avance entre les lits, à quatre pattes. *« Il va falloir l'amputer*, dit le médecin-chef. *C'est une plaie banale du genou, qui n'a pu être soignée et qui s'est infectée. Il n'y a pas d'autre solution. »*

Il n'y avait plus dans cet hôpital que six ampoules d'un produit anesthésiant, permettant de pratiquer des *interventions sous analgésie péridurale*, seule méthode utilisable, puisque, faute d'oxygène, il n'était pas possible d'assurer l'assistance respiratoire des opérés. Six ampoules... Comment pratiquer les interventions urgentes après épuisement de ce « stock » ? La seule réponse tient en un geste d'impuissance.

L'état dans lequel se trouve l'hôpital de Wau est révélateur de la situation sanitaire d'ensemble qui prévaut dans le sud du Soudan, ravagé par dix-sept ans d'une guerre civile dont les traces demeurent omniprésentes. *L'hôpital* de Juba, *capitale* du Sud, est dans une situation tout aussi consternante : établi dans un ancien campement, aujourd'hui délabré de l'armée anglaise, il est privé de tout système d'adduction d'eau propre et d'évacuation des déchets qui s'amoncellent, à ciel ouvert, entre les pavillons.

La situation sanitaire du Sud offre, à l'état caricatural, l'image de la pathologie observée au Soudan. Les maladies infantiles les plus courantes — contre lesquelles seulement un enfant sur cent est vacciné, — les affections diarrhéiques, le paludisme, les maladies respiratoires, cutanées, oculaires, la méningite cérébro-spinale expliquent, entre autres causes, que dans certaines zones du pays un tiers des enfants disparaissent avant leur cinquième anniversaire. Plus de la moitié des enfants, dans tout le pays, sont sous-alimentés. Au total, l'espérance de vie est inférieure de près de dix ans, dans le Sud (trente-neuf ans), par rapport à celle des populations du Nord (quarante-huit ans).

L'équipe de l'UNICEF au Soudan, animée par un dynamique nutritionniste égyptien, M. Samir Basta, maintient et développe les objectifs initiaux : en premier lieu, fournir de l'eau non polluée. Dans deux des zones les plus touchées du pays, le Sud et le Kordofan, au Centre, l'UNICEF aura réalisé, d'ici à 1986, plusieurs milliers de forages, équipés de pompes manuelles, d'origine indienne. La qualité de l'eau est constamment contrôlée et la gestion des puits, de plus en plus, est confiée à des villageois formés à cet effet. Une éducation populaire massive est menée en complément pour enseigner les notions élémentaires de non-contamination du milieu.

Les progrès à accomplir

Dans le Kordofan, l'UNICEF adjoint à cette politique le réaménagement d'antiques réservoirs à ciel ouvert, qui recueillent l'eau de pluie pendant la brève saison humide. Au total, ce sont plusieurs millions de personnes qui, dans ces deux provinces, seront alimentées en eau propre, d'ici à trois ans.

Il fallait aussi renforcer la politique de soins de santé primaires adoptée par le Soudan depuis plusieurs années qui consiste, avant tout, à former des milliers de *villageois* — désignés par la communauté — aux notions de soins et de prévention élémentaires (1). Cette politique, puissamment soutenue par l'UNICEF, commence à porter ses premiers fruits.

Restera à intégrer à ces *« soins de santé primaires »* la politique nationale de vaccination qui, dans un pays aussi vaste — cinq fois la France — et aussi chaud, se heurte aux plus grandes difficultés. Les efforts conjoints de l'UNICEF et de l'Organisation mondiale de la santé (O.M.S.) *pour doter le pays non seulement* de vaccins, mais de vaccinateurs et d'une chaîne du froid — alors que le manque de combustible nécessaire au transport et à la réfrigération est chronique — se font désormais sentir, notamment dans les villes. Mais des progrès immenses restent à accomplir. L'UNICEF a aussi dégagé des fonds pour entreprendre l'amélioration des hôpitaux de Wau et de Juba. Il y faudra d'autres secours.

Alphabétiser, permettre une éducation élémentaire : tel est aussi un impératif de toute action de développement. Aussi l'UNICEF apporte-t-il son soutien financier au fonctionnement des écoles primaires, tâche particulièrement ardue dans un pays où l'état des finances publiques ne permet guère d'assurer les salaires réguliers des enseignants.

Enfin, l'UNICEF et l'O.M.S. viennent de se voir confier la gestion d'une action pilote de lutte contre la malnutrition qui débutera en 1983 dans la zone de la mer Rouge, aux alentours de Port-Soudan.

Cette expérience, rendue possible grâce à l'appui financier de l'Italie, devrait dans un premier temps profiter à quelque cent cinquante mille personnes : lutte contre la malnutrition protéino-calorique par l'aide aux communautés villageoises, distribution de doses de vitamine A pour combattre la cécité, de capsules de fer pour diminuer les anémies, éducation nutritionnelle massive etc. Ce programme, qui s'étendra sur cinq ans, devra pouvoir être appliqué ailleurs, notamment dans le Sud.

CLAIRE BRISSET.

(1) Grâce à l'Église allemande, aux évêques soudanais et à l'énergie d'un Père blanc français, le Père Hubert Barbier, un institut destiné à former des personnels auxiliaires de la santé (infirmiers de santé publique, sages-femmes notamment) a été construit à Wau : les premières promotions sortiront dès 1983.

La France participe à cette réalisation par le traitement d'un coopérant biologiste, M. Robert Giacanti. Selon les termes d'un rapport rédigé à la demande du Quai d'Orsay par le professeur Jacques Fabry (Lyon), la coopération sanitaire entre la France et le Sud-Soudan devrait être fortement encouragée.

MÉDECINE

UNE EXPÉRIENCE-PILOTE

Le nombre de greffes de moelle osseuse va être augmenté

M. Jack Ralite, ministre de la santé, a annoncé, le 15 décembre, en présence notamment du professeur Jean Dausset, prix Nobel de médécine, et de M. Philippe Lazar, directeur général de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM), le lancement d'une « expérience-pilote » en matière de greffe de moelle osseuse. Il s'agit, selon le ministre, d'une *« action volontariste de l'Etat »* qui s'inscrit dans le cadre *« de la lutte contre les grandes maladies »*. Cette expérience sera menée durant dix-huit mois à deux ans dans cinq centres spécialisés. Elle vise à augmenter le nombre des transplantations de moelle osseuse. A cette fin, cinquante postes d'infirmières spécialisées et trois postes de médecins hospitaliers seront créés dès le 1er janvier 1983. Des aménagements et des équipements spéciaux sont prévus dans les hôpitaux concernés.

Les greffes de moelle osseuse ont commencé en France en 1958. Progressivement, et notamment sous l'influence des travaux d'immuno logie concernant l'histocompatibilité, les indications se sont précisées, et les taux de succès ont augmenté. Selon le professeur Éliane Gluckman (hôpital Saint-Louis, Paris), des guérisons sont obtenues dans 60 à 80 % des cas. Les principales affections concernées sont les atteintes cancéreuses du sang ou de la moelle osseuse, ainsi que des déficits immunitaires congénitaux.

Les prélèvements de moelle doivent être effectués sur des donneurs apparentés histologiquement au receveur. Il s'agit le plus souvent de membres de la fratrie. Néanmoins, d'autres donneurs pourraient être trouvés dans la population générale où, spécifiquement, existent des « personnalités histologiques » compatibles.

Pour le professeur Dausset, il reste à organiser cette collecte qui permettrait de sauver la vie à des malades aujourd'hui condamnés. *« Des enquêtes récentes,* a souligné M. Ralite, *montrent qu'il y a en France un certain nombre de malades qui justifiant cinq cents à six cents greffes par an ; or, en 1981, quatre-vingt-dix malades relevant de ces indications ont pu recevoir une greffe dans dix services hospitaliers. »* Le coût d'une telle greffe est estimée à environ 250000 F.

Cinq unités fonctionnelles de greffe de moelle vont être créées (deux à Paris, les trois autres à Créteil, Lyon et Marseille). De plus, au ministère de la santé, une commission sur les greffes de moelle a été créée par arrêté le 15 décembre. Cette commission sera chargée du suivi de l'expérimentation en cours et traitera des problèmes éthiques liés au développement de cette thérapeutique.

J.-Y. N.

Prométhée enchaîné...

(Suite de la première page.)

Dans l'état actuel de développement de la prothèse cardiaque, l'appareil ne peut permettre aucune autonomie à l'animal d'expérience relié étroitement à la machinerie externe ; de plus, chez les quelques animaux qui ont pu survivre une année – résultat déjà admirable au plan expérimental, – l'autopsie du cœur artificiel démontre des altérations très profondes des structures, des revêtements internes et des valves.

Quel est en définitive le but final d'une prothèse cardiaque totale ? Donner la guérison à l'homme malade au cœur détruit ; c'est-à-dire non seulement assumer de manière durable toutes les fonctions du cœur naturel, mais encore laisser intact en l'homme ce qui est essentiel de lui-même : sa liberté d'action et de pensée, sa vie sociale, sentimentale et culturelle, son activité professionnelle et créative. Ce sont les buts qu'ont déjà atteint en grande partie les transplantations cardiaques, puisque le taux de malades survivants un an après la greffe est de 70 % aujourd'hui grâce aux nouveaux traitements antirejet.

La rivalité de deux techniques dans le domaine de la recherche médicale est d'ailleurs un phénomène stimulant certes, mais dangereux et générateur par lui-même d'un potentiel d'excès inacceptables. N'oublions pas que toute recherche, même la plus désintéressée, nécessite beaucoup d'argent ; que, pour les pouvoirs administratifs qui contrôlent les sources de l'argent, les choix sont difficiles aujourd'hui et le seront davantage demain ; une équipe de recherche pourrait être talonnée par la nécessité de forcer les portes pour obtenir le renouvellement de ses contrats et ainsi glisser vers des opérations spectaculaires où l'éthique médicale serait un bien mince paramètre comparé aux enjeux financiers.

Pour ma part, je revendique intégralement le « blocage culturel » : j'éprouve en tant que chirurgien une répulsion insurmontable pour le dramatique scénario de science-fiction qui nous est transmis par les médias, et qui n'aura d'autre effet à terme que de discréditer la cause du cœur artificiel et d'amalgamer toute la chirurgie de pointe dans la réprobation publique.

La science médicale nord-américaine nous a habitués à des réalisations d'un autre niveau ; le « leadership » incontesté qu'elle exerce dans le monde lui confère une responsabilité planétaire ; qu'elle prenne garde d'offrir à l'imagination des hommes inquiets de notre temps des images moins négatives que celles de la mort à la seringue ou de l'autodestruction informatisée de l'homme de Salt-Lake-City.

Le vieux mythe prométhéen en sommeil depuis les débuts de l'histoire des hommes pourrait un jour se réveiller, et la machine nous dévorer chaque jour le cœur, le foie ou le poumon.

JEAN-PAUL CACHERA.

MANIPULATIONS GÉNÉTIQUES

Des chercheurs américains sont parvenus à modifier héréditairement la taille et le poids de souris

Une équipe de quatre scientifiques américains vient d'annoncer la réussite de la transplantation d'une fraction du patrimoine génétique de rat dans des œufs fertilisés de souris. Les animaux ainsi obtenus sont d'un poids et d'une taille supérieurs à la normale. Ce résultat, publié dans le dernier numéro de la revue scientifique britannique *Nature* (1), compte tenu des applications auxquelles il pourrait donner lieu, est l'un des plus importants dans ce domaine.

L'équipe des chercheurs américains a utilisé des techniques aujourd'hui classiques dans les laboratoires de biologie moléculaire. Il s'agit schématiquement de « manipuler » microscopiquement des gènes, fragments moléculaires constitutifs du patrimoine héréditaire.

La fraction concernée était cette fois celle qui dirige la synthèse des protéines impliquées dans les phénomènes de croissance. Cette structure a été synthétisée à partir du modèle constitué par les gènes de croissance du rat. De nombreuses copies ont été faites qui, ensuite, ont été fusionnées à un fragment du génome (patrimoine héréditaire) normal de la souris.

C'est la structure hybride ainsi obtenue qui a été injectée dans des œufs de souris, au préalable fertilisés. Des cent soixante-dix œufs ainsi « manipulés », vingt-deux souriceaux sont nés. Sept d'entre eux étaient porteurs de la modification génétique et, point important, six la traduisaient : leur poids était nettement plus important que la normale, presque multiplié par deux. Cette modification est, de plus, transmissible sur un mode héréditaire. Un des mâles « transformés » est le père de vingt souriceaux. Dix sont normaux et dix sont plus grands, plus lourds que la normale.

Il s'agit là d'un des plus importants travaux menés dans ce domaine. Si des modifications conduites de manière similaire ont bien déjà été obtenues sur des animaux, elles portaient sur les caractéristiques différentes comme la couleur des yeux chez la drosophile *(le Monde* du 16 octobre), ou du pelage chez les animaux de laboratoire. Les perspectives ouvertes – très larges – par la manipulation de la croissance des mammifères touchent la médecine humaine, mais concernent aussi directement l'industrie agro-alimentaire.

Le docteur Ralph Brister a déclaré que des résultats identiques n'ont pas pu encore être obtenus sur des animaux plus gros, compte tenu du coût qui résulterait de tels travaux et des difficultés à obtenir des œufs et à les « manipuler ».

Le docteur Brister a aussi déclaré ne pas voir pour l'instant d'applications potentielles de ces travaux concernant l'espèce humaine. – J.-Y. N.

(1) Numéro daté 16-22 décembre 1982, vol. 300, nº 5 893. Ce travail a été mené par les docteurs Ralph Brister (université de Pennsylvanie), Richard D. Palmiter (université de Washington), Michael G. Rosenfeld (université de Californie) et Ronald M. Evans (Salk Institute de San-Diego).

CATASTROPHES

Le séisme au Yémen du Nord : 300 000 à 400 000 sans-abri

Sanaa *(A.F.P., A.P., Reuter, U.P.I.).* – *Plus de 2000 personnes ont été tuées et 1500 blessées lors du violent tremblement de terre qui s'est produit le 13 décembre en République arabe du Yémen (Yémen du Nord). On estime que 150 à 180 villages ont été détruits totalement ou partiellement. Entre 300000 et 400000 personnes seraient sans abri (la population totale du pays était estimée en 1975 à 6,5 millions d'habitants). En outre, les dégâts augmentent, chaque réplique un peu violente du séisme principal faisant s'écrouler des maisons endommagées le 13 décembre.*

Les États-Unis vont envoyer une antenne chirurgicale, 15000 couvertures, 1000 tentes, 6 générateurs diesel et 10000 litres d'eau potable. L'ambassade américaine à Sanaa a déjà débloqué un credit de 25000 dollars (175000 francs).

Le comité international de la Croix-Rouge s'emploie à envoyer des équipes et du matériel de secours. Une équipe du corps suisse d'aide en cas de catastrophe est arrivée au Yémen avec 12 chiens dressés au sauvetage.

Le violent tremblement de terre qui a frappé le Yémen du Nord le 13 décembre a surpris les sismologues : ce pays, en effet, n'est pas connu comme étant une zone sismique. Certes, il n'existe pas au Yémen de chroniques anciennes qui permettent de reconstituer la sismicité historique de cette région du sud-ouest de la péninsule arabique. Certes, le Yémen du Nord est dépourvu d'observatoire sismologique, mais les sismographes, qui existent depuis le début du siècle un peu partout dans le monde, détectent tous les tremblements de terre importants qui surviennent sur la planète.

Il semble que deux séismes nord-yéménites seulement figurent sur les catalogues sismologiques ; tous deux se sont produits en 1941 dans la région de Dhamar, celle même qui a été frappée le 13 décembre. Les coordonnées géographiques de Dhamar sont 14°33' de latitude nord et 44°30' de longitude est. La secousse du 11 janvier 1941 (magnitude 6,25) a eu lieu par 17° nord et 43° est, celle du 4 février 1941 (magnitude inconnue) par 16° nord et 43° est.

On ne peut dire cependant que le Yémen du Nord soit une région inactive de la terre. Ce pays, en effet, est traversé par une ligne de volcans qui part du point 17°30' nord et 42° est (sur la côte sud de l'Arabie Saoudite) et se prolonge jusqu'à 12°33' nord et 45° est (près d'Aden au Yémen du Sud). La région de Dhamar, en particulier, compte plusieurs volcans : le Harras (14°30' nord, 44°30' est), qui a très probablement connu une éruption en 1937 ; un volcan sans nom (15°29' nord, 44°47' est) actif avant 1200 ; le Kaulet Hâttab (15°38' nord, 44°05' est), qui a manifesté une activité entre 600 et 400 de notre ère, et le Djebel Zebib (15°36' nord, 44°07' est), qui s'est réveillé après 200 de notre ère. Dans la même région, on compte trois autres volcans qui ont été actifs au cours du dernier million d'années.

Le Yémen du Nord borde la côte orientale du sud de la mer Rouge. Or cette mer, qui a commencé à s'ouvrir il y a une vingtaine de millions d'années, est considérée comme un océan en début de formation. Sa zone médiane est occupée par un *rift* océanique, c'est-à-dire par une vallée longitudinale, où se met en place le matériau basaltique d'une nouvelle croûte océanique. En outre, le *rift* de la mer Rouge est à la fois la prolongation de celui qui, venant de l'Atlantique, tourne autour de l'Afrique du Sud et de l'Est pour traverser le golfe d'Aden, passer devant Djibouti et s'enfiler dans le golfe de Tadjoura, et aussi celle du *rift* africain, qui part du lac Malawi (ex-Nyassa) et rejoint l'autre branche dans l'arrière-pays de Djibouti.

L'activité de toute la zone où commence le *rift* de la mer Rouge est sûrement plus importante du côté africain, mais les volcans et le séisme du 13 décembre semblent montrer que le Yémen du Nord peut ressentir, lui aussi, les contrecoups de l'ouverture de la mer Rouge.

YVONNE REBEYROL.

● *Médecins sans frontières*, qui a déjà envoyé une équipe médicale au Yémen du Nord, reçoit les dons au C.C.P. 33.769-71 La Source et peut donner des renseignements complémentires : 161, boulevard Lefebvre, 75015 Paris ; téléphone : 828-39-61.

● *Un violent séisme*, de magnitude 6 à 6,8, s'est produit ce 16 décembre à 4 h 4, heure locale (1 h 40, heure de Paris) en Afghanistan, vraisemblablement dans l'Hindou-Kouch, au nord de Kaboul. Il a été ressenti dans diverses villes pakistanaises, notamment à Peshawar. – *(A.F.P., A.P.)*

ÉDUCATION

Les premiers jalons d'une politique de la petite enfance

Réapprendre à vivre avec les plus jeunes

Le conseil des ministres du 15 décembre a entendu une communication de Mme Georgina Dufoix, secrétaire d'Etat à la famille, sur les orientations de la politique en faveur de la petite enfance et a décidé un premier train de mesures (lire page 35).

La France n'a pas eu, jusqu'à présent, de politique de l'enfance. Aux actions multiples et parcellaires qui caractérisent ce secteur, Mme Georgine Dufoix veut substituer une politique globale de nature interministérielle. Les mesures adoptées en faveur des plus jeunes par le conseil des ministres en sont les premiers jalons. « *La mise en œuvre d'une politique de la petite enfance*, nous a déclaré Mme Dufoix, *ne doit pas se contenter du secrétariat d'Etat dont j'ai la charge : la promotion de politiques horizontales engage l'ensemble des départements ministériels.* » A cet égard, le programme adopté est une réussite puisque plusieurs départements ministériels ont été associés à sa préparation à travers un rapport commun extrêmement détaillé (1) et sont, aujourd'hui, concernés par sa mise en œuvre.

Mme Dufoix a-t-elle pour autant les moyens d'une telle politique de l'enfance ? Incontestablement les consignes de rigueur budgétaire de son ministre de tutelle, M. Pierre Bérégovoy, étaient strictes. Mme Dufoix en présentant ces mesures a évoqué souvent le *« redéploiement »* des dépenses, et le programme envisagé est, notamment pour le budget de l'Etat, peu coûteux. Cette timidité financière a cependant été compensée par une grande imagination. Ainsi, des crèches, dont le nombre en France est dramatiquement insuffisant : 69 280 places dans les crèches collectives et 34 120 dans les crèches familiales pour près de 2,28 millions d'enfants de moins de trois ans. L'Etat ne consacrera en 1983 que 30 millions supplémentaires pour la construction de crèches — soit 110 millions au total. A défaut, on encouragera les municipalités, dûment informées par une brochure *le Petit Enfant dans la commune* », tirée à trente-six mille exemplaires, à investir des espaces nouveaux : les écoles maternelles, ces « pivots de l'animation » ; les locaux collectifs résidentiels, jusqu'alors réservés aux associations, désormais ouverts aux enfants ; les centres de protection maternelle et infantile, ces « lieux de parole » ou encore les haltes-garderies en milieu rural ou ces « caravanes » équipées de toute la logistique, que le ministre propose d'accoler aux salles des fêtes.

Le fonctionnement des crèches sera en partie pris en charge par les caisses d'allocations familiales grâce aux contrats-crèches (*le Monde* du 7 mai), auxquels près de 250 millions de francs ont été affectés, à condition que les organismes gestionnaires augmentent le nombre de places disponibles. L'amélioration de l'« accueil » — et non plus de la « garde » — des enfants ne saurait se limiter à ces aspects financiers. Il s'agit avant tout, a rappelé Mme Dufoix, *« d'aider les parents à tenir leur rôle dans de meilleures conditions »*.

A cet effet, des conseils de parents devront être prévus par les contrats-crèches. Les conditions d'accès des enfants légèrement malades ou légèrement handicapés seront facilitées, encore que ces notions gagneraient à être affinées : *« L'enfant légèrement sourd »* évoqué par Mme Dufoix est, en effet, malaisé à cerner à un âge où le handicap s'évalue difficilement.

Un environnement favorable

Le sort des personnels de l'enfance est également envisagé par ce programme, qu'il s'agisse de l'amélioration des formations d'éducateurs de jeunes enfants et de puéricultrices, de la « forfaitisation » de la rémunération des assistantes maternelles, voire d'un rapprochement des différents professionnels de l'enfance, y compris les instituteurs et agents de service des écoles maternelles.

Encore plus ambitieux est le deuxième volet de la politique proposée : créer un environnement favorable à l'enfant ; changer la vie quotidienne de celui-ci, qu'il s'agisse de ses rapports avec le gardien d'immeuble, par exemple, ou des conditions de son hospitalisation, s'il est malade. « *Vivre en ville avec de jeunes enfants*, a déclaré Mme Dufoix, *cela peut devenir vite insupportable.* » Il suffit de penser à ces deux mille accidents mortels, dont 30 % sont de nature domestique, de la noyade à l'étranglement, sur lesquels une information va être dispensée ; à ces médicaments dangereux, trop vite décapsulés par le jeune enfant, pour lesquels des bouchons plus élaborés vont être conseillés ; à ces logements trop étroits des centres-villes, dont les habitants vont bénéficier d'aides ; à ces trains sans compartiment pour les jeux des enfants et les biberons des plus petits, dont l'aménagement va être repensé. *« Et cela n'est pas fini : rendez-vous fin 1983 »*, a annoncé Mme Dufoix, décidée à ce que *« notre société réapprenne à vivre avec l'enfant »*.

NICOLAS BEAU.

(1) L'Enfant dans la vie, par Nicole Bouyala et Bernadette Rousille. Documentation française. 45 F.

Le Syndicat national des lycées et collèges a manifesté pour la première fois depuis 1905

« Même dans une manifestation il y a des règles. » Ces règles exigent qu'on traite *« avec respect »* un membre du Conseil supérieur de l'éducation national ; il n'est pas convenable que des *« vigiles insolents »* le repoussent violemment en bloquant une lourde porte sur son bras innocent. M. Champion, vice-président du Syndicat national des lycées et des collèges (SNALC), qui organisait, le 15 décembre, sa première manifestation depuis la création de l'organisation en 1905, apprenait durement le métier : il ne retrouvait la liberté de mouvement qu'après l'intervention de la force publique représentée par l'adjoint débonnaire du commissaire de police du septième arrondissement.

La coutume, lors des manifestations devant le ministère de l'éducation nationale, veut qu'une délégation de cinq membres puisse pénétrer librement pour y déposer une pétition. Le cahier de doléances, déjà fourni, du ministère se serait enrichi des revendications de ses adhérents. Leur combat ? Celui *« des élèves qui ont droit à une école qui leur garantisse la meilleure formation possible, des familles qui souhaitent que les professeurs continuent d'enseigner sans se substituer à elles, de tous ceux qui sont attachés à un système de liberté »* (y compris, pour ces enseignants du public, la liberté de l'enseignement privé).

Mais les manifestants, pour cette première, ont voulu après le refus d'audience qu'ils ont essuyé entrer en force. Par la force, ils ont été repoussés : une vitre a été cassée, *« pour la première fois depuis mai 1981 »*, leur a-t-on précisé au ministère.

Tout cela justifiait-il que les manifestants, qui avaient regagné d'eux-mêmes le siège de leur syndicat, y soient interpellés dans la soirée, conduits au commissariat et confrontés à un appariteur du ministère légèrement blessé durant la bousculade ?

N'était-ce pas leur donner des preuves inutiles que *« l'école de la République est devenue une école partisane ? »*. — N.B.

LE PROJET DE RÉFORME DES ENSEIGNEMENTS SUPÉRIEURS

M. Savary veut mettre fin au système « reproduisant les anciennes facultés »

Dans un entretien accordé au quotidien *la Croix*, M. Alain Savary, ministre de l'éducation nationale, précise que le rapport de M. Claude Jeantet sur la réforme des enseignements supérieurs est un *« rapport interne »* qui n'a pas été *« établi en vue d'une publication, c'est un bilan, des travaux que M. Jeantet a conduits d'une façon dont je tiens à le féliciter et à le remercier »*. Evoquant le projet de loi qui pourrait être déposé à l'Assemblée nationale au début de 1983, M. Savary annonce que *« la pluridisciplinarité suppose que soit écarté l'obstacle des unités d'enseignement et de recherche reproduisant les anciennes facultés... L'avant-projet de loi définit les unités de formation et de recherche* [elles] *comprennent des départements de formation et des laboratoires ou centres de recherches : elles correspondent à un projet éducatif finalisé et à un programme de recherche ; elles font appel à des enseignants-chercheurs et à des chercheurs relevant de plusieurs disciplines »*.

En ce qui concerne les différents cycles d'études prévus, le ministre affirme que *« l'orientation doit avoir sa place à côté de l'acquisition d'une qualification et de l'initiation ou la formation à la recherche. Dans le premier cycle nouveau... il y aura pour l'étudiant une dominante de formation correspondant à un grand secteur professionnel. »*

Au sujet des carrières des enseignants du supérieur, le ministre confirme son choix pour deux corps universitaires, mais souligne *« tout ce qui est commun... accès aux mêmes fonctions et égale dignité pour les maîtres de conférence et pour les professeurs »*. M. Savary annonce, enfin, qu'il fera dans quelques jours des propositions plus précises aux syndicats à ce sujet.

JUSTICE

LA MUTILATION D'UNE FEMME APRÈS UNE CÉSARIENNE

Le procès d'une « chirurgie du désespoir »

Brive. — Un accouchement pronostiqué sans problème. Une complication brutale. La mort du bébé attendu. L'ablation, après césarienne, de l'utérus et des ovaires chez une femme de vingt-six ans. Son transfert dans un état critique vers un centre hospitalier distant d'une centaine de kilomètres. Une nouvelle intervention, salvatrice. Les séquelles majeures d'une castration. Voilà le scénario dramatique qui amenait, le 14 décembre, le docteur Yves Le Balc'h, âgé aujourd'hui de soixante-treize ans, inculpé de *« coups et blessures volontaires ayant entraîné une incapacité de travail partielle de plus de huit jours »*, devant le tribunal correctionnel de Brive (Corrèze) présidé par M. Alain Milhet.

L'affaire, qui avait débuté le 27 juillet 1978 avec l'ouverture d'une information judiciaire à la demande du parquet de Brive (*le Monde* des 26 et 28 mars 1981), a donné lieu, quatre ans et demi plus tard, à un procès de technicien, mais exemplaire. Une illustration parfaite des difficultés qu'il peut y avoir, après un accident opératoire, à situer le degré des responsabilités, à rompre le silence médical et, en définitive, à établir la simple existence d'une faute.

De notre envoyé spécial

Le 22 juillet 1978, Mme Geneviève Demonjean, vingt-six ans, est admise à la clinique du Parc que dirige à Brive (Corrèze) le docteur Guy Montbazet. La grossesse n'avait pas posé de problème. Mme Demonjean avait été examinée quatre jours auparavant par le docteur Montbazet qui avait conclu à un état satisfaisant. Pourtant, en quelques heures, la situation se complique. Telle est du moins l'opinion de docteur Le Balc'h, chirurgien qui remplace pour les vacances le docteur Edmond Andrau, l'associé du docteur Montbazet.

Un hématome rétro-placentaire est diagnostiqué. On décide de pratiquer une césarienne. Le bébé — viable et de sexe féminin — est trouvé mort. Un rapport d'experts établira plus tard qu'il n'a pas respiré. Par la suite, le docteur Le Balc'h pratique une hystérectomie (ablation de l'utérus) puis une ovariectomie bilatérale (ablation des deux ovaires). Il s'agit, expliquera-t-il, de juguler avec les moyens du bord une *« hémorragie cataclysmique »* après que le médecin anesthésiste de la clinique eut signalé ne pas disposer d'un stock de sang suffisant.

Vers midi, l'état de Mme Demonjean est critique. Des membres du personnel s'en inquiètent. Le mari et la famille présents, au courant de l'évolution de la situation, voient leurs offres de sang refusées.

Il faut attendre 13 h 58 pour que le SAMU de Limoges-ville distante d'une centaine de kilomètres — soit alerté. Le secours arrivent à 16 h 30. Ils trouvent Mme Demonjean avec un pouls de cent cinquante pulsations par minute, quatre pinces hémostatiques lui sortant du ventre. Des soins sont prodigués durant le transport. A 20 heures, le professeur Jean Baudet (service de gynécologie obstétrique, C.H.U. de Limoges) est alerté. En une heure, après que dix-sept flacons de sang eurent été transfusés à Mme Demonjean, il achève l'intervention commencée dans la matinée par le docteur Le Balc'h.

Le professeur Baudet reprendra devant le tribunal les termes de son compte rendu opératoire. Il soulignera notamment que la plaie opératoire n'avait pas été refermée, que le matériel utilisé pour l'hémostase était désuet et inadapté et que l'arrêt de l'hémorragie n'avait pas été réalisé.

Un dommage

Il précisera aussi que Mme Demonjean ne présentait aucun symptôme biologique ou clinique des troubles de la coagulation allégués par le docteur Le Balc'h. Au total, un témoignage accablant. *« La cavité péritonéale,* dit le professeur Baudet, *était entièrement en contact avec l'air extérieur par l'intermédiaire d'une flaque de sang qui clapotait. De plus, on n'enlève jamais les ovaires d'une femme de vingt-six ans. C'est un dommage grave en tous points comparable à celui qui résulterait de la castration d'un homme du même âge. »*

Le professeur Baudet — ou des médecins de son service — a-t-il, comme les époux Demonjean le rapportent, dit qu'il s'agissait d'une *« opération de boucher »* ? Que la clinique du Parc s'apparentait *« à une boucherie »* ? Le professeur Baudet le nie. *« Je n'ai pas prononcé une telle phrase,* assure-t-il, *et pour une raison bien simple : cela aurait été imprudent. »*

Il y a quelques mois, le docteur Montbazet, qui avait été inculpé de *« non-assistance à personne en danger »* bénéficiait d'un non-lieu.

Fatigué, tremblant, visiblement désarmé par les questions très directes du président, le docteur Le Balc'h, soixante-treize ans, s'est défendu avec difficulté, Sa technique est critiquée. Elle a été décrite en 1934 et *« le corps des femmes ne change pas »*. Les rapports d'expertise ? Il les conteste en bloc, produisant d'autres références, d'autres avis. Son avocat n'a pas jugé utile de demander une contre-expertise. *« Chose d'autant plus étonnante,* a estimé M. Guitard, procureur de la République, *que l'expertise était défavorable, concluant que l'intervention n'avait pas été conduite selon les règles de l'art ». « Une expertise,* a-t-il ajouté, *qui enfonce le prévenu, ce qui n'est d'ailleurs pas facile à obtenir. »* des médecins — le professeur Yves Malinas (Grenoble) — cité par le docteur Le Balc'h, a déclaré que la technique utilisée relevait *« d'une chirurgie du désespoir que l'on pratique dans les pays sous-développés »*.

Pour la défense, aucune responsabilité n'est à retenir, le fait que Mme Demonjean soit vivante étant une preuve du bien-fondé de l'action menée par le docteur Le Balc'h. La clinique du Parc n'a pas commis d'imprudence en demandant d'effectuer un remplacement à ce praticien *« aux titres exceptionnels »* qui a été, de 1975 à 1977, directeur d'enseignement clinique à la faculté de médecine de Nice. Si erreurs il y eut, elles furent commises par l'anesthésiste — qui avait jugé les provisions de sang insuffisantes, ce qui, par la suite, s'est révélé faux — où par les structures publiques de Brive ou de Tulle, qui auraient déclaré au téléphone — point contesté — que les stocks sanguins étaient inexistants.

Pour Me Martine Gout, avocate des époux Demonjean, les faits mettent en évidence des égarements et des manquements graves. Selon elle, on ne peut avancer l'hypothèse d'une querelle d'experts, *« les médecins cités par l'accusé ne s'étant basés que sur des indications non conformes à la vérité ». « Il faut avoir le courage de ses limites,* a-t-elle déclaré, *et la Corrèze d'aujourd'hui ne ressemble pas à l'Algérie, au Maroc, et à la Tunisie qu'a connus au cours de sa carrière le docteur Le Balc'h »*.

Vivante et gênante

Mme Demonjean n'aura plus d'enfant. La castration qu'elle a subie la contraint à suivre un traitement hormonal substitutif sans fin. Le couple a vu sa vie se modifier complètement, la thérapeutique suivie ne permettant pas, notamment, de retrouver des rapports sexuels identiques à ceux d'avant 1978.

Qui a sauvé Mme Demonjean ? Pour l'un des défenseurs de l'accusé, son client *« a mené son intervention avec bonheur jusqu'à ce qu'il manque de sang »*. Pour l'autre, *« il faut être humble et ne pas se baser sur un seul rapport »*. Pour Me Gout, *« Mme Demonjean vivante est gênante ». « Je ne sais pas,* a conclu le professeur Baudet, *si j'ai sauvé la vie de Mme Demonjean, mais je sais que si elle était morte dans mon service, c'est moi qui l'aurais tuée »*.

Le procureur de la République a requis une peine d'emprisonnement de dix-huit mois assortie du sursis. Le préjudice dans l'attente d'une expertise médicale a été estimé, pour le couple, à 180 000 F.

Jugement le 6 janvier 1983.

JEAN-YVES NAU.

LES DEUX AFFAIRES JUDICIAIRES DE PARIBAS

Une centaine d'inculpés et deux hommes en fuite

Les deux dossiers judiciaires de la Banque de Paris et des Pays-Bas seront vraisemblablement jugés en 1983. Les deux dossiers, c'est-à-dire « l'énorme » fraude organisée vers la Suisse par l'établissement bancaire et le transfert irrégulier, anecdotique mais conséquent, de trente cinq mille pièces d'or vers le Canada...

Le premier dossier est toujours à l'instruction. Dans la plus grande discrétion, M. Jean-Pierre Michau, magistrat instructeur à Paris, décortique cette affaire dont les spécialistes disent qu'elle est *« la plus grosse fraude depuis la seconde guerre mondiale »*. A l'origine, la plainte du ministre du budget, M. Laurent Fabius, visait cinquante-cinq clients de la banque et cinq de ses dirigeants. Mais les progrès de l'enquête ont bientôt conduit M. Michau sur les traces d'autres clients. A ce jour, quelque quatre-vingt-quinze personnes sont inculpées. Voilà pour l'aspect judiciaire.

Reste l'aspect douanier, non moins important. Ne sont en principe inculpées, en effet, que les personnes ayant fait transférer plus de 1 million de francs en Suisse. Or l'instruction a permis de découvrir beaucoup de clients de Paribas ayant fait « passer » moins. Ces derniers ont été contactés par l'administration des douanes. En deux mots, il s'agit, pour éviter d'être inculpé, d'accepter la transaction financière proposée par les douanes et de verser l'amende — ou un acompte — exigée dans les quinze jours. Pour l'instant, cent quatre-vingt personnes ont déjà signé la transaction des douanes... Une quarantaine d'autres sont en négociation.

Les instructions de la justice et de l'administration aux fraudeurs découverts ont toujours été claires : rapatriez vos fonds placés en Suisse. Quelque 70 millions de francs ont été saisis. L'instruction est à présent presque terminée. En raison du nombre des inculpés, on se préoccupe déjà, au palais de justice de Paris, de savoir quel prétoire pourra accueillir tant de monde.

35 000 pièces d'or

Le deuxième dossier judiciaire de Paribas, dit dossier Latécoère, est de moindre ampleur. L'instruction est finie. Le « renvoi » en correctionnelle ordonné. L'histoire tient en quelques lignes. M. Pierre Latécoère, fils du célèbre constructeur d'avions, avait hérité, entre autres, en 1943, de trente-cinq mille pièces d'or (d'une valeur actuelle de 29 millions de francs). Celles-ci reposaient sagement dans les sous-sols du château familial, à Ramonville-Saint-Agne (Haute-Garonne), jusqu'au jour, en 1980, où M. Latécoère décida d'en parler à la Banque de Paris et des Pays-Bas. Au cours de l'été 1980, les pièces d'or furent transportées clandestinement au Canada. Non sans que la banque prélève sa commission (3 millions) et qu'une ou plusieurs personnes se permettent de soustraire des pièces de valeur pour les remplacer par des pièces ordinaires...

Quatre dirigeants de Paribas — dont M. Pierre Moussa, ancien P.-D. G. de la banque — et M. Latécoère devraient comparaître devant les magistrats de la deuxième chambre correctionnelle en 1983. Le conditionnel est de rigueur puisque M. Latécoère s'est réfugié en Suisse, avec sa famille, à la fin de 1981, et que M. Jean Richard, ancien directeur général du service gestion privée de Paribas, l'a suivi, depuis quelques semaines, sur les voies de la fuite.

LAURENT GREILSAMER.

JUSTICE

Les plaidoiries au procès du docteur Falck

La seizième chambre correctionnelle de Paris doit statuer le 26 janvier sur le cas du Dr Joseph Falk, anesthésiste de soixante-cinq ans, poursuivi après la mort de trois opérées : Mme Pitavy en 1976, Mmes Martinez et Blanc en 1979 (*le Monde* du 10 décembre). La première audience ayant été consacrée le 8 décembre à l'interrogatoire du prévenu, les avocats des familles des victimes, Mes Kalfon, Libman et Montigny ont souligné, le 15 décembre, ce qu'ils appellent l'« *incompétence notoire* » de ce praticien auquel était confiée la vie des patientes. Me Geneviève Augendre a réclamé, de son côté, un franc de dommages-intérêts au nom de l'ordre des médecins, également partie civile.

Puis Mlle Georgette Benas, substitut, a requis dix-huit mois d'emprisonnement avec sursis et 30 000 F d'amende contre le docteur Falck, dont les défenseurs, Mes Garaud et Chastant, ont sollicité la relaxe. Ceux-ci ont évoqué « *la loi des séries* », ces trois décès n'étant à leurs yeux que des accidents, déplorables certes, survenus au cours d'une longue carrière marquée par plus de vingt mille interventions. Et ils soulignent que si plusieurs chirurgiens éminents lui avaient accordé une confiance absolue, c'est qu'ils appréciaient hautement ses qualités.

● *Les suites de l'affaire Thodoroff.* — La cour d'assises de Paris,qui rejugeait, mercredi 15 décembre, MM. Elie Cohen, trente-sept ans, et Marchel Lachant, cinquante-deux ans, impliqués dans l'affaire du rapt de l'industriel Guy Thodoroff, le 14 février 1976, a condamné ceux-ci respectivement à dix-sept ans et douze ans de réclusion criminelle pour recel qualifié de la rançon

Un premier arrêt prononcé l'an dernier (*le Monde* du 8 mai 1981),les condamnant à seize ans et douze ans d'emprisonnement, avait été annulé par la Cour de cassation en mars 1982

● *Le secrétaire de l'union locale C.G.T. de Valenciennes (Nord)*, M. Robert Fromont, ainsi que MM. François Dumez, secrétaire départemental de la C.G.T., et François Padovan, secrétaire de ce même syndicat à la SOVEP, entreprise fabriquant des barres de forage de pétrole, ont été inculpés, lundi 13 et mardi 14 décembre, de séquestration et d'extorsion de documents par M. Jean-François Bancal, juge d'instruction au tribunal de Valenciennes. Les faits remontent à octobre 1981 lorsque, un délégué C.G.T. de la SOVEP venant d'être licencié, deux cadres de l'entreprise ont été séquestrés un moment et la chambre syndicale de la métallurgie a été occupée par des ouvriers en grève. —

Réconcilier le consommateur avec la justice

L'Institut national de la consommation veut « *réconcilier le consommateur avec sa justice* ». Un numéro spécial de *50 millions de consommateurs* vient de paraitre, intitulé « *Vos droits et recours, petit lexique du consommateur* » (1), et une campagne sur ce thème a été lancée par l'I.N.C. Son directeur, M. Laurent Denis, l'a présentée le jeudi 9 décembre au cours d'une conférence de presse à Paris.

L'I.N.C. n'est pas favorable à une réforme de la justice qui consisterait, par exemple, à créer des prud'hommes de la consommation. A ses yeux, le tribunal d'instance est bien adapté à ce genre de situation à condition d'en améliorer le fonctionnement.

Parmi les réformes suggérées par l'I.N.C., trois lui paraissent prioritaires :

1) L'obligation qui serait faite aux professionnels de fournir aux consommateurs une attestation écrite et détaillée des réparations réalisées sur les appareils ménagers lorsque ceux-ci sont sous garantie. L'I.N.C. souhaite ainsi faciliter l'administration de la preuve, en cas de litige avec le fabricant :

2) Simplifier la procédure devant les juges d'instance en autorisant le consommateur à saisir le tribunal par une déclaration au greffe ou par une simple lettre. Actuellement le recours à un huissier est obligatoire :

3) Autoriser les associations de consommateurs à représenter les justiciables devant le tribunal d'instance à la place des avocats, dont l'assistance n'est pas obligatoire devant cette juridiction. A plus long terme, l'I.N.C. souhaite la création d'un droit de recours collectif pour les litiges relatifs à la consommation.

(1) Numéro 10, hors série (décembre 1982-février 1983 : 20 F.

● *Arrestation des meurtriers d'un gendarme.* — Deux gendarmes appréhendés, lundi 13 décembre, à Lyon ont reconnu avoir forcé, jeudi 9, un barrage de police sur la RN 82 entre Roanne et Saint-Etienne, heurtant de plein fouet le gendarme Daniel Lancement, trente-huit ans, tué sur le coup (*le Monde* du 11 décembre). Manuel Antonio Ferreira, vingt ans et Jean-Pierre Bresson, dix-neuf ans, ont affirmé avoir refusé d'obtempérer à l'interjection du gendarme, parce qu'ils avaient volé la Citroën CX à bord de laquelle ils circulaient. Inhumé lundi, en présence de M. Jean Auroux, ministre du travail, le gendarme Lancement est le sixième gendarme tué dans l'exercice de ses fonctions, depuis le début de l'année.

SPORTS

SKI ALPIN

Triomphe des descendeuses françaises à San-Sicario (Italie)

Deuxième épreuve de vitesse de la saison comptant pour la Coupe du monde de ski alpin, la descente de San-Sicario (Italie) a été gagnée, le 15 décembre, par la Française Caroline Attia (1 min. 24 sec. 57), qui signait son premier succès après deux saisons perturbées par des blessures (*le Monde* du 9 décembre).

Conformément à ce qu'avait annoncé l'entraîneur Michel Boyer après la descente de Val-d'Isère, les Françaises, qui ont mis à profit une amélioration du temps, ont réalisé un impressionnant tir groupé : Claudine Emonet (1 min. 24 sec. 86) s'est classée deuxième. Catherine Quittet, la championne du monde juniors, quatrième (1 min. 25 sec. 59), Françoise Bozon cinquième (1 min. 25 sec. 68), et Marie-Luce Waldmeier dixième (1 min. 26 sec. 28).

Cinq Françaises dans les dix premières d'une descente, cela ne s'était pas vu depuis des lustres. Ce résultat survient au moment où Marie-Cécile Gros-Gaudenier, chef de file de l'équipe, est indisponible pour le reste de la saison.

Quelques coureuses de première série ont protesté contre les mauvaises conditions qui les ont gênées, mais la championne du monde canadienne Gerry Soerensen a reconnu qu'il aurait été anormal de les faire recourir.

Au classement général de la Coupe du monde, Caroline Attia (29 points) est en cinquième position derrière l'Américaine Tamara McKinney (65 points), la Suissesse Erika Hess (60 points), l'Autrichienne Elisabeth Kirchler (47 points), et Hanni Wenzel, du Lichtenstein (42 points).

CARNET

Naissances

— Jean-Louis BORNAND, Michèle MAILLARD, Sarah, Benoît, leurs parents et amis, ont accueilli

Alice,

le 9 décembre 1982.
Sublessy, La Combe, Sillingy.
74330 La Balme-de-Sillingy.

— Jacques et Solika CHAMPAGNE de LABRIOLLE ont la joie d'annoncer la naissance de leurs fils

Antoine,

le 10 novembre 1982.
46, rue Chaptal,
92300 Levallois-Perret.

Mariages

— Dominique WOHRER
et Jean-Pierre SAMUEL

sont heureux de faire part de leur mariage, célébré le 7 décembre 1982.
23, rue des Fossés-Saint-Jacques,
75005 Paris.

Décès

PIERRE-EUGÈNE GILBERT

On nous prie d'annoncer le décès de

M. Pierre-Eugène GILBERT,
ancien ambassadeur de France,
commandeur de la Légion d'honneur,
croix de guerre,
rosette de la Résistance,

survenu le 11 décembre 1982 dans sa propriété « Les Grands Arbres » à Saint-Nicolas-de-Bliquetuit (Seine-Maritime), dans sa soixante-seizième année.

De la part de :
M. Erik Gilbert, son fils,
M. et Mme Daniel Gilbert,
ses frère et belle-sœur,
Et de toute la famille.

Selon la volonté du défunt, ses obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité.

131, rue Saint-Dominique,
75007 Paris.
64, rue Pierre-Demours,
75017 Paris.

[Né le 12 janvier 1907 à Rozoy-en-Brie (Seine-et-Marne), titulaire de plusieurs diplômes en lettres classiques et modernes, en langues orientales et en droit, M. Pierre-Eugène Gilbert était entré à la sous-direction d'Asie des affaires étrangères en novembre 1932. Après avoir occupé divers postes consulaires et diplomatiques en Extrême-Orient, il avait été mobilisé en août 1939. Sa conduite durant la seconde guerre mondiale, dans les Forces françaises libres, devait lui valoir de nombreuses décorations.

Consul général à Alger à la libération, M. Gilbert fut ensuite nommé directeur d'Asie-Océanie, puis de nouveau affecté à différents postes à l'étranger. En novembre 1952, il fut nommé ambassadeur à Tel-Aviv, où il devait rester jusqu'à son rappel par le général de Gaulle sept ans plus tard. Son séjour y symbolisa la période la plus heureuse des relations entre la France et Israël, où il s'était acquis une popularité considérable — M. Gilbert avait, en particulier, appris l'hébreu, — et son retour à Paris fut interprété, à Jérusalem, comme le signe d'une dégradation des rapports avec la France.

Devenu conseiller diplomatique du gouvernement, M. Gilbert fut mis en disponibilité sur sa demande en décembre 1960, puis devint président-directeur général d'une société du groupe Schneider. Candidat du Centre démocrate aux élections législatives de mars 1967 dans les Hautes-Pyrénées, il devait, en 1974, signer un appel des Amis d'Israël en faveur de M. Giscard d'Estaing lors de l'élection présidentielle.]

— Mme Jean-Michel Dousselin, son épouse,
Ses enfants,
Les familles Dousselin, Maurer, Tulasne, Lacour, Nicolas et Nerot,
ont la douleur de faire part du décès, à l'âge de cinquante-trois ans, de

Jean-Michel DOUSSELIN,

contrôleur de gestion
de la Société Leroy-Somer.

Les obsèques religieuses auront lieu à l'église Saint-Ausonne d'Angoulême le 17 décembre, à 11 heures, 3, chemin de la Garenne, 16000 Angoulême.

— Les Moteurs Leroy-Somer ont le regret de faire part du décès, à l'âge de cinquante-trois ans, de

M. Jean-Michel DOUSSELIN,
contrôleur de gestion de la société.

— Mme Henry Frydman,
M. Bruno Frydman,
Mme Patricia Frydman,
Mme veuve Maurice Bojankowski et son fils,
M. Charles Frydman et ses enfants,
Mme veuve Kelly Frydman et ses enfants,
Mme veuve Bernard Frydman et sa fille,
Les familles Benzaquen, Tobjas, Berman,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Henry FRYDMAN,

leur époux, père, frère, beau-frère, oncle et parent,

survenu le 14 décembre 1982.

Les obsèques auront lieu le vendredi 17 décembre 1982 au cimetière de Bagneux-Parisien. On se réunira à l'entrée principale vers 11 heures.
Ni fleurs ni couronnes.
Cet avis tient lieu de faire-part.

3, villa Jocelyn,
1, square Lamartine,
75016 Paris.
Résidence-Club « La Kasbah »,
Agadir, Maroc.

— On nous prie d'annoncer le décès de

M. Charles de KINKELIN PELLETAN,

survenu, le 12 décembre 1982, à l'âge de quatre-vingts ans. Il a trouvé sa paix après une longue maladie.

De la part de :
Mme Charles de Kinkelin Pelletan, son épouse,
Ses enfants :
Mme Sophie de Kinkelin Pelletan,
M. Jacques de Kinkelin Pelletan et sa fille,
Docteur et Mme Saxstad et leurs fils,
M. et Mme François Menard et leur fils.

La cérémonie religieuse a été célébrée dans la plus stricte intimité.
1, rue Beaumarchais,
92500 Rueil-Malmaison.

— Mme Robert Piel,
M. et Mme Guy-Noël Saunier,
Le docteur et Mme Jean-Claude Marx,
Le docteur et Mme François Baumann,
M. et Mme Marc Saunier,
MM. Paul-Christophe et Jean-Sébastien Marx,
Mme Louis Brouhot,
Mme Henri Petit,
M. et Mme René Marx,
Toute la famille,
Et ses amis,
ont la tristesse de faire part du décès de

Mme Marthe-Marie-Gabrielle MARX,
née Trenier,

survenu le 11 décembre 1982, dans sa quatre-vingt-onzième année.

— Béatrice et Dominique Ploix,
Odile Ploix,
Agnès et Bruno Ploix,
Marie-Madeleine et Robert Veilex,
Françoise et Patrick Ploix,
Agnès Ploix, o.p.,
Hélène et Emmanuel Ploix,
Marie-Lucie et Jean-Luc Ploix,
Véronique et Pierre Constant,

leurs enfants et petits-enfants,
ont la douleur de faire part du rappel à Dieu le 14 décembre 1982 de

Etienne PLOIX.

La cérémonie religieuse aura lieu le vendredi 17 décembre, à 8 h 30, en l'église Saint-Sulpice, Paris-6e.

93, rue de Rennes,
75006 Paris.

— On nous prie d'annoncer le décès accidentel de

Cécile PROVITOLA,

survenu le 13 novembre 1982.

Les obsèques ont eu lieu le 3 décembre, dans la plus stricte intimité.

— Nous apprenons le décès de

M. Pierre PROST,

ancien sénateur de l'Essonne, survenu dans la nuit du 13 au 14 décembre.

[Né le 24 juin 1896 à Dôle (Jura), Pierre Prost, licencié en droit, était entré en 1920, comme rédacteur, à l'administration des finances. Chef de bureau en 1937, il est chargé de mission au cabinet de Georges Bonnet, puis est nommé trésorier-payeur général. Contrôleur financier puis d'Etat en 1945 et ce jusqu'en 1962, Pierre Prost avait exercé pendant la IVe République, à plusieurs reprises, des responsabilités de conseiller technique dans plusieurs cabinets ministériels auprès de M. Edgar Faure et de M. Bonnefous notamment. Parallèlement, Pierre Prost avait mené une carrière d'élu local : conseiller municipal de Brunoy en 1945, maire en 1947, conseiller général en 1964 et avait enfin remplacé au Sénat, en mai 1967, M. Jacques Richard élu député. Siégeant parmi les non-inscrits au palais du Luxembourg, Pierre Prost, réélu en 1968, s'était inscrit au groupe sénatorial de la Gauche démocratique en 1976. Président du conseil général de l'Essonne de 1967 à 1976, date à laquelle les élections cantonales avaient donné à la gauche (et en particulier au P.C.F.) la majorité à l'assemblée départementale, Pierre Prost avait abandonné ses mandats.]

— Martine Stregloff,
Nicolas Karbasnikoff,
ont la douleur de faire part du décès accidentel de

Alexis,

le 15 décembre 1982.
Montluel 01.
Paris (13e).

Remerciements

— Les belles-sœurs, neveux, nièces et leur famille, très touchés des nombreuses marques de sympathie et d'amitié qui leur ont été témoignées lors du décès de

M. Lucien LABES,
directeur honoraire au Sénat,

vous prient d'agréer leurs bien sincères et vifs remerciements.

Anniversaires

— In memoriam.

Roland HOUZEL,
10 janvier 1943-16 décembre 1978.

« J'ai le pouvoir d'exister sans destin entre givre et rosée, entre oubli et présence. »

ELUARD.

— Pour le dixième anniversaire de la mort de

Mme Yvonne VALLAT,

une messe sera célébrée le 18 décembre 1982, à 18 h 30, en la chapelle Notre-Dame de la Salette, rue de Dantzig.

Messes anniversaires

— Une messe sera célébrée le samedi 18 décembre, à 11 heures, en l'église Saint-Etienne-du-Mont, place du Panthéon à Paris, pour l'anniversaire du décès de

Mme Robert RUHLMANN
née Lois Tsien.

Soutenances de thèses

DOCTORAT D'ÉTAT

— Université Paris-II, vendredi 17 décembre, à 15 h 30, cabinet 1, M. Ousmane Kaba : « Déséquilibre et endettement extérieurs des pays en développement ; aspects monétaires et financiers. »

LA SEMAINE DE LA BONTÉ

Reconnue d'utilité publique

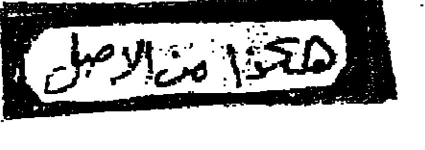
CAS n° 27

L'une des trois enfants de ce ménage, âgée de six ans, est handicapée congénitale avec bras et jambes appareillés. L'enfant, grandissant, ne peut plus être montée à l'étage pour sa toilette (le père est également handicapé). Il a fallu entreprendre des travaux pour aménager le rez-de-chaussée, mais, au dernier moment, on constate qu'il faut creuser un nouveau puisard qui coûte 5 000 F. Il n'y a plus de subventions à espérer et la famille est à bout de ressources. Tout le travail réalisé risque d'être inutile. Peut-on procurer à cette famille courageuse, si touchée par le sort, la somme manquante, soit :

5 000 F.

★ Prière d'adresser les dons à la Semaine de la bonté, 175, boulevard Saint-Germain, 75006 Paris. C.C.P. Paris 4-52 X ou chèques bancaires.

Aucune quête n'est faite à domicile.



Le Monde

LIVRES

Michel Butor, poète et critique

Paysages de mots

AVEC cette *Brassée d'avril* qu'il nous offre au cœur de l'hiver, Michel Butor s'impose, avec une supériorité discrète et tranquille, comme un de nos plus grands poètes vivants. Le pur plaisir de composer d'admirables symphonies, tableaux de mots et de phrases, a seul provoqué l'éclosion et la mise en bouquets de ces quinze textes, du *Dégel* aux *Chromologies*, également gorgés des plus rares saveurs.

Proses poétiques ? Ou poèmes en prose ? Il n'importe guère au lecteur, pas plus que d'y retrouver la somptuosité précieuse de l'André Breton des *Epingles tremblantes*. Un exercice de préciosité ? Pourquoi pas ? Elle est ici dans le choix exquis des mots, pour leurs sonorités, leurs échos, leur charge de rêve éveillé, et jusqu'à leur déroulement typographique.

Voici à titre d'exemple ce paysage urbain, lourd de ses prisons, qui craque, éclate et se libère aux premières chaleurs du printemps :

Le fossile urbain écarte ses élytres, il veut faire respirer les fruits de ses entrailles, graines de prison, boutures d'exil. Alors, tandis que les sbires charmés fourbissent un instant leurs visières, chaque rotonde rêve de quais, chaque impasse improvise pour le premier égaré un aéroport de délices, chaque mur propose en ses salpêtres des idées de jardins et d'îles. Le plan se relève en miroirs, espace de paupières où les portes se creusent autour des serrures qui s'envolent, et tous les fiévreux se réveillent sous des caresses fraîches, tandis que des lèvres de jasmin baisent les mâchoires souffrantes au parking des fontaines navigatrices, au dépôt des rencontres et des élargissements.

Une très belle mise en pages et trois illustrations de Vieira da Silva ajoutent leur indispensable note à ce festival des émerveillements.

JACQUES CELLARD.

★ **BRASSÉE D'AVRIL, de Michel Butor, avec trois illustrations de Vieira da Silva, Ed. de la Différence, 130 p., 59 francs.**

Le dernier « Répertoire »

ON le sait, Michel Butor a fait du renouvellement la dure loi de son esthétique et de son œuvre. Elle lui enjoint de fuir en avant sans se soucier que ses lecteurs le suivent, ce qui est tout à son honneur en ces temps où triomphe la séduction volontaire. Conquis par *la Modification*, qui lui valut le prix Renaudot en 1957 et qui demeure un classique du roman nouveau, sinon du Nouveau Roman, combien sont-ils à l'avoir lâché à mesure que ses livres devenaient de plus en plus expérimentaux ?

« *Un auteur prestigieux, peu lu et vivement discuté* », affirmait-on ici même en 1967, dans la présentation d'une série d'articles qui lui étaient consacrés. A présent que le troisième point de ce diagnostic a été infirmé par le temps, puisqu'on ne se bat plus guère à son sujet, que le second semble, pour la France tout au moins, devenu un euphémisme et que seul reste exact le premier, on imagine sans mal (et sans malice) l'écrivain heureux qu'est Michel Butor se livrer bientôt à sa manie sans plus d'autre lecteur que lui-même, à la manière d'un Facteur Cheval de la littérature.



Dessin de Bérénice CLEEVE.

L'alchimiste médiéval qu'il s'est donné pour modèle ne cherchait pas la fortune, mais le secret ultime de la vie. « *Je n'écris pas des romans (et sans soute des essais et des poèmes) pour les vendre, mais pour obtenir une unité dans ma vie ; l'écriture est pour moi une colonne vertébrale* », écrivait-il dans le premier *Répertoire*. Dans le cinquième, qu'il annonce aujourd'hui comme le dernier, car il lui faut passer à autre chose, à une autre organisation des articles, conférences, préfaces, essais qu'il continuera d'écrire, un très beau dialogue intitulé *Vanité* suggère un mobile inverse, ou plutôt l'envers nocturne de cette incessante activité : « *Faire de la peinture, ou de la littérature, ce serait donc bien apprendre à mourir, trouver le moyen de ne pas mourir dans la sottise de cette mort que les autres avaient en réserve pour nous et qui ne nous convient nullement, mais donc de réaliser, organiser notre propre mort, cette attente de sa venue, faire de sa vie une mort.* »

La littérature comme sépulture, comme suicide organisé, on reconnaît là, avec l'obsession mallarméenne du « Livre » total, l'essayiste qui avait scandalisé en décelant dans les *Essais* de Montaigne non pas le primesaut du « *pour moy, doncques, j'aime la vie* », mais la stricte construction d'un tombeau, une savante architecture de l'« *apprendre à bien mourir* ».

Le Facteur Cheval, après tout, n'a fait rien d'autre en construisant son Palais idéal. Mais il était, selon l'expression de Jean Dubuffet, « *indemne de culture* », d'où peut-être l'exceptionnelle vitalité de son cénotaphe promis à la disparition à cause de la fragilité de ses matériaux. Michel Butor est, au contraire, la culture faite écrivain : un Facteur Cheval universitaire. Les critiques qui, comme Émile Henriot à propos de *Degrés* et Pierre-Henri Simon à propos de *Mobile* et de *Description de San Marco*, réprouvaient chez lui le littérateur trop architecte, trop intelligent, trop abstrait pour susciter l'« intérêt humain », admiraient en revanche ses *Répertoires* pour l'ampleur et la diversité de la culture qui s'y déploie.

Le cinquième volume n'est pas moins riche que les précédents, pas moins varié ; il est organisé avec la même science des correspondances et variations musicales, des résonances occultes, de la construction baroque et des symétries. On y retrouve quelques-uns de ses objets de prédilection, en littérature (Rabelais, Proust, Joyce), en musique (Beethoven), en peinture (Mondrian), et toujours cette même alerte curiosité qui le porte vers les marges et les mystères, vers les formes d'écriture expérimentales.

D'où vient alors le sentiment d'écrasement qui m'a saisi, lecteur, dans ce labyrinthe savamment agencé, et tout particulièrement dans l'interminable *Dialogue avec Charles Perrault sur les fontaines de la fable ?* Est-ce seulement la conscience de mon insuffisance comparée à l'affolante culture qui s'inscrit ici dans un jeu si rigoureux qu'il empêche de vagabonder et d'inventer à son tour ? Ou bien, si le lecteur se sent trop souvent exclu et honteux de s'ennuyer, ne serait-ce pas que l'auteur n'attend rien de lui sinon l'admiration déférente pour sa propre virtuosité ?

Butor reconnaissait dans une interview que ses livres fleurissent selon la culture du lecteur. Mais de plus en plus, il charge son tombeau de façon à rester seul capable d'en jouir tout à fait. Il faut alors poser la question : qui lit aujourd'hui Michel Butor ? Et ne monnayons-nous pas en estime lointaine le distance qu'il met délibérément entre ses livres et nous ?

MICHEL CONTAT.

★ **RÉPERTOIRE V, de Michel Butor. Éditions de Minuit, coll. « Critique », 331 pages, 90 F.**

le feuilleton

Alexandre Vialatte, Sylvie Caster

Tropes et tripes

LE mot *talent* est aux conversations sur les livres ce que le joker est aux jeux de cartes. Parce qu'il veut tout dire et rien, les gens le placent partout, n'importe comment. Untel ? Bourré de talent ! (Superlatif pour intimes : pourri de...) Machin ? Plagiaire, mégalo, ordure, ouais, mais quel talent ! Ou encore : *quelle écriture !* Eviter : quel style !, qui fait plouc appliqué. Préférer, pour paraître *in* : superbe comme langue, non ?...

Autant d'exclamations niaises à force de saluer indifféremment la Bible ou un quelconque roman d'été, autant de paresses qui dispensent d'argumenter, autant de roueries qui évitent à l'encenseur d'avouer qu'en fait c'est le fond, non la forme, qu'il savoure chez l'encensé, qu'il honore un secret cousinage idéologique, ou l'amitié, injustifiable par excellence.

Et pourtant, c'est vrai, aussi nettement et inexplicablement vrai que dans les crochets de chanteurs amateurs où l'évidence éclate en quelques mesures : il y a des auteurs qui vous tombent des mains dès les premières lignes et, d'autres, on tend aussitôt l'oreille, on se carre dans son fauteuil, l'œil court, les pages tournent toutes seules, s'ébranle la vieille charrette du bonheur de lire, tintent ses grelots dans la nuit, et fouette cocher !... Pourquoi ? « Allez savoir ! », capitulent les partisans paresseux du je-ne-sais-quoi. La raison commande de ne pas abdiquer, fût-ce devant le plaisir.

Deux livres, ces jours-ci, aident à percer ce mystère du don : des nouvelles de Vialatte, charmeur à l'ancienne, et des articles de Sylvie

par Bertrand Poirot-Delpech

Caster, casseuse à la *Charlie-Hebdo*. Deux générations, deux illustrations opposées d'un même coup de plume. Dans la postface d'un recueil de dessins — *Mouvements*, chez Gallimard, — Michaux fournit peut-être une clef de notre énigme. Il dit son soulagement de se passer enfin des mots, ces faux libérateurs, ces « partenaires collants » d'avoir trop servi, trop servi aux autres. Si écrire, c'est renouveler coûte que coûte des sens et des sons usés jusqu'à la corde, Vialatte et Caster montrent qu'il existe au moins deux façons extrêmes de s'y prendre : le trope et la tripe.

LE vocabulaire courant s'appauvrissant à vue d'œil sous l'effet du langage basique où barbotent les politiciens et leurs faire-valoir audiovisuels, précisons ce que veut dire *trope*. *Le mot, masculin, vient du grec trepein*, tourner. Il signifie tour, manière. En rhétorique, c'est la figure par laquelle une expression est détournée de son sens propre (Robert). En philosophie (Lalande), le mot désigne les modalités du syllogisme ; chez les sceptiques grecs : les arguments conduisant à s'abstenir de juger.

Alexandre Vialatte est, typiquement, un adepte du trope. Entendez qu'il joue sur le sens figuré des mots, pour mieux se les approprier. Exemple : une poitrine d'ancien combattant n'est pas *couverte* de décorations : elle en est *criblée*. En faisant rimer secrètement mitraille et médaille, la phrase fait coup double ; triple même, car le trope porte la marque distinctive de l'auteur, il devient griffe, paraphe.

Ce n'est pas un hasard si les romans de Vialatte — *Battling le Ténébreux, les Fruits du Congo* — et les nouvelles exhumées aujourd'hui — *Badonce et les créatures* — mettent presque toujours en scène des collégiens ou des conscrits. La fin de l'adolescence est l'âge où l'on cherche à imprimer au monde et au langage sa marque personnelle. C'est le temps des objets hétéroclites mués en trésors, des cachettes, des codes de bandes, des surnoms, des salacités ingénues répétées à satiété, des argots — ces machines à exclure.

S'APPARTENIR n'est pas une mince affaire, dans les conditions où Vialatte s'y emploie, c'est-à-dire chez les bons pères des années 14. Une Vierge en stuc veille sur les photos de classe, qu'encadrent des abbés acharnés à dénigrer l'instinct. Les enfants passent sans transition des stances du *Cid* aux Éparges, du tableau d'honneur aux monuments aux morts. Ils n'auront connu de cette terre que des thèmes latins, des bustes tatoués, des pardessus d'oncles, des bassines à confitures. Ils n'auront aimé que des sœurs d'élèves ou des monstres de foires. Cela ne remplit pas une vie, ni une œuvre.

Au moins cela assure un style : tout en hâte, comme un message de mourant voulant prouver qu'il a compris, à défaut de sentir. Rien de tel, pour paraître non dupe, que d'aligner des généralités et des métaphores drues. Décréter que les conscrits de village ont tous l'oreille écartée, ou qu'un être est stupide et cruel comme un dessin d'enfant, cela vous a un air définitif et fragile qui attendrit, qui en impose. Revanches jolies des fonds de classe, ironies chagrines d'enfants battus.

Toute une famille d'écrivains français moralistes et stylistes — cela va de pair — coule sa révolte adolescente dans la pudeur des tropes. Giraudoux et Aymé ont montré la voie. Nimier et Blondin ont suivi. Boulanger, Orsenna, Pividal, continuent à passer la consigne, à l'abri des pupitres. Derrière les fenêtres du collège, le village est resté à l'heure des pavés ronds, des sabots, de la paille, des morales apprises, des drapeaux salués en chemises de noces. A l'orphéon de notre increvable province, Vialatte tient, mettons, le tuba.

(Lire la suite page 21.)

Les flâneries de Bernard Privat

• *L'itinéraire du bonheur*

JAMAIS écrivain n'aura poussé plus loin que Bernard Privat l'art de vivre à la paresseuse.

« *Il y faut du cœur*, affirme-t-il, *ce cœur que l'on prétend réservé à l'ouvrage et qui peut trouver meilleur emploi.* »

Car il ne s'agit pas de confondre paresse et fainéantise, rêverie et sommeil. Bernard Privat ne dort que d'un œil, s'efforçant de percer le décor pour en découvrir l'envers, pour savourer double ration de vie. Comme il aime la vie, ce Languedocien, né à Montpellier en 1914, monté à Paris en 1925, et qui, depuis, flâne, musarde, s'abandonne au hasard pour nourrir son inspiration ! Parfois, elle lui dicte un livre. Au fil des années, il en a écrit quatre. Pourquoi pas davantage ? Le prix Femina qui couronna le second, *Au pied du mur*, en 1949, ne promettait-il pas une belle carrière littéraire ? Au mot de carrière, l'ancien lauréat hausse les épaules.

« *L'ambition n'est pas mon fort*, avoue-t-il. *Elle exige des sacrifices qui me paraissent disproportionnés. Par nature et par choix, j'ai toujours été disponible. Je regarde, j'écoute, j'engrange. Le « temps perdu » nourrit mon œuvre. Elle pousse à sa guise, lentement. Je ne lui demande qu'une chose : restituer un peu de ce qui m'a été donné.* »

Ainsi *l'Itinéraire*, son dernier roman, nous invite-t-il à suivre un pèlerinage sentimental dont le tracé zigzaguant n'obéit qu'à l'humeur du jour. Au côté d'une jeune fille, un homme mûr chemine dans Paris. Il l'aime, l'aime-t-elle ? Elle ne le dira pas. Sans espérer de miracle (mais toujours prêt à l'accueillir), il partage avec elle rencontres et souvenirs. Il tente de l'initier à son art de vivre, cette sagesse légère et grave, sa patiente curiosité d'oiseleur, de pêcheur à la ligne. Que savons-nous de lui ? Rien, pas même son nom ni son métier. Une telle discrétion nous intrigue.

« *Pourquoi ?* s'étonne à son tour Bernard Privat. *Que nous importe la carte de visite, les rôles, les titres que nous attribue la société ? Mon héros va droit à l'essentiel : les émotions, celles qu'il éprouve et qu'il voudrait communiquer. Si le lecteur se dit : Moi aussi, j'ai ressenti cela, s'il a l'impression d'être un peu l'auteur de l'ouvrage, j'aurais atteint mon but. Il convient donc de rester en arrière-plan, afin de ménager une place aux autres promeneurs.* »

En chemin, nous croisons les amis d'hier, Blaise et Raymone Cendrars, Alexandre Vialatte, Emmanuel Berl. Des disparus ? Allons donc ! Ils parlent, rient, nous invitent chez eux. Des inconnus se mêlent aux célébrités, une marchande de fleurs, un brocanteur, une chanteuse en retraite, qui ne demandent qu'à engager la conversation. Bernard Privat appelle les confidences.

« *Chacun en a tant à dire !* s'émerveille-t-il. *Surtout ceux qu'on appelle abusivement les « petites gens » et qui ne se soucient pas de paraître, de donner le change. Il en va de même pour certains écrivains considérés à tort comme « mineurs » ou comme de petits maîtres. Voyez Henri Calet, par exemple, qui se glissait en douce au cœur des choses. La postérité lui rend enfin justice.* »

Malgré cette heureuse aptitude à découvrir, à susciter un univers à son image, la mélancolie n'épargne pas l'explorateur du roman. D'emblée, il sent son bonheur menacé, son amour en péril. Des malentendus s'accumulent entre lui et sa compagne. Demain, il devra partir seul à la chasse aux trésors. Et que valent des surprises qu'on ne partage pas ? L'appréhension aiguise encore la saveur de chaque instant. Dans son effort pour les prolonger, l'amant murmure : « *Ah ! si j'avais de l'expérience...* » A son âge pourtant...

« *Mais que peut l'expérience en amour ?* riposte Bernard Privat. *Les calculs, les stratégies à la Stendhal, n'ont jamais eu de sens pour moi. L'un aime, l'autre est aimé. Le premier a la meilleure part, il l'ignore souvent et quête un supplément de tendresse. Les refus, les dérobades, attisent sa passion. On souffre, on se débat... Et il arrive qu'on obtienne un répit, ou même qu'on atteigne une sorte d'équilibre. Le plus parfait mot d'amour que j'ai entendu, c'est celui de Blaise Cendrars qui, parlant de sa femme, s'écria : « Raymone... c'est le ciel ! » Ni mon personnage ni moi ne sommes parvenus à ces sommets. Nous essayons de nous en rapprocher, sur la pointe des pieds, un doigt sur la bouche. Comment exprimer l'indicible sans tenir un discours de chaisière ? Il faut le deviner, s'en montrer digne, ne pas tricher surtout ! Je souhaiterais que* l'Itinéraire *trace une route vers le bonheur. Et prière de ne pas confondre avec le plaisir, qui, lui, s'achète ou se gagne ; alors que le bonheur est une grâce que la patience, la sympathie, permettent parfois d'obtenir.* »

Dans sa petite maison du quinzième arrondissement de Paris, où chaque livre, chaque tableau, chaque meuble, possède une histoire, et garde témoignage d'une amitié, Bernard Privat travaille (mais oui !) étendu sur son lit, ciselant, polissant ses phrases. N'hésitez pas à l'interrompre, il a toujours répondu : « Présent » à l'appel du prochain. Durant plus de trente ans, il prodigua aide, assistance, réconfort aux poulains et aux stars des écuries Grasset où il était directeur littéraire. Ah ! Bernard Grasset ! Avec quelle chaleur il l'évoque !

« *Un génie publicitaire, bien sûr, mais aussi un amoureux des livres. Il était convaincu d'avoir écrit lui-même les œuvres de ceux qu'il éditait et qu'il accablait de ses préfaces. Et son désintéressement ! Il vivait à l'hôtel, jouait aux boules avec son chauffeur, et mourut pauvre, après avoir fait la fortune d'autrui. C'était un personnage, un vrai. Aujourd'hui, il n'y en a plus guère...* »

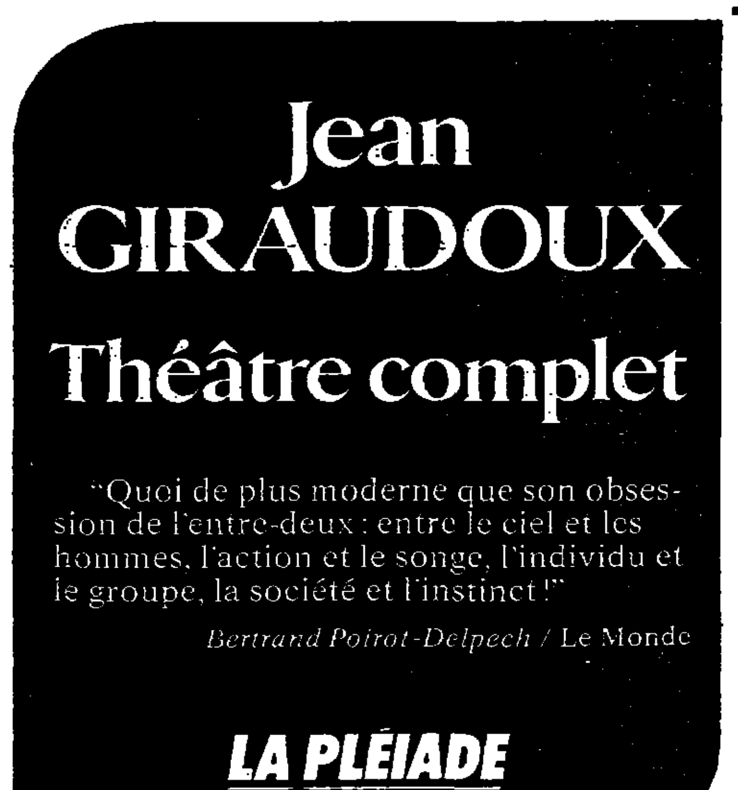
En dépit de son infinie indulgence, Bernard Privat pose sur notre époque un regard sceptique, méfiant. On lui a détruit son quartier, chassé son herboriste, défiguré les bords de la Seine. Le vieux Paris n'est plus et ses habitants perdent, devant la télé, l'usage de la parole.

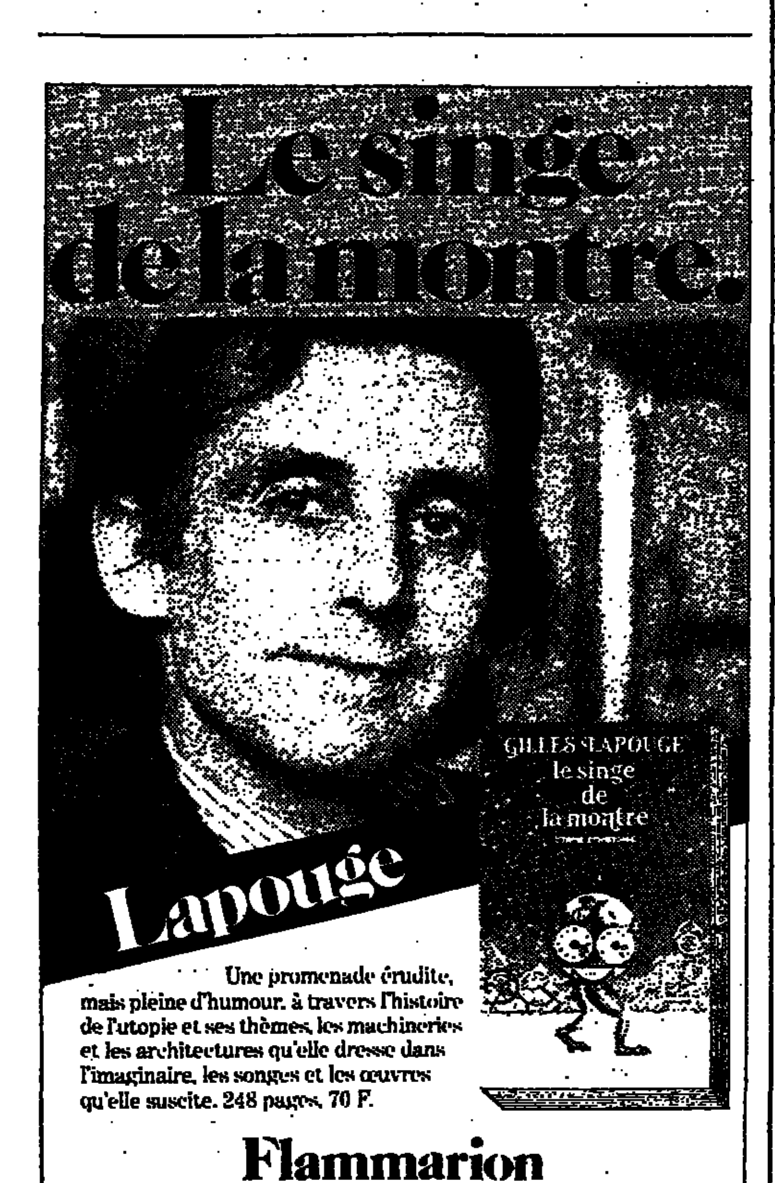
« *Un instrument avec lequel on ne peut même pas discuter !* » lance-t-il.

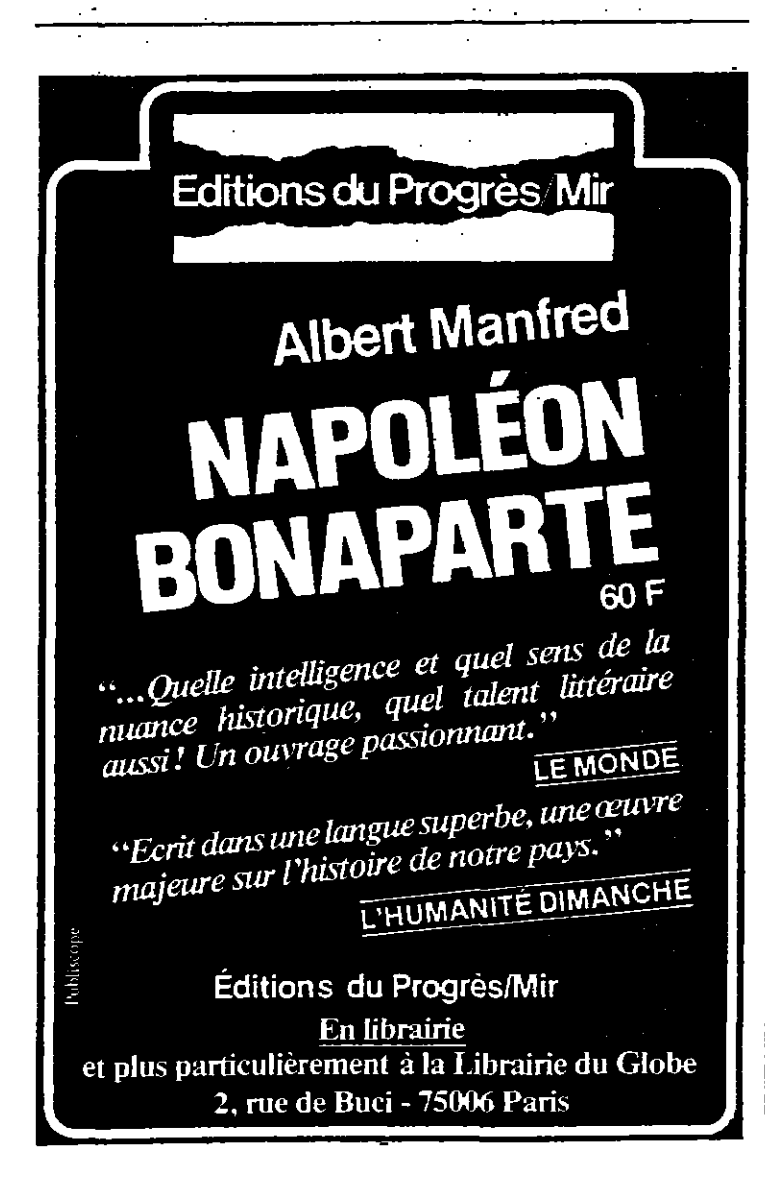
Mais faites-lui confiance. Tant qu'il restera dans Paris un marchand de marrons, un moineau, un chat errant, il recrutera des interlocuteurs valables.

GABRIELLE ROLIN.

★ **L'ITINÉRAIRE, de Bernard Privat. Gallimard, 204 p., 58 F.**







la vie littéraire

L'« affaire » Kosinski déchire la critique américaine

Le torchon brûle dans le petit cercle américain de la critique littéraire. L'affaire a commencé en juin dernier, lorsque le *Village Voice* a accusé Jerzy Kosinski, l'auteur de *l'Oiseau bariolé*, de n'être pas l'auteur de ses livres et d'avoir utilisé les services de la C.I.A., en 1957, lors de son arrivée aux États-Unis, pour faire traduire et publier son premier livre.

Par un très long et très détaillé article de John Corry, le *New York Times* se rangea aux côtés de Kosinski (1), replaçant les attaques du *Village Voice* dans la campagne politique anti-Kosinski que mènent depuis dix-sept années les autorités polonaises en général et Wieslaw Gornicki en particulier. Gornicki est cet ancien correspondant de presse polonais longtemps accrédité aux Nations unies, à New-York, et qui devint porte-parole du général Jaruzelski après le coup de force du 13 décembre 1981. Depuis 1966, il poursuit Kosinski de ses attaques dans la presse polonaise, l'accusant allègrement de *« plagiat »*, d'être *« un maître chanteur, un menteur et un gigolo »*.

La défense — *convaincante* — de Kosinski a fait réagir *Newsweek*. Sous la plume de Charles Kaiser (un transfuge du *New York Times*), l'hebdomadaire s'en prit non pas à Kosinski mais au directeur du *Times*, Abe Rosenthal, et au responsable du supplément littéraire, Arthur Gelb. Ils sont accusés de manquer d'objectivité, d'abuser de leur position et de défendre systématiquement leurs amis. Ce nouvel angle d'attaque a été aussitôt repris par le *Village*, qui affirme alors que *« Rosenthal et Gelb confondent leurs responsabilités de journalistes et leurs intérêts particuliers »*. L'hebdomadaire du « village », dont les accusations contre le *Times* ont été relayées par le *Washington Post*, a promis pour bientôt d'autres « révélations ».

Le *New York Times* n'a répondu que par le mépris aux accusations dont il est l'objet, si l'on fait abstraction d'une chronique vengeresse de William Safire, pamphlétaire ultra-conservateur de talent. Kosinski, lui aussi, se tait et se refuse à tout procès, car, dit-il, il a trop défendu la liberté d'expression lorsqu'il était président du Pen-Club américain pour se réfugier aujourd'hui dans les robes des juges. Les accusations portées contre lui n'en ont pas moins blessé cet écrivain à la fois flamboyant et tourmenté, extravagant et secret, dont personne ne peut nier le grand talent.

HENRI PIERRE.

(1) 7 novembre 1982.

Après la mort de Lucia Joyce

Après la mort de Lucia Joyce (voir le carnet du *Monde* du 15 décembre), un long martyre prend fin, martyre qui fut douloureusement et tendrement ressenti par son père pendant les dix dernières années de sa vie, et subi en silence résigné par sa mère pendant dix ans encore. Cette jeune fille gracieuse, fine, douée — elle parlait couramment trois langues, pratiquait avec talent la danse, la peinture, le chant, — celle que Joyce, dans un poème souvent cité, avait nommée *« my blue-veined child »*, à l'âge où la vie appelle, fut frappée de signes à ne pas méconnaître, des troubles psychiques qui lui ont valu plus d'un demi-siècle de séjours dans des institutions spécialisées en France, en Suisse et, depuis 1951, en Angleterre, où elle avait trouvé un foyer médical chaleureux.

On voudrait croire que les visites régulières et amicales que lui rendait Miss Harriet Weaver jusqu'à sa disparition en 1961 et, depuis, celles de la nièce de Miss Harriet Weaver, Miss Jane Lidderdale, auxquelles il faut ajouter d'autres visites et des échanges de lettres avec des vieux amis, auront réussi à apporter un souffle de fidèle et affectueuse amitié dans ce cruel exil.

MARIA JOLAS.

Les Prix, une passion bien française

Pour ou contre, tout le monde en parle : les prix littéraires illustrent une passion bien française. Après la FNAC, la bibliothèque publique d'information du Centre Georges-Pompidou présente, *jusqu'au 10 janvier prochain*, une exposition sur cette institution de la vie littéraire. Les organisateurs de l'exposition n'ont pas voulu se situer par rapport à la polémique habituelle : ils veulent seulement inviter le public à une réflexion plus générale sur la place de la littérature dans la société française. De grands panneaux didactiques retracent l'historique des principaux prix et leurs conséquences sur la machine éditoriale et la vie des auteurs récompensés. A cet égard, les réponses de sept lauréats à des interviews illustrées par des reportages photos d'Hélène Bromberger sont significatives de la distance que les écrivains ont su prendre ou non avec les prix littéraires.

Pour que les enfants ne soient plus mineurs

« Création pour enfants : le mépris. » C'est ainsi qu'une nouvelle association tente d'attirer l'attention des pouvoirs publics, de la presse et des lecteurs sur le fait que les créations destinées aux moins de seize ans ne doivent plus être considérées comme un genre mineur.

Baptisée Astéroïde, cette association, que dirige Patrice Wolf, lance un appel *« aux journaux, revues, radios, télévisions, pour qu'ils créent, ou développent, des rubriques et des émissions régulières consacrées aux livres, aux disques, aux jouets et aux spectacles pour jeunes »*. Des centaines de comédiens, de musiciens, d'illustrateurs, de responsables de groupements, ont déjà signé, estimant nécessaire une critique sérieuse sur un genre méprisé. En effet, alors qu'il existe en France un véritable mouvement de création en direction de l'enfance et de la jeunesse, l'information du public — adulte et enfant — est insuffisante au regard du nombre et de la qualité : près de cinq mille titres par an, dont mille huit cents nouveautés, soit plus de 9 % du chiffre d'affaires total de l'édition ; plus de deux cents troupes de théâtre ; une quarantaine de chanteurs professionnels ; deux cent cinquante disques nouveaux pour l'enfance et la jeunesse représentant 2 % du chiffre d'affaires total de l'édition phonographique française.

Sans préoccupation commerciale, c'est l'opinion que veut alerter Astéroïde (212, rue La Fayette, 75010 Paris. Tél. : 209-56-60).

Le retour aux sources de la librairie Fontaine

Avec ses huit magasins dans Paris et 80 000 ouvrages en stock, la librairie Fontaine, dirigée par Christian Bon, est un des plus gros vendeurs de livres de la capitale. Fondée en 1834, passage des Panoramas dans le deuxième arrondissement, elle eut une activité de bibliophilie jusqu'en 1950, année durant laquelle elle choisit, face à l'évolution du marché du livre, de se développer en implantant des librairies de quartier. Toutefois, depuis de nombreuses années, les lecteurs demandaient des Mémoires qui n'étaient plus réédités. C'est pourquoi Nicole Bon a décidé de relancer l'activité éditoriale de la librairie en publiant quatre ou six livres de Mémoires ou de correspondance chaque année, à un prix relativement bas pour des tirages de l'ordre de 2 000 exemplaires, obtenu grâce au circuit direct imprimeur, libraire, lecteur. Mais les confrères de Christian et Nicole Bon pourront aussi se procurer l'ouvrage auprès d'un distributeur (Distique, 9, rue Édouard-Jacques, 75014 Paris. Tél. : 322.82.62).

Le premier ouvrage réédité contient *Les Mémoires de Madame de Motteville*, qui comptent parmi les textes les plus intéressants du dix-huitième siècle, et que Sainte-Beuve compara aux récits du cardinal de Retz et de Philippe de Commynes. C'est, à coup sûr, un témoignage de première main sur la régence d'Anne d'Autriche à laquelle elle fut attachée durant vingt-deux ans. (Librairie Fontaine, éditeur, 95, avenue Victor-Hugo, 75116 Paris).

Chroniques des états d'âme

Hegel répétait volontiers que la conscience de la vie est la conscience du malheur de la vie. Cette détresse, dès lors qu'elle est partagée, prend un tour dérisoire. Ainsi, nous apprenons avec soulagement qu'en date du 19 décembre 1905 Léon Bloy écrivait dans son journal : *« Nuit d'épouvante et d'agonie »* ou que le 30 décembre 1935 Virginia Woolf notait : *« Mais aujourd'hui, rien à faire. Impossible d'écrire un mot. Trop mal à la tête. »*

Bien qu'il ne prétende pas au titre de bienfaiteur de l'humanité, Pierre Enckell méritait le « prix de la compassion » pour avoir rassemblé sous forme d'agenda dans *la Joie de vivre* (Ed. Noir. Genève. 141 p. Diffusion en France : Alternative, 36, rue des Bourdonnais, 75001 Paris) les lamentations quotidiennes de nos meilleurs « diaristes ». Cette interminable complainte, tragique par son insignifiance même, si elle ne nous apprend pas à rire de nos maux, permettra au moins à ceux pour qui l'existence n'est qu'une succession de malheurs d'établir jour après jour de subtiles comparaisons avec les états d'âme ou les troubles physiques des gloires de la littérature. —

ROLAND JACCARD.

Vient de paraître

Poésie

JACQUES ISSOREL. *Collioure 1939 : les derniers jours d'Antonio Machado*. — Racontés d'après des témoins de l'époque par un maître-assistant de l'université de Perpignan. Des poèmes, dont un inédit de Salvador Espriu, accompagnent le texte. (Fondation Antonio Machado, Collioure.)

Essai

JEAN STAROBINSKI : *Montaigne en mouvement*. — Par l'auteur d'un classique de la critique, *J.-J. Rousseau, la Transparence et l'Obstacle*, des variations qui renouvellent la lecture de Montaigne. (Gallimard, Bibl. des Idées, 379 pages, 125 F.)

Document

JACQUES KERMOAL, JEAN DUFLOT : *Entre Dieu et César*. — Une enquête sur les manipulations financières des banquiers du Vatican qui met au jour les liens de Mgr Marcinkus, directeur de l'Institut des œuvres pour la religion, et de Calvi, directeur de la banque Ambrosiano, retrouvé pendu au-dessus de la Tamise. (Editions Megrelis, 278 p., 86 F.)

Histoire

DANIÈLE IANCU : *les Juifs de Provence (1475-1500). De l'insertion à l'expulsion*. — La montée de l'intolérance à l'aube de l'époque moderne. (Institut historique de Provence, archives communales, 1, place Auguste-Carli, 13001 Marseille, 350 p., 90 F.)

ANDRÉ BESSON : *Malet, l'homme qui fit trembler Napoléon*. — Une reconstitution de la conjuration, conduite par Malet, qui faillit renverser Napoléon. (Editions France-Empire, 310 p., 64 F.)

en poche

Le musée imaginaire de Raymond Roussel

RAYMOND ROUSSEL, quand il publie *Impressions d'Afrique* en 1909, fait insérer en haut de la première page l'avis suivant : « Les lecteurs qui ne sont pas initiés à l'art de Raymond Roussel auront avantage à lire ce livre d'abord de la page 212 à la page 455, ensuite de la page 1 à la page 211. » Une démarche tout à fait dans la manière de l'auteur de *Comment j'ai écrit certains de mes livres* : indiquer le mode d'emploi et, en même temps, le procédé de fabrication.

Le Livre de poche n'a pas reproduit, pour cette nouvelle édition, le conseil anxieux de l'auteur. Les lecteurs plongeront sans garde-fou dans la folle journée du 25 juin, qui occupe les dix premiers chapitres des *Impressions d'Afrique*. Sur la place des Trophées, un décor hétéroclite a été planté pour le sacre du roi Talou VII, empereur du Ponukélé, roi du Dreichkaff. Tableaux vivants, statues grandeur nature, mystérieuses inscriptions, dispositifs complexes. C'est un musée imaginaire, rempli d'incompréhensibles menaces. Sur cette toile de fond en forme de rébus multiples se déroulent successivement une série de massacres et un spectacle ahurissant : le gala des Incomparables, où dominent les monstres, et les machineries saugrenues. Plusieurs miracles concluent cette première partie.

Les explications de ces spectacles, de ces crimes, de ce rassemblement de personnages bizarres viennent donc en deuxième partie, à partir du dixième chapitre. Elles justifient « mathématiquement », dit Roussel, les scènes du sacre. On assiste en fait à un enchaînement de récits emboîtés comme des poupées russes où préside une logique qui augmente le délire à mesure qu'elle en fonde les origines : une trahison, un naufrage, des destins croisés, des passions de guignol. Tout cela n'a d'ailleurs pas tant d'importance. Le but explicite, ce sont les machines, fabuleuses matrices de tous les arts, métaphores d'un rêve de création rationnelle, systématique.

Impressions d'Afrique n'eut aucun succès. Ce n'est pas un livre facile. Roussel ne fut admiré, avant son suicide en 1933, que de peu de gens. Ils s'appelaient, ces rares enthousiastes, Apollinaire, Breton, Montesquiou, Picabia, Duchamp, Michel Leiris, ou Desnos.

Les machines, le langage, les calembours de l'inconscient : comme Jules Verne qu'il révérait, Raymond Roussel est de la race des inventeurs aux intuitions de génie, découvreurs de ces terres hypothétiques où les jeux d'enfance rejoignent les grandes découvertes scientifiques.

GENEVIÈVE BRISAC.

★ IMPRESSIONS D'AFRIQUE, de Raymond Roussel. Livre de poche, n° 3 010.

en bref

● LE JURY DU PRIX FRANCE-BELGIQUE de l'Association des écrivains de langue française (ADELF), réuni à l'ambassade de Belgique, à Paris, a décerné son prix à Jacques Danois « pour l'ensemble de son œuvre ». Né en septembre 1927 à Bruxelles, Jacques Danois, après une carrière de journaliste, est devenu responsable de l'UNICEF successivement en Asie du Sud-Est et en Afrique. Après ses *Carnets d'envoyé spécial au Vietnam*, la plupart de ses livres ont eu pour thème la misère des enfants de l'Asie du Sud-Est : *le Sang du jasmin*, *l'Autocar chinois*, *les Moineaux de Saïgon*. Son dernier livre, publié par l'UNICEF, *le Temps d'une résurrection*, évoque les efforts pour sauver les populations cambodgiennes.

● « OBLIQUES », en proie à des difficultés matérielles aggravées par la crise que connaissent trop bien les revues d'art et de littérature, est menacée de devoir déposer son bilan. Une association de soutien vient de se constituer pour réunir les fonds nécessaires au sauvetage de la revue (« Obliques », B.P. n° 1, Les Pilles, 26110 Nyons). Un appel est lancé aux pouvoirs publics afin qu'une solution soit trouvée d'urgence pour sauver une publication dont l'intérêt a été maintes fois souligné par la critique et l'Université.

● LE PREMIER TIRAGE DE « FINNEGANS WAKE », de James Joyce (4 000 exemplaires) a connu un succès si inattendu (plus de 1 000 exemplaires vendus en une semaine) que Gallimard a dû procéder à un nouveau tirage de 2 500 exemplaires.

● LE JURY DU PRIX DU MEILLEUR LIVRE ÉTRANGER a choisi pour sa sélection de novembre le recueil de nouvelles de Hector Bianciotti, *L'amour n'est pas aimé* (Gallimard).

● LE PRIX DES INTELLECTUELS INDÉPENDANTS a été remis à Philippe Cailliet pour son ouvrage : *la Toussaint blanche* (Albin Moreau).

romans

Plaidoyer pour José Giovanni

● *Cet auteur de polar est un écrivain à part entière*

JE me demande pourquoi la parution d'un roman de José Giovanni n'est pas accueillie dans la presse à l'égal des meilleurs livres de notre production littéraire ? En 1958, *le Trou*, publié chez Gallimard sous le parrainage de Raymond Queneau et Roger Nimier, avait suscité le plus grand enthousiasme avec juste raison : c'est le chef-d'œuvre inégalé d'un récit d'évasion de prison. Ensuite, José Giovanni nous a donné parmi les plus originaux romans de *« Série noire » : Deuxième Souffle, Classe tous risques, l'Excommunié, le Gitan*, qui sont des chroniques fabuleuses et néanmoins scrupuleuses de ce qu'on appelle le « milieu » à l'époque 1935-1950.

Les histoires que José Giovanni nous raconte font partie de ce fantastique social cher à Mac Orlan. Elles sont tellement extraordinaires qu'il suffisait de les observer, peut-être de les vivre, pour les relater et en faire des romans. En tout cas, les historiens de la petite histoire pourront toujours y puiser les plus précieux renseignements concernant la pègre des années noires. Exactement comme avec Albert Simonin, autre auteur de la « Série noire », qui a si parfaitement décrit le Montmartre des années 25, en particulier dans la série des Hotu.

Et voilà peut-être la réponse à la question que je me posais au début de cet article : on a classé José Giovanni une bonne fois pour toutes parmi les auteurs de romans policiers, genre dit mineur pour la critique, sans prendre garde que Georges Simenon ou Chester Himes nous en disent peut-être davantage sur notre temps que les plus savants ouvrages de sociologie.

Toujours est-il que je pense, moi, que José Giovanni est un romancier à part entière, qui se compare aux meilleurs Américains avec son écriture à la pointe sèche, ses thèmes si particuliers, sa mythologie des truands sans peur sinon sans reproches. José Giovanni porte un univers en lui, une vision particulière des choses et des êtres — c'est à cela qu'on reconnaît un véritable écrivain.

Avec son dernier roman, *Un vengeur est passé* (titre westernien s'il en est), José Giovanni retrouve un héros cher à son cœur. Pour plus de sûreté, de rigueur ascétique, il s'appelle tout simplement « l'Homme », comme on dirait *Hombre* en espagnol. Tout commence sur une aire de repos de l'autoroute du Sud. Des tueurs massacrent sauvagement toute une famille. Cette famille, malheureusement pour les meurtriers, est celle de l'Homme. L'Homme va, bien sûr, se passer des services de la justice de son pays pour se venger.

Nous partons avec lui dans une de ces aventures qui vous prennent aux tripes et au cœur dès la première page et ne vous lâchent plus jusqu'au dernier cadavre. Tel un héros de l'Ouest américain, l'Homme seul va affronter tous les dangers, les chausse-trapes... Le pire dans tous les domaines. Son enquête va le conduire dans cette Allemagne de l'Ouest où s'agitent les marginaux les plus inquiétants.

Une plongée à Hambourg dans le quartier spécial des désaxés sexuels vous donne à frémir et à vomir. Nous allons aboutir chez les terroristes néo-nazis les plus délirants qui rêvent en 1982 d'une restauration de la croix gammée. L'Homme va frôler dix fois la mort et rencontrer l'amour impossible d'Anne Rosenberg, une jeune fille juive de sa trempe qui poursuit elle aussi un désir de vengeance impitoyable.

L'Homme va tuer froidement, sans l'ombre d'un remords, et la découverte à la fin de sa véritable identité sera le dernier coup de théâtre de cette histoire fertile en surprises et en rebondissements.

José Giovanni ne triche pas un seul instant avec le genre romanesque, tout en le fixant profondément dans notre époque. Il joue le jeu. Il est direct, toujours précis, sans fioriture de style. Il mène son affaire un peu comme un match de boxe qui se termine en beauté, c'est-à-dire par un K.O.

Déjà avec le *Musher*, roman du grand Nord canadien, José Giovanni nous avait bien sûr fait penser à Jack London, et il reste parfaitement dans cette lignée. Il a besoin pour nourrir son inspiration de vertus qui ne sont peut-être plus très à la mode mais qui mériteraient d'être remises en éclairage : l'amitié virile, le goût du risque, de l'effort, de la parole donnée jamais reprise, de la solitude, une répulsion instinctive pour tout ce qui s'apparente à la facilité ou à la résignation.

Nous sommes loin des rivages actuels de notre littérature. N'importe, il suffit de savoir que les livres (et les films) de José Giovanni existent bel et bien et qu'on peut toujours s'y tonifier l'esprit dans l'alcool de grain des desperados.

ALPHONSE BOUDARD.

★ UN VENGEUR EST PASSE, de José Giovanni ; Ed. Lattès, 213 pages, 55 F.

Une sultane française

● *Ressuscitée par Michel de Grèce*

C'EST en faisant des recherches pour un autre livre : *Quand Napoléon faisait trembler l'Europe*, que Michel de Grèce a découvert, dans les gazettes anglaises, l'existence d'une sultane française jouant un rôle politique important dans le sérail de Constantinople. Deux ou trois très brèves biographies ont excité sa curiosité.

Une enquête plus approfondie, notamment à Istanbul, lui a révélé que cette femme exceptionnelle était la propre cousine de l'impératrice Joséphine, à partir de quoi l'imagination pouvait broder sur le réel : tout ce qui concerne la vie dans le sérail et la politique de l'empire ottoman durant le règne de Napoléon Bonaparte, à l'exception de quelques coups de pouce, comme la rencontre du sultan Mahmoud avec le général Koutousov, en 1812, en vue d'un renversement des alliances.

Du romanesque en veux-tu en voilà ! Aimée Dubuc de Riverie est liée à la fameuse prophétie d'Euphémia David : « Tu seras plus que reine ! » Pour elle, la pythonisse voyait un pouvoir immense, mais une vie recluse dans un magnifique palais. Aimée embarque de la Martinique pour la France : la voici à Nantes, où elle débarque en 1785, et rembarque pour son pays natal, lorsque la Révolution devient grondante. Enlevée par les Barbaresques, elle se retrouve à Alger, où le dey l'offre au sultan de Constantinople, Abdoul Hamid, qui en fait sa favorite. Elle a quinze ans. Le vieil homme, qui a su l'initier au plaisir, s'éprend d'elle au point de lui demander de remplacer, auprès de son jeune fils Mahmoud, la mère que celui-ci vient de perdre.

Abdoul Hamid meurt. Aimée, devenue Nakshidil, se prend de passion pour Sélim III, le nouveau sultan, une passion réciproque. Durant tout son règne, la jeune femme, intelligente et perspicace, le conseille, oriente sa politique, suggère des réformes. Mais Sélim est assassiné. Mahmoud, qui le remplace, laisse à sa mère adoptive le pouvoir qu'elle exerçait en sous-main. La mort seule interrompt cette étonnante histoire.

Pourquoi, dira-t-on, un destin si exceptionnel est-il resté enfoui jusqu'à ce jour ? Probablement parce qu'Aimée, dans ses deux patries, apparaît comme scandaleuse. Scandaleuse en France, cette favorite de harem, une courtisane en somme. Scandaleuse en Turquie, cette sultane qui meurt en chrétienne, un Père capucin appelé à son chevet pour les derniers instants.

Est-ce le romanesque extrême de l'aventure qui plaît ? Est-ce le dépaysement ? La vie au sérail est admirablement rendue ici, les amours folles et les rivalités qui y surgissent, le sang, le poison allégrement versés pour mille vengeances, l'atmosphère à la fois luxueuse et confinée de ces palais où des femmes sont enfermées à perpétuité, cage dorée ou infernale, selon la chance, la beauté, la rouerie, les lois impénétrables du destin.

GINETTE GUITARD-AUVISTE.

★ LA NUIT DU SÉRAIL, de Michel de Grèce. 457 p. Olivier Orban, 75 F.

Tropes et tripes

(Suite de la page 19.)

EN 1977, Vialatte est mort. Bulldozers et slogans ont écrabouillé les subtilités villageoises. Il n'est plus temps de faire bisquer les préfets de division en trichant sur la prosodie. Les écrivains non dupes doivent emboucher la trompette des mal-embouchés, cultiver le couac, mettre (foutre) la syntaxe cul par-dessus tête ; finis la demi-teinte et l'aigre-doux, voici la vérité-cri, la douleur à l'air. Après les tropes, la tripe.

Ainsi fut ressentie, il y a cinq ans, l'irruption de Sylvie Caster dans notre presse ronronnante. Qu'elle parlât de meetings, de procès, de voyages en Iran ou à New-York, d'un livre aimé ou haï, des cons en général ou en particulier, ses articles de *Charlie-Hebdo* rendaient le son particulier des lucidités chèrement acquises.

A relire la cinquantaine d'articles qu'elle a réunis sous le titre *La France fout le camp*, on fait mieux que reconnaître l'air du temps tel que l'a capté, et restitué dans toute sa merde, un sacré nez — comme on dit en parfumerie. On voit se confirmer ce qui fit le succès de son premier roman, *les Chênes verts*, et qu'il faut bien appeler (voir plus haut) un talent.

BEAUCOUP de nouveaux venus croient qu'il suffit, pour faire affranchi et peuple, de défier la grammaire présumée des salons. Là où les rupins de la culture susurrent — ou plutôt ne susurrent plus depuis lurette : « le temps me dure ! », il n'y aurait qu'à brailler : « on en chie ! ». C'est aussi sot que de définir la phrase de Céline par son apparence de langage parlé, ses points de suspension et ses pieds de nez au style N.R.F. érigé en repoussoir.

Sylvie Caster ne s'interdit aucune des impropriétés et grossièretés en usage du côté de Grenelle, à l'heure du petit noir et des cernes aperçus dans le cuivre rose des percolateurs. Mais elle sait comme personne qu'on ne mesure pas la singularité d'un écrivain aux malheurs qu'il a subis ou aux écarts formels qu'il s'autorise. Sinon la tripe ne serait qu'un trope de plus, à ajouter à l'antonomase et autres synecdoques.

Si Sylvie Caster relit et réécoute Céline et Piaf, bien qu'elle les trouve réacs ou rétros, c'est qu'ils l'« émotionnent », qu'ils mettent à dire leurs trucs pas si géniaux un génie qui ne s'acquiert que par la douleur, la hargne, la défonce. Ils se sont plongés « dans le cirque jusqu'au cou ». Contrairement aux simples faiseurs, ces mesquins, ils ont payé de leur personne le droit de dire n'importe quoi, mieux que d'autres.

LE fait de « payer » ne constitue pourtant qu'une condition nécessaire et non suffisante du génie. Le navrant et le moche, après tout, ça court les rues, ça s'invente, ça s'entretient.

Le vrai malheur qui fait, selon Caster, les bons écrivains est d'une autre espèce. C'est celui des gens, pas forcément pauvres, qui ont compris qu'on était sur terre pour vieillir et crever, et rien d'autre, qui ont refusé de grandir, c'est-à-dire d'accepter, de nuancer, de perdre les notions nues de beau et de bon. Des asociaux à qui l'écriture tient lieu de passé, de présent, d'avenir, de mollesse et d'ardeur ; qui ne disposent pas d'alternative à la fièvre griffonneuse.

Sylvie Caster fait partie de ces forcenés parmi lesquels elle a élu ses modèles. Usera-t-elle de sa mouise aussi fortement qu'eux ? Elle a bien commencé. Et qu'on ne vienne pas nous dire que le débraillé est commode ou lassant. Il y a autant de mérite à transgresser les règles qu'à les observer — ce qui n'est pas peu dire. Il est des corrections écœurantes. Rappelez-vous le dégoût du bien-disant Malherbe, à qui son confesseur vantait la félicité éternelle avec une éloquence pleine d'empois et d'embarras : *« Assez ! Laissez cela ! Votre mauvais style me répugne ! »*

BERTRAND POIROT-DELPECH.

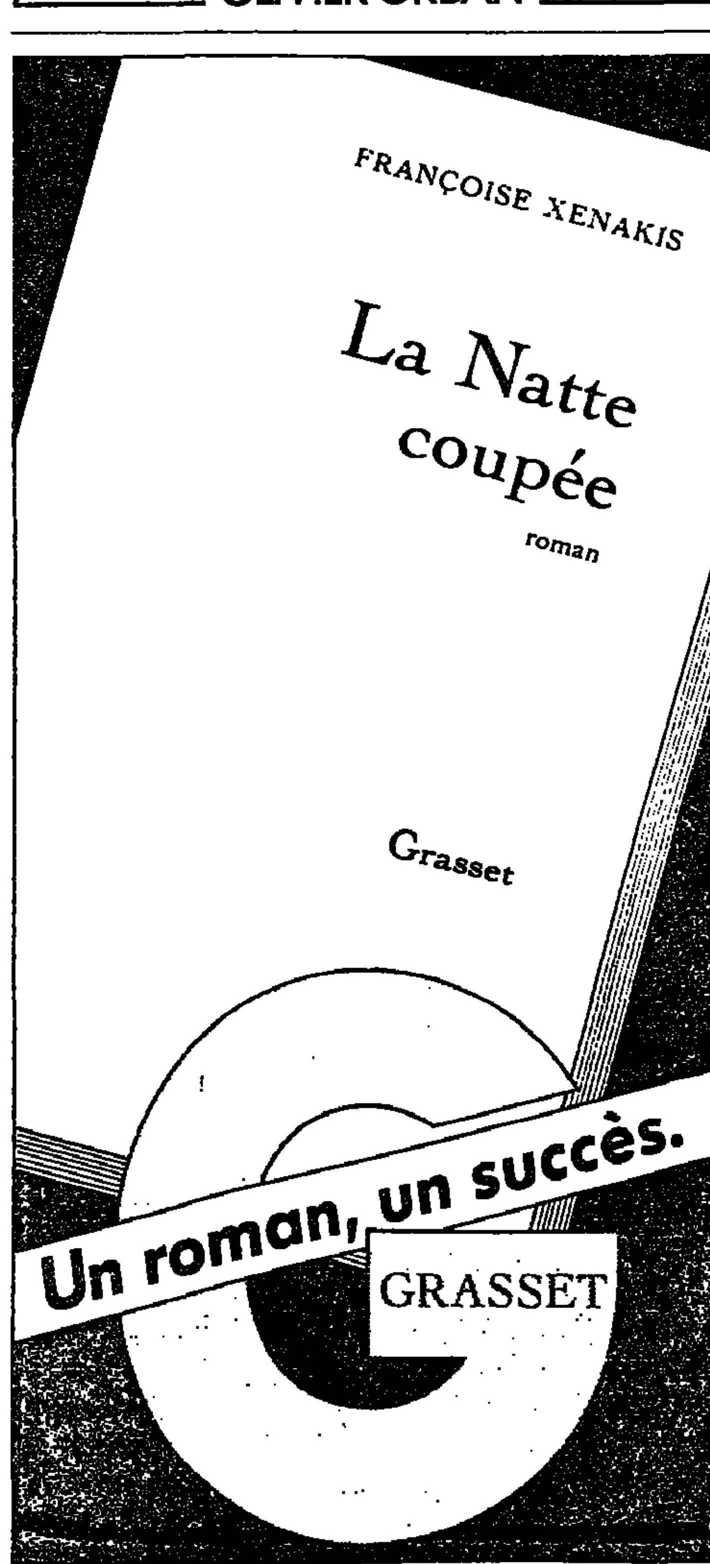
★ BADONCE ET LES CREATURES, d'Alexandre Vialatte, Julliard, 216 pages, 58 F.

★ LA FRANCE FOUT LE CAMP, de Sylvie Caster, édit. B.F.B., 238 pages, 69 F.









centenaire

Retrouver

Un homme fragile de corps,

Il y a cent ans naissait Charles Du Bos. Son œuvre a été occultée toutes ces dernières années. C'est qu'il avait une conception de la critique littéraire qui correspondait peu aux nouveaux critères : l'élaboration scientifique d'une théorie de la littérature, et l'abandon de tout rapport subjectif entre l'œuvre et son lecteur. Du Bos est le contraire. Il a perçu très vite qu'il ne serait pas un créateur à proprement dire, et il s'est, dès lors, splendidement voué, de son propre chef, à s'affirmer de biais, en parlant des ouvrages des autres.

Ce qui le fait exceptionnel, c'est que l'examen auquel il se livre sans cesse, passant de la bibliothèque au musée et au concert, lui devient un indispensable exercice spirituel, une expérience intérieure contraignante et décisive. Il atteint à la littérature la plus intime par la littérature d'autrui, et en méditant sur les grands concepts que sont la beauté, la morale et la foi. Il faut ajouter qu'il fut exemplaire d'un temps dont nous n'avons plus idée : celui d'une Europe aux frontières intellectuelles poreuses et qui n'avait pas encore cessé, malgré le traité de Versailles, de hanter les esprits. Il fut cosmopolite avec un naturel parfait.

La découverte de Bergson

Sa famille est de souche picarde et avait son berceau à Péronne. Il avait une grand-mère américaine et une mère anglaise. Il naît à Paris le 27 octobre 1882, et sa première langue est anglaise. Son père était un bourgeois d'importance, ayant ses entrées dans le meilleur monde aristocratique. Ami d'Edouard VII, M. Du Bos fut vice-président de la Société du Steeple-Chase d'Auteuil, où il fonda un prix qui porte son nom. Charles, sans crise ni révolte, mais avec une politesse un peu narquoise, s'écartera de ce milieu, prendra ses distances, et donnera même, un comble ! sa démission de membre du Jockey-Club où tout le monde souhaite entrer...

C'est qu'il a, fort jeune, d'autres ambitions, et qui tiennent à la vie de l'esprit. Il écrira : « *Je suis né à dix-sept ans* », parce que c'est à l'âge de dix-sept ans qu'il découvre Henri Bergson. Dès ce moment, son exigence se fait impérieuse, et ses lectures plus aiguës, plus profondes. Il s'aperçoit que les livres de la bibliothèque sont porteurs d'univers, et que ces univers ont maille à partir avec ce qu'il lui faut bien nommer son « âme ».

Il fait d'éblouissantes études à l'école Gerson et à Janson-de-Sailly, et les couronne par une année (1900) passée au Balliol College d'Oxford. Il gardera, sa vie durant, comme la nostalgie de cette vie recluse et de ce paysage unique. Mais, éternel étudiant, et déjà éternel enseignant, il suivra les cours à Berlin, en 1904 et en 1905, du philosophe Georg Simmel, apôtre spiritualiste d'une théorie de la vie et de la mort, l'une et l'autre s'engendrant sans fin.

La « conversion » de 1927

Sa conception à la fois vitaliste et spiritualiste prend forme, découvrant sa finalité dans cette « *chose de beauté* » dont Keats a dit qu' « *elle est une joie pour toujours* ». Ses lectures d'alors sont des lectures de fondation, plus encore que de formation : Emerson, Carlyle, Heine, Elisabeth Browning, Taine, Keats, Stefan George, Hofmannsthal, Amiel, Walter Pater, Novalis le confortent. Il faut y ajouter la découverte de Wagner ; la fréquentation des toiles de Botticelli et de Turner ; la rencontre de Joseph Baruzzi. Il commence à cerner ce que plus tard il définira comme étant « *la fidélité au génie poétique en lui-même* », et dont la mise au jour contribuera pour partie à sa conversion de 1927.

Après l'Angleterre, après l'Allemagne, Du Bos découvre l'Italie (1906) : ce sont là, avec Paris, ses points d'ancrage. Il ne pourra jamais plus concevoir une littérature fermée sur elle-même et prisonnière de son espace linguistique. On le verra diriger, chez Plon, une « Collection d'auteurs étrangers » ; chez Grasset, une collection intitulée « Textes ». Chez Schiffrin, il sera d'abord responsable de la « Bibliothèque de la Pléiade », puis responsable littéraire des Editions de la Pléiade dans leur ensemble, où il donnera tous ses soins à la collection des « Ecrits intimes ». Dans le même temps, il dirige des cours privés, devant un public peu nombreux, dans des salons sélectionnés. De là viendront les diverses séries des *Approximations*. On en trouvera la manière dans ceux qu'il a consacrés à Robert et Elizabeth Browning, et qui viennent d'être rassemblés et publiés aujourd'hui seulement.

Charles Du Bos a vingt-quatre ans. Il visite des expositions et va au spectacle en compagnie d'une jeune fille, Juliette Siry, dont le grand-père a

L'« approximation » critique

Commençons par constater que Du Bos, peut-être le meilleur critique de son époque, fut tout simplement un être qui, par humilité, par sentiment profond de son néant intérieur, n'a jamais tenté de *se mesurer* aux auteurs qu'il étudiait. Vis-à-vis d'eux il ne s'est jamais considéré comme un juge ou comme un adversaire. Ce qui le rend si difficile à apprécier, même aujourd'hui, c'est qu'à aucun moment, lui critique, il ne s'est efforcé de s'affirmer comme un être indépendant, fixé dans ses opinions ou dans ses principes, examinant du dehors les personnes ou les œuvres vers lesquelles son attention ou sa réflexion le portaient.

Jamais, au contraire, un critique ne s'est trouvé si docile, si disposé à accepter ce qu'il découvre dans l'intériorité d'autrui, aussi oublieux de ses préférences et aussi soucieux de celles qu'il trouvait chez un autre que lui.

La critique qu'il pratiquait n'aspirait pas à faire apparaître les différences. Elle ne souhaitait qu'une seule chose : accueillir comme un don précieux, avec une piété presque religieuse, l'offrande du livre ou du poème dont il se considérait comme le destinataire. La lecture, et tout ce qu'elle implique, l'oubli de soi, la concentration, l'aptitude à éprouver comme sien, dans toutes ses nuances, ce qui est éprouvé par autrui, telles sont les qualités scrupuleusement montrées par Du Bos dans ce qu'il appelle l'*approximation* de ses auteurs.

Cette approximation, il ne faut cependant pas se la figurer, ainsi que ce terme pourrait nous inciter à le faire, comme une sorte de relation externe, tendant à rendre plus voisines l'une de l'autre deux attitudes de pensées gardant d'autre part chacune leurs caractéristiques séparées. La critique de Du Bos, au contraire, ne se contentait jamais d'un simple rapprochement, c'est-à-dire d'une mise en rapport qui maintiendrait les distances, si minimes qu'elles pussent être.

Au contraire, il lui fallait que l'approximation critique s'accomplît à l'intérieur même de l'œuvre critiquée, et quelle se réalisât ainsi entièrement, parfois d'une façon presque occulte, dans les profondeurs de la pensée explorée. Point donc ici d'étude biographique, historique, sociologique, voire sémantique. Point non plus d'analyse structurelle ou psychanalitique. Ces disciplines d'ailleurs auraient été difficilement admises par Du Bos, quels qu'en eussent été à ses yeux les mérites. Elles lui auraient paru intolérablement *externes*, et par conséquent inefficaces. Car, à l'inverse même de tout ce qui est offert par elles, la seule voie qui lui parût tentante, la seule susceptible de lui donner l'espoir d'arriver au but, ou, tout au moins, d'en approcher, c'était la voie qui sur tout son cours se situe dans les profondeurs de la vie mentale.

Une subjectivité exigeante

Point de critique plus rigoureusement subjective que celle de l'auteur des *Approximations*. Et l'exigence même de cette subjectivité, chez lui, était telle qu'elle n'accordait, somme toute, qu'une très petite importance au *contenu* de toute vie interne. Ce qui était, en effet, essentiellement important pour elle, c'était, non le contenu, mais le contenant, non les objets qu'au passage la pensée pouvait se donner, mais la pensée en elle-même, libérée de tout objet, et laissant ainsi entrevoir, par-delà les points particuliers sur lesquels elle s'arrête, une profondeur secrète dans laquelle tant bien que mal l'on cherchait à s'orienter.

En d'autres termes, la critique pratiquée par Du Bos doit nous apparaître non comme une étude plus ou moins statique, opérant à distance sur des objets, des personnes, des idées, des images et des mots arrangés en quelque système, mais comme le mouvement continu par lequel on voit se transférer tout ce cortège d'entités particulières d'une conscience à une autre par une opération purement interne impliquant la reprise de la pensée première en une pensée seconde, cette fois-ci proprement critique.

Y a-t-il là simple reproduction ? Non, sans doute, le critique n'est jamais un photographe. Les consciences ne peuvent jamais être de pures répliques les unes des autres. Mais elles peuvent se mirer les unes dans les autres, réactiver en un nouveau lieu mental leur forme ou leur substance. Il se peut que la pensée de l'auteur étudié se retrouve, se prolonge même en s'approfondissant dans la pensée du critique, et cela par un processus qui fait qu'il n'y ait plus entre les deux de coupure irréparable, mais, au contraire, quelque chose comme le développement d'un même acte de conscience.

Une transmutation de l'œuvre

Ainsi, dans ses meilleures études critiques, Du Bos ne se contente pas de reprendre pour son compte le thème qu'il analyse ; il ne prétend pas en donner un « double », car le double, ou le redoublement de l'être, ne peut être qu'une opposition ou une scission se déclarant entre deux versions identiques mais rivales. Ce qu'il cherche à créer, au contraire, c'est un mouvement de pensée par lequel le thème premier se trouve à la fois prolongé et approfondi par la version critique qu'il en donne ; de sorte que son action propre peut être comparée au mouvement d'une eau courante, suivant sa pente, creusant son lit, étendant son domaine, et faisant ainsi subir à la forme qu'il avait à sa source une transmutation considérable.

Sans doute, Du Bos ne réussit pas toujours à opérer cette transmutation. Il n'établit pas toujours clairement le lien qui unit sa propre pensée à celle de celui qui lui a donné un point de départ. Beaucoup de ses essais sont aussi embarrassés par le désir trop visible de donner une tournure trop intellectuelle aux figures qui lui ont servi d'inspiration. Enfin, il se perd parfois dans la multiplicité des étapes parcourues par son modèle. Il arrive ainsi que les longs développements qu'il fait subir à l'objet de sa pensée s'embrouillent, puis s'interrompent, révélant un blocage ou une impuissance. Alors la critique dubosienne éprouve de grandes difficultés. Elle hésite, elle tergiverse. Le contact se rompt avec ce qu'elle se proposait d'approfondir. La vision se trouble, et la pensée se trouve réduite à s'arrêter brusquement ou à poursuivre interminablement une sorte de long tâtonnement d'aveugle.

Pensée critique qui n'est jamais absolument limpide, qui n'est jamais exempte d'une certaine confusion.

Mais une pensée confuse n'est pas nécessairement condamnable. Dans son tâtonnement lucide, elle atteint souvent les coins d'ombre. Elle se garde de substituer à l'univers souvent mal éclairé qu'elle explore un autre univers où triompherait sans mystère la netteté. En bien des cas, sa confusion même lui permet de mieux *approximer* la clarté.

GEORGES POULET.

A la recherche des Browning et de l'amour humain

Un inédit de Charles Du Bos paraît au bout de soixante ans. Après sa mort (5 août 1939), il laissa une grande quantité de manuscrits, écrits de sa main ou dactylographiés, qui ont été déposés à la Bibliothèque littéraire Jacques Doucet dans le fonds Charles Du Bos. La plupart de ces manuscrits ont été publiés depuis. En particulier divers cours sur la littérature anglaise (Georges Eliot, Dante Gabriel Rossetti, John Ruskin, Walter Pater) ont paru ces récentes années dans les *Cahiers Charles Du Bos*. Tous ces textes constituaient la base principale d'ouvrages qu'il n'a jamais pu vraiment réaliser.

Les livres qu'il a terminés ont pour sujet de grands écrivains avec lesquels il ne se sentait pas en complète harmonie : Byron, Goethe, André Gide – comme si cet éloignement qu'il éprouvait à leur égard lui faisait un devoir de s'acquitter d'abord d'une dette envers eux. Les livres auxquels il tenait le plus n'ont été qu'en partie réalisés (par exemple Walter Pater) ou même n'ont pas été ébauchés comme le saint Augustin, le Botticellli.

Or parmi ces livres qu'il avait à coeur, se trouvait un manuscrit achevé : *Robert et Elizabeth Browning ou la plénitude de l'amour humain*, résultat de cours qu'il composa en 1923 et qu'il reprit une dernière fois durant son séjour aux Etats-Unis en 1938. Les premiers chapitres furent mis au point pour une publication ; les trois derniers portent d'assez nombreuses retouches de sa main.

Très vite Charles Du Bos s'était attaché à saisir cette « plénitude de l'amour humain » qui irradiait du couple de ces deux grands poètes ; l'amour, ce thème qui au premier regard peut passer pour un parfait lieu commun. Mais il a vu que « *le lieu commun est une résultante essentielle de l'être social* », qu' « *il n'y a pas de lieux communs aux yeux d'une pensée toute individuelle* ».

Tout d'abord il note que presque tous ceux qui ont réfléchi sur l'amour ne voient de possibilité de sa durée que si le sentiment initial qui a procédé à son éclosion demeure immuablement fixe. Or il n'en est rien : le changement ne doit pas être envisagé (ce qui arrive souvent) comme une décroissance ; mais il doit être accepté comme une donnée première de l'amour. Il y a donc entre l'amour ainsi conçu et la philosophie bergsonienne, qui repose sur le mouvement même de la vie, un rapport évident.

Ensuite le couple doit être assez solide pour regarder en face, tels qu'ils sont, les sentiments de l'un pour l'autre ; aucun des deux partenaires ne doit « *avoir honte de son âme* ». Comme le dit le poème *Au coin du feu*, tout écran qui se dresserait entre eux doit tomber. Ce triomphe de la sincérité, Robert Browning l'exprime dans cet autre poème *Un couple dans la campagne romaine*,

Ni à toi, ni à moi, ni esclave, ni libre.
A qui la faute ? Où est le fond.
De la plaie, puisque plaie, il y a...

Enfin il faut considérer que dans un grand amour on n'est jamais deux, mais trois ; c'est-à-dire que les deux amants créent un troisième personnage, « *qui est le fait de leur plus précieuse substance sentimentale* », et qui est un tiers témoin devant qui chacun est responsable de l'amour ; responsabilité qui contraint à être juste l'un pour l'autre, et qui par là même constitue un fondement pour la continuité du sentiment.

Dans cet amour exceptionnel, l'homme fit preuve d'un attachement sans faille ; mais le génie de Browning, qui tenait de l'animal « *non seulement les étirements et les bonds, mais la puissance, la vitalité* », comment aurait-il pu rien « étouffer » de ce qui « vit » ? Au début de *Pauline*, le poète s'écrie : « *Mon âme a des impulsions, des tendances, des désirs étranges.* » Ce mouvement à la fois un et multiple fait attribuer au poète par Charles Du Bos cette appellation que résume une singulière alliance de mots : un « polygame fidèle ».

Le climat de la sensibilité anglaise faisait jaillir en Du Bos la source profonde, et d'autant plus cachée, de l'humour. Bernard Brugière, auteur d'une importante étude sur *l'Univers imaginaire de Robert Browning*, a rédigé pour le livre de Charles Du Bos une pénétrante préface. Il parle ainsi des « formules heureuses » que l'on y trouve en grand nombre, formules où il voit autant de « noyaux radioactifs » : « *On sent que la cible a été atteinte, que les coups de sonde ont porté à la plus grande profondeur.* » Pour lui, « *Du Bos est celui qui répond exactement aux vœux que formule Julien Gracq dans son livre* En lisant, en écrivant ».

Le climat anglais ne lui apportait pas que l'humour, mais lui révélait cette distance que certains écrivains de là-bas (dont Byron est un des plus notables exemples) prennent à l'égard de leurs œuvres. Et c'est ainsi qu'à la fin de son livre sur les Browning Charles Du Bos est appelé à reprendre la parole qu'Elizabeth appliquait à Robert : « *Son génie même et ses facultés quasi miraculeuses étaient la chose du monde la moins importante en ce qui le concernait.* »

JEAN MOUTON.

(*) ROBERT ET ELIZABETH BROWNING OU LA PLÉNITUDE DE L'AMOUR HUMAIN. Charles Du Bos. Klincksieck. Préface de Bernard Brugière. 177 pages, 80 F.

Charles Du Bos

mais robuste d'âme

inventé les compteurs à gaz. Un soir qu'ils viennent d'applaudir une représentation de *Pelléas et Mélisande* à l'Opéra-Comique, ils décident de se fiancer. Juliette Siry deviendra la *Zézette* ou Z. du *Journal*, et la compagne dévouée que l'on sait. Ils s'épousent en 1907, visitent ensemble, en 1909, la Belgique et les Pays-Bas. Puis Du Bos reprend son exploration à la fois de l'art et de lui-même.

Les textes de saint Augustin le bouleversent. Il se pose des questions fondamentales, hésite à y répondre pleinement, s'y décide enfin, et c'est la « conversion » de 1927. Elle n'a rien de brutal, cette conversion. Elle est préparée depuis un long temps. Parler de mûrissement de la foi serait peut-être plus juste.

A cette époque, Du Bos achevait sa première grande biographie (ce qui est ici un mot impropre) : *Byron et le besoin de la fatalité*. Il faudra plus tard y joindre *Grandeur et misère de Benjamin Constant* et *Goethe*. Il est très lié avec André Gide, auquel il a consacré plusieurs « entretiens ». La conversion de Du Bos met le trouble entre les deux hommes. Ce qui les séparait s'accuse, et lorsque Du Bos publie, en 1929, son *Dialogue avec André Gide*, on verra le fossé se creuser, et l'opposition s'accroître. Ils ne cesseront pas pour autant de dialoguer, par leurs *Journaux* interposés, et Béatrice Didier (1) a eu raison de comparer ce dialogue-là à celui qu'ont mené, à des décennies de distance, Montaigne et Pascal, et qui est loin d'avoir perdu de son actualité.

En 1937, Charles Du Bos est prié de venir à South Bend, dans l'Indiana, enseigner à l'université Notre-Dame. Il accepte aussitôt. Et lorsqu'il rentre en France, c'est pour y mourir le 5 août 1939. C'était un homme fragile de corps, mais robuste d'âme. Il était d'une santé plus que médiocre, mais d'un courage spirituel étonnant. C'est exact qu'il n'a pas fondé une théorie de la critique ni une science des textes. Mais il a vécu avec les textes, les fouillant et les refouillant jusqu'à ce que l'intensité de la vie à nouveau en jaillisse. Et il en a fait un aliment de l'âme, puisqu'il y a brûlé la sienne jusqu'à rejoindre et accepter l'humilité du croyant.

HUBERT JUIN.

(1) Béatrice Didier : *Un dialogue à distance - Gide et Du Bos* - Desclée De Brouwer, 1976.



Dessin de CAGNAT.

L'archiviste de son moi

CHARLES DU BOS n'est pas de ces diaristes épisodiques qui entreprennent un journal dans une période de crise pour le laisser ensuite. Il l'a au contraire tenu très régulièrement toute sa vie. Si « *le journal quotidien figure un idéal rarement atteint* », le sien n'en est pas moins extrêmement régulier et abondant. Il est souvent dicté à des secrétaires de choix, ce qui explique peut-être que passe à travers lui le flux de la parole, qu'il ait conservé la fluidité de l'oral ; il est toujours daté – condition première du journal – et avec une précision extrême, parfois à la minute près : « *Jeudi 19 février 11 h 22* ». Il s'agit pour l'archiviste de son propre moi de respecter une rigueur presque scientifique dans ses notations.

Dans sa masse considérable, ce Journal n'est pourtant pas monotone, beaucoup moins en tout cas que d'autres journaux célèbres. C'est qu'il connaît des registres très divers et reflète à la fois une personnalité très riche et une époque qui ne l'est pas moins. Certains journaux, de travail, sont essentiellement des bancs d'essai, la première version d'une conférence ou d'un article qui prendra place ensuite dans les *Approximations*. Parfois aussi le Journal permet un recul par rapport à l'œuvre critique. Ainsi Du Bos y juge et même y rectifie son *Byron*, ou son *Dialogue avec André Gide*. Entre la critique, éminemment créatrice, et le Journal, créateur aussi, et inventeur du moi, s'établit un échange permanent.

Le Journal est encore le lieu où Du Bos relate ses rencontres, ses échanges très fructueux avec ses contemporains. Car cet homme épris de vie intérieure et de silence connaît les écrivains majeurs de son temps et relate ses conversations avec eux, longues, substantielles, toujours reprises, et toujours n'abordant que l'essentiel. Il se trouve lié avec les écrivains de la *N.R.F.*, Gide surtout (avec qui le dialogue se poursuit, parfois tragique dans les divergences, pendant des années), mais aussi Martin du Gard, Jacques Rivière, d'autres critiques, tels Ramon Fernandez, le philosophe Gabriel Marcel. On n'en finirait pas d'énumérer toutes les figures que rencontre le diariste, et donc son lecteur. Du Bos est un fidèle des Décades de Pontigny, dont le Journal nous laisse une chronique presque quotidienne, vivante, nuancée, passionnante.

Pour cet homme si extraordinairement cultivé, il n'est pas de barrières entre les littératures, pas plus qu'entre la littérature et les autres arts, ni entre les morts et les vivants. On croise dans ce Journal aussi bien Pascal, Proust, Browning, Tolstoï, Dostoïevski, Nietzsche, que Giorgione, Piero della Francesca, Botticelli, Holbein, Degas, Renoir, Manet, Bach, Debussy, Schumann, Chausson, Wagner. Au gré des grandes expositions, des concerts, le lecteur se trouve entraîné dans un itinéraire intellectuel et artistique qui va jusqu'à la dernière guerre.

Charles Du Bos se servit aussi du Journal comme d'un instrument de perfectionnement spirituel. Il en définit ainsi la triple fonction : « *le mettre au clair, le délivrer, et finalement le rendre à lui-même* ». A mesure que le Journal progresse, il devient davantage la relation d'une expérience quasi mystique. Comme toutes les formes autobiographiques, il est lié, par ses origines, à une discipline de la vie intérieure, à l'examen de conscience, à la confession. Pour Charles Du Bos, c'est le carnet de route d'un pèlerin qui retrouve la foi après des années de désaffection, d'un être aussi qui va se trouver affronté à la maladie, à la souffrance presque intolérable et enfin à l'angoisse de l'approche de la guerre.

L'écrivain prit vite conscience que ce Journal était en définitive (après qu'il eut connu la tentation de s'essayer dans d'autres domaines, le roman, par exemple) son œuvre essentielle, le Grand Œuvre. « *Là plus que nulle part ailleurs réside mon œuvre propre* », affirme-t-il. C'est déjà ce que lui avait dit l'abbé Mugnier, lorsqu'il lui avait confié ses difficultés pour écrire. Car le Journal fut entrepris pour conjurer l'inhibition de la page blanche chez un esprit que paralysait, avec la soif de perfection, non certes le manque d'idées mais leur surabondance. Il apparut donc comme un remède à l'arbitraire du choix. On peut tout consigner ainsi, sans se soumettre à la rigueur traumatisante d'un plan et d'une architecture linéaire. Ensuite, pour celui qui se sentit menacé par le temps et par la maladie, il fut encore une « bouée de sauvetage », en ce qu'il permettait de noter ce que l'écrivain craignait bien de ne pouvoir développer systématiquement dans des livres avant de mourir.

Un antidote à la précipitation

De son vivant même, Charles Du Bos publia des fragments de cette œuvre dont cependant il pensait devoir laisser la majeure partie posthume. Par la suite, l'essentiel a fait l'objet d'éditions devenues maintenant introuvables. D'autre part, grâce au travail de Jean et Madge Mouton, de nombreuses pages inédites ont été découvertes. Il est donc nécessaire désormais de donner une publication nouvelle et intégrale de ce Journal qui serait susceptible de toucher un public beaucoup plus vaste que ne le fait d'habitude ce genre d'écrits.

Charles Du Bos, s'il a le mérite d'avoir été lié à la vie artistique et intellectuelle de la première moitié de notre siècle, a surtout celui d'être parvenu à faire de son Journal une œuvre littéraire capable de rendre les subtiles variations de la « météorologie » de son âme et de son esprit : il a créé un style de la vie intérieure, avec une ample phrase polyphonique répondant à ce tempo lent de la patiente méditation qui développe et creuse sans limite l'intuition première. Notre époque qui se meurt de précipitation a besoin de lire Charles Du Bos comme un antidote.

BÉATRICE DIDIER.

Page inédite

Deux soirées de lecture : entre les Brontë et Barrès

Ile Saint-Louis, 15 juin 1922.

ACHEVÉ hier soir l'article sur May Sinclair qui débute aussi mal que possible, mais dont au terme je ne suis pas mécontent. Notons les impressions qui me sont venues en cours de route : d'abord May Sinclair m'a amené aux Brontë, et rien qu'en feuilletant leurs œuvres et leurs lettres, je me suis rendu compte qu'il y avait là pour moi une belle mine ignorée.

Le son de Charlotte Brontë, celui d'une voix qui fait comme tressaillir par sa justesse même : il semble que l'on tremble parce qu'elle ne tremble pas. Ce que l'on rapporte de l'inaccessible Emily me fait penser à une Walkyrie – non pas à Brunehilde (la grandeur spéciale d'Emily c'est que l'on ne puisse même pas concevoir qu'un Siegfried traverse jamais sa route) mais plutôt à Waltraute quand, dans la scène du *Crépuscule des Dieux*, elle fait à la transfuge Brunehilde le tableau (d'une sombre couleur cosmique) de ses sœurs demeurées auprès de Wotan.

Avant-hier soir, trop fatigué pour travailler dans le train, j'ai lu *le Jardin sur l'Oronte* qui m'a fait passer par toute une gamme d'impressions curieuses et m'a ranimé au sujet de mon étude commencée sur la prose de Barrès – livre où Barrès fait appel, et non en vain, à toutes ses ressources.

Aucun des thèmes qui lui sont propres n'en est absent, et c'est sans doute le fait de les rencontrer tous réunis ici dans un même volume qui m'apporte cette sensation d'un livre complaisant (je sais si bien ce que j'entends par ce mot ; je me souviens d'une longue conversation, malheureusement pas notée, l'an dernier avec Z. sur la complaisance et la facilité en littérature, mais toutes deux abordées dans leurs plus subtiles racines.

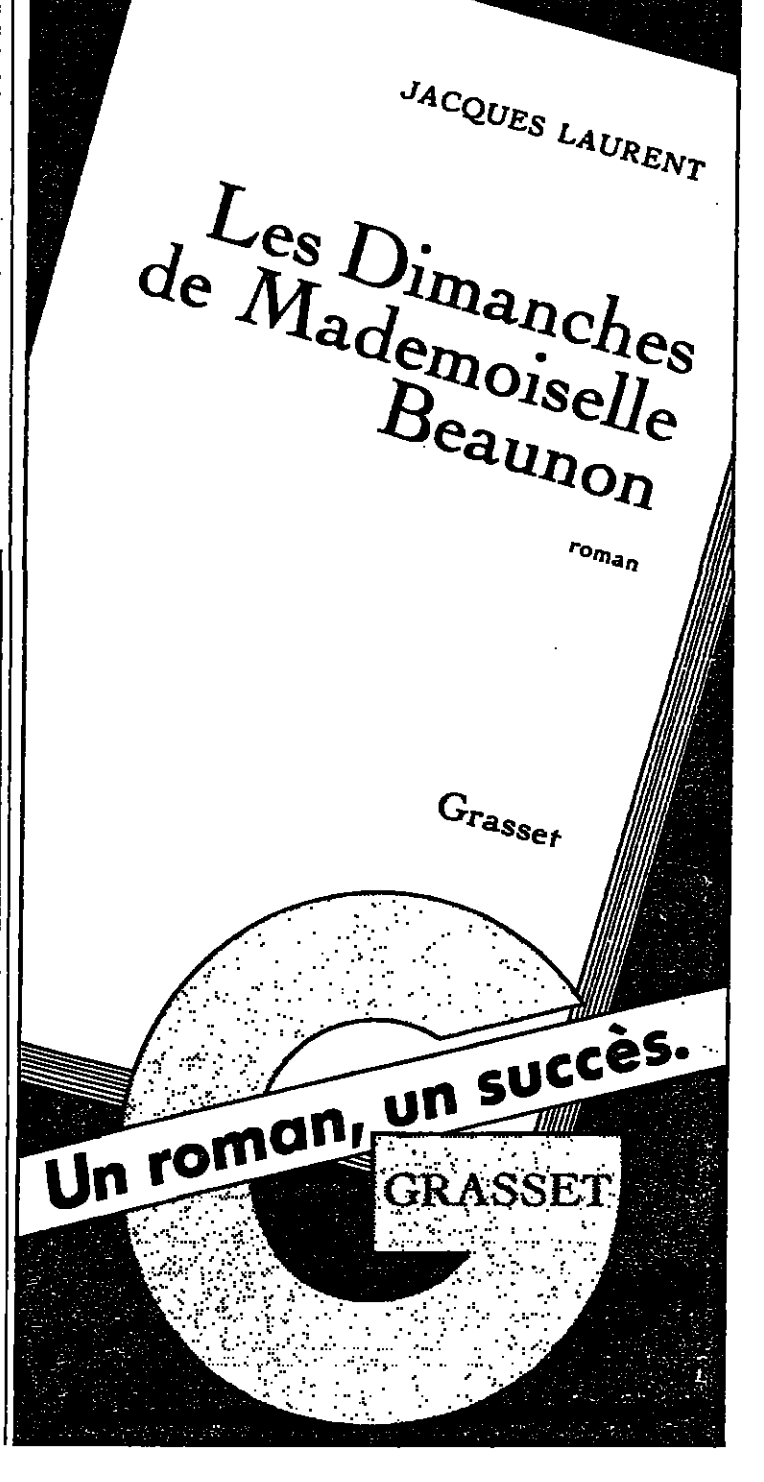
L'adresse de Barrès, ici comme partout, c'est que cette complaisance ne se laisse jamais prendre sur le fait dans la phrase isolée. Et ceci se rattache à ce que j'ai noté dans mon étude et qui me frappe chaque jour davantage sur la positivité du bien écrire chez Barrès. Jamais il n'y a chez lui le bien écrire négatif du meilleur Régnier, et de France lui-même.

France s'oppose le mieux à Barrès à cause de l'altitude relativement égale : oui voilà les deux pôles, le négatif et le positif. Il y a quelque chose d'une indicible rouerie dans la manière où, dans la prévision d'une chute possible, Barrès prépare avec soin dans sa phrase le gazon sur lequel il pourra tomber sans déshonneur. Combien plus roué que Chateaubriand lui-même, ce dernier toujours si sûr d'être assez grand, assez imposant – et puis, tout à coup dans une de ces phrases personnelles de Chateaubriand, un vide comme pavoisé.

On dit, et l'on n'a pas tort, qu'il y a dans *le Jardin sur l'Oronte* comme une influence de Mme de Noailles sur Barrès : comme leurs rapports auront été curieux tout de même ! C'est au moment où pendant des années il a coupé tous les ponts entre eux que cela ressort. Cependant il ne faut rien exagérer : il peut y avoir analogie dans les thèmes, Barrès reste maître, presque le maître glacé, de son instrument...

CHARLES DU BOS.





lettres étrangères

Pour le centenaire de Virginia Woolf

Entre « Journal » et romans

● ***Cette vie en quête d'une jouissance totale.***

« *EN moi, sans trêve, s'agite ma recherche. Pourquoi la vie n'offre-t-elle pas une découverte ? Une chose sur laquelle poser la main, pour dire ensuite : c'est ça. Ma dépression vient de ce que je suis harassée ; toujours en train de regarder, mais ce n'est pas ça – ce n'est pas ça. Serai-je morte avant d'avoir trouvé ?* » Virginia Woolf poursuit : par instant, tout de même, brutale et furtive, l'atteint la sensation d'avoir trouvé, mieux, d'être saisie par *ça*. Un fragment de la banalité, une lettre, une personne, n'importe laquelle, le heurt d'un paysage, la surprennent, et le choc de leur fraîcheur déclenche des émotions jusque-là en réserve, qui déferlent.

Cette quête, cette vie en quête d'une jouissance totale, définitive, et qui aboutit à l'orgasme, toujours remis en question, c'est la démarche de la romancière Woolf, dont on a tant dit qu'elle était frigide et dont l'œuvre entière, la vie, sont scandées aux rythmes de la sexualité, répartie, reconduite dans tous les actes de l'existence, tous ses décors, toutes ses voix, ses gestes. Dans ses lacunes aussi.

Mais qui est la dame assommante et conformiste, bavarde et d'une telle platitude, dans ce *Journal* si peu intime, dont le deuxième volume vient de paraître en français ? Léonard Woolf en avait publié des extraits sous le titre *Journal d'un écrivain*. Il répondait ainsi au vœu qui figure dans le *Journal* même ; elle savait qu'en élaguant, en supprimant comme on sculpte, en négligeant les conversations ineptes, les comptes rendus d'activités qui n'intéressent pas plus Virginia que nous, on pouvait dépister sous ce discours mort un texte vivant. Le *Journal d'un écrivain* repère Virginia au travail, stimulante même lorsqu'elle est découragée ; une femme arrogante, épouvantée, en plein élan ou épuisée, battante ou horrifiée. Une voix.

La version intégrale ? Cette voix y disparaît presque toujours, étouffée par le papotage d'une femme sanglée dans un personnage qui n'est pas le sien, comme dans une camisole de force. Virginia Woolf, travestie, joue mécaniquement le rôle d'une mondaine, sotte. Son rire, son humour si subtil, souvent féroce, font place à une épaisse moquerie. Ce n'est pas le personnage qu'elle joue qui manque d'intérêt, c'est le fait qu'elle joue un personnage et qu'il n'y a d'authentique ici que le manque d'authenticité. Pour ne pas être exclue, pour se mêler aux autres, Virginia Woolf procède à ce meurtre lent d'elle-même qu'est sa vie quotidienne et elle consigne dans le *Journal*, chaque jour, cette vie.

Être elle-même signifie créer jusqu'aux limites, risquer la folie, le bannissement. Elle prend ce risque, mais elle tente de se le faire pardonner. Et cela donne une Madame Bovary à l'envers, qui fuit l'imaginaire, la sensualité, la perception ivre d'exactitude, pour se vautrer dans l'inertie ambiante. « *Madame Bovary c'est moi* », *écrivait Flaubert*. « *Virginia Woolf, ce n'est pas moi* », pourrait dire Virginia, à propos de ces pages où elle s'acharne à faire sombrer son identité.

Le lent meurtre de soi

Des écrivains du souffle et de la chair on ne doit refuser aucune trace, même celles, désastreuses, du massacre de soi. « *Il faut être mort plusieurs fois pour peindre ainsi* », notait Van Gogh à propos de Rembrandt. Virginia tentait d'échapper aux agonies, aux résurrections successives déclenchées par la production de ses romans. D'où la pratique de langages, de comportements étrangers à elle, si exilée parmi les siens. Dans ses romans, cependant, surgissait sa voix incarnée, inexorable, inextinguible, cette voix singulière, très exercée à moduler chaque détail, évocatrice d'autres voix, apte à se situer avec précision au sein du silence, de manière à faire entendre ce qu'elle tait, et non pas le mutisme, mais le son du silence, ses rationalités secrètes, les ordres censurés qu'il contient.

Le désir, la nostalgie, le danger

Roman du désir : *les Vagues*, chanté à six voix, trois femmes et trois hommes qui, de l'enfance à la vieillesse, chacun avec ses armes, convoitent et craignent la fusion interdite avec l'autre et la rencontre de soi. *La Promenade au phare*, roman de la nostalgie. Mrs Ramsay laisse dévorer sa vie par les autres et jouit du supplice exquis de se sacrifier à eux pour mieux les soumettre.

Mari, enfants, chacune, chacun des invités qui envahissent sa maison de vacances, au bord de la mer, l'accaparent, au cours de ces journées où son petit garçon attend en vain qu'il fasse assez beau pour que devienne possible d'aller en bateau jusqu'au phare. Et puis Mrs Ramsay meurt, à Londres, brusquement. La guerre, la première guerre mondiale est déclarée. Rien au cours de dizaines de pages – quel tour de force ! – que la maison inerte, désertée comme le cadavre de l'absente.

Quelques commentaires de deux femmes de ménage qui viennent épousseter, parfois. La guerre achevée, après la disparition, naît le manque : les survivants reviennent ; absente, Mrs Ramsay se révèle plus obsédante encore. Désirs, avidité d'elle, forclos. « *Vouloir et vouloir et ne pas avoir* », pleure son amie Lyly Briscoe, criant en vain, dans un espoir insensé : « *Mrs Ramsay ! Mrs Ramsay !* » L'enfant, grandi, atteint cette fois le phare, mais ce n'est qu'un phare – ce n'est pas *ça*. Roman de la perte.

Dans *Mrs Dalloway*, déjà, Clarissa Dalloway embrassait, briguait trop de choses et parvenait à juguler ses attentes, à canaliser sa frénésie dans la futilité. Mais, respirant le même air, entendant les mêmes sons de la ville de Londres, défaillant sous les mêmes emportements, un homme jeune, fou, qu'elle ne connaissait et ne connaîtrait pas, assumait jusqu'au suicide les ravages dont elle se préservait. Roman du danger. Et du dédoublement, où l'on retrouve et l'auteur menacé et la rédactrice du *Journal*, qui tente d'obéir à des codes que son œuvre s'emploie à déjouer.

Entre les actes, enfin, roman du constat. Virginia y capte les signaux fugaces d'une déperdition miraculeuse : la vie ; une représentation ratée, entre les actes de laquelle, chacun s'empare de quelques bribes de la dramaturgie générale, pour en faire la sienne, alors qu'en vérité « *Ils étaient tous capturés, encagés ; prisonniers ; à regarder le spectacle. Il ne se passait rien* ».

Virginia se tuera, le roman achevé, mais non encore publié. Elle qui savait si bien capter vive la disparition du présent, de l'instant, disparaîtra, noyée dans les eaux de la rivière Ouse afin de mourir stridente encore et non disparue dans les pièges mortifères de l'autodestruction. « *Quelle est cette phrase que je me rappelle toujours – ou que j'oublie ? Jette un dernier regard sur toute la beauté.* »

VIVIANE FORRESTER.

★ JOURNAL (1919-1922) de Virginia Woolf. Volume 2 (version intégrale). Traduit de l'anglais par Colette-Marie Huet. Editions Stock. 488 pages. 99 francs.

BIBLIOGRAPHIE

● **La Traversée des apparences.** Traduit par Ludmilla Savitzky. Préface de Julie Pavesi. Flammarion.

● **Instants de vie.** Traduit par Colette-Marie Huet. Préface de Viviane Forrester. Stock, 1977.

● **Orlando.** Traduit par Charles Mauron. Poche Hachette.

● **Mrs Dalloway.** Traduit par S. David. Poche Hachette.

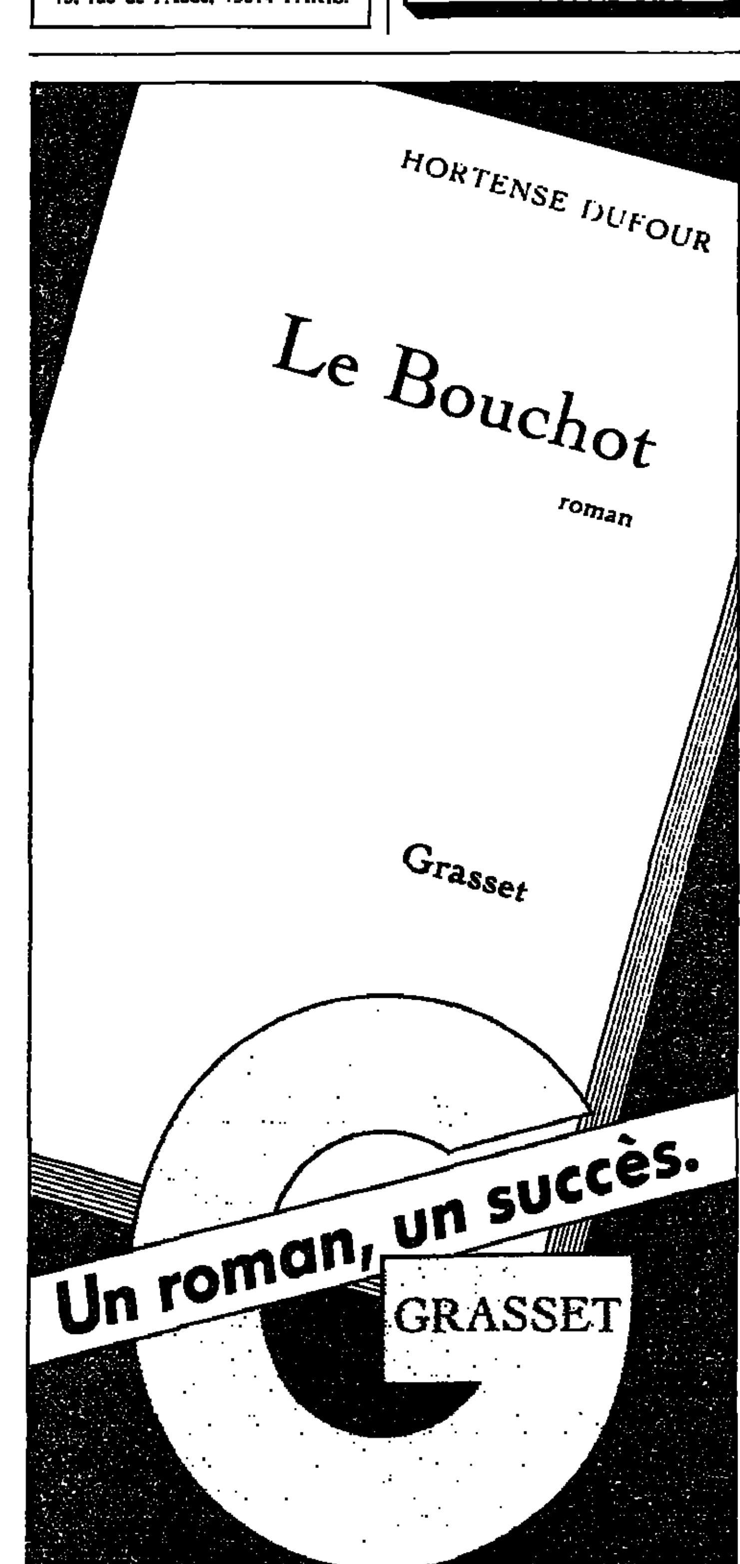
● **Les Vagues.** Traduit par Marguerite Yourcenar. Poche Hachette.

● **Journal.** Tome I. Traduit par Colette-Marie Huet. Stock.

● **La Mort de la phalène.** Traduit par Hélène Bokanowski. Seuil « Points ».

● **La biographie de Virginia Woolf**, par Quentin Bell. 2 vol. Stock.

● A paraître en mai 1983 : **Nuit et Jour.** Flammarion. « Domaine anglais ».



Han Suyin contre les sinologues

A l'occasion de la parution de son nouvel ouvrage *Jusqu'au matin*, Han Suyin se répand partout en invectives, donnant, de-ci, de-là, des interviews provocatrices où elle traite les sinologues français d'« envieux et frustrés », affirmant qu'il faudrait « les fusiller ou plutôt les mettre à la retraite, car ils ne savent pas de quoi ils parlent, et que la moitié d'entre eux sont à la solde de Taiwan ».

Elle proclame aussi *urbi et orbi* qu'elle est amoureuse de son beau mari Vincent, qu'elle n'a pas couché avec Zhou Enlai, qu'E. Bellefroid aurait dû lui demander conseil quand il a rencontré Li Shuang, etc. (cf. *Paris-Match*, 12 novembre 1982 ; *le Nouveau F*, novembre 1982).

On comprend mieux ce tapage quand on a lu son dernier roman. La trame de l'histoire, ce sont les amours tumultueuses entre une jeune Américaine (Stéphanie), venue en Chine comme journaliste en 1939, et Yong, un médecin chinois issu d'une famille de capitalistes, mais qui devient un militant communiste.

L'intrigue est filandreuse à souhait et l'architecture du roman démesurément boursouflée. On ne peut s'empêcher de penser à un roman policier caricatural du genre S.A.S. ou mieux au feuilleton télévisé « Dallas », tant le côté machiavélique est pesant : d'un côté les bons (chez Han Suyin, ce sont les communistes, purs et durs), de l'autre, les méchants (capitalistes occidentaux ou brutes du Kouomintang). Le tout étant saupoudré de quelques descriptions *ad hoc* du type : « *Il connut à nouveau cette houle douloureuse qui déferlait dans ses entrailles et dressait son sexe contre le dos de Stéphanie* » (page 165), descriptions qui font dorénavant partie des ficelles obligatoires de cette sorte de littérature.

Mais plusieurs autres passages évoqueraient plutôt la presse du cœur. Les clichés stéréotypés sont les mêmes :

« *Ça ne t'ennuie pas, vraiment, que je ne sois plus vierge, Yong ?... – Pour moi, tu es vierge, Stéphanie. Même maintenant, tu le restes. Ton âme est incapable d'impureté* » (page 168).

Bref, un roman sans intérêt.

ALAIN PEYRAUBE.

★ JUSQU'AU MATIN, de Han Suyin. Traduit de l'anglais par Magali Berger. Stock, 583 pages. 89 F.

Le Brésil de Guimaraes Rosa

• Le Joyce du sertao

JOYCE perdu dans une province du Brésil, Homère chantant le *sertao* du Minas Gerais : Guimaraes Rosa a déjà été l'objet de comparaisons les plus flatteuses. Plus encore qu'un des grands maîtres de la littérature latino-américaine, l'on reconnaît en lui un des meilleurs écrivains de notre époque.

Pourtant, par rapport à Garcia Marquez, Borges, Cortazar, ou son compatriote Jorge Amado, Guimaraes Rosa est bien moins connu du lecteur français. Sa production a été peu abondante et tardive. *Sagarana*, le premier titre, date de 1946 ; Rosa avait alors trente-huit ans. Sa dernière œuvre, *Tutaméia*, fut éditée peu avant sa mort, en 1967. *Premières histoires*, le titre du volume qui vient d'être traduit en français, ne doit pas être compris dans un sens chronologique ; il s'agit de 21 petits contes, publiés en 1962, qui succèdent à cette fresque narrative, cette épopée qu'est *Grande Sertao : Veredas*.

Le théâtre de ses fictions est toujours le même : le *sertao* du nord du Minas Gerais, pays de son enfance. Bien que sa carrière diplomatique l'ait souvent éloigné du Brésil, sa passion pour cette province ne le quitta jamais. Pourtant, l'auteur ne la décrit pas, comme s'il la supposait familière au lecteur. Tout lieu peut être *sertao*, ou le *sertao* investit tout lieu.

S'il est impossible de dissocier Guimaraes Rosa de sa région, son œuvre n'est pas « régionaliste », au sens étroit. Elle n'a pour but ni d'énoncer ni d'analyser les éléments physiques et sociologiques ; elle ne veut pas non plus imiter, ou copier, les formes populaires de la narration. C'est un rapport intime et vécu de l'auteur avec sa province qui permettra l'éclosion de son univers poétique. Le territoire s'efface devant ce qu'il rend possible, et la nouvelle tracera le parcours de la reconnaissance.

Seule compte cette complicité devant l'exceptionnel, ce silence qui permet la parole, décisive. Ainsi cette petite sainte dont les désirs deviennent réalité, et qui souhaite soudain un beau cercueil tout rose *(La Fille de là-bas)*. Ou, dans *Soroco, sa mère, sa fille*, ce chant des deux femmes, que reprend le village après leur départ pour l'asile. Folie chérie, entretenue. Autour d'elle, la phrase du narrateur se presse, patiente, fulgurante. La langue se contorsionne, enrobe de sa tendresse la parole rare du héros éphémère.

La langue transgressée

Quand la réflexion se veut abstraite, les thèses sont des éléments à part entière du fantastique ; prêtes à s'incarner, elles se désamorcent au moment juste. L'oncle Man'Antonio s'efface : il salue sa femme, morte, congédie ses filles et distribue les terres qu'il vient de défricher à ses paysans. *« Père, la vie n'est-elle faite que de traîtres hauts-et-bas ? N'y aura-t-il pas, pour nous, un temps de bonheur, de véritable certitude ? – Fais semblant, ma fille... Fais semblant. »* Guimaraes Rosa donne la parole aux enfants, aux solitaires, aux sensibilités murées dans la folie. Le discours convoque le récit, feint de s'effacer, en appelle au lecteur. Langage populaire, dialectal, tournures africaines, indiennes, archaïsmes : aucune voix n'est inutile au silence.

Ce n'est pas la première fois, dans la littérature brésilienne, que la langue officielle est ainsi transgressée. Mario de Andrade, parmi d'autres auteurs, s'était montré aussi irrespectueux dans son *Macunaïma*. Mais il existe une différence essentielle entre ces deux projets. A la recherche d'une identité nationale, par un acte volontaire et conscient, *Macunaïma* incarnait le désir de créer un langage suprarégional, à partir des différents modes d'expression existants au Brésil. La démarche de Guimaraes Rosa est tout autre : c'est par une assimilation personnelle, une osmose, que les régionalismes, ainsi que d'autres emprunts linguistiques, vont former cette écriture si particulière. Et c'est encore son expérience personnelle qui lui permet d'incorporer, d'assimiler, le principe de la transmission orale des contes populaires, qui lui était familière depuis son enfance dans le Minas Gerais : récit un peut mystérieux, qui laisse au lecteur le soin d'établir ses propres références, narration sinueuse qui chemine lentement par les détails de l'action.

Ainsi parvient-il à une prose poétique qui n'a rien à voir avec les longues phrases, ondoyantes et incantatoires, si communes à ce genre. Les aspects poétiques de son écriture dépendent d'un traitement beaucoup plus fécond et moins systématique, à tous les niveaux de la langue.

Une traduction qui conserve les mystères de la fiction

Comment traduire une prose si riche, si neuve ? Rosa n'utilise pas, ou peu, de mots étrangers. Son langage n'est pas une truculente re-création de ce monde, qui puiserait avec euphorie dans les suprises de Babel. Aucun exil de la langue, aucune langue de l'exil. Mais pas de souci documentaire, non plus, ni de catalogue des possibilités du portugais, devenu brésilien. Le langage ne se donne jamais comme objet dernier de son travail. Au-delà de la compréhension, toujours possible, ses créations conservent les mystères de la fiction.

La traductrice, Inès Oseki Dupré, n'a pas essayé d'infléchir la syntaxe, en s'inspirant du français populaire, ou régional. Mais elle a su respecter le rythme poétique de la phrase de Guimaraes Rosa. Ses créations personnelles, pour transposer les mots-valises, néologismes, rimes internes, etc., sont souvent des réusssites. On pourrait lui reprocher telle imperfection de détail ; ou bien l'absence de lexique, en fin de volume, qui expliquerait les termes intraduisibles (*sertanejo, senzala*...). Le travail sur le mot n'a pas coutume d'enrichir les charmes du conte. D'où la tentation de n'y voir que prouesses gratuites, pirouettes impudiques devant le récit, imperturbable. Inès Oseki Dupré a choisi l'audace : il serait à souhaiter que les autres textes de Guimaraes Rosa, déjà traduits ou non en français, nous soient offerts avec un tel état d'esprit. Il est primordial de conserver à cette écriture toute sa puissance de choc. Au lecteur d'accepter les règles du jeu, et de goûter alors les joies des *Premières histoires*.

JORGE COLI et ANTOINE SEEL.

★ Joao Guimaraes Rosa : *Premières histoires*. Traduit du brésilien par Inès Oseki Depré. Éditions A. M. Métailié, 224 pages, 64 francs. Du même auteur, ont déjà été publiés en France : *Buriti* (Seuil), *les Nuits de Sertao* (Seuil), *Hautes Plaines* (Seuil) et *Diadorim* (Albin Michel).

Juan José Saer et le paisible naufrage universel

• Personne. Rien. Jamais

L'ŒUVRE déjà volumineuse du romancier argentin Juan José Saer est certainement l'une des plus attachantes du panorama actuel de l'Amérique latine. Et d'abord parce qu'elle déconcerte. Rien n'est plus éloigné de la notion de baroque – cette « perle irrégulière » où se fige toute la démesure, d'un délire créateur – que la rigueur extrême et l'écriture dépouillée, mesurée de ce romancier. Loin des modes et des démagogies, Saer a depuis toujours banni de son horizon littéraire la revendication indianiste, le chatoiement des teintes tropicales, le scintillement de la Croix du Sud, les excès orgiaques et caraïbes, l'éternel soleil de l'Eldorado, l'éclatement des jus et des pulpes, bref le « folklore ». Le lecteur ne trouvera rien de cela chez cet écrivain qui, exilé depuis quelque quinze ans, continue de planter sa tente de nomade sur un lieu quasi irréel, une île sur un fleuve, l'envers du paradis.

Le Mai argentin (1) nous faisait patauger dans l'étrange bourbier où un homme frappé d'hébétude fusillait accidentellement sa femme, fait divers qui autorisait l'auteur, choisissant la périphérie des choses plutôt que le dramatisme aigu du sujet, à camper le portrait d'un jeune homme gravement affecté d'Œdipe, l'itinéraire d'un joueur méthodiquement dégluti par la passion des cartes sans nulle ombre du fameux modèle russe, le masochisme résigné, enfin, d'un juge acceptant d'être couvert d'injures et de boue. Le titre original de ce livre – *Cicatrices* – rendait d'ailleurs mieux compte de l'intention première qui détermine toute l'œuvre ultérieure : les fêlures dérisoires, les misérables accrocs dans l'écoulement du grand fleuve héraclitéen. *Les Grands Paradis (2)* nous imposait déjà l'île située au milieu du grand fleuve et le drame de l'enfant noyé.

Et voici qu'en ce troisième roman : *Nadie Nada Nunca* – cette fois le titre n'a pas été traduit, pour plus de prudence – la quintessence du dérisoire, du nul, du négatif absolu nous est enfin proposée : Personne, Rien, Jamais, tels sont les termes exaltés ici, qui ouvrent sur l'énigmatique première phrase : *Il n'y a, au début, rien. Rien*, suivie de l'établissement du décor définitif : *La rivière, lisse dorée, sans une seule ride, et derrière, en plein soleil, basse poussiéreuse, en pente douce vers l'eau qui ronge sa rive, l'île.*

Dans le calme écoulement – ou écroulement ? – de toute chose ici-bas, l'homme ou l'île est une protubérance inopportune. La vie n'est que ver rongeur : le destin de cette langue de terre entourée d'eau est celui d'un Eden promis à la dévastation. Comme dans les deux précédents livres, l'accident ou le drame se porte à la rescousse d'une destinée de toute façon inscrite : à la mort de l'épouse, puis à celle de l'enfant, succède le meurtre du cheval – ce symbole de la vie libre et féconde. Ici, en effet, on assassine des chevaux, qu'on découvre aux abords de cette île, le crâne fracassé, ou éventrés et les entrailles fumantes. Rien n'est moins pathétique, émouvant, que la mort d'un cheval. Constat du crime. Mystère. Énigme. Et si c'était la police argentine cherchant des prétextes pour resserrer la répression ? Qu'on n'attende pas de réponse. Jamais auteur ne fut aussi pudique, laconique et absent. Il est ce « nadie » témoignant de ce « nada ». L'imaginaire « nunca » puise sa force dans ce mutisme rigoureux, qui finit par devenir sollicitation permanente de l'imaginaire. Saer le modeste s'anéantit en apparence pour que s'affirme la toute-puissance du lecteur entrant dans sa voix, prononçant des verdicts, inventant des réponses.

Ce livre apparaît bien comme la culmination des deux précédents, sommet et aboutissement, après quoi la parole ne peut que retourner au tohu-bohu silencieux des origines. Plus maître que jamais de son style – qui peut faire penser, parfois, à celui d'un Claude Simon – Saer, qui a bien relu Héraclite, nous rapporte ici, depuis son exil d'homme, le roman du paisible naufrage universel.

ALBERT BENSOUSSAN.

★ NADIE NADA NUNCA, traduction (toujours excellente) de Laure Guille-Bataillon, Flammarion, Barroco, 1982, 264 pages, 70 F.

(1) *Le Mai argentin*, trad. A. Bensoussan, Denoël, « Les Lettres nouvelles », 1976.

(2) *Les Grands Paradis*, trad. Laure Guille-Bataillon, Flammarion, Barroco, 1980. Cf. « Le Monde des livres » du 31 octobre 1980.

Dans la revue « Europe »

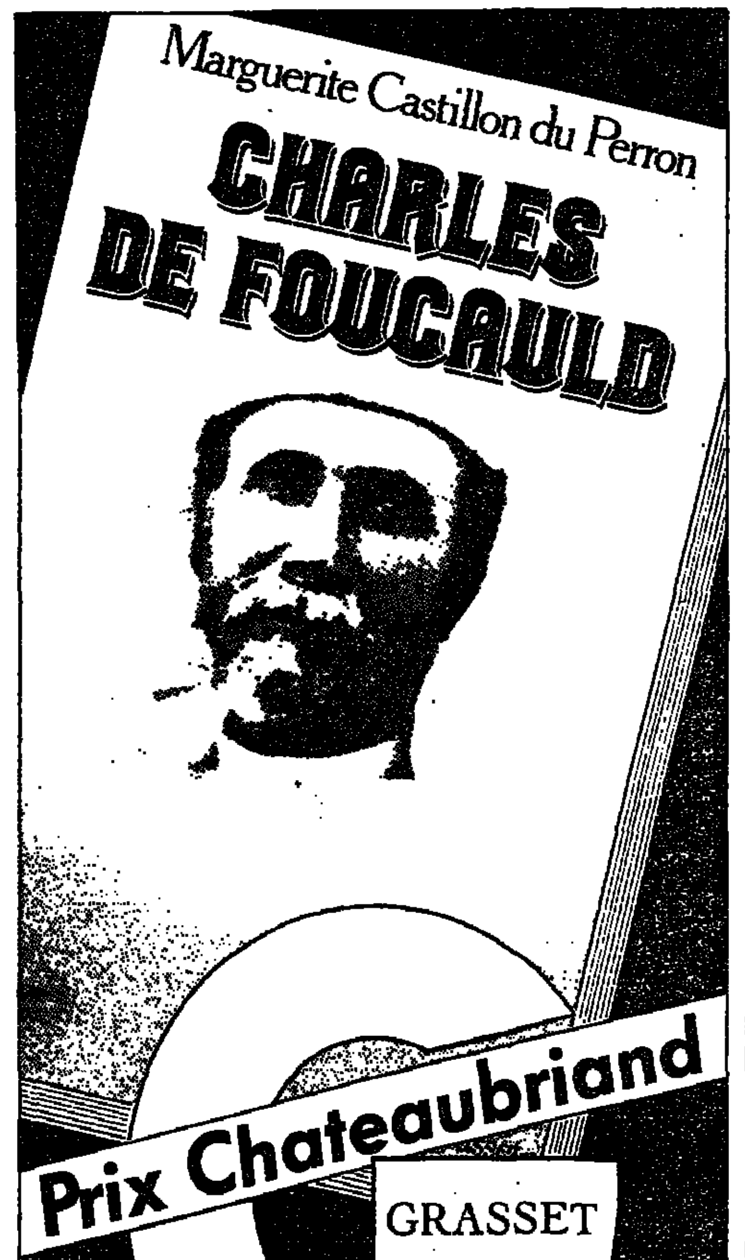
LA revue *Europe* avait consacré, en mars 1979, un numéro riche et stimulant au modernisme brésilien. La dernière livraison est plus décevante, qui traite de la littérature du Brésil depuis la seconde guerre mondiale. Les intentions étaient pourtant louables : ne pas offrir quelque vaste synthèse, mais plutôt, grâce à des regards neufs, partiels et partiaux, éclairer de biais, en quelque sorte, ce continent littéraire trop méconnu. Certes, nous découvrons avec plaisir les nouvelles inédites de Jorge Amado, Clarice Lispector ; la poésie d'une génération récente, bien traduite ; l'existence d'un théâtre vigoureux, aux prises avec la réalité.

Révélation, pour le lecteur français, que ce poète et critique A.-R. de Sant'Anna ou ces conteurs M. Rubiao et D. Trevisan ; sourire quelque peu crispé à saisir notre image sous la plume d'un Brésilien à Paris (G. de Figueiredo, 14, rue de Tilsitt). En effet, l'humour, précaution et arme élémentaire, semble accompagner de sa vigilance grand nombre de ces textes. Mais l'on peut regretter les articles moins convaincants sur la littérature du Brésil, qui semblent s'épuiser à cerner les contours de leur Chimère ; ou encore cet essai sur l'essai, de J.-G. Merguior, dont l'esprit, sec et scolaire, ne convient guère à une discipline passionnément engagée – tout au moins dans ce pays.

L'ignorance du public français est telle à l'égard de la critique brésilienne que les grands noms auraient amplement suffi en guise de surprise et de révélation – que ce soit O.-M. Carpeaux, A. Candido, les frères Campos, ou les plus jeunes R. Schwarz, W.-N. Galvao, parmi d'autres. Rendez-vous à moitié réussi, donc, pour cette littérature qui n'en finit pas d'attendre son heure.

J.-C. et A.-S.

• EUROPE – Littérature du Brésil, nos 640-641, 40 F.



société

Vive la semaine des trois dimanches !

LA valeur d'une civilisation se mesure-t-elle à la qualité de ses dimanches ? On le croit volontiers à la lecture de l'ouvrage de Jean-François Barrielle *Quand dimanche était jour de fête*. Ce petit livre délicieux, écrit dans un style aérien par ce jeune historien d'art, montre comment nous sommes passés en peu de temps d'un culte du travail à l'ère des loisirs.

La transition avait été entreprise de longue date. Mais ce n'est pas celle de l'année du concile d'Orléans (538) qui instaura « le jour du Seigneur » que l'on retiendra : il s'agissait d'honorer Dieu plus que de se récompenser soi-même de l'effort de la semaine. Il faut retenir l'année 1906 avec le vote de la loi sur le repos hebdomadaire pour tous. Auparavant, seuls les enfants de moins de dix-huit ans (depuis 1841) et les femmes de certains secteurs industriels (depuis 1892) pouvaient aimer les dimanches.

Jean-François Barrielle décrit la période de trente années entre le dimanche de repos de 1906 et le week-end de 1936, entre le plaisir de rester enfin chez soi et la joie de partir. Au début du siècle, en effet, les dimanches bourgeois se passent en famille. On s'épuise mollement autour de repas qui n'en finissent pas, au milieu d'une profusion d'argenterie, de porcelaines et de bimbeloteries, avant que la jeune fille de la maison ne fasse vibrer le piano et les lourdes tentures de l'appartement calfeutré.

Mais le dimanche est aussi le jour où l'on se regarde passer sur les pelouses du turf ou dans les allées du Bois avec le cheval comme prétexte, sur les Grands Boulevards entre l'Opéra et la République, avec les vitrines comme miroirs. Les bourgeoises émergent l'été de fanfreluches et de chapeaux fleuris, et l'hiver, pointent un nez rosi hors de la peau de renard, zibeline et autres bêtes malchanceuses.

On se répand dans l'ombre des platanes, on s'évente à l'air des kiosques à musique. On visite tous les salons, des inventions nouvelles — et il en naît chaque jour — au Salon des indépendants pour y lancer force quolibets contre la peinture moderne et ses adeptes. La foule envahit les music-halls, les caf'conc', les cirques, les parcs d'attractions comme Luna-Park, les marchés de l'occasion des timbres à la brocante. Celui du Carreau, dit Jean-François Barrielle, est *« le plus beau gueuloir du dimanche »*. Le cinématographe s'ouvre peu à peu à toutes les bourses et conquiert son avenir sans mot dire.

On se cogne aussi. Des nuées de paroissiens, après l'office du matin, échangent nombre d'horions avec les tenants de l'anticléricalisme. Le comité des femmes chrétiennes s'oppose à ceux qui crient *« A bas la calotte ! »* On manifeste contre la République et son « régime abject » qui vide les congrégations avec la participation du petit père Combes. Les croyants étaient *« censés quitter l'autel en état de grâce, ils en revenaient oints d'un œil au beurre noir »*... Il y a aussi les dimanches « cocardiers » et ceux des grands-messes de gauche : les meetings socialistes de Jaurès, les réunions rituelles au Mur des fédérés.

On découvre aussi son corps comme on baisse son chapeau devant les sciences. Les unions cyclistes foisonnent. Courses de vélocipèdes, de haies, matches de lutte, de tennis. Autre forme de sport, la danse invite les fanatiques au très exotique et très chaloupé tango.

On va de plus en plus vite et de plus en plus loin. Le train dessert la campagne, c'est-à-dire les banlieues, où des citadins recherchent des « points de vue » pour y admirer la ville. L'autobus et le rail s'affrontent. Aux meetings, on célèbre l'aéroplane. Les chevaux cèdent le pas à l'automobile : splendide De Dion-Bouton !

C'est le règne du Touring-Club, qui signalise villes et carrefours aux torpédos égarées. Le train emporte déjà des théories de touristes vers la mer. Prudent, on ne trempe que les orteils dans le flot trompeur. Mais les cités balnéaires donnent une nouvelle occasion de se regarder.

La première guerre mondiale sonne le glas des « oisifs » anciens. Les années 20 sont celles des fortunes « fulgurantes ». La T.S.F. rompt le cercle de famille autour du piano, le téléphone s'étend et la voiture se démocratise. Record national de 1924 : 447 915 automobiles. Les Auberges de jeunesse se fondent sur l'idéal de la vie en groupe. Tout est prêt pour le rendez-vous du Front populaire avec la technique et les loisirs. La loi du 21 juin 1936 fixe les deux semaines de congés payés et la semaine de quarante heures. Léo Lagrange, sous-secrétaire chargé des loisirs et des sports — *« le ministre des sombres dimanches »*, dit la droite, — expédie par cars et trains entiers la population ouvrière vers les plages et la montagne. Les vacances, le week-end, les loisirs, sont devenus un phénomène collectif, un fait de société.

Finalement l'idée des trente-cinq heures, ce n'est pas si bête... A quand la semaine des trois dimanches ? Qu'on fasse encore plus la fête et qu'on s'offre le luxe de la nostalgie.

BERNARD ALLIOT.

★ **QUAND DIMANCHE ÉTAIT JOUR DE FÊTE, de Jean-François Barrielle, Balland, 222 pages, 95 F.**

Voyage en pays d'obstétricie

● ***Deux ouvrages sur l'histoire de l'accouchement.***

LE pouvoir: sa quête et son partage. Voilà bien le « noyau dur », centre des controverses autour de la naissance. Accouchement « naturel », sans douleur, accouchement dans la joie, démédicalisation et convivialité retrouvées, le débat est d'actualité. Il n'est pas neuf: ses racines plongent en plein dix-neuvième siècle. C'est là, quelques années avant la Révolution française que, en Europe, l'homme, médecin ou chirurgien, entreprend de supplanter la femme, matrone ou sage-femme. Avec lui, c'est le savoir qui prend le pas sur la tradition. Dans sa foulée, arrivent aussi le forceps et la césarienne. Il faudra encore attendre plus d'un siècle pour que trouvent place les règles élémentaires d'hygiène et d'aseptie.

Que s'est-il passé? Pourquoi une telle révolution? En dépit d'une bibliographie médicale abondante, on ne disposait guère d'études rétrospectives. « *Une des surfaces*, explique Philippe Ariès, parlant de la naissance, *que les historiens avaient encore laissées en blanc sur la carte des terres inconnues promises à leurs nouvelles explorations* ».

Deux auteurs — une universitaire et un médecin — ont fait le voyage exploratoire, remontant « à la charnière des Lumières » pour observer, comprendre, raconter. De ces explorations croisées, de ces voyages en pays d'obstétricie, ils ramènent deux ouvrages complémentaires. Deux ouvrages d'érudits qui éclairent d'un jour nouveau les tendances actuelles de l'obstétrique comme les controverses qu'elles nourrissent.

Dans le foisonnement des détails, des dates, des ouvrages médicaux et des documents administratifs, une constante apparaît bien vite: la lutte pour le pouvoir. L'Église avait déjà tenté de contrôler l'activité des matrones, suspectes de sorcellerie. Le corps médical y parviendra, non sans heurts.

Incapables, méchantes, violentes, responsables des taux élevés de morts maternelles et fœtales, les sages-femmes sont l'objet de campagnes de dénigrement systématique. Elles tenteront bien de se défendre. Pourtant, déjà leur procès est instruit. Condamnées, elles devront s'effacer devant l'homme.

Des cours d'initiation à l'obstétrique sont organisés dans tout le royaume par l'une d'entre elles: Mme Le Boursier du Coudray « agrégée à la communauté des maîtres-chirurgiens de Clermont-Ferrand ». On construit des mannequins, des poupées de chiffon, on reproduit les mouvements de descente du fœtus.

Dans les années qui précèdent la Révolution française, les gardiennes de la tradition vont à l'école. Le corps médical est cependant vainqueur, mais la lutte se déplace sur d'autres fronts, opposant les médecins et chirurgiens, l'école de Paris à celle de Montpellier, les obstétriciens entre eux, Jean-François Sacombe à Jean-Louis Baudelocque.

Deux textes admirables retenus par Bernard This témoignent de l'intensité du combat: deux « requêtes » présentées par des « enfants à naître ». L'une en 1751 aux censeurs du Collège royal des médecins de Londres, l'autre en 1782 aux « Seigneurs des États du Languedoc ». Deux textes anonymes dont Bernard This cherche à identifier les auteurs, menant l'enquête en plein dix-huitième siècle, « corrigeant » le portrait officiel du célèbre Baudelocque et réécrivant à cette occasion l'histoire de l'obstétrique.

« *Un enfant d'aujourd'hui*, écrit Philippe Ariès, dans la préface de l'ouvrage de Mireille Laget, *n'a jamais vu ni naître ni mourir. Il a vu quelqu'un partir à l'hôpital et n'en jamais revenir ou bien revenir avec un vivant de plus* ».

Les professionnels de la science médicale, que Philippe Ariès définit comme « la plus hautaine et la plus méprisante », percevront-ils à temps la nécessité d'une redistribution de leur pouvoir? Celui qui, en 1782, prenait la plume au nom des « petits et très petits enfants qui désirent ardemment de jouir de la lumière » aurait alors en partie été entendu.

JEAN-YVES NAU.

★ **« NAISSANCES. L'ACCOUCHEMENT AVANT L'AGE DE LA CLINIQUE », de Mireille Laget. Ouvrage préfacé par Philippe Ariès. 346 pages, 89 F.**

★ **« LA REQUÊTE DES ENFANTS A NAITRE », de Bernard This, Seuil. 256 pages, 69 F.**

Autour de la naissance

A qui appartiennent ces heures qui séparent, pour le bébé, la nuit de la lumière ? Les corporations et les catégories se bousculent au portillon de la vie : médecins, sages-femmes, obstétriciens, accoucheurs, psychiatres, pédiatres, psychologues, kinésithérapeutes. Mais aussi psychanalystes, poètes, journalistes... Et encore ? Les femmes et les bébés.

C'est vrai, on allait les oublier. On les oubliait, les enfants, jusqu'à ce qu'un médecin, il y a dix ans, ne vienne lancer une évidence qui fit scandale parce qu'elle s'exprima de manière plus poétique que scientifique : la naissance, disait-il, c'est aussi l'affaire des bébés. Accueillons-les mieux. Ce médecin, Frédérick Leboyer, parla de la souffrance de l'enfant et plaida pour une *« naissance sans violence »*. Quel forfait ! La Faculté en frémit encore. Aujourd'hui, Leboyer n'exerce plus la médecine. Mais, non content d'avoir restitué la naissance à l'enfant, le voici qui prétend que, parmi les spécialistes de la naissance, il y a aussi les peintres. C'est à leur savoir très particulier — la lumière est essentielle, comme dans la mise au monde — qu'est consacré son dernier livre, *le Sacre de la naissance*. On s'y promène religieusement.

La religion de la naissance ? C'est précisément ce contre quoi part en guerre une femme, Marie-José Jaubert, qui n'en est pas à ses premières colères contre les charlatans de la naissance qui veulent faire croire qu'ils ne souffrent pas. Dans *Ces hommes qui nous accouchent*, elle passe en revue — avant de les passer au fil de son stylo-épée... — certaines des expériences les plus en vogue de la nouvelle naissance. Ce ne sont que gourous sectaires, illuminés dangereux, hommes épris de pouvoir, femmes méprisées. Les « nouveaux », selon elle, sont pis que les « anciens » dans leur volonté de priver la femme de son accouchement. Pis, parce qu'elles se disent progressistes. Un livre souvent injuste, parfois bien utile, mais qui, au total, laisse surnager une amertume agressive et talentueuse.

Rendre la naissance aux femmes, c'est aussi les aider à dépasser les « normes » sociales liées à l'âge de la fécondité. Dans *Ces maternités qu'on dit tardives*, trois femmes font le portrait et l'éloge de celles qui affrontent la société en choisissant d'être mères au-delà de trente-cinq ou quarante ans, après avoir bénéficié d'une vie « autonome ». Il s'agit d'une petite minorité qui montre la voie d'une revendication d'avenir : libérer le *« temps fertile »* et situer l'enfant *« dans un parcours élargi »* pour la mère.

Se réapproprier la naissance, c'est aussi le but de ce « père célibataire » qui a tenu le « journal » de... sa grossesse. Il n'y a pas de raison de s'arrêter, puisque la naissance est l'affaire de chacun.

Illustration tirée du « Sacre de la Naissance » de F. Leboyer.

BRUNO FRAPPAT.

★ **CES MATERNITÉS QU'ON DIT TARDIVES, de Catherine Valabrègue, Colette Berger-Forestier et Annette Langevin. R. Laffont, 224 p., 58 F.**

★ **CES HOMMES QUI NOUS ACCOUCHENT, de Marie-José Jaubert, Stock 2, 224 p. 59 F.**

★ **LE SACRE DE LA NAISSANCE, de Frédérick Leboyer, Phébus, 208 p., 73 illustrations, 235 F.**

★ **LE JOURNAL DE GROSSESSE D'UN PÈRE CÉLIBATAIRE, de Pierre Leenhardt, Presses de la Renaissance, 190 p. 49 F.**

histoire

Paris en mémoire

Retrouver le fantôme de la ville ancienne

IL y a dans les photographies qui nous viennent du temps passé un aspect troublant, on devrait dire : spectral. Ces femmes et ces hommes qui revivent sous nos yeux sont des morts. Et pourtant ils sont là, irrécusables. Les nus de Belloc, par exemple, sont immortels. Ces corps féminins sont mis en scène une fois pour toutes, comme si rien désormais ne pouvait en ternir la grâce ni la jeunesse – et cependant les spectateurs que nous sommes ne peuvent s'empêcher de les savoir défaits dans le tombeau. C'est peut-être ce sentiment fugitif, mais fort, qui sépare la photographie la plus médiocre du tableau réaliste le mieux accompli : on y sent le passage du temps.

Dès lors qu'il s'agit de la ville, et surtout de Paris, cette sensation de l'indéniable et du périssable mis ensemble se fait plus vive. On songe au poème de Baudelaire, certes ! mais également à ce curieux phénomène urbain auquel les poètes sont attentifs : que sous la ville actuelle persiste le fantôme de ce qu'a été hier cette même ville. Or la métamorphose de Paris sous le Second Empire fut considérable.

Le rôle de Haussmann

Le baron Haussmann, préfet de la cité, trancha, modela, modifia, structura et restructura la ville dix-sept années durant (1). Il fut critiqué (2). On lui prêta des intentions qui n'étaient pas dans son esprit, ce qui est injuste. On mésestime souvent, lorsqu'il s'agit de lui, l'aspect de spéculation qui accompagne son ouvrage, alors qu'il n'est que de lire *la Curée*, d'Emile Zola, pour prendre mesure de cet aspect-là. Dans Haussmann, il est vrai, tout n'est pas bon, il s'en faut. Mais tout n'est pas mauvais, et Sébastien Loste, préfacier du si beau livre de Michel Cabaud : *Paris et les Parisiens sous le Second Empire*, a raison d'insister sur ce point. D'autant qu'ici, dans cet album, les témoignages des photographes sont décisifs.

Ces photographes se nomment Nadar, Baldus, Delton, Aguado, Marville, les frères Bisson... Nous sommes à la fois à la naissance du nouvel art et d'un nouveau siècle. Les techniques se multiplient, les modes changent, l'art de vivre se remodèle, et déjà l'œil obstiné contemple et fixe le personnage et le paysage. Voici Verdi et voilà Richard Wagner. Ici, Courbet. Ailleurs, Adelina Patti. En feuilletant l'ouvrage, on découvre Merry Laurent, dont s'éprit Mallarmé ; Frédérick Lemaître en Robert Macaire ; les yeux hallucinés de Baudelaire ; Victor Hugo posant devant une tenture ; Rachel faisant un pied de nez ; vingt, trente autres.

Le paysage est donné par le Paris du Second Empire, celui qui cesse d'appartenir aux siècles anciens pour devenir à grands traits celui dans lequel nous vivons aujourd'hui. Aux rues sombres, aux ruelles, succèdent les grands boulevards. A ce qui était tortueux se substituent les longues perspectives. Dès lors, la vie elle-même se met à battre d'un autre rythme. Les photographes sont là, qui épient et qui témoignent.

On les prend pour des artisans, ce sont des artistes. Si l'on songe à ce qu'impliquait alors la prise de vues ! Le poids des appareils, la délicatesse des plaques, les difficultés de la mise en place, le temps de pose. Autant de problèmes qui se posaient et qu'il fallait résoudre. Le miracle, c'est que ces problèmes ont été résolus par des hommes qui avaient de la technique plein la tête, mais qui – en même temps – *savaient voir*. Il paraît que les frères Lumière ne croyaient pas du tout à l'avenir du cinématographe.

Ce livre-ci démontre que les photographes de la seconde moitié du dix-huitième siècle croyaient en la mémoire de l'œil. Et c'est pour notre plaisir.

H. J.

★ PARIS ET LES PARISIENS SOUS LE SECOND EMPIRE, par Michel Cabaud. Texte de présentation par Sébastien Loste. Commentaires de l'iconographie par Eliette Bation-Cabaud. Album 35 × 25 cm, 320 pages. 495 F.

(1) L'éditeur Guy Durier a reproduit en deux volumes les *Mémoires* du baron Haussmann portant sur les grands travaux de Paris entre 1853 et 1870.

(2) Le même éditeur a donné en un seul volume le pamphlet de Jules Ferry, *les Comptes fantastiques d'Haussmann*, et l'analyse du libéral hongrois J.-E. Horn, *les Finances de l'Hôtel de Ville*.

Les dessous d'une métropole

LES dessous, ceux de Paris, on peut les entendre de deux façons : celui des rues et des maisons, les gigantesques « étages inférieurs » de la capitale. Et aussi ce dessous de l'histoire, petite ou grande, ses coulisses.

Pour les premiers, Simon Lacordaire nous propose une longue promenade en quatre étages : les eaux souterraines, les carrières et les catacombes, les égouts, et, enfin, notre métropolitain. Des carrières ouvertes sous Lutèce, pour bâtir Paris, dans les premières décennies de notre ère (et dont les arènes de Lutèce sont sans doute un vestige), aux carrières d'Amérique, ainsi nommées parce que leur plâtre, d'une qualité exceptionnelle, était très apprécié à New-York, et qui ne furent fermées que voilà tout juste cent ans, c'est l'incroyable richesse de Paris sous-sol (pierre, argile fine, gypse) qui a permis de faire de Paris surface ce qu'il est aujourd'hui.

Dix-neuf siècles de creusements, d'enlèvements, de comblements et d'effondrements, excusez du peu ! Et il fallut creuser encore pour évacuer d'une ville hypertrophiée (qui fut longtemps la plus peuplée d'Occident) les « niagaras » d'eaux sales et les immondices qui se déversaient jusqu'au dix-huitième siècle dans les rues. Creuser encore pour donner aux millions d'ossements empilés au charnier des Innocents une sépulture commune, à la fois hygiénique (c'était le but recherché) et romantique : ce furent les catacombes.

Encore, et enfin, pour transporter les vivants. Notre métro n'a pas cent ans, et si la décision de le réaliser tel que nous le connaissons a demandé plus de trente ans aux administrations rivales (1890-1895), sa construction a été étonnamment rapide.

On a trouvé de tout dans ces centaines de kilomètres de creusements de toutes sortes : des salles mystérieuses, des tunnels dans lesquels, dès le seizième siècle, on pouvait aller en carrosse d'une résidence royale à une autre ; un lambeau du linceul de Marat ; et de l'or, certainement beaucoup d'or, qui ne fut pas nécessairement déclaré aux autorités de surface.

Le livre de Simon Lacordaire raconte tout cela avec beaucoup de vivacité. Un petit reproche : des négligences irritantes. Passe pour le calcaire *lutétien* (pour *lutécien*) ; mais *horizontabilité* (pour *horizontalité*) ne passe guère mieux que la *merde* dans laquelle un préfet-baron se refuse à tremper ses mains. Mais, consolation, c'est le genre de reproches qu'on ne fait qu'à un livre excellent par ailleurs...

Il n'y a pas loin, de ces souterrains bourrés d'anecdotes historiques à l'histoire anecdotique de Paris que nous content, à travers des chroniques qu'ils ont la discrétion de reproduire telles quelles, Jacques Borgé et Nicolas Viasnoff.

Tragi-comédies

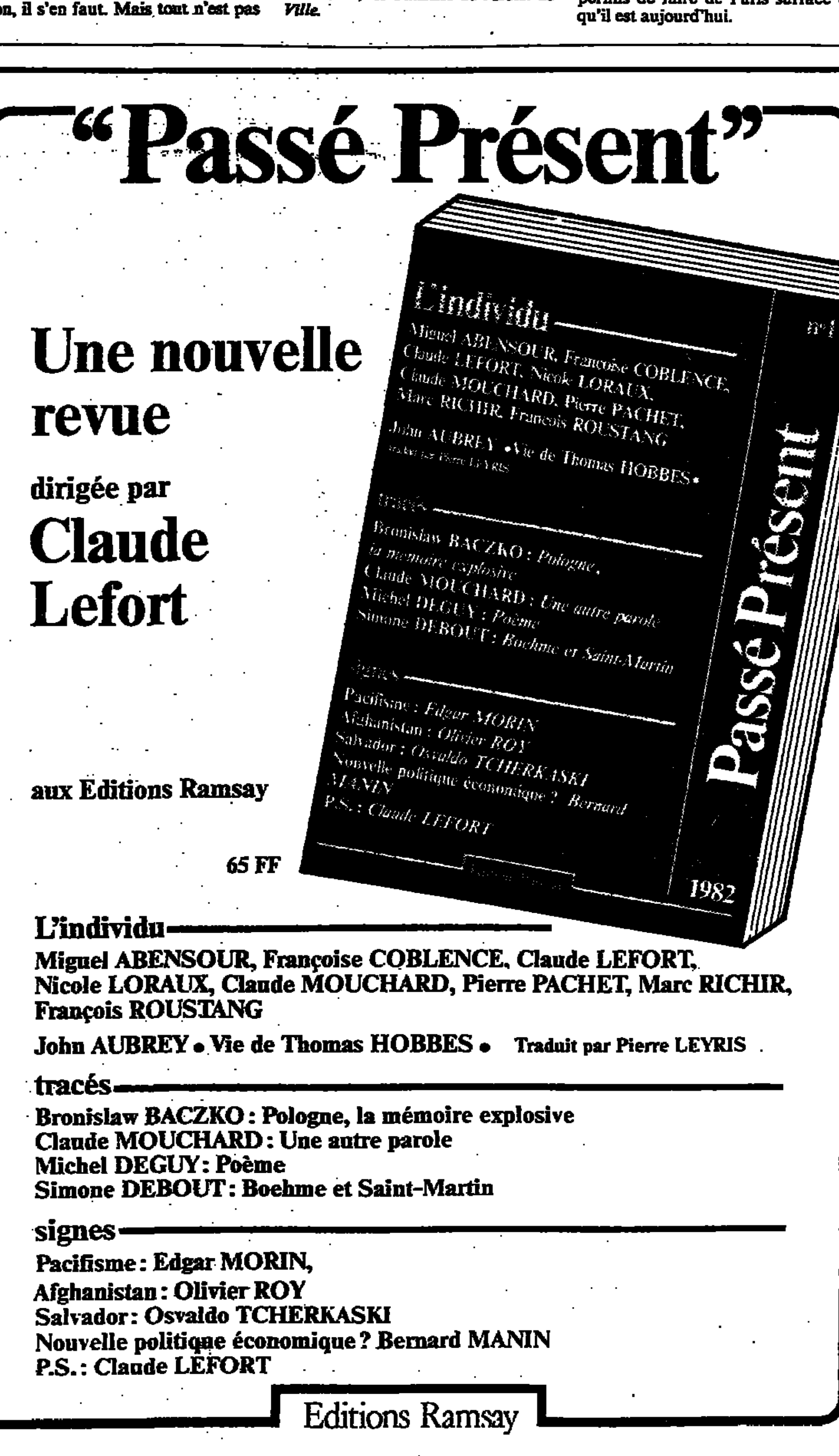
Il y a là-dedans du connu, que l'on a plaisir à revivre (la fin malheureuse de Montmorency-Bouteville, duelliste impénitent et rebelle, les soupers du régent, les mésaventures tragi-comiques de la « déesse Raison » – guillotinée pour des propos séditieux et beaucoup plus sensés que ceux qu'on lui faisait tenir sous sa défroque de Raison déifiée, – la conspiration de Malet) ; et du moins connu, que l'on découvre avec amusement : un déjeuner très fellinien avant la lettre, offert par Grimod de la Reynière, et qui coûta la somme, énorme pour l'époque, de 10 000 livres, quelque 500 000 francs actuels ; ou l'histoire époustouflante de ces trois « larbins » de bonne maison, et d'assez d'esprit, qui se firent, l'un après l'autre, passer pour Victor Hugo auprès d'un bas-bleu de province venu de Paris voir son grand homme.

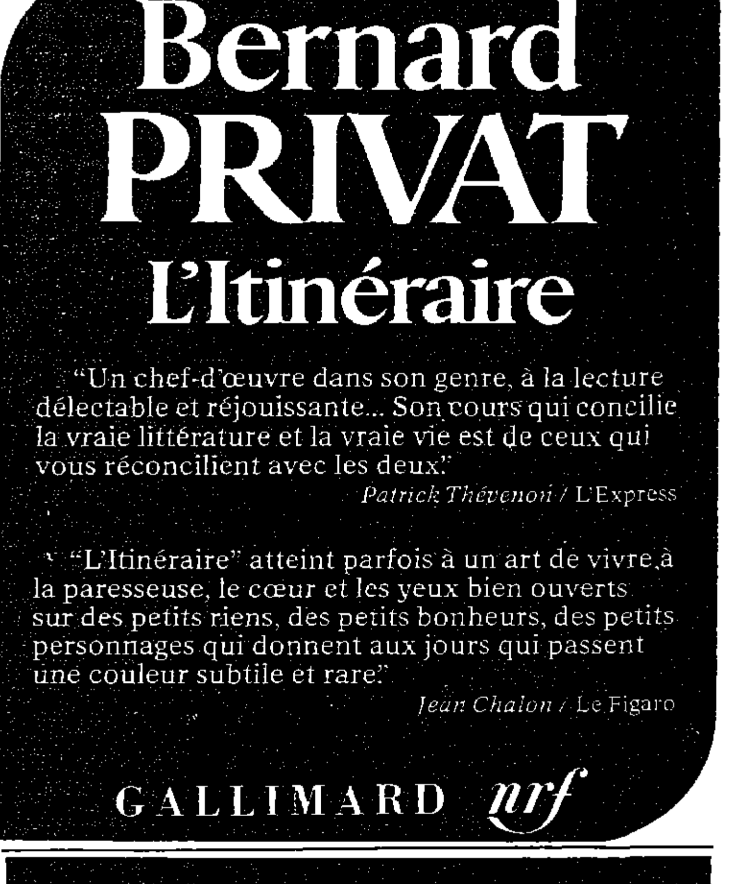
Ces tragi-comédies, ces farces et même ces drames sont racontés avec élégance et enjouement. C'est cela aussi, Paris.

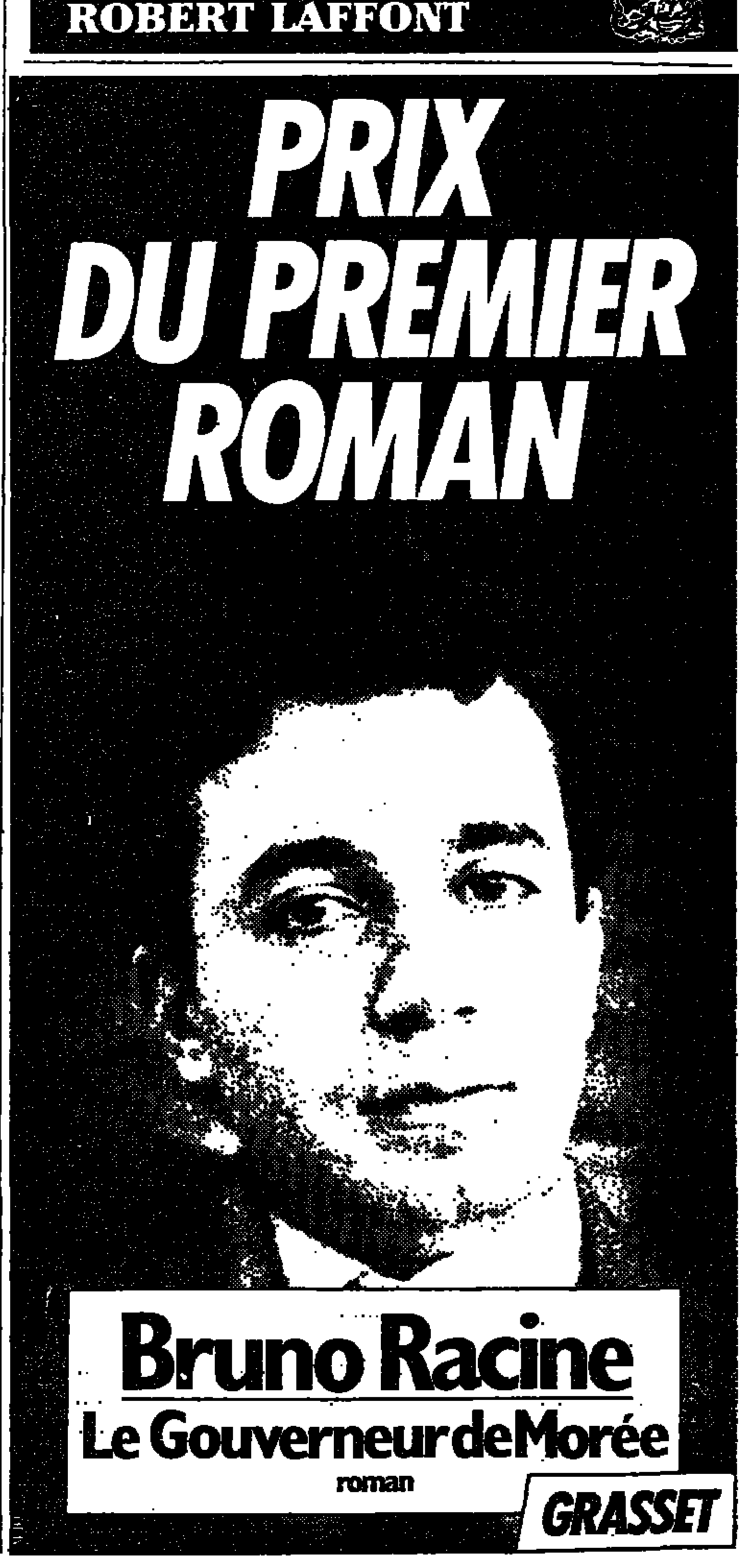
J. C.

★ HISTOIRE SECRÈTE DU PARIS SOUTERRAIN, par Simon Lacordaire, 234 pages, Hachette, 75 F.

★ PARIS, VINGT SIÈCLES DE CHRONIQUES SURPRENANTES, réunies par Jacques Borgé et Nicolas Viasnoff, 416 pages, Balland, 79 F.







Cadeaux de fêtes

De 30 à 150 francs

Tendresse à l'économie

Des idées de cadeaux pas chers du tout, ou pas trop onéreux, à disposer sur la table de réveillon ou au pied du sapin de Noël.

Jusqu'à 30 F

Les matériaux naturels ont toujours des amateurs. Dans la nouvelle boutique « Tête de bois », située à Beaubourg, tout est en bois : coupe-papier (8 F), minuscules plumiers (10 F), moulin à sel (17 F). En bambou tressé, un criquet stylisé est un porte-brosses à dents mural (9 F) ; en ruban de bambou, une pochette à courrier s'accroche au mur, 19 F (Le monde sauvage). Des petites boîtes rondes, octogonales ou rectangulaires, en marbre et nacre (25 F) sont proposées par Isabelle Valognes dans ses deux boutiques, rive gauche ou rive droite.

Les objets-gags font rire, mais ils peuvent aussi être utiles. Comme ces deux mini-boîtes de Coca-Cola, pour le sel et le poivre (15 F) ou ces peignes - porte-clés très colorés, en forme de cornet de glace (15 F) ou de briquet, 19,50 F (Pier-Import). Pour la baignoire, un bateau en plastique gonflable où poser le savon (19 F) ; pour la voiture ou le sac, une petite lampe-torche décorée d'un Mickey ou d'un Donald, 23 F (Munier).

De 30 à 50 F

La boutique « L'imprévu » mérite bien son nom ; sa collection de trente pots-pourris en témoigne. Des cadeaux-surprises, mis dans des petits pots de verre, sont prétexte à jeux de mots : du pot-lytechnique (boîte à outils miniature) au pot-aux-roses (fleur baromètre) ou au pot-gnon (tirelire). De quoi s'amuser, entre 30 et 37 F.

Dans la nouvelle boutique « Architec'tonic », tout est néo-classique avec goût : mobilier, tissus et objets. Parmi ceux-ci, des petits cubes de marbre clair (30 F), des polyèdres en marbre noir veiné or (35 F) et une boîte de forme oblongue, en pierre blonde, 45 F.

A l'« Espace véranda », récemment ouvert dans l'île Saint-Louis, plantes et fleurs en tissu encadrent des objets pour la table et la maison. Deux bougeoirs jumeaux en verre à torsades, venus de Finlande, s'accompagnent de petites bougies-boules rouge vif (40 F) ; un cendrier ressemblant à une boule un peu aplatie est fermé par un couvercle, 49 F.

De 50 à 100 F

Près du Trocadéro, une autre nouvelle boutique réunit tout ce qui est en verre, dans un décor de murs tendus d'un tissu Napoléon III rouge et or. A côté des verres et carafes de tous les styles et de toutes les formes, de multiples objets jouent la transparence : un tout petit beurrier surmonté d'une cloche (50 F), une coupelle en verre torsadé, découpée en forme de trèfle (55 F), une carafe à liqueur, de petite contenance, ainsi qu'un flacon à whisky cubique, 81 F l'une ou l'autre (Juste vert).

Pour les passionnés de généalogie, un poster est illustré d'un grand arbre avec des emplacements où inscrire toute sa parentèle (56 F) ; pour les économes, en prévision des hausses de carburant, une tirelire figure une pompe à essence, 95 F (Munier).

Plus futiles mais très décoratifs, deux petits chaussons-cendriers sont en céramique dorée ou argentée (60 F la paire) ; un vase en pâte de verre opalisée est orné de fleurs en relief, rose et vert tendre, 80 F (Isabelle Valognes).

Retour au bois naturel avec une boîte-cadre, de format carré, dans laquelle on peut introduire un petit objet ou des fleurs séchées (54 F) ; une grosse bougie ronde et parfumée est toute cerclée de bois (60 F) et une jardinière cubique, en fines lattes, est fixée à un support mural, 62 F (Tête de bois). Pour des « doigts verts », six petits outils de jardinier en chambre sont réunis dans un étui en rotin, avec anse et couvercle (85 F) ; un pratique anse de couvercle (85 F) ; un pratique rangement pour les accessoires de bureau est un casier vertical, à plusieurs étages, en fin tressage de lamelles de bambou, 95 F (Le monde sauvage).

De 100 à 150 F

Un cadre à photo circulaire, en pâte de verre opalisée blanc ou noir, évoque le style 1925, 110 F (Isabelle Valogne). Pour faire fleurir une jacinthe en plein hiver, un vase spécial à long col est en verre d'un bleu profond (115 F) : une salière et sa petite cuiller en verre sont insérées dans une coque argentée, 120 F (Juste vert).

Double jeu pour une boîte à cigarettes plate, en bois, dont le couvercle est un mini-damier (120 F) et pour une boîte ronde, également en bois, contenant un minuscule échiquier (140 F) ; en forme d'amphore, un vase en céramique qui ressemble à de la pierre, en bleu cendré, 130 F (Architec'tonic).

Cendriers ou vide-poche, ils sont carrés et en albâtre, soit à rayures de ton vif (120 F), soit à carreaux blancs et beige (140 F) ; un vase, de forme aplatie, est en céramique d'un noir brillant sur laquelle se détachent des tiges et fleurs colorées, 150 F (Espace véranda).

Pour ranger ses colliers, bracelets et autres parures, une petite commode à bijoux en bambou tressé de teinte blonde possède cinq tiroirs ; et cet original coffret à bijoux mesure 23 cm de haut, 15 cm de large et 19 cm de profondeur, 150 F (Le monde sauvage).

JANY AUJAME.

★ Tête de bois, 11, passage de l'Horloge, 75003 Paris. Le monde sauvage, 86 et 101, rue Saint-Denis, 75001 Paris. Isabelle Valognes, 53, avenue de La Bourdonnais, 75007 Paris et 140, avenue Victor-Hugo, 75116 Paris.

Pier-Import, 122, rue de Rivoli ; 12, boulevard de la Madeleine, Forum des Halles, Maine-Montparnasse à Paris ; Bordeaux, Grenoble, Lyon, Marseille, Nantes, Rouen, Strasbourg, Toulouse. Munier, 87, avenue Niel, 75017 Paris.

L'Imprévu, 34, rue de Citeaux, 75012 Paris.

Architec, tonic, 34, rue de Varenne, 75007 Paris.

Espace Véranda, 45, rue Saint-Louis-en-l'Ile, 75004 Paris.

Juste vert, 33, rue des Sablons, 75016 Paris.

Parfums de Noël

La troisième génération de parfums voit le jour avec « Esprit de parfum » de Christian Dior. Il s'agit d'une nouvelle formulation, lancée d'abord en « Miss Dior », tête d'affiche de la griffe, dont l'équilibre des essences synthétiques et naturelles permet de retrouver la ténacité et le sillage du parfum du couturier de l'avenue Montaigne, lancé en extrait au début des années 50. A l'époque, le parfum, cadeau rare et cher, relevait plus de l'étagère du boudoir que du geste quotidien. On rêvait de se voir offrir « Femme » de Rochas, symbole de l'après-guerre, dans sa présentation à l'emballage ovale, habillé de dentelle noire.

Aujourd'hui, « Esprit de parfum », invention française et terme générique mondialement déposé par Christian Dior, atteint une concentration très proche de l'extrait à un prix accessible. « Miss Dior » est toujours aussi chypré, à note de tête fraîche de bergamote, corps fleuri de jasmin, sur fond de mousse de chêne qui retient et reflète tous les composants. A partir de 145 F environ, le vaporisateur compact de 30 millilitres.

POUR ELLE.

« K. L. », de *Karl Lagerfeld*, dans un flacon cristallin en forme d'éventail, enveloppe comme un vêtement, créant une aura émouvante et luxueuse de fleurs, de fruits tropicaux, d'épices et de bois rares.

Dans le mode oriental, « Ispahan », d'*Yves Rocher*, en flacon bleu, évoque Schéhérazade.

« Nombre noir », de *Shiseïdo*, doit à l'iris une note poudrée sur fond floral chypré.

« Prélude », de *Balenciaga*, complète le sillage de « Michelle », d'inspiration orientale, en flacon ovale à bouton doré coiffé de rouge.

« Trophée », de *Lancôme*, est dédié aux sportifs, une eau de toilette verte suggérant le sous-bois des terrains de golf, tout comme la balle coiffant le flacon blanc.

Parmi les innombrables coffres-cadeaux qui s'étalent aux Galeries Lafayette, au Printemps et aux Trois-Quartiers, à partir de 100 F, celui d'« Ivoire », de *Pierre Balmain*, offre une eau de toilette, un extrait pour le sac et un savon à 295 francs et devient ensuite un coffret à bijoux.

Jean-Louis Scherrer préfère un vaporisateur et un savon hexagonal. « Fleurs de fleurs », de *Nina Ricci*, en vaporisateur rechargeable (50 ml) s'accompagne aussi de son savon, tout comme « Nocturnes », de *Caron*, à 160 F ; sac habillé à glands en cuir noir pour « Arpège », de *Lanvin*, qui contient un flacon d'extrait et une eau de toilette. Tous les *Rochas* sont présentés en sac à bandoulière de cuir rouge, gris ou bordeaux contenant un parfum (13 ml) et 50 ml d'eau.

Les grands crus de *Guerlain*, atomiseurs d'eau de toilette, sont habillés de neuf dans un écrin en métal doré finement ajouré, à partir de 235 F. *Chanel* miniaturise son flacon de laque noir bagué or rechargeable (15 ml pour le « n° 5 »), argenté pour le « 19 ».

« Quartz », de *Molyneux*, parfume aussi un très joli papier à écrire avec ses enveloppes.

Yves Saint-Laurent glisse dans une très belle boîte ovale dorée à godrons avec bandoulière à glands, suggérant celle de *Fabergé*, un poudrier et un rouge à lèvres avec fermeture à son sigle.

POUR LUI

Après « Drakkar noir » de *Guy Laroche* et « Gres Monsieur sport du printemps », *Louis Féraud* baptise « Fer » son premier parfum pour hommes, distribué à domicile par *Avon*, le géant du genre : un mélange de cardamone, patchouli et pommier sur fond épicé de muscade, mandarine et géranium.

« Devin » d'*Aramis*, senteur accompagnée de sept produits, correspond à l'appel écologique ressenti par le citadin dans l'attente du week-end campagnard, à notes boisées, fleuries et herbacées sous le soleil.

« De viris » rappelle les versions latines chez *Jacques Bogart*, suggère le feu de cheminée hivernal avec une pointe de cuir et de tabac.

« Pour lui » d'*Oscar de la Renta*, dans un flacon bleu-nuit allie le chypre aux senteurs vertes, légèrement ambrées, et s'accompagne d'un après-rasage « lotion vitale ».

Roger et Gallet, dans les coffrets, propose, à 120 francs, un flacon d'eau de toilette de 100 ml et un savon. Une boîte à thé carrée contient deux savons au santal, 150 francs.

« Men's Club », d'*Héléna Rubinstein*, comporte une eau de toilette et un savon moussant. « Grey flannel », de *Geoffrey Beene*, en trousse de cuir gris, contient eau de toilette, après-rasage et savon.

Chez *Hermès*, la trousse « Equipage », en simili-daim, contient un vaporisateur de toilette, un après-rasage et un savon, dans une boîte façon corne cerclée argent, à 145 francs.

« Paco Rabanne pour homme », présente dans un beau coffret noir, réutilisable, 60 ml chaque d'eau de toilette et d'après-rasage plus un savon.

« Balafre », de *Lancôme*, comporte, comme il se doit, un rasoir mécanique entre un flacon d'après-rasage et une mini-bombe de mousse à raser.

NATHALIE MONT-SERVAN.

Dans les sabots du jardinier

Du livre à la plante, de l'outil au cache-pot, de la mini-serre au bonsaï d'appartement et sans oublier les voyages spécialisés, il existe une gamme étendue de cadeaux susceptibles de garnir les sabots de Noël des jardiniers.

Bonsaï d'intérieur, il s'agit d'une véritable nouveauté qui devrait séduire. Enfin les bonsaï vont pouvoir décorer toute l'année l'appartement. Ils nous viennent surtout de Chine, ces Ficus, Nandina, Sageretia, Podocarpus... aiment chaleur et humidité. Vous pourrez les mettre en compagnie de palmiers de 2 à 3 mètres (1 500 à 3 000 F) ou plus petits supportant une luminosité faible (Rhapis : 300 F), de bambous d'intérieur (300 F), des Aralias Ming (450 F), ou encore de l'étonnant cyprès d'appartement Goldcrest au feuillage odorant vert clair (100 F). Toutes ces plantes et bien d'autres font partie des spécialités que proposent Rémy et Isabelle Samson – 25, rue de Chateaubriand – 92290 Châtenay-Malabry – Tél. : 702-91-99.

Des roses anciennes dont les amateurs redécouvrent les charmes : opulence, parfum exceptionnel même si la floraison souvent brève en juin ne peut apporter qu'un décor limité mais éblouissant. Ces rosiers introuvables pendant de longues années sont à nouveau disponibles (en nombre et variétés limitées) à partir de 30 F l'unité. Clause – 91220 Brétigny-sur-Orge, tél. : 084-95-84 ou chez Stylic-Rose – BP. 22 45300 Pithiviers.

Des orchidées en un choix somptueux et étonnamment varié. Odontoglossum et Phalenopsis (80 F), Cymbidium (100 F) Cymbidium en grosses potées de 4 à 9 hampes florales (600 à 1 000 F), Paphiopedilum (120 à 300 F), Cattleya (200 à 400 F) qu'un jardinier soigneux saura faire refleurir l'année suivante. Dans la même boutique, une collection de plantes de terre de bruyère, couvertes de boutons prêts à éclore avec le prochain printemps et à des prix fort compétitifs tout le mois de décembre. Vilmorin, 4, quai de la Mégisserie, 75001 Paris. Tél. : 233-61-62.

Pour semer par tous les temps, un élégant germoir d'intérieur, très design, composé de quatre tiroirs multidirectionnels équipés de feutres conservateurs d'humidité. En une à deux semaines, les graines fournies (cresson alénois, moutarde, soja, blé...) formeront de petites prairies décoratives gorgées de vitamines à ajouter dans la salade, les crudités, le potage ou un sandwich. Sculptures-jeux, 1, rue Véronèse, 75013 Paris. Tél. : 331-29-47. Prix : 160 F.

Des reproductions d'anciens ouvrages horticoles réalisées par Jeanne Laffitte, la spécialiste du reprint. *Le Potager d'un curieux*, un livre jamais égalé depuis son édition de 1892 (350 F) ou *l'Art de greffer*, de Charles Baltet (300 F). Edit. Jeanne Laffitte, 1, place Francis-Chirat, 13002 Marseille. Tél. : (91) 91-15-82.

Des éditions originales de livres anciens sur les plantes, la nature, les jardins chez Rousseau-Girard, 2 *ter*, rue Dupin, 75006 Paris. Tél. : 548-31-37 ou dans une toute nouvelle librairie spécialisée Cart-Tanneur, 11 *bis*, rue Vauquelin, 75005 Paris. Tél. : 336-02-85.

Des colombes brésiliennes en terre cuite, joli cache-pot à suspendre ou non (68 F), des pots en tronc de fougères arborescentes où se plairont orchidées et broméliacées (de 20 à 90 F), des couronnes de fleurs séchées (de 140 à 230 F) et d'innombrables objets et végétaux pleins d'originalité chez F. Despalles, 76, boulevard Saint-Germain, 75005 Paris. Tél. : 354-28-98.

Des roses nouvelles comme « Princesse de Monaco », une fleur somptueuse blanc crème bordé de rouge que la princesse avait choisie lors du Salon international de la rose à Monaco. « Espoir », aux grandes fleurs doubles d'un profond rouge groseille velouté, un autre rosier créé par Meilland et vendu au profit de la Ligue nationale contre le cancer. Vous pouvez aussi être tentés par les Meillandina, ces étonnants rosiers en pots ou les rosiers couvre-sol Meilland-Richardier, 50, rue Depéret, 69160 Tassin-la-Demi-Lune. Tél. : (7) 834-00-34.

Un voyage exceptionnel dans les jardins des vieilles demeures coloniales ouverts pendant une semaine par le Garden Club de Virginie. Organisé et accompagné par des spécialistes de la revue *Mon jardin et ma maison*, il conduira aussi à la découverte des merveilleux jardins botaniques de Philadelphie, de Washington, de New-York. Du 21 avril au 4 mai. Renseignements : Transports et Voyages, 25, rue de la Pépinière, 75009 Paris. Tél. : 266-90-90.

Deux ouvrages pour les amateurs de bonsaï : *les Bonsaï*, de Christine Stewart, bien illustré, avec des conseils techniques clairs et précis. Edit. Atlas (79 F.).

Les Bonsaï, de Gérard Leprêtre, un passionné qui consacre tous ses loisirs aux arbres miniatures et pourrait en apprendre à bien des « professionnels ». Ce livre est l'un des quatre-vingt-deux titres de l'excellente collection « la Vie en vert ». Rustica. Dargaud.

Le Larousse des arbres, arbustes et arbrisseaux, réalisé par des scientifiques de l'INRA qui ont su et voulu se mettre à la portée des amateurs. Inutile de préciser que le texte est rédigé avec tout le sérieux et la compétence voulus.

Plus de sept cents espèces décrites en trois cent trente-deux pages et neuf cents illustrations. Une foule d'informations sur l'histoire et la répartition des espèces. Un bon guide pour l'amoureux des plantes ou le promeneur curieux. Larousse, 200 F.

Des petites serres d'appartement en verre et bois ou verre et laiton, reproductions plus ou moins modernisées des serres victoriennes. Posées sur des socles de bois ou de pierre elles ont un charme fou. On peut les garnir de petites plantes vertes, d'orchidées ou de collections de cactées et succulentes. Prix variables selon la taille et le type de fabrication (de 400 à 2 000 F).

Charlane, 29, rue du Roi-de-Sicile, 75004 Paris. Le Cèdre rouge, 22, avenue Victoria, 75001 Paris. Tél. : 233-71-05.

MICHÈLE LAMONTAGNE.

Livres de table

Les livres peuvent faire partie des cadeaux gourmands des fêtes !

La recette du Christmas Pudding, bien d'actualité, vous la trouverez dans la réédition (Jeanne Laffitte) du livre étonnant d'Alfred Suzanne *la Cuisine et la pâtisserie anglaise et américaine* paru en 1904. Ainsi que celle d'un omelette de Noël avec crème, rhum et zestes de citron, amusante.

Freddy Girardet, de Crissier (près Lausanne), découvert depuis quelques années par l'intelligentsia de la nouvelle cuisine est, sans conteste, un grand cuisinier. Bien avant son succès, Catherine Michel (de la radio suisse) m'y avait conduit et j'avais aimé la spontanéité de son style (et aussi la variété savoureuse des pains helvétiques accompagnant sa cuisine). C'est Catherine qui a recueilli les propos et les recettes de Girardet (Robert Laffont, éditeur) et vous vous régalerez de cette lecture avant de vous régaler des filets de féra meunière à la brunoise de citron, câpres et tomates tout autant que des modestes poireaux à la vaudoise, des spätzli comme de la gelée de poulette.

La collection « Bouquins » (dirigée par Guy Schoeller chez Laffont) a l'avantage d'une reliure admirablement souple et celui de mêler tous les genres : histoire et essais, littérature classique et moderne, poésie, ouvrages de référence. Elle sort cette fois *Réussir votre cuisine*, de Martine Jolly. Un livre pratique. Un livre « *à se servir* » précise l'auteur.

Et voici les nouvelles recettes (*Mes nouvelles recettes à la télé*), de Michel Oliver (Plon éditeur). Recettes souriantes et de bonne humeur comme Michel est, à la lucarne, l'incarnation de la bonne humeur qui donne faim... Faim de recettes d'une simplicité certaine mais surtout si simplement expliquées que l'on aura l'impression de les avoir déjà réussies.

En dehors des restaurateurs, qui de nos jours, possèdent encore une cave ? Eh bien si et ce n'est pas l'ami Jacques Rouët, merveilleux connaisseur, qui me contredira. Et alors, je vous assure que le complément d'une bonne cave est un livre de cave bien tenu. Le voici édité par la *Revue du Vin de France* (18, rue Godot-de-Mauroy) et réalisé par Chantal Lecouty. Non seulement les « grilles » en blanc pour répertorier les précieuses bouteilles (et les moins bonnes, et les « mortes » !) mais un précis et précieux liminaire, panorama des vins de France, ainsi que les cartes des vignobles..

Mais le plus beau des cadeaux gourmands restera l'étonnant *Secrets des fermes au cœur de la France*, d'Henriette Dussourd (Berger Levrault). Des recettes bien évidemment mais aussi un texte – et des illustrations charmantes, photos d'un temps où l'on prenait le temps de vivre et de manger pour vivre. Et le « bouillon dépuratif de veau » ou le poisson-chat frit, l'omelette aux macaronis et la pompe aux grattons ont plus de saveur, fût-ce à la lecture, que tous les soufflés aux kiwis de la Terre !

COURTINE.

INFORMATIONS « SERVICES »

LA MAISON

Sur la table

Les arts de la table sont en mutation. Les listes de mariage, qui ont fait la fortune de bien des magasins, changent et s'allègent : moins de services ornementés et davantage d'objets divers, plus fonctionnels.

Les achats de vaisselle sont devenus plus impulsifs et ponctuels, pour changer de décor de table avec de nouvelles assiettes, sans s'encombrer d'une soupière et de plats. Un certain nombre de détaillants ont su s'adapter à cette évolution des goûts et du mode de vie. En particulier les cinquante magasins à l'enseigne Arts et Maison, répartis dans toute la France.

Il y a huit ans, plusieurs spécialistes des arts de la table, ayant confronté leurs problèmes d'expansion et de recherche de produits nouveaux, décidèrent d'unir leurs efforts. Le groupement d'achats Arts et Maison était né. Il adoptait la forme coopérative qui permet à tout moment d'admettre de nouveaux membres et assure à tous les adhérents les mêmes droits, selon le principe coopératif : un homme égale une voix.

« Se regrouper pour mieux acheter, et aux meilleurs prix, dit M. Thierry David, directeur d'Arts et Maison, *a été la première motivation. Mais nous avons, parallèlement, développé une politique de choix des produits pour affirmer notre image de marque. »* Sur une sélection faite par Thierry David et son équipe, le conseil d'administration (élu par l'ensemble des adhérents) détermine le choix des objets qui seront vendus dans tous les magasins du groupement. Trois critères orientent les décisions : la qualité, le prix et l'esthétique.

Porcelaine, orfèvrerie de table et cristallerie sont des fabrications françaises de grande qualité. Le groupement des achats pour les cinquante magasins permet (outre un bon rapport qualité-prix) d'assurer la régulation de l'approvisionnement de chaque boutique. Les clients peuvent ainsi obtenir dans des délais très courts les objets qu'ils commandent.

« La qualité esthétique de nos collections, explique M. Thierry David, *est notre objectif primordial. Nous nous efforçons de faire évoluer les goûts par la recherche de nouveautés, tout en étant très attentifs aux aspirations des consommateurs. »* Arts et Maison *développe d'ailleurs une conception* originale de la vente en se rendant à domicile pour présenter, dans l'ambiance de la pièce, divers modèles de services de table. Ceux-ci peuvent toujours s'acheter pièce à pièce, selon les besoins de chacun.

La puissance commerciale d'un tel groupement d'achats lui a permis de faire fabriquer des modèles exclusifs. Pour la porcelaine, huit services ont été créés à Limoges par Bernardaud, Haviland, Lafarge, Haviland et Parlon, Raynaud. Parmi ces exclusivités, une assiette octogonale blanche avec une fleur rose à longue tige, une assiette en céladon ornée d'une rose (120 F) et une assiette somptueuse dont tout le bord est décoré d'un motif du dix-neuvième siècle, *320 F. Dès l'an prochain,* Arts et Maison créera ses propres décors, fruits d'une collaboration entre ses stylistes et les porcelainiers de Limoges.

Le métal argenté est une autre spécialité des magasins de ce groupement. *Si les couverts se choisissent* toujours dans les styles classiques des orfèvres français de renom, les accessoires de table (qui connaissent un grand succès) ont un côté « mode » qui incite aux créations. Arts et Maison a ainsi *lancé une ligne « torsade » qui allie* la beauté du métal argenté à un motif très épuré. Dans cette collection, des seaux à champagne (simples ou doubles), des conservateurs à glaçons (920 F), des supports et couvercles de plats. D'autres *modèles exclusifs associent métal* argenté et cristal : confituriers, moutardiers, boîtes à biscuits.

JANY AUJAME.

★ Arts et Maison, 10, rue de Paradis, 75010 Paris. Tél. : 770-35-98, indique ses points de vente à Paris et en province.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du Jeudi 16 décembre :

DES ARRÊTÉS

● Relatif au concours d'admission à l'École polytechnique ;

● Portant recrutement particulier de professeurs des disciplines littéraires et de sciences humaines et des disciplines scientifiques ;

● Portant ouverture à titre expérimental du service Radiacom 200 et fixation de la tarification applicable à ce service.

loterie nationale

LISTE OFFICIELLE DES SOMMES A PAYER, TOUS CUMULS COMPRIS, AUX BILLETS ENTIERS

TRANCHE DE DECEMBRE DES SIGNES DU ZODIAQUE

TIRAGE N° 78 DU 15 DECEMBRE 1982

TERMINAISON	FINALES et NUMEROS	SIGNES du ZODIAQUE	SOMMES à PAYER F.
1	911	tous signes	400
	1 931	vierge	15 000
		autres signes	1 500
	5 071	cancer	15 000
		autres signes	1 500
	8 661	balance	15 000
		autres signes	1 500
2	7 182	poissons	10 000
		autres signes	1 000
	3 772	gémeaux	15 000
		autres signes	1 500
3	3	tous signes	100
	23	tous signes	300
	263	tous signes	500
	883	tous signes	500
	2 283	lion	10 100
		autres signes	1 100
	3 003	capricorne	10 100
		autres signes	1 100
	9 023	scorpion	15 300
		autres signes	1 800
	60 243	poissons	150 100
		autres signes	15 100
	38 303	balance	150 100
		autres signes	15 100
4	64	tous signes	200
	8 824	scorpion	10 000
		autres signes	1 000
	4 624	capricorne	15 000
		autres signes	1 500
	33 164	scorpion	150 000
		autres signes	15 000
	03 064	capricorne	4 000 200
		autres signes	150 200
5	25	tous signes	200
	5 665	sagittaire	10 000
		autres signes	1 000
	6 365	sagittaire	15 000
		autres signes	1 500
	22 025	capricorne	150 200
		autres signes	15 200
6	6	tous signes	100
	696	tous signes	500
6	898	tous signes	500
	5 868	taureau	10 500
		autres signes	1 500
	2 126	bélier	15 100
		autres signes	1 600
	10 846	verseau	150 100
		autres signes	15 100
	24 826	taureau	150 100
		autres signes	15 100
7	4 247	gémeaux	10 000
		autres signes	1 000
	9 557	balance	10 000
		autres signes	1 000
	2 387	lion	15 000
		autres signes	1 500
	11 357	gémeaux	150 000
		autres signes	15 000
8	2 868	cancer	10 000
		autres signes	1 000
	6 208	verseau	10 000
		autres signes	1 000
	3 298	taureau	15 000
		autres signes	1 500
	5 808	poissons	15 000
		autres signes	1 500
	60 318	bélier	150 000
		autres signes	15 000
9	529	tous signes	400
	8 849	verseau	15 000
		autres signes	7 600
	27 689	vierge	150 000
		autres signes	15 000
0	00	tous signes	200
	3 840	vierge	10 000
		autres signes	1 000
	4 370	bélier	10 000
		autres signes	1 000
	09 930	lion	150 000
		autres signes	15 000
	33 610	cancer	150 000
		autres signes	15 000
	34 540	sagittaire	150 000
		autres signes	15 000

PROCHAINS TIRAGES LE 22 DECEMBRE 1982
TRANCHE DE LA NEIGE A MALAKOFF (Hauts-de-Seine)
L'ARLEQUIN A PARIS

LOTO N° 50 : 4 — 6 — 26 — 40 — 41 — 49 — NUMERO COMPLEMENTAIRE 33

PROCHAIN TIRAGE LE 22 DECEMBRE 1982 VALIDATION JUSQU'AU 21 DECEMBRE APRES-MIDI

LOTERIE NATIONALE - TRANCHE DE DECEMBRE DES SIGNES DU ZODIAQUE - N° 78

PARIS EN VISITES

SAMEDI 18 DÉCEMBRE

« Musée Carnavalet », 15 heures, 23, rue de Sévigné, Mme Allaz.

« Hôtel de Sully », 15 heures, 62, rue Saint-Antoine, Mlle Garnier-Ahlberg.

« La Montagne Sainte-Geneviève : l'Université et la Sorbonne », 15 heures, vestibule d'honneur de la Sorbonne, Mme Legrégeois.

« Port-Royal », 15 heures, 123, boulevard de Port-Royal, Mlle Lemarchand. (Caisse nationale des monuments historiques).

« De Carthage à Kairouan », 15 heures, Petit Palais, Mme Angot.

« Exposition Oudry », 15 heures, Grand Palais (Approche de l'art).

« La peinture française au XVIIe siècle », 10 h 30, Louvre, porte Denon.

« Hôtel Soubise », 15 heures, 60, rue des Francs-Bourgeois, (Arcus).

« Exposition Fantin Latour », 11 heures, Grand Palais (Arts et curiosités de Paris).

« Les Impressionnistes au Jeu de Paume », 10 h 30, à l'entrée.

« Exposition Fantin Latour », 14 heures, Grand Palais, D. Bouchard.

« Exposition Fantin Latour », 15 h 15, Grand Palais, Mme Caneri.

« Hôtels et curiosités du Marais », 15 heures, métro Saint-Paul.

« La Cour de cassation et le Palais de Justice », 15 heures, métro Cité, Mme Moutard (Connaissance d'Ici et d'ailleurs).

« L'Opéra », 11 heures, marches côté droit.

« Musée de l'Assistance publique », 14 h 30, 47, quai de la Tournelle, Mme Hager.

« Place des Vosges, maison de Victor Hugo », 15 heures, 6, place des Vosges, Mme Hauller.

« L'étrange univers de la Dame à la licorne », 15 heures, musée de Cluny (Histoire et archéologie).

« Abbaye de Port-Royal », 14 h 45, 123, boulevard de Port-Royal, M. de La Roche.

« La Seine, ses vieux ponts, leur histoire », 14 h 30, devant le Théâtre du Châtelet (Paris autrefois).

« Une école de danse », 15 heures, angle rues Spontini et Benouville (Paris et son histoire).

« Quartier Saint-Sulpice », 15 heures, métro Saint-Sulpice (Résurrection du passé).

« La Conciergerie », 14 h 30, 4, boulevard du Palais, E. Romann.

« L'art irlandais », 15 h 30, Grand palais (Tourisme culturel).

« Caves, ruelles inconnues du Marais, abbaye Maubuisson », 14 h 30, 2, rue de Sévigné (Le Vieux Paris).

« Exposition Fantin Latour », 10 h 45, Grand Palais.

« Musée de la police », 14 h 30, 1 bis, rue des Carmes, Mme Ageon.

CONFÉRENCES

14 h 30, 30, rue Cabanis, Ch. Guasco : « Le Temple avant les Templiers » (Lutèce-Visites).

15 heures, Palais de la Découverte, G. Langlet : « Informatique et visualisation des molécules ».

15 heures, 12, rue Vivienne, J.-L. Bernard : « Tantrisme », et 17 heures, C. Truchot : « Le Raja yoga » (projections) (Ergonia).

16 heures, 84, rue de Grenelle, Radovan Nedelkovitch : « Les origines réelles du christianisme » (Société nationale d'horticulture de France).

16 h 30, 62, rue Saint-Antoine, Mme Garnier-Ahlberg : « Eglises cisterciennes de France » (projections).

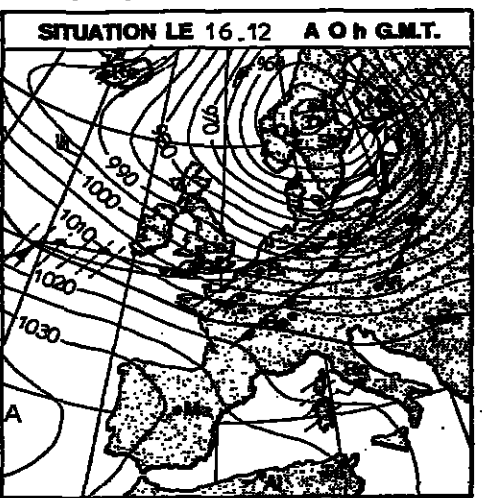
20 h 30, 199 bis, rue Saint-Martin, L. Buffard : « La connaissance de soi, des autres par la graphologie » (AMORC).

21 heures, 195, rue Saint-Jacques, J.-Y. Blot : « Au large de la Mauritanie, la découverte de la Méduse » (Institut océanographique) (projections).

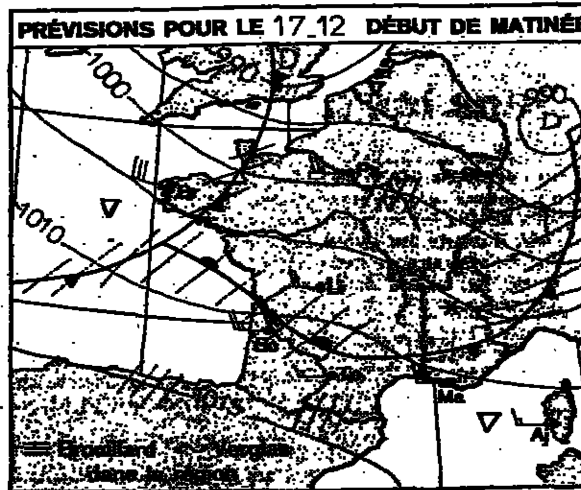
21 heures, Palais de la Découverte, A. Morala : « De l'atome à l'homme » (débat, diaporama) (entrée gratuite).

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 16.12 A 0 h G.M.T.



PRÉVISIONS POUR LE 17.12 DÉBUT DE MATINÉE



Evolution probable du temps en France entre le jeudi 16 décembre à 0 heure et le vendredi 17 décembre à minuit :

La France restera située dans le courant perturbé d'ouest à nord-ouest qui circule de Terre-Neuve à L'Europe occidentale. Une zone de pluie ayant abordé les côtes de la Manche jeudi matin, achèvera de traverser les régions méridionales vendredi. Ensuite, amorce d'un rafraîchissement vendredi. Sur l'Aquitaine, les Pyrénées, le Massif Central, les régions méditerranéennes et les Alpes, le temps sera encore très doux pour la saison et il pleuvra. En haute montagne, quelques chutes de neige, en moyenne montagne, fonte de la neige au sol. Sur les autres régions, soit un peu plus que la moitié nord, il fera un peu plus frais, le ciel sera très changeant avec succession d'éclaircies et de nuages donnant des ondées.

Au cours de la journée, aggravation par l'Ouest. Une nouvelle zone d'averses abordera la Bretagne, elle gagnera l'après-midi Normandie, région parisienne, Val-de-Loire, Vendée et Charentes puis l'ouest du Massif Central. Acalmie et léger mieux par contre sur l'Est et toutes les régions méridionales. Le vent d'ouest à nord-ouest soufflera assez fort en général et l'après-midi, avec le *passage* au nord-ouest, fortes rafales.

Entre le matin et l'après-midi, les températures ne bougeront pas beaucoup : sur la moitié nord 5 à 7 degrés et sur la moitié sud 9 à 11 degrés. Le refroidissement qui s'amorcera près de la Manche sera sensible sur la moitié nord samedi.

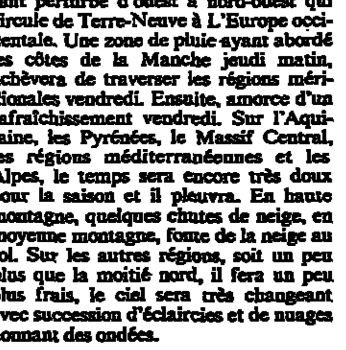
La pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était à Paris, le 16 décembre à 7 heures, de 1005,7 millibars, soit 754,3 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 15 décembre ; le second le minimum de la nuit du 15 décembre au 16 décembre) : Ajaccio, 13 et 8 degrés ; Biarritz, 13 et 13 ; Bordeaux, 14 et 12 ; Bourges, 12 et 11 ; Brest, 12 et 11 ; Caen, 12 et 10 ; Cherbourg, 11 et 9 ; Clermont-Ferrand, 13 et 12 ; Dijon, 5 et 5 ; Grenoble, 3 et 3 ; Lille, 12 et 9 ; Lyon, 5 et 3 ; Marseille-Marignane, 8 et 4 ; Nancy, 7 et 6 ; Nantes, 13 et 12 ; Nice-Côte d'Azur, 13 et 7 ; Paris-Le Bourget, 13 et 12 ; Pau, 13 et 12 ; Perpignan, 16 et 15 ; Rennes, 14 et 12 ; Strasbourg, 9 et 9 ; Tours, 13 et 11 ; Toulouse, 13 et 12 ; Pointe-à-Pitre, 29 et 22.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 16 et 4 degrés ; Amsterdam, 12 6 ; Athènes, 19 et 13 ; Berlin, 6 et 6 ; Bonn, 13 et 8 ; Bruxelles, 12 et 9 ; Le Caire, 22 et 13 ; Iles Canaries, 20 et 17 ; Copenhague, 9 et 3 ; Dakar, 23 et 20 ; Djerba, 17 et 11 ; Genève, 4 et 4 ; Jérusalem, 13 et 6 ; Lisbonne, 14 et 11 ; Londres, 13 et 6 ; Luxembourg, 10 et 5 ; Madrid, 10 et 0 ; Moscou, – 3 et – 2 ; Nairobi, 26 et 16 ; New-York, 9 et 0 ; Palma-de-Majorque, 15 et 11 ; Rome, 15 et 7 ; Stockholm, 2 et 1 ; Tozeur, 17 et 7 ; Tunis, 16 et 8.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

PRÉVISIONS POUR LE 17 DÉCEMBRE A 0 HEURE (G.M.T.)



UNE LETTRE DU DIRECTEUR DE LA MÉTÉOROLOGIE NATIONALE

Les prévisions peuvent être améliorées

Dans le Monde *du 1er décembre, nous rapportions les propos de M. René-Guy Soulage, directeur du laboratoire associé (au C.N.R.S.) de météorologie physique à l'université de Clermont-Ferrand-II. M. Soulage critiquait* « une trop forte centralisation de la météorologie dans notre pays ». *M. J. Labrousse, directeur de la Météorologie nationale, nous a adressé, en réponse, une lettre dint nous extrayons les passages suivants :*

Le vendredi 26 novembre, les informations du centre régional de Lyon, ainsi que celles des stations rattachées de Clermont-Ferrand et de Saint-Etienne, donnaient en début d'après-midi la prévision suivante, sur la région considérée, pour la soirée et la nuit à venir : temps frais, ciel couvert, avec précipitations plus abondantes sur le relief, sous forme de neige au-dessus de 600 à 800 mètres. La prévision était manifestement trop optimiste, surtout pour ce qui concerne la limite inférieure de la neige. Cependant – et il ne s'agissait que de signalisation puisque le phénomène venait de débuter – la station de Saint-Etienne commença à alerter dès 19 h 15 différents points sensibles : usine Renault voisine, CRIR de Lyon, gendarmeries du secteur (Saint-Etienne, Roanne, Montbrison...), etc. Le centre régional de Lyon diffusa à son tour vers 21 h 30, à l'ensemble de ses correspondants habituels (communauté urbaine de Lyon, S.N.C.F., diverses directions départementales de l'équipement, etc.), un bulletin spécial qui, valable jusqu'au samedi 27 à 10 heures, signalait des chutes de neige et du verglas au-dessus de 200 mètres.

Ce résumé appelle deux commentaires. D'une part, à grande échelle, le phénomène général, – à savoir l'arrivée par l'ouest, puis le ralentissement et la stagnation sur place d'un front froid, – avait été bien prévu, et ce, au moins trois jours à l'avance ; d'autre part, les phénomènes petits à l'échelle de la France, mais si importants par leurs conséquences, qui ont échappé à nos prévisionnistes étaient, tout au moins dans l'état actuel de nos connaissances et de nos moyens, imprévisibles, à moins d'une intuition géniale pouvant aussi bien mener; en d'autres circonstances, à des mises en alerte intempestives...

On peut, à partir de là, mieux appréhender les moyens de progresser. Des épisodes tels que celui dont il s'agit ici sont très peu fréquents, et la climatologie (c'est-à-dire l'examen de longues séries d'observations) ne serait d'aucune aide ; c'est bien la *prévision à court terme* qu'il faut améliorer, dans sa précision et dans sa finesse géographique. A cet égard, la France se trouve en avance sur la plupart des nations voisines puisqu'elle a déjà entrepris de développer un modèle de prévision numérique « à mailles fines », visant à prévoir le temps sur le territoire national à échéance de six à vingt-quatre heures avec une résolution de 35 kilomètres (au lieu de 150 kilomètres actuellement). Cependant, il ne s'agit pas uniquement d'exploiter la puissance croissante des ordinateurs, et on se heurte à des obstacles scientifiques fondamentaux : incorporation d'observations nouvelles, prise en compte de l'évolution à grande échelle, etc., qu'il n'est pas possible de détailler ici.

La responsabilité régionale de la prévision, souhaitée par M. Soulage, est déjà une réalité. En outre, la Météorologie nationale, parallèlement à une déconcentration administrative, entreprend, au fur et à mesure de ses possibilités, de renforcer les effectifs de ses régions. Cependant, les prévisionnistes régionaux, armés de leur expérience locale, puissamment aidés par la prévision numérique, ont encore besoin d'outils nouveaux pour répondre aux besoins de la *prévision immédiate* (à quelques heures d'échéance), *que les Anglais nomment « nowcasting ».*

A cet effet, notre plan d'équipement prévoit pour les années à venir un renforcement des régions météorologiques en moyens d'observation (réseau de radars, réseaux de stations automatiques) et de traitement de l'information en temps réel (centres de calculs régionaux, systèmes de diffusion de l'information satellitaire et radar) (...).

Parler du monopole de la Météorologie nationale comme le fait M. Soulage me semble erroné : ce monopole n'existe pas, et toute personne physique et morale peut organiser un service d'assistance météorologique. Surtout, cette approche aboutit à masquer les vrais problèmes, qui sont comme on l'a vu de nature scientifique et technique, et qu'on n'a donc aucun espoir de résoudre en agissant sur les structures...

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 3343

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I									
II					■				
III								■	
IV			■				■		
V		■							
VI					■				
VII			■		■				
VIII				■		■			
IX				■					
X									
XI	■							■	

HORIZONTALEMENT

I. Pour elle, le temps c'est de l'argent. – II. La petite est généralement plus coûteuse que la grande. Tout le monde a le droit de partager leur galette. – III. Le plus bêta des grecs. – IV. Caractères en l'air. On ne l'élève pas dans la douceur. Interjection. – V. Rail pour train-train administratif. – VI. Il faut une certaine pénétration pour le faire entre les lignes. Providence, pour certains privilégiés. – VII. Préposition. Est souvent décoré après avoir été au feu. – VIII. Personnage de western. Négation virgilienne. – IX. Patron lusitanien. Longue barbe. – X. Peut monter un bateau avec une certaine retenue. – XI. Vérifier les bosses et aussi les trous.

VERTICALEMENT

1. Technicienne de la mise en scène. – 2. Saint artésien. Non altéré. – 3. Cours étranger. Il est facile d'affirmer avec lui que l'argent ne fait pas le bonheur. Auteur d'un air universellement connu. – 4. Noires, elles ont le caractère d'une plume de corbeau. Pratiques. – 5. Résultat d'un divorce purement physique. Sable mouvant. – 6. Nid de rossignols. S'inscrit en faux. – 7. Pulsion chez Freud. Souffler ou couper le sifflet. – 8. Participe. Homme de bonnes relations. – 9. Peut transformer un laideron en femme séduisante.

Solution du problème n° 3342

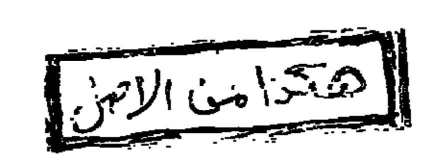
Horizontalement

I. Adiantums. – II. Malheur. – III. In ; bure. – IV. Ressaisir. – V. Aravis ; EC. – VI. Ne ; Tino. – VII. Ocrées. – VIII. Odeurs ; Aa. – IX. Sers ; uni. – X. Dorer. – XI. Uretérite.

Verticalement

1. Amiral ; ossu. – 2. Daner ; ode. – 3. Il ; Sancerre. – 4. Ahasvérus. – 5. Né ; aï ; er ; dé. – 6. Tubistes ; or. – 7. Urus ; Is ; Uri. – 8. Rien ; Anet. – 9. Stercoraire.

GUY BROUTY.



culture

PHOTO

L'envers de la médaille

Quand une institution propose à Henri Cartier-Bresson une médaille, il demande d'abord si elle est purement décorative. Si oui, il s'excuse, très civilement : « Vous prenez un grand risque en voulant m'honorer de la sorte, je suis entre le funambule et le pickpocket. » *Mais quand on lui promet de l'argent, il accepte, avec empresssement : il fait verser la somme sur le compte d'Amnesty International. Ainsi Cartier-Bresson vient-il de recevoir, en 1982, après Ansel Adams et Lennart Nilsson, le Prix de photographie de la fondation Erna et Victor Hasselblad, 150 000 couronnes suédoises.*

Il y a un mois, Henri Cartier-Bresson reçoit une invitation et un prospectus du Mois de la photo pour un colloque sur « l'acte photographique ». Cartier-Bresson n'a pas besoin d'aller trop en avant dans la jungle des praxis, *des* schèmes existentiels, *des* factuels et des apories, *des* mimésis, *des* aplatissements perspectivistes, *des* dévaluations luministes, *des* élargissements sémantiques, *des* actes iconiqes, *des nombreux* étant-là *ou* ici-maintenant. *Il prend sa plume sur le champ pour sabrer une franche réponse dalinienne :* « Messieurs, j'ai bien reçu l'acte II, scène II, que vous avez bien voulu m'adresser sur l'acte photographique. Profondément ému, je tiens à vous dire combien je suis sensible au dévouement que vous consacrez à l'acte de notre doigt grand masturbateur d'obturateurs lié à l'agent perturbateur qu'est notre organe visuel (voir : la dioptique, du *Discours de la méthode,* Descartes). Avec tous mes remerciements, avant de prendre mes jambes de reporter à mon cou, je vous prie d'accepter l'hommage d'un photographe repentant.

H. G.

EXPOSITIONS

L'HABITAT CRÉOLE AU CENTRE POMPIDOU

Permanences

Tout droit après la « grande » entrée par la piazza, au fond et à gauche, dans la salle de documentation du C.C.I. (Centre de création industrielle), est présentée une exposition, petite par la taille, mais grosse par le cœur, et consacrée à l'habitat créole en Guadeloupe. La présentation, scolaire, figée, tape-à-l'œil, ne sied pas trop à la démarche des auteurs, faite d'attention fine, de recherche simple. Mais, faisant abstraction de ce défaut, on isolera par la pensée les photographies, les plans clairs, les commentaires sobres (ils ne sont pas destinés aux spécialistes) de Jack Berthelot, architecte guadeloupéen, et en l'occurrence découvreur.

Car il n'est pas fréquent d'assister à la « découverte » d'une architecture visible à tous, et partant inconnue à chacun et à ceux qui l'habitent. C'est vrai de la belle, et bonne, et grande architecture, comme celle du dix-neuvième siècle métropolitain, rentrée en grâce il y a quelques années. Ça l'est aussi, même si l'esprit du temps s'y prête désormais avec un peu de complaisance, de la « petite » architecture, ou de l'architecture traditionnelle. Il faut là de savantes et patientes études pour inventorier les formes, les techniques, les matériaux, les adaptations qui font la vie et la cohérence d'un ensemble. En témoigne le Corpus de l'architecture rurale, *publié par le Musée des arts et traditions populaires et les éditions Berger-Levrault, dont chaque volume fait un cadeau tout indiqué, quoiqu'un peu austère, pour ceux qui passent Noël à la campagne, à la montagne ou à la mer (1).*

Jack Berthelot, lui, a regardé les constructions et les jardins de son île, et ceux des autres îles des Antilles, la Martinique surtout. Il en a recherché les constantes, les différences, en a analysé l'évolution, souligné les originalités. De ce travail, il a tiré l'exposition du C.I. — qui sous une forme plus discrète a déjà circulé dans ses terres d'origine, — et, avec Martine Gaumé, un livre en français, anglais et créole, publié à leurs frais (2). Un livre manifeste, car, si l'habitat guadeloupéen et martiniquais devait, comme cela s'est déjà passé dans d'autres îles des Antilles, céder la place à tel ou tel constructeur de maison clef en main et à leurs stéréotypes ordinaires, ce ne sont pas des barraques en tôle ondulée, comme on veut trop volontiers les voir, qui disparaîtraient, c'est un mode de vie, des rites, une histoire originale qui passeraient à l'as.

Or il se trouve que la case traditionnelle sait aujourd'hui intégrer des techniques et des matériaux modernes, le béton en premier lieu, sans pour autant se renier, qu'il s'agisse de la trame des pièces ou du système constructif. L'ancien refuge des esclaves, éphémère et mobile, se révèle ainsi d'une étonnante permanence. Mais on a vu ailleurs ce que valait telle permanence lorsque l'argent, sans clairvoyance ni scrupule, se mêle d'architecture.

FRÉDÉRIC EDELMANN.

1) Dernier volume paru : *le Comté de Nice.*

2) *Kaz Antiyé Jan Moun Ka Rété. l'habitat populaire aux Antilles,* Editions Perspectives créoles, 1, rue Victor-Hugo, Pointe-à-Pitre, 97110 Paris. Distribution en France : Editions caribéennes, 5, rue Lallier, B.P. 8709 – 75421 Paris, Cedex 09.

★ *Kaz Gwadloup-Habiter créole.* Centre Georges-Pompidou, jusqu'au 24 janvier.

MUSIQUE

CRÉATION A L'IRCAM

« Bhakti », de Jonathan Harvey

Encore peu connu en France en dépit du succès de son œuvre pour bande magnétique synthétisée par ordinateur : Mortuos plango, vivos voco, *réalisée à l'IRCAM et créée en 1980 au Festival de Lille, le compositeur britannique Jonathan Harvey (né en 1939), qui avait reçu commande de Vasso Devetzi pour l'IRCAM, vient à nouveau d'attirer vers lui les oreilles du monde musical avec* Bhakti *pour ensemble instrumental et bande synthétisée par ordinateur, dont l'Ensemble intercontemporain, placé sous la direction de Denis Cohen, a donné quatre exécutions successives (du 3 au 7 décembre) accueillies chaque fois avec le même intérêt.*

Divisée en douze mouvements courts en marge desquels l'auteur a noté un verset du Rigveda, cette composition se présente comme une suite dont chaque section possède son caractère et sa forme propres. Le premier morceau s'articule autour d'une note et c'est l'économie des moyens qui permet de prolonger la durée ; les sons instrumentaux « directs » et ceux, pré-enregistrés, que diffusent les haut-parleurs, se fondent avec une rare perfection. Le deuxième est une sorte de « mouvement perpétuel » au rythme imperturbable. Le troisième, au contraire, exclusivement instrumental, est consacré à l'élaboration mélodique progressive de la série de sons sur laquelle est basée la composition. Cette mélodie fera plusieurs fois l'objet de variations et de transformations. Il serait fastidieux de décrire aussi sommairement les phases successives de la partition, qui parvient à captiver l'attention durant cinquante minutes et témoigne d'une maîtrise peu commune de l'écriture instrumentale et de l'utilisation musicale de l'ordinateur dont les interventions s'intègrent parfaitement dans le résultat final.

S'il fallait faire une réserve, elle concernerait le caractère curieusement composite du style qu'on aimerait plus affirmé, mais rien n'est plus difficile à définir que le style d'un compositeur au vu d'une seule de ses œuvres.

GÉRARD CONDÉ.

« LA CLÉMENCE DE TITUS », à Nantes

Une intensité racinienne

Après Chambéry et l'Enlèvement au sérail, *l'engouement mozartien de nos provinces est encore confirmé par cinq représentations de* la Clémence de Titus *au Théâtre Graslin de Nantes, qui ont reçu un accueil assez étonnant pour ce sévère* opera seria *considéré pendant plus de cent cinquante ans comme une œuvre mort-née, incapable de tenir la scène. Ecrite après* la Flûte enchantée, *en un temps record, pour le couronnement à Prague de l'empereur Léopold II,* la Clémence *contient des airs et ensembles admirables, empreints de gravité, mais elle ne correspond nullement à la prodigieuse avancée que Mozart avait fait accomplir à l'opéra.*

Karl-Ernst Hermann, récemment à Bruxelles, avait dû déployer toutes les ressources de la dramaturgie pour habiller cette musique (surtout les interminables récitatifs) sans trame réellement dramatique. A Nantes, Jean-José Rieu, pour ses débuts de metteur en scène, a misé essentiellement sur une ferveur et une intensité quasi raciniennes, une grande pudeur d'attitudes comme celle des demoiselles de Saint-Cyr, dans un beau décor nu de Claire Belloc : une salle de marbre veiné bleu et gris, une terrasse en fuite, menant jusqu'à une étroite anfractuosité lumineuse, repaire de Titus, le puissant, le solitaire.

Malgré des moyens limités, cette réalisation, en concentrant l'attention sur le lyrisme de Mozart à travers des personnages emblématiques, atteint à une sorte d'authenticité essentielle. La distribution très jeune, fait vibrer des personnages aux nerfs tendus à se rompre dans lesquels on ne peut s'empêcher de voir Mozart jetant, avant de mourir, ses dernières forces, les derniers feux de son génie.

Francine Laurent porte à son comble la dureté, l'ambition de cette Vitellia qui joue cruellement de l'amour de Sextus, l'oblige à assassiner Titus ou le retient quand ce même Titus veut faire d'elle son épouse... Pourtant l'étoffe de sa voix, malgré une indéniable technique, est encore trop sèche pour une héroïne de cette envergure.

Margarita Zimmermann, au contraire, sublime le personnage de Sextus par la sombre beauté de son timbre, la richesse de son phrasé, la rigueur de son jeu, qui expriment le terrible débat intérieur d'un être d'une grande noblesse. La douce Servilia d'Alison Hargan et l'Annius très tendre de Sonia Nigoghossian imagent joliment les personnages secondaires dépassés par le drame qui les entoure.

Face à ces rôles féminins, Keith Lewis impose un Titus moins conventionnel que de coutume. Et s'il laisse vivre Sextus, ce n'est peut-être pas, comme on le dit trop facilement, pour donner de son règne une image flatteuse, mais, du moins chez Mozart, par amitié.

Malgré l'excellent style que Vittorio Negri impose à cette représentation, la réussite n'atteint pas celle du Turc en Italie *ici-même l'an passé ; Rossini est moins exigeant que Mozart et l'Orchestre des Pays de Loire ne semble pas encore assez affiné et homogène pour une œuvre d'une perfection aussi acérée.*

JACQUES LONCHAMPT.

■ **Le grand prix de la chanson d'Outre-mer – d'une valeur de 10 000 F – a été décerné pour la première fois par la Société nationale de radio-télévision d'outre-mer (R.F.O.), le secrétariat d'État aux DOM-TOM et la SACEM, à l'auteur-compositeur martiniquais Marius Cultier pour sa chanson en créole « Concerto pour l'oiseau et la fleur ». Les Guadeloupéens Félix Proto et Jean Courta ont de leur coté reçu, respectivement, un deuxième prix et un prix spécial d'interprétation.**

THÉATRE

« LA PETITE SIRÈNE », à Saint-Denis

L'enfance saccagée

La mer, c'est, dans une lumière un peu froide et voilée, l'élégance d'une piscine avec ses carreaux de faïence et ses chromes (décor de Jean-Michel Quesne). S'y enlacent et tourbillonnent, la grand-mère sorcière, la sirène et ses sœurs : de souples jeunes filles aux longues robes, sinueuses et glauques, de style Liberty, ornées d'immortelles sanglantes. On rit beaucoup et nerveusement, de rien. Ce serait cela, l'enfance.

Un jour, un beau garçon noyé vient glisser sur la piscine, c'est-à-dire au fond des sables. Et la sirène s'émeut de ce corps renversé, désirable. Alors, le jour de ses quinze ans, elle obtient de monter à la surface des eaux, et la grand-ère coupe sa longue robe, libérant ses jambes diaboliques, la livrant au risque de l'amour et de la vie.

Notre sirène est maintenant une chanteuse punk mais sa voix superbe (celle de Nina Hagen) elle l'a donnée pour le prix de ses jambes. Et elle s'effraie, autant qu'elle effraie, de cette humanité dure qui la rejette et qu'elle désire, qui la baillonne et veut l'entendre chanter. Passe le prince, la sirène ne le rencontrera pas. Troisième tableau, la chanteuse se réveille d'un malaise, sous les caméras et les projecteurs. De nouveau, la voix de Nina Hagen, devant un scintillant rideau d'algues vertes.

Avec cette relecture spectaculaire d'Andersen, Patricia Giros a réussi à dire la difficulté d'être femme, celle d'oser son désir. Mais à la douceur triste et comme résignée du conteur, elle a substitué une violence presque sauvage, cri de colère plutôt que plainte romantique, et d'autant plus fort qu'il se déploie sur un fond d'harmonie glacée, à travers la musique de Phil Glass et de Luciano Bério. Un cri qui dérange, celui de l'enfance saccagée.

BERNARD RAFFALLI.

★ Théâtre Gérard-Philipe de Saint-Denis, jusqu'au 21 décembre, puis en tournée. Rens. : tél. 243-00-59.

CINÉMA

« TELL ME », DE LEE GRANT

Le dernier départ

Voilà un film d'emblée sympathique. Lee Grant (une actrice de formation) a l'intelligence des êtres, des détails de la vie, d'humour et de compassion mêlés, et le cinéma est fort précieux lorsqu'il met ce genre de qualités au service d'une histoire.

L'histoire de *Tell me* est celle d'un vieux couple. David (Melvyn Douglas) est un peintre en bâtiment. Eva (Lila Kedrova) vit dans le souvenir de sa Russie natale. Entre eux, mille agacements se sont mués en intolérance et leur conflit, lorsque le film commence, se cristallise sur leur maison. David prétend qu'elle est trop grande et lourde pour eux, Eva quitterait son mari plutôt que son foyer et ses livres.

Lorsque David apprend qu'Eva est atteinte d'une maladie dont on meurt vite à son âge, il organise pour eux deux un grand voyage à travers les Etats-Unis chez leurs enfants, voyage qui s'achève en Californie auprès d'une de leurs petites-filles. Ils y découvrent la jeunesse d'aujourd'hui, mais aussi une vieille amie d'Eva et, dans cet ultime exil, le couple revient à l'amour de ses origines.

Lee Grant a travaillé son récit, multiplié les ellipses, s'intéressant davantage aux prolongements psychologiques des événements qu'aux événements eux-mêmes. Mais elle n'a pas été assez simple et rigoureuse dans la direction des acteurs, dans le choix et la mise en scène des situations. Si Melvyn Douglas est un vieillard plein de dignité et de charme, Lila Kedrova est un peu trop souple et vive pour son rôle, trop cabotine. Les images qui la hantent ne semblent pas peser sur son dos, elles finissent par devenir folkloriques.

Au fur et mesure, l'émotion perd donc de sa densité. On a le sentiment désagréable de voir des qualités parfois transformées en défauts. Même si l'affection que l'on porte à ces deux personnages à travers le regard de Lee Grant ne se dément pas.

CLAIRE DEVARRIEUX.

★ Voir les films nouveaux.

Vingt et un artistes français aux États-Unis

Pour la troisième fois, le ministère des relations extérieures attribue des bourses (7 000 F par mois) destinées à des artistes professionnels qui souhaitent compléter leur formation par un séjour aux États-Unis, qui peut durer entre trois mois et un an. Au cours de ce séjour, ils sont mis en contact avec leurs homologues américains – Merce Cunningham pour les danseurs, l'Actors Studio et la Dama pour les comédiens, John Cage pour les musiciens, des ateliers d'architectes ou des galeries pour les peintres, etc.

Les candidats sont sélectionnés par un jury que président MM. Michel Guy, ancien ministre de la culture, et Denis Seigneur. Dans chaque discipline, une personnalité désignée pour un an par le ministre des relations extérieures, sur proposition de M. Michel Guy, retient les noms des bénéficiaires. Ils sont, en 1983, au nombre de vingt et un, choisis par Fernando Montes (architecture), Anne et Patrick Poirier (arts plastiques), Jean Rouch (cinéma et audiovisuel), Igor Eisner (danse), Alain Direl (musique), Jean-Pierre Vincent (théâtre).

■ **Le Musée d'art moderne de la Ville de Paris a ouvert, le 14 décembre, une nouvelle librairie d'art dans ses salles du 11, avenue du Président-Wilson, 75116 Paris. Renseignements : 723-61-27, poste 350.**

SPECTACLES

théâtre

LES SPECTACLES NOUVEAUX

LE COCU MAGNIFIQUE. — Carré Silvia Monfort (531-28-34), 20 h 30.
LA DIXIÈME DE BEETHOVEN. — Madeleine (265-07-09), 20 h 45.
L'HERBE ROUGE. — Petit Montparnasse (320-89-90), 21 h 15.
LEONCE ET LENA. — Bastille (357-42-14), 22 h 30.
ULYSSE. — Centre Georges-Pompidou (277-12-35), 20 h 30.

Les salles subventionnées et municipales

COMÉDIE-FRANÇAISE (296-10-20) : 20 h 30 : Andromaque
CHAILLOT (727-81-15) : Grand Foyer 20 h 30 : Concert Berio par l'Ensemble de musique vivante (dir. : Diego Masson) ; 20 h 30 : Setrak (Liszt, sonate en si mineur) ; la Voix humaine, soprano : A. Béranger ; **Théâtre Gémier**, 20 h 30 : le Père.
TEP (797-96-06) : 20 h : les Possédés I.
PETIT TEP (797-96-06) : 20 h 30 : Lettre de Chine ; Porte close.
BEAUBOURG (277-12-35) **débats et rencontres - musée** : : Journées de culture russe en France : 16 h 30 : Les émigrations russes en France ; 18 h 30 : Le Théâtre russe en France : la Mort joyeuse ; 20 h 30 : La littérature russe contemporaine et les lecteurs français. — **Cinéma-vidéo** : 13 h, 16 h, 19 h : Nouveaux films B.P.I. : 15 h : Peinture-poésie : 19 h : Dennis Oppenheim ; 15 h : la Russie et les Russes dans le cinéma français. — **Concerts** : 18 h 30 : Une heure de musique de chambre avec les solistes de l'Eic : 18 h 30 : Mélodies pour chant et piano d'après P. Eluard.
THÉÂTRE MUSICAL DE PARIS (261-19-83), **Opérette**, 20 h 30 : la Veuve joyeuse.
THÉÂTRE DE LA VILLE (274-22-77) (au Théâtre de Paris), **petite salle**, 20 h 30 : la Fuite en Chine ; **Grande salle** : 20 h 30 : Une journée particulière.

Les autres salles

A DEJAZET (887-97-34), 20 h 30 : Varieta ; 22 h 30 : les Mirabelles.
ANTOINE (208-77-71), 20 h 30 : Coup de soleil.
ASTELLE - THÉATRE (238-35-53), 20 h 30 : le Malentendu.
ATELIER (606-49-24), 21 h : le Nombril.
ATHÉNÉE (742-67-27), 18 h 30 :Ma Elo. **Salle L.-Jouvet**, 21 h : Platonov ou l'homme sans père.
BOUFFES PARISIENS (296-60-24), 20 h 30 : En sourdine les sardines.
CARTOUCHERIE. — **Th. de l'Aquarium** (374-99-61), 20 h : Correspondance. — **Théâtre du Soleil** (374-24-08), 18 h 30 : la Nuit des rois. — **Atelier du chaudron** (328-97-04), 20 h 30 : les Soupirants.
CENTRE CULTUREL DU MARAIS (272-73-52), 20 h 30 : Boustifilles.
CENTRE CULTUREL SUÉDOIS (271-82-20) 20 h 30 : Philoctete le bourreau.
CENTRE KIRON (523-54-20), 20 h 30 : la Grande Imprécation devant les murs de la ville.
CINQ DIAMANTS (588-01-00), 21 h : Un si joli petit square.
CITÉ INTERNATIONALE (589-38-69) **Resserre**, 20 h 30 : Cendre rouge.
COMÉDIE CAUMARTIN (742-43-41), 21 h : Reviens dormir à l'Elysée.
COMÉDIE DES CHAMPS-ÉLYSÉES (723-37-21), 20 h 45 : Ça ira comme ça.
COMÉDIE ITALIENNE (321-22-22), 20 h 30 : Noblesse et bourgeoisie.
COMÉDIE DE PARIS (281-00-11), 20 h 30 : Moi.

CONSTANCE (258-97-62), 21 h : Pinok et Matho.
DAUNOU (261-69-14), 21 h : La vie est trop courte.
EDOUARD-VII (742-57-49), 21 h : la Dernière Nuit de l'été.
ELDORADO (208-45-42), 20 h 30 : les Rustres.
ESCALIER D'OR (523-15-10), 20 h 30 : 1981.
ESPACE-GAITÉ (327-95-94), 22 h : Kadoch.
ESPACE-MARAIS (271-10-19), 20 h 30 : le Mariage de Figaro.
ESSAION (278-46-42), I : 20 h 45 : les Palhasses ; II : 20 h 30 : Bethsabée - La Kabbale selon Aboulafia.
FONDATION DEUTSCH DE LA MEURTHE (258-67-55), 20 h 30 : Léonce et Léna.
FONTAINE (874-74-40), 18 h 30 : Mon Isménie - Gibier de potence.
GAITÉ-MONTPARNASSE (322-16-18), 18 h 30 : l'Ile de Tulipatan, 20 h 15 : Vive les femmes, 22 h, 18 h 30 : Michel Lagueyrie : Rouleur.
GALERIE 55 (326-63-51), 21 h : The Lover.
GRAND HALL MONTORGUEIL (296-04-06), 20 h 30 : la Poule à Jupiter.
HUCHETTE (326-38-99), 19 h 30 : la Cantatrice chauve ; 20 h 30 : la Leçon ; 21 h 30 : le Cirque. 22 h 30 : l'Amour, la Mort, la Bouffe et moi.
LA BRUYÈRE (874-76-99), 21 h : L. Rocheman : Grand-Père Schlomo.
LIERRE-THEATRE (586-55-83), 20 h 30 : Armaguedon.
LUCERNAIRE (544-57-34), I. 19 h : Moman ; 21 h : Six heures plus tard ; 22 h 15 :Tchoufa ; II. — 18 h 30 : J. Supervielle ; 20 h 30 : la Noce. **Petite Salle**, 18 h 30 : Parlons français : 22 h 15 : les Soupirs du lapin.
MARIGNY (256-04-41), 21 h : Amadeus. — **Salle Gabriel** (225-20-74), 21 h : l'Education de Rita.
MATHURINS (265-90-00), 21 h : L'avantage d'être constant.
MICHEL (265-35-02), 21 h 15 : On dînera au lit.
MICHODIÈRE (742-95-22), 20 h 30 : Joyeuses Pâques.
MONTPARNASSE (320-89-90), 21 h : R. Devos.
ŒUVRE (874-42-52), 20 h 30 : Sarah et le cri de la langouste.
PALAIS DES GLACES (607-49-93), 20 h 30 : Cie Ph. Genty.
PALAIS-ROYAL (297-59-81), 20 h 45 : Pauvre France.
PÉNICHE-THÉATRE (245-18-20), 21 h : Intrigues.
POCHE-MONTPARNASSE (548-92-97), 21 h : Flock.
POTINIÈRE (261-44-16), 20 h 45 : Sol dans : « Je m'égalomane à moi-même ».
89, QUAI DE LA GARE (583-15-63), 20 h 30 : la Manufacture.
SAINT-GEORGES (878-63-47), 20 h 45 : le Charimari.
SALLE VALHUBERT (584-14-18), 20 h 30 : les Petits Oiseaux.
STUDIO BERTRAND (783-99-16), 20 h 30 : les Burlingeurs.
STUDIO DES CHAMPS-ÉLYSÉES (723-35-10), 20 h 45 : les Enfants du silence.
TAI THÉATRE D'ESSAI (278-10-79), 20 h 30 : la Voix humaine, 20 h 30 : la Maison de poupée, 22 h. : Regarde les femmes passer.
TH. DE LA BASTILLE (357-42-14), 20 h 30 : Granit.
TH. DES DÉCHARGEURS (236-00-02), 18 h 30 : Yes, peut-être.
THÉATRE D'EDGAR (322-11-02), 20 h 30 : les Babas cadres ; 22 h : Nous on fait où on nous dit de faire.
THÉATRE DU LYS (327-88-61), 19 h : Voyage en Dualie, 22 h 30 : L'Enfant.
THÉATRE DU MARAIS (278-03-53), 20 h 30 : le Misanthrope.
THÉATRE DE MENILMONTANT (366-60-60), 20 h 45 : Famille Fenouillard dare dare.
THÉATRE DE PARIS (loc. 274-22-77), **Grande Salle**, 20 h 30 : une Journée particulière : **Petite Salle** : 20 h 30 : la Fuite en Chine.
THÉATRE DE LA PLAINE (842-32-25), 20 h 30 : la Nuit suspendue.
THÉATRE PRÉSENT (203-02-55), 20 h 30 : Enjeux la vie.
THÉATRE DES 400 COUPS (633-01-21), 20 h 30 : Ma vie en vrac ; 22 h : Excusez-moi d'exister.
THÉATRE DU ROND-POINT (256-70-80), 20 h 30 : Oh les beaux jours : II :20 h 30 : Camera Oscura.
THÉATRE 13 (588-16-30), 20 h 30 : Lorenzaccio.
THÉATRE DU TOURTOUR (887-82-48), 18 h 30 : Un bain de ménage : 20 h 30 : Le mal court.
VARIÉTÉS (233-09-92), 20 h 30 : Chéri.

Les concerts

SALLE PLEYEL, 20 h 30 : Orchestre de Paris, dir. J. Fournet (Roussel, Ravel, Enesco).
RANELAGH, 20 h : Didon et Enée (Purcell).
LUCERNAIRE, 19 h 45 : Trio de Clauzade (Vivaldi, Schubert, Mendelssohn) : 21 h : E. Valetti, D. Cobbi.
THÉATRE DES CHAMPS-ÉLYSÉES, 20 h 30 : F.-R. Duchable (Scarlatti, Schumann, Chopin).
SALLE GAVEAU, 20 h 30 : Orchestre du Conservatoire, dir. : F Pierre (Bach, Bartok, Stravinsky).
RADIO-FRANCE, **Auditorium 106**, 20 h 30 : Trio Deslogeres (Milhaud, Koechlin, Carles...) : Y. Henry, A. Moglia, E. Peclard (Arensky).
SALLE CORTOT, 20 h 45 : M. Chauveton, J.-M. Damase, J.-J. Doumene, B. Eidi. (Sauguet, Marchand, Sacre).
AMERICAN CENTER 21 h : Ph. Corner, T. Johnson.
ÉGLISE AMÉRICAINE, 20 h 30 : J. Koenig, R. Bank (Bach, Chopin, Koenig...).

Les festivals

FESTIVAL D'ART SACRE (277-92-25)
EGLISE ST-SÉVERIN, 21 h : R. Saorgin (Jullien, Grigny, Balbastre, Bach).
FESTIVAL D'AUTOMNE (296-12-27)
JEUNE THÉATRE NATIONAL, (271-51-00), 20 h 30 . La Comédie de Macbeth.

Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles
« LE MONDE INFORMATIONS SPECTACLES »
704.70.20 (lignes groupées)
(de 11 heures à 21 heures, sauf les dimanches et jours fériés)

Jeudi 16 décembre

En région parisienne

BAGNOLET, ATEM (364-77-18), 20 h 30 : Del Tango.
BRETIGNY, Gymnase A.-Delaune, 21 h : Orchestre de l'Ile-de-France, dir. : Jean Mercier.
GENNEVILLIERS, Théâtre (793-26-30), 20 h 45 : l'Eléphant d'or.
MARLY-LE-ROI, Maison J.- Vilar (958-74-87), 21 h : Ananda Quartet.
MONTREUIL, T.E.M. (859-17-32), 21 h : Premières rencontres.
SARTROUVILLE, sous chapiteau (914-23-77), 21 h : Cirque Griss.
SCEAUX, Gémeaux (660-05-64), 21 h : Vaudeville.
VINCENNES, Théâtre D.-Sorano (374-73-74), 21 h : M. Fanon. **Petit Sorano**, 21 h : Intimité.

cinéma

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)
15 h : Hommage à J. Huston : Casino Royale ; 19 h, Promenade avec l'amour et la mort : 21 h. Lettre du Kremlin.

BEAUBOURG (278-35-57)
15 h : l'Homme au chapeau rond de P. Billon : 17 h, jeune cinéma italien : Linea d'ombra de M. Targuetta et G. Fontana ; 19 h, festival des trois continents-Nantes 82 : Braise éteinte de H. Mauro.

Les exclusivités

AMERIQUE INTERDITE (A., v.f.) (**) : Rio-Opéra, 2e (742-83-54) ; U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22) ; Normandie, 8e (359-41-18).
L'AS DES AS (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse Pathé, 15e (320-12-06) ; Grand-Pavois, 15e (554-46-85) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01) ; Tourelles, 20e (364-51-98).
AVEC LES COMPLIMENTS DE L'AUTEUR (A. v.o.) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45).
LES AVENTURIERS DE L'ARCHE PERDUE (A., v.o.) : George-V, 8e (562-41-46). — V.f. : 3 Haussmann, 9e (770-47-55).
LA BALANCE (Fr.) : Quintette, 5e (633-79-38) ; Publicis Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Hollywood Bd, 9e (770-10-41) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (322-19-23) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Grand Pavois, 15e (554-46-85) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01).
BLADE RUNNER (*) (A., v.f.) : Opéra night, 2e (296-62-56).
LA BOUM N° 2 (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Le Paris, 8e (359-53-99) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Français, 9e (770-33-88) ; Maxeville, 9e (770-72-86) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Victor Hugo, 16e (727-49-75) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Wepler, 18e (522-46-01) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).
BRISBY, LE SECRET DE NIMH (A., v.o.) : Quintette, 5e (633-79-38) ; (v.o., v.f.) : Marignan, 8e (359-92-82) ; v.f. : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Français, 7e (770-33-88) ; Maxeville, 9e (770-72-86) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Mistral, 14e (539-42-43) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01) ; Gambetta, 20e (636-10-96).
BRITANNIA HOSPITAL (Ang., v.o.) : Quintette, 5e (633-79-38) ; Ambassade, 8e (359-19-08).
LES CADAVRES NE PORTENT PAS DE COSTARD (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Elysées Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).
CAMP DISCIPLINAIRE (A., v.o.) : Ermitage, 8e (359-15-71). — V.f. : Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Maxeville, 20e (770-72-86).
COMÉDIE ÉROTIQUE D'UNE NUIT D'ÉTÉ (A., v.o.) : Studio Alpha, 5e (354-39-47) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis Champs-Élysées, 8e (720-76-23). — V.f. ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10)
LE CRIME D'AMOUR (Fr) : Marais, 4e (278-47-86).
DE MAO A MOZART (A., v.o.) : Impérial, 2e (742-72-52) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).
DEUX HEURES MOINS LE QUART AVANT JESUS-CHRIST (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Ambassade, 8e (359-19-08).
DIVA (Fr.) : Movies, 1er (260-43-99) ; Panthéon, 5e (354-15-04) ; Ambassade, 8e (359-19-08).
DOCTEURS IN LOVE (A., v.o.) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; Arcades, 20e (233-39-36) ; U.G.C. Boulevard, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Images, 18e (522-47-94).
LE DRAGON DU LAC DE FEU (A.) v.f. : Napoléon, 17e (380-41-46).
E.T. L'EXTRA-TERRESTRE (A., v.o.) Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Kinopanorama, 15e (306-50-50) ; Mayfair, 16e (525-27-06) ; v. f. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Mercury, 8e (562-75-90) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Lumière, 9e (246-49-07) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Nation, 12e (343-04-67) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Secrétan, 19e (241-77-99) ; Wepler, 18e (522-46-01) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).
L'ÉTAT DES CHOSES (All., v.o.) : St-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; Escurial, 13e (707-28-04).
LE GENDARME ET LES GENDARMETTES (Fr.) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45).

LES FILMS NOUVEAUX

ANNIE, film américain de John Huston. V.O. : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Saint-Germain-Huchette, 5e (633-63-20) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; v.f. : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Français, 9e (770-33-88) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Mistral, 14e (532-52-43) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).
LA BARAKA, film français de Jean Valère : Forum, 1er (297-53-74) ; Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Rex, 2e (236-83-93) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; Paramount-City, 8e (562-45-76) ; Publicis-Matignon, 8e (359-31-97) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).
LA COURTISANE, film inédit de Robert Z. Léonard (1931). V.O. : Bonaparte, 6e (326-12-12).
FIREFOX, L'ARME ABSOLUE, film américain de Clint Eastwood. V.O. : Forum, 1er (297-53-74) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Paramount-City, 8e (562-45-76) ; v.f. : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Max-Linder, 9e (770-40-04) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétan, 19e (241-77-99).
MUTANT (*), film américain de Allan Holzman. V.O. : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; U.G.C. Boulevard, 9e (770-11-24) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Magic Convention, 15e (828-20-64) : Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).
OPÉRATION GREEN ICE, film américain d'Ernst Day. V.O. : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Paramount-City, 8e (562-45-76) ; v.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).
TRON, film américain de Steven Lisberger. V.O. : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; v.f. : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Français, 9e (770-33.88) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).

LA GUERRE DU FEU (Fr.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).
LA GUERRE D'UN SEUL HOMME (Fr.) : Studio Saint-Séverin, 5e (354-50-91).
LES GUERRIERS DU BRONX (*) (A., v.f.) : Gaîté Boulevard, 2e (233-67-07) ; Gaîté Rochechouart, 9e (878-81-77).
HECATE (Fr.) (*) Berlitz, 2e (742-60-33) ; Saint-Germain Village, 5e (633-63-20) ; Olympic-Balzac, 8e (561-10-60) ; Olympic, 14e (542-67-42) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).
HITLER, UNE CARRIÈRE (All., v.o.) : Vendôme, 2e (742-97-52) ; Quartier latin Pathé, 5e (326-84-65).
L'HONNEUR D'UN CAPITAINE (Fr.) : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40).
IDENTIFICATION D'UNE FEMME (It., v.o.) : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Studio de la Harpe, 5e (634-25-52) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; P.L.M. Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; v.f. : Impérial, 2e (742-72-52).
LA LOTERIE DE LA VIE (Fr.) : Marais, 4e (278-47-86).
LA MAISON DU LAC (A., v.f.) : Haussmann, 9e (770-47-55).
MAYA L'ABEILLE (Autr., v.f.) : Ciné-Beaubourg, 2e (271-92-36), hor. spéc. ; Saint-Ambroise, 11e (700-89-16).
LES MISÉRABLES (Fr.) : Rotonde, 6e (633-08-22) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Français, 9e (770-33-88) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59).
LA NUIT DE SAN LORENZO (It., v.o.) ; 14 juillet-Racine, 6e (633-43-71) ; 14 Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; 14 Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79). — V.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Montparnos, 14e (327-52-37).
L'OMBRE DE LA TERRE (Fr.-Tun.) : Studio de la Harpe, 5e (634-25-52).
PHILADELPHIA SECURITY (**) (A., v.o.) : U.G.C. Boulevard, 9e (246-66-44).
PINK FLOYD THE WALL (A., v.o.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17).
PLUS BEAU QUE MOI TU MEURS (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse Pathé, 14e (322-19-23) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01).
POLTERGEIST (A., v.f.) (**) : Paramount Opéra, 9e (742-56-31).
QUERELLE (All., v.o.) (**) : Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77).
LE QUART D'HEURE AMERICAIN (Fr.) : Biarritz, 8e (723-69-23) ; U.G.C. Boulevard, 9e (770-11-24) ; Montparnos, 14e (327-52-37).
QUE LES GROS SALAIRES LÈVENT LE DOIGT (Fr.) : Paramount Marivaux, (296-80-40) ; Marbeuf, 8e (225-18-45) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).
S.A.S. A SAN SALVADOR (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Rotonde, 6e (633-08-22) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; U.G.C. Boulevard, 9e (770-11-24) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic Convention, 15e (828-20-64) ; Images, 18e (522-47-94) ; Secrétan, 19e (241-77-99).
SUPERVIXENS (**) (A., v.o.) : Studio Cujas, 5e (354-89-22) ; Élysées Lincoln, 8e (359-36-14).
TELL... ME (DAVID ET EVA) (A., v.o.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Studio Logos, 5e (354-26-42).
THE THING (A., v.o.) (*) : Marbeuf, 8e (225-18-45). — (V.f.) : Miramar, 14e (320-89-52).
TIR GROUPÉ (Fr.) : Paramount Opéra, 2e (742-56-31).
UNE HISTOIRE SANS IMPORTANCE (Fr.) : Marais, 4e (278-47-86).
LA VENGEANCE EST A MOI (Jap., v.o.) (*) Studio Médicis, 5e (633-25-97).
VICTOR, VICTORIA (A., v.o.) : Movies, 1er (260-43-99) ; Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79). — V.f. : Impérial, 2e (742-72-52) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Montparnos, 14e (327-52-37).
UNE CHAMBRE EN VILLE (Fr.) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (326-58-00) ; Biarritz, 8e (723-69-23).
LES UNS ET LES AUTRES (Fr.) : Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).
YOL (Turc, v.o.) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (326-58-00) ; Biarritz, 8e (723-69-23). — V.f : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).

Les grandes reprises

ACCELERATION PUNK (A., v.o.) : Vidéostone, 6e (325-60-34).
ALICE AU PAYS DES MERVEILLES (A., vf.) : Rivoli-Beaubourg, 3e (272-63-32).
ALIEN (A., v.o.) (*) : Cluny-Palace, 5e (354-07-76) ; V.f. : Capri, 2e (508-11-69).
APOCALYPSE NOW (A.,v.o.) : Boîte à films, 17e (622-44-21).
LES ARISTOCHATS (A., v.f.) : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; La Royale, 8e (265-82-66) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Murats, 16e (651-99-75) ; Napoléon, 17e (380-41-46).
L'ARNAQUE (A., vf.) : Paris Loisirs Bowling, 18e (606-64-98).
L'ARNAQUEUR (A., v.o.) : Ranelagh, 16e (288-64-44).
LE BAL DES VAMPIRES (A., v.o.) (*) : Champo, 5e (354-51-60).
LA BELLE AU BOIS DORMANT (A., v.f.) : Napoléon, 17e (380-41-46).
BREL (Fr.) : Palace Croix-Nivert, 15e (374-95-04).
CABARET (A., v.o.) : Noctambules, 5e (354-42-34) ; Lucernaire, 6e (544-57-34).
CHANTONS SOUS L'OCCUPATION (Fr.) : Cinoches St-Germain, 6e (633-10-82).
LES CHARIOTS DE FEU (A., v.o.) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45).
CHÉRIE, JE ME SENS RAJEUNIR (A., v.o.) : Action-Ecoles, 5e (325-72-07).
LES CHEVALIERS DE LA TABLE RONDE (A., vf.) : Acacias, 17e (764-97-83), H.Sp.
LES DAMNÉS (It-All., v.o.) (*) : Palace Croix-Nivert, 15e (374-95-04).
DELIVRANCE (A., v.f.) (*) : Opéra Night, 2e (296-62-56).
LA DEROBADE (Fr.) Club, 9e (770-81-47).
DES SOURIS ET DES HOMMES (A., v.o.) : Espace-Gaîté, 14e (327-95-94).
EMMANUELLE (Fr.) (**) : Paramount-City, 8e (562-45-76).
L'EMPIRE DES SENS (Jap. vf.) (**) Arcades, 2e (233-39-36).
LES ENFANTS DU PARADIS (Fr.) : Ranelagh, 16e (288-64-44).
ERASERHEAD (A.,v.o.) : Escurial, 13e (707-28-04).
LA FEMME AUX DEUX VISAGES (A., v.o.) : Action Christine, 6e (325-47-46).
FEMME OU DEMON (A., v.o.) Gît-le-Cœur, 6e (326-80-25) Olympic, 14e (542-67-42) Acacias, 17e (764-97-83).
FRANKENSTEIN Jr (A., v.f.) : Opéra-Night, 2e (296-62-56).
GIMME SHELTER (A, v.o.) Vidéostone, 6e (325-60-34).
FREUD PASSION SECRÈTE (A., v.o.) : Action Christine bis, 6e (325-47-46).
GILDA (A., v.o.) : Olympic-Halles, 3e (278-34-15) ; Olympic-St-Germain, 6e (222-87-23) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Olympic-Balzac, 8e (561-10-60) ; 14 Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Olympic, 14e (542-67-42).
LA GUERRE DES ÉTOILES (A., v.f.) : Palace Croix-Nivert, 15e (374-95-04).
HELLZAPOPPIN (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47).
HISTOIRE D'O (Fr.) (**) : Lumière, 9e (246-49-07).
IL ETAIT UNE FOIS DANS L'OUEST (A., v.f.) : Haussmann, 9e (770-47-55).
JEREMIAH JOHNSON (A., v.f.) : Opéra-Night, 2e (296-52-56).
MACADAM COW-BOY (A., v.o.) : Champo, 5e (354-51-60).
MIDNIGHT EXPRESS (A., v.f.) (**) : Capri, 2e (508-11-69).
MONTY PYTHON, SACRÉ GRAAL (Ang., v.o.) : Cluny-Ecoles, 5e (354-20-12).
MONTY PYTHON, LA VIE DE BRIAN (Ang., v.o.) : Cinéma Présent, 19e (203-02-55).
NEW-YORK, NEW-YORK (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47).
PAPILLON (A., vf.) (*) Capri, 2e (508-11-69).
PANIQUE DANS LA RUE (A., v.o.) : Contrescarpe, 5e (327-78-37) Calypso, 17e (380-30-11).
PHANTOM OF THE PARADISE (A., v.o.) (*) : Cinoches Saint-Germain, 6e (633-10-82).
LE PORT DE L'ANGOISSE (A., v.o.) : Action Christine bis, 6e (325-47-46).
POUR 100 BRIQUES, T'AS PLUS RIEN (Fr.) : Bergère, 9e (770-77-58).
LE PROFESSIONNEL (Fr.) : Hollywood Boulevard, 9e (770-10-41).
LES QUATRE CAVALIERS DE L'APOCALYPSE (A., v.o.) : Action Christine, 6e (325-47-46) ; Mac-Mahon, 17e (380-24-81).
LA REINE CHRISTINE (A., v.o.) : Action Rive-Gauche, 6e (354-47-62).
SAMSON ET DALILA (A., vf.) : Paris Loisirs Bowling, 18e (606-64-98).
LE SHERIF EST EN PRISON (A., v.f.) : Opéra-Night, 2e (296-62-56).
LE TAMBOUR (All., v.o.) (*) : Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Cluny-Ecoles, 5e (354-20-12) ; U.G.C. Champs-Elysées, 8e (359-12-15) ; v.f. U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).
TOM JONES (Ang., v.o.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Olympic-Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Olympic-Balzac, 8e (561-10-60) ; 14 Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Escurial, 13e (707-28-04) ; Olympic-Entrepôt, 14e (542-67-42) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; (v.f.) : Lumière, 9e (246-49-07) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Images, 18e (522-47-94).
TOUT CE QUE VOUS AVEZ TOUJOURS VOULU SAVOIR SUR LE SEXE SANS JAMAIS OSER LE DEMANDER (A., v.o.) (**) Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36) ; St-Germain Studio, 5e (633-63-20) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).
UN TRAMWAY NOMMÉ DÉSIR (A., v.o.) : Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Olympic, 14e (542-67-42).
VOL AU-DESSUS D'UN NID DE COUCOU (A., v.f.) (*) : Arcades, 2e (233-54-58).
WANDA (A., v.o.) St-André-des-Arts, 6e (326-48-18).

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*
Gérant :
André Laurens, directeur de la publication
Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)

Imprimerie du « Monde »
5, r. des Italiens
PARIS-IX°

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395 - 2037

COMMUNICATION

« Libre expression à l'Assemblée nationale »

« Libre expression à l'Assemblée nationale » : c'est le thème de deux émissions qui seront diffusées, le 16 décembre sur TF 1, et le 23 décembre sur Antenne 2, à 19 h 45. Ces deux émissions, réalisées par Daniel Martineau et Noël Copin, ont un immense mérite : en montrant que les députés travaillent beaucoup hors de l'hémicycle, dans les commissions, les groupes de travail ou lors des réunions des groupes politiques, elles peuvent aider à combattre l'antiparlementarisme latent qui existe dans l'opinion publique et qui, pour une large part, est infondé.

Force est toutefois de constater que c'est une Assemblée nationale très « institutionnelle » que nous montrent TF 1 et Antenne 2, même si, pour la première fois, chaque groupe politique a accepté que des caméras filment l'une de ses réunion. Pour le reste, c'est le Palais-Bourbon tel que l'on peut l'imaginer : un cérémonial qui peut apparaître anachronique, par exemple la garde républicaine qui forme une haie, sabre au clair, pour le salut et l'arrivée du président de l'Assemblée nationale. La caméra s'arrête longuement aussi sur les statues, sur les magnifiques peintures qui ornent les plafonds, sur les lambris dorés. Bref, un décor un peu figé, en dehors de la vie.

On comprend bien que les députés se dévouent à leur tâche, que beaucoup d'heures de travail sont nécessaires pour préparer une intervention de dix minutes, comme le dit M. Mermaz, et que l'atmosphère des séances des six commissions permanentes est studieuse, la plupart du temps. On perd un peu le fil quand le commentateur tente d'expliquer la complexité de la discussion budgétaire ; on comprend à peu près par quel cheminement passent les amendements, mais on retient surtout le propos de M. Goux (P.S.), président de la commission des finances, qui n'est pas satisfait de ladite procédure, qui n'hésite pas à parler des chaises vides lors des réunions des commissions, et qui reconnaît que le spectacle de la séance publique consacrée aux fasicules budgétaires « *ne fait pas honneur à l'Assemblée nationale* ».

M. Goux n'est pas seul à le penser. Cela, on ne le dit pas. Comme on ne dit pas que cette deuxième partie de la loi de finances est un assommant marathon, que, pour rien au monde, on ne veut supprimer, étant donné qu'il constitue pour les députés de tous les groupes, une occasion unique de s'exprimer, à perte de vue ou presque.

Et les rouages ?

En fait on comprend que la machine parlementaire fonctionne admirablement bien et que l'Assemblée regorge de gens très compétents. Mais on ne sait pas comment elle fonctionne ni qui sont ces gens compétents : pas un mot sur les rouages. On ne parle ni de tous les collaborateurs des groupes, ni des administrateurs de grande qualité, ni du dévouement du personnel, huissiers, secrétaires, etc. bref on ne parle pas de tous ceux sans qui aucun travail législatif ne serait possible. Pas un mot sur les journalistes parlementaires : on ne sait pas quels sont leurs rapports avec les élus et avec l'administration, on ne peut se rendre compte que les hommes politiques recherchent leur contact ou les fuient, selon l'humeur, le moment, l'opportunité. On ne dit rien des « huissiers à chaîne » qui, à travers l'hémicycle ou dans les couloirs du Palais, portent de mystérieuses lettres.

On ne voit pas à quel point une séance peut tourner à la confusion la plus totale lors de la discussion des articles d'un texte difficile, notamment en raison de l'inexpérience ou – parfois – de la partialité du vice-président installé au « perchoir ». On n'assiste pas, évidemment, à ces suspensions de séance pendant lesquelles, dans le salon Delacroix, le représentant du gouvernement se livre à d'interminables palabres avec les députés de sa majorité pour échafauder un compromis. On ne voit pas les représentants de l'Élysée, de Matignon, de chaque groupe, qui surveillent les débats, prêts – en principe – à intervenir. On n'imagine pas non plus à quel point le règlement de l'Assemblée nationale peut être, pour celui qui le connaît bien, une arme redoutable pour retarder un débat.

On ne sait pas enfin que rares sont les députés qui rédigent leurs propres rapports parlementaires, laissant ce soin aux administrateurs des commissions spécialisées. On pourrait ainsi multiplier les exemples...

Au fond, on ne se rend pas compte que la vie existe aussi à l'intérieur de l'Assemblée nationale qui donne trop souvent, et à tort, l'impression d'être un microcosme. Il n'empêche : ce n'est pas une mauvaise émission. Il faudra en faire d'autres sur la vie de l'Assemblée nationale. – L.Z.

(1) On apprenait jeudi matin 16 décembre, à la présidence de l'Assemblée nationale, que cette partie de la déclaration de M. Goux, qui doit être diffusée le 23 décembre, sera supprimée. Bizarrement...

HACHETTE : l'audiovisuel au secours de l'édition

Il n'est pas facile de transformer une grande maison d'édition en groupe multimédias. C'est ce que tentent depuis deux ans les dirigeants de la Librairie Hachette, encouragés par les perspectives de développement des moyens de communication audiovisuels.

Fin 1980, lorsque Matra prend le contrôle de Hachette, les activités audiovisuelles ne représentent que 1 % du chiffre d'affaires du groupe d'édition. La même année, le groupe américain Time Inc. – qui avait accepté d'investir à perte pendant des années dans la société de télévision par câbles Home Box Office – voit ses recettes audiovisuelles compenser son déficit en matière d'édition. Une comparaison qui pousse les nouveaux dirigeants de Hachette à réagir rapidement, même s'il ne s'agit pas d'entamer une diversification à l'américaine.

« *On ne peut plus être un géant de l'édition et de la presse périodique et un nain de l'audiovisuel*, explique M. Yves Sabouret, directeur général du groupe. *Les deux grandes sources d'activité de Hachette ont leurs racines dans l'écrit. C'est aujourd'hui une position trop fragile. L'époque où un grand groupe d'édition générale pouvait subsister grâce à ses seules activités est révolue. Hachette doit devenir un groupe multimédias pour qu'à terme les ressources dégagées par l'audiovisuel puissent préserver la viabilité du secteur de l'édition.* ».

Cette diversification va se dérouler sans initiative spectaculaire, décevant ainsi tous ceux qui s'attendaient à une stratégie plus offensive de la part du groupe Matra. Il est vrai que les espoirs nourris par M. Jean-Luc Lagardère de se voir confier une chaîne de télévision privée sur le satellite ont été quelque peu déçus par l'arrivée au pouvoir du gouvernement socialiste. Pour les dirigeants de Hachette, il s'agit donc d'investir avec mesure dans tous les secteurs de la communication, en attendant que se dégage un marché rentable, aux règles du jeu précises, esquissées par la loi du 29 juillet 1982.

Une position internationale

Hachette possède déjà avec « Channel 80 » un outil de production qui intervient comme prestataire de services pour les chaînes de télévision. Ses équipements techniques sont loin d'avoir l'importance de ceux de la Société française de production (S.F.P), ni même de V.T.F., cette société privée, filiale de la Compagnie luxembourgeoise de télévision. Mais, pour Yves Sabouret, « *la vocation de Hachette n'est pas d'investir dans les techniques audiovisuelles. Channel 80 nous permet d'acquérir un savoir-faire dans un domaine que nous maîtrisons mal, de mieux mesurer les contraintes techniques et financières de ce type de production* ».

Autre pied dans la télévision, Télé-Hachette, la société de Frédéric Rossif, qui vend depuis des années des séries aux chaînes. Mais là, la situation stagne depuis quelques mois : la réduction des productions – liée aux incertitudes et aux tensions internes des sociétés de télévision – ne contribue guère au développement des entreprises privées du secteur. « *Pour diversifier ce type d'activité, il faut sortir du cadre strictement hexagonal*, explique M. Yves Sabouret. *Comme l'édition, la télévision est aujourd'hui un marché international. C'est pourquoi nous avons créé, en avril dernier avec les Éditions mondiales, une filiale commune destinée à prospecter le marché américain.* » Hachette-Éditions mondiales (H.E.M) a déjà mis en chantier deux projets de coproduction lourde, l'un avec Home Box Office, l'autre avec Public Broadcasting Service (P.B.S.).

Hachette s'intéresse aussi à un secteur bien particulier où la production française est singulièrement absente, celui des dessins animés pour la jeunesse. Un nouveau département vient d'être confié à Mme Nina Woolmark, créatrice de *Ulysse 31*, la seule série d'animation française qui ait connu l'an dernier un certain succès international.

Mais la grande affaire reste le cinéma. Chez Hachette comme ailleurs, on sait bien que le film de long métrage reste encore le produit audiovisuel le plus apprécié du public. La création, au début 1982, de Hachette Première, société de production cinématographique, est pourtant accueillie avec un certain scepticisme. Il est vrai qu'on ne s'improvise pas producteur et que, dans ce secteur, les premières places sont déjà bien occupées. L'affaire prend une autre tournure avec la création en septembre dernier d'une filiale commune avec la Twentieth Century Fox. Un accord novateur puisqu'il permet de drainer sur le marché national 4 à 5 millions de dollars finançant la production de trois à cinq films par an. Des films français, tournés en France, et dont Hachette garde l'entière responsabilité en tant que producteur exécutif. L'accord porte aussi sur la création d'un filiale de distribution dont la Fox conserve la maîtrise et qui est largement ouverte aux productions indépendantes.

Troisième terrain d'intervention : la vidéo. Le rachat de Film Office permet à Hachette de se constituer un catalogue de vidéocassettes où voisinent les films de la Warner, d'United Artists et de Walt Disney. La production originale reste plus timide : *Vidéo, vidéo*, un magazine gratuit et financé par la publicité en liaison avec Publicis, et *l'Année choc* un montage d'actualités réalisé avec l'agence Gamma. Parallèlement, le groupe retrouve sa vocation de maison de commerce en investissant dans la distribution. Le rachat de la chaîne Nuggets va lui permettre d'ouvrir une trentaine de magasins multi-médias, au rythme de cinq par an.

Enfin, Hachette n'oublie pas l'informatique. Dans ce domaine, la technologie détermine pour une bonne part les contenus, et l'investissement de l'éditeur passe par la création d'un groupe d'intérêt économique avec Matra. Le constructeur lancera au second semestre de 1983 un micro-ordinateur domestique à moins de 3 000 F. Auparavant, Hachette éditera dès le printemps prochain des jeux et des logiciels éducatifs compatibles avec d'autres appareils.

« Redéfinir notre rôle d'éditeur »

Tous ces investissements mis bout à bout font-ils une politique cohérente ? « *Nous sommes encore dans une phase d'exploration du marché où chaque secteur du groupe développe ses propres initiatives*, reconnaît M. Yves Sabouret. *La cohérence viendra ensuite, avec le développement de la quatrième chaîne et des réseaux câblés. Ce sont des opérations audacieuses et délicates que nous suivons avec beaucoup d'intérêt. Nous souhaitons que les structures de programmation de ces nouveaux réseaux soient largement ouvertes à l'initiative privée. Nous sommes présents sur le réseau expérimental de Lille en fibres optiques, comme nous l'avons été à Vélizy pour la télématique, et nous entrerons dans la quatrième chaîne si ses structures nous le permettent.*

» *Mais il y a déjà une unité dans toutes nos initiatives. Nous cherchons à redéfinir notre rôle d'éditeur. En cinéma comme en vidéo et en télévision, nos investissements portent sur les programmes et non sur les techniques. Et ce, dans la continuité de nos traditions éditoriales : des produits de large diffusion qui respectent le public. Hachette est plus à l'aise dans l'accès à la culture que dans l'élitisme.* »

Une politique qui coïncide avec les objectifs du développement économique : M. Yves Sabouret prévoit que les activités audiovisuelles de Hachette atteindront en 1985 5 % du chiffre d'affaires du groupe, soit 500 millions de francs.

JEAN-FRANÇOIS LACAN.

● *L'Est républicain* n'a pas paru, ce jeudi 16 décembre, en raison d'un arrêt de travail observé par l'ensemble du personnel pour protester contre la mise à pied du directeur de la gestion, M. Gérard Colin. Celui-ci est accusé d'avoir transmis des informations sur l'entreprise, notamment à M. Didry, directeur de *l'Ardennais*, allié de M. Lignac (actionnaire de *l'Est républicain* et adversaire de M. Charles Boileau pour le poste de P.-D.G.).

Jeudi 16 décembre

PREMIÈRE CHAINE : TF1

20 h 35 Prix Kammans : Le coup de bol.
Un téléfilm belge, réalisation de Jean-Louis Colmant. Avec J.-P. Loriot, C. Maillet, G. Marty, F. Blistin.
Un groupe d'amis gagne une fortune au Loto. Quelles seront les réactions de chacun ?

22 h 5 Poésie : Mon pays.
Texte de A. Blanchot-Philippi qui a remporté le premier prix « Poésie 82 » de la communauté des télévisions francophones.

22 h 20 Jean Giraudoux, aux sources de l'aurore
Avec des extraits de la Folle de Chaillot *et la participation de C. Salviat, de la Comédie-Française, R. Rimbaud et du professeur J. Body.*

23 h 15 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

20 h 35 L'histoire en question : Pucheu ou la raison d'Etat.
d'A. Decaux.
L'affaire Pucheu, ministre de l'intérieur du gouvernement Darlan en 1941, organisateur de la section spéciale, une juridiction trop fameuse condamnant à mort des hommes précédemment jugés et sanctionnés de peines légères.
Avec la participation de M.F. Grenier, député, ancien ministre, et Me J. Trape, un des avocats de Pierre Pucheu.

21 h 40 Magazine : Les enfants du rock.
Houba-Houba : avec Tom Petty, UB 40, Dexy's Midnight Runners ; The Pretenders ; Grace Jones ; Haute tension : le magazine de la vidéo.

23 h 25 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

20 h 35 Cinéma sans visa : Dakhal (l'occupation).
Film indien de G. Ghose (1981), avec M. Shankar, R. Sengputa (v.o. sous-titrée).
Une jeune veuve ayant appartenu à une tribu de nomades kakmaras – venus lui demander asile – lutte pour garder la propriété d'un lopin de terre de l'estuaire du Gange qu'elle a rendu fertile avec son mari. La condition difficile des paysans du Bengale, le système des castes qui rejette les nomades, le mauvais sort fait à la femme, les abus de pouvoir d'une classe privilégiée : on trouvera, dans ce film inédit, le tableau dramatique d'une société.

21 h 55 Débat.
Avec MM. G. Ghose, le réalisateur, A. Vasudev, écrivain, R. Isar, journaliste, G. Hennebelle, de la revue « *CinémAction* ».

22 h 45 Journal.
23 h 20 Prélude à la nuit.

FRANCE-CULTURE

19 h 30, Les progrès de la biologie et de la médecine : Les leucémies, avec le professeur J. Bernard.
20 h, Nouveau répertoire dramatique : Du côté des îles, de P. Laville. Avec F. Bergé, A. Thomas, M. Teynac, B. Pradal, D. Labourier, M. Barbulée...
22 h 30, Nuits magnétiques : Des hommes dans la maison.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 30, Hommage à P. Souvtchinsky (concert donné au Grand Auditorium de Radio France, le 17 juin 1976) « le Roi des étoiles », « Messe pour chœur mixte et double quintette à vent », « Variations », « Trois pièces a capella », « Symphonie de psaumes pour chœur et orchestre » de Stravinsky, par le Nouvel Orchestre philharmonique, chœurs et maîtrise de Radio-France ; dir. G. Amy ; chef des chœurs, J.P. Kreder. Chef de maîtrise : J. Jouineau.

22 h, Œuvres de Beethoven, Schubert, Berg, Moussorgski, Stravinsky, Schumann, Wagner, Amy, Boulez.

Vendredi 17 décembre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

11 h 15 Vision plus.
12 h Météorologie.
12 h 10 Juge box.
12 h 30 Atout cœur.
13 h Journal.
13 h 35 Émissions régionales.
18 h C'est à vous.
18 h 25 Le village dans les nuages.
18 h 50 Histoire d'en rire.
19 h 5 A la une.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 S'il vous plaît.
20 h Journal.
20 h 35 Variétés : Les cinglés du music-hall.
Emission de J.-C. Averty.
Emile Mercadier, Nivelle, Aristide Bruant, la chanson de la fin du siècle dernier animée par des comédiens.

21 h 35 Série : Madame S.O.S.
Réal. A. Dhenaut. Avec A. Cordy, H. Deschamps, C. Brosset, R. Mirmont...
Le fruit déguisé : étrange coup de téléphone d'une dame paralysée qui ne peut aller voir son fils emprisonné. Mitsi se rend près de la vieille dame : feuilleton qui, heureusement, se termine bientôt.

22 h 30 Histoires naturelles : La chasse à la palombe.
Emission d'E. Lalou, I. Barrère et J.-C. Fleury.
Entre la mi-octobre et la mi-novembre, les différentes techniques de la chasse à la palombe au Pays basque et dans les Landes.

23 h Journal et Cinq jours en Bourse.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

10 h 30 A.N.T.I.O.P.E.
12 h Journal.
12 h 10 Jeu : l'Académie des neuf.
12 h 45 Journal.
13 h 35 Emissions régionales.
13 h 50 Série : La vie des autres.
14 h Aujourd'hui la vie.
Histoire de l'aliment, du goût et de la faim.
15 h Série : Super Jaimie.
Mission à Nashville.
15 h 45 Reprise : L'histoire en question.
Pucheu ou la raison d'Etat (diffusé le 16 décembre à 20 h 35).
16 h 55 Itinéraires.
Les enfants du monde : le Népal ; le défi urbain.
17 h 45 Récré A 2.
Légendes indiennes du Canada.
18 h 30 C'est la vie.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Le théâtre de Bouvard.
20 h Journal.
20 h 35 Feuilleton : l'Epingle noire.
d'après le roman de D. Saint-Alban, réal. M. Frydland. Avec P. Arditi, C. Allégret, C. Chaniolleau...
No 1. – Les sept figures.
Aventure, amour et politique à la veille de la révolution de 1848.

21 h 35 Apostrophes.
Magazine littéraire de B. Pivot.
La naissance : Avec M.-J. Jaubert *(Ces hommes qui nous accouchent)* ; M. Laget *(Naissance : l'accouchement avant l'âge de la clinique)*, F. Leboyer *(le Sacre, de la naissance)*, A. Minkowski *(la Maternité)*, B. This *(Requête des enfants à naître)*.

22 h 55 Journal.

23 h 5 Ciné-club (cycle Gary Cooper) **: Sergent York.**
Film américain de H. Hawks (1941), avec G. Cooper, W. Brennan, J. Leslie, G. Tobias, S. Ridges (v.o. sous titrée, N.).
Un fermier du Tennessee, mobilisé en 1917, se déclare objecteur de conscience. Mais, après avoir lu l'histoire des États-Unis, il va se battre en France pour la liberté et devient un héros. Inspiré d'une histoire vraie et remarquablement interprété par Gary Cooper (Oscar 1941), ce film idéaliste a préparé l'opinion américaine à une nouvelle entrée en guerre des États-Unis.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

18 h 30 Pour les jeunes.
Tempo 3 : Adamo.
18 h 55 Tribune libre.
U.J.P. (Union des jeunes pour le progrès).
19 h 10 Journal.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 55 Dessin animé.
Il était une fois l'espace.
20 h Les jeux.
20 h 35 D'accord, pas d'accord (I.N.C.).
Les bons de capitalisation.
20 h 40 La minute nécessaire de M. Cyclopède.
Essayons vainement de faire apparaître la Sainte Vierge.
20 h 45 Le Nouveau Vendredi : T'es bien trop petit mon ami.
Ils sont quelques milliers à ne mesurer que 1,30 m... ou moins. On les appelle les « nains » ; 10 % seulement d'entre eux arrivent à s'insérer dans la vie sociale. Anne Gaillard a enquêté auprès de ces êtres. Un bon document rediffusé parce qu'il a récemment obtenu le Prix Ondas. Ce reportage a été complété par une séquence de dix minutes faisant état de changements survenus dans l'existence de certains participants après sa diffusion le 5 mars dernier.

21 h 45 Téléfilm : La Robe en or.
Réal. R. Forissier, avec J. Degenne, P. David, J. Maurel.
Adrien, plongeur dans un restaurant et comédien de théâtre, rencontre Laurette, une jeune fille seule et pauvre à qui il offrira en signe d'amour une robe en or...

22 h 40 Journal.
23 h Prélude à la nuit.
Concerto en sol pour piano, de Ravel, par B. Riguto.

FRANCE-CULTURE

10 h 45, Le texte et la marge : « Le baptême de l'ombre », avec C. Charrière.
11 h 2, Musique : Elisabeth Schwarzkopf : le chant en couleurs (les Lied de Schubert, Mozart, Schumann, Liszt, Wolf) (et à 13 h 30 et 16 h).
12 h 5, Agora, avec D. Desanti.
12 h 45, Panorama, avec J. Granier.
14 h, Sons à Tokyo.
14 h 5, Un livre, des voix : « Table d'hôte », de D. Boulanger.
14 h 45, Les après-midi de France-Culture : les inconnus de l'histoire (Magas, roi de Cyrène), avec A. Laronde et Y. Garland.
18 h 30, Feuilleton : Dracula.
19 h, Actualités magazine.
19 h 30, Les grandes avenues de la science moderne : l'apparition de la sexualité, avec J. Ruffié.
20 h, Emission médicale : le mal au ventre (en liaison avec l'émission de TF 1 diffusée le 13 décembre).
21 h 30, Black and blue : table ronde des journalistes.
22 h 30, Nuits magnétiques : des hommes dans la maison.

FRANCE-MUSIQUE

6 h 2, Musique du matin : œuvres de Gottschalk, Marais, Dvorak, Rameau, Chopin, Boccherini, Scarlatti, Brahms, Debussy, Massenet, Weber.
8 h 7, Quotidien musique.
9 h 5, Musiciens d'aujourd'hui : A l'écoute des jeunes compositeurs ; œuvres de Messiaen, Dufourt, Maiguashca, Numes, Kruse, Samkopf, Jarrett, Marco.
12 h, Equivalences : œuvres de J.-S. Bach, Vierne.
12 h 35, Jazz s'il vous plaît.
13 h, Jeunes solistes (en direct du Studio 119) ; œuvres de J. C. Bach, Boismortier, Telemann, Zelenka, Mozart, par le Caecilia Consort de Paris.
14 h 4, Boîte à musique : œuvres de Haydn.
14 h 30, Les enfants d'Orphée.
15 h, Magazine international de chant choral.
16 h, L'histoire de la musique ; musique polyphonique en Espagne à la Renaissance ; œuvres de Morales, Vittoria.
18 h 30, Concert, donné à la mairie du 5e arrondissement à Paris, le 16 août 1982 ; œuvres de Haydn, par J. Van Immerseel, pianoforte.
19 h 38, Jazz ; le clavier bien rythmé.
20 h, Musiques contemporaines.
20 h 20, Concert, émis de Baden-Baden : « Sieben Lieder aus Letzter Zeit », « Symphonie no 5 », de Mahler, par l'Orchestre symphonique du Sudwesfunk, dir. K. Kord ; sol. I. Bjorner, soprano.
22 h 15, La nuit sur France-Musique : Les mots de Françoise Xenakis ; 23 h 5, Ecrans ; 0 h 5, Musiques traditionnelles.

TRIBUNES ET DÉBATS

JEUDI 16 DÉCEMBRE

– *M. Jack Ralite*, ministre de la santé, répond aux médecins pendant l'émission « Rencontres médicales » sur Europe 1, à 20 heures.

ANNONCES CLASSEES

	La ligne*	La ligne T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	71.00	83.50
DEMANDES D'EMPLOI	21.00	24.70
IMMOBILIER	48.00	56.45
AUTOMOBILES	48.00	56.45
AGENDA	48.00	56.45
PROP. COMM. CAPITAUX	140.00	164.64

ANNONCES ENCADRÉES	Le mm/col.*	Le mm/col. T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	40.00	47.04
DEMANDES D'EMPLOI	12.00	14.10
IMMOBILIER	31.00	36.45
AUTOMOBILES	31.00	36.45
AGENDA	31.00	36.45

*Dégressifs selon surface ou nombre de parutions

OFFRES D'EMPLOIS

CAISSE NATIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE

recherche pour sa Direction Informatique
à St-Quentin en Yvelines (78)

Chef de Projet réf. D 25

pour être responsable d'une équipe chargée de réaliser et diffuser des applications bancaires au niveau national (94 caisses régionales).
Ce poste conviendrait à un ingénieur ayant 4/5 ans d'expérience et une bonne connaissance Temps Réel et Bases de Données.

Ingénieur Système réf. D 26

possédant 3 à 5 ans d'expérience en logiciels de base IBM... MVS, systèmes de temps partagé ou transactionnel, VTAM, etc...
pour assurer l'étude, l'optimisation et l'évolution de systèmes conversationnels supportant des fonctionnalités d'infocentre (VSPC, VSAPL...).
Ce poste conviendrait à un ingénieur grande école, université ou équivalent intéressé par une entreprise dynamique utilisant des technologies avancées, en particulier en informatique de décision.

un Ingénieur Informaticien réf. D 27

pour participer à la réalisation du logiciel du nouveau système de messagerie électronique du Crédit Agricole et à la mise en oeuvre de ce système.
Ce poste conviendrait à un ingénieur en informatique (option systèmes), 3 à 5 ans d'expérience, possédant une très bonne connaissance pratique de la programmation système sur mini-ordinateur DEC (PDP 11, VAX...).
La connaissance des langages évolués de type PASCAL ou C serait appréciée.

Adresser CV, photo, salaire et prétentions en précisant la réf. du poste à CNCA Gestion des Personnes 75710 Paris Brune

Louis Tournay

Ingénieurs qualité-fiabilité

Le C.N.E.S. recherche pour son programme **ARIANE** plusieurs **Ingénieurs** qui auront pour mission de définir la politique Qualité, de la mettre en oeuvre et d'en suivre l'application. Ces postes impliquent une expérience ou une formation dans les domaines suivants : mécanique aéronautique, électricité, électromécanique, systèmes.

Ces postes sont à pourvoir immédiatement en **Région Parisienne** et en **Guyane française.**

La connaissance de la langue anglaise est nécessaire.

Adresser lettre manuscrite, C.V. et prétentions au **Centre National d'Etudes Spatiales** - Service du Personnel - 129, rue de l'Université - 75007 PARIS.

cnes CENTRE NATIONAL D'ETUDES SPATIALES

MEDIA PA

SOCIÉTÉ FROMAGÈRE PRÈS DE PROVINS (77) recherche
TECHNICIEN DE FABRICATION
NIVEAU BT OU BTS (LIBÉRÉ DES OBLIGATIONS MILITAIRES)
1re EXPÉRIENCE SOUHAITÉE. DÉBUTANT ACCEPTÉ. POSTE A POURVOIR IMMÉDIAT. TÉL. : (16 6) 400-70-07.

CENTRE DE CALCUL DU C.N.R.S. (IBM 370/168 et AMDAHL V7, MVS, TSO - 400 terminaux, 3.500 utilisateurs) recherche

ANALYSTE RÉSEAU
pour s'intégrer à une équipe support technique du réseau de télétraitement dans une architecture SNA.

ANALYSTE PROGRAMMEUR
Pour s'intégrer au groupe d'ingénieurs chargé de l'assistance-conseil auprès des utilisateurs du centre, généraliste en informatique, expérience IBM souhaitée, plusieurs langages de programmes.
Diplômes : ingén. ou 3e cycle.

Dég. O.M. Nation. française.

Adr. C.V. et pr. au secr. du CIRCE, BP 63, 91406 ORSAY CED.

propositions diverses

L'ÉTAT offre de nombreuses possibilités d'emplois stables, bien rémunérés à toutes et à tous avec ou sans diplômes. Demandez une documentation sur notre revue spécialisée FRANCE CARRIÈRES (C16) Boîte Postale 402-09 PARIS.

cours et leçons

INGÉNIEUR
donne cours de maths ou phys. ttes classes jusqu'en T.C. Tél. 542-22-02 ou 663-65-40.

travail à domicile

J. F., 27 ans, dactylo rapide, exc. réf., frappe ts doc. scient. ou littér. (thèses, romans). Délais rapides. Travail soigné. Tél. : 797-64-63 (le matin).

Secrétaire de direct. frappe ts textes et manusc. s/IBM 82 C. Trav. soigné. Tél. : 051-44-49.

enseignement

LA CALIFORNIE PEUT-ÊTRE... L'AMERICAN CENTER SUREMENT
261, bd Raspail, 75014 Paris
633-67-28
Méthode orale, conversations.
Cours la journée et le soir.
Sessions d'hiver du 3 janvier au 28 mars 1983.
Inscriptions à partir du 29 nov.
Préparation au T.O.E.F.L.
Cours pour enf. de 8 à 10 ans.

MATH-PHYSIQUE
VACANCES DE NOËL
stage intensif du 23 au 30-12
MATH-CONTACT
16, rue du Mail, 75002 Paris.
Téléphone : 236-31-63.

DEMANDES D'EMPLOIS

Cadre administratif confirmé. EOST + chambre de commerce + DECS en cours. Rompus administration générale, comptable, financière et commerciale. Libre de suite. Téléphone : 306-23-00. Paris, région parisienne.

H., 26 ans, dipl. Beaux-Arts, coll. archi. 3 ans, exp. pers. p. coul. sens art. créatif, ch. travail mi-temps ou 3/4. M. Bertrand, 36, rue de Lancry, 75010 Paris. Tél. : 240-51-97.

SECRÉTAIRE DIRECTION sténodactylo confirmée, excellent français, études universitaires, cherche secrétariat particulier temps partiel. Ecr. s/nº 0530, le Monde Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

emplois régionaux

elf aquitaine

RECHERCHE POUR UNE FILIALE DANS LE SUD-OUEST

BTS ou DUT CHIMIE ou BIOCHIMIE

avec 3 à 5 ans d'expérience en Contrôle et Analyse des produits pharmaceutiques.
Connaissances en Enzymologie.
Anglais courant pour fréquents déplacements aux USA

Ecrire avec C.V., et prétentions sous réf. 55061 à
SNEAP - D.C. Recrutement
26, avenue des Lilas 64018 PAU Cedex

LA VILLE DE GRENOBLE

recrute

UN(E) CHARGÉ(E) D'ANIMATION ENFANCE

ET

UN(E) CHARGÉ(E) D'ANIMATION JEUNES

Ces deux agents auront à apprécier la réalité des actions menées sur la ville dans le domaine de l'animation enfance et jeunes, à favoriser la prise en compte « horizontale » des questions « enfance et jeunes », à participer à la définition d'une politique municipale globale.

Ces fonctions conviendraient particulièrement à des personnes ayant une expérience professionnelle de plusieurs années dans le domaine de l'animation enfance et de l'animation jeunce, et ayant une bonne connaissance de la mise en œuvre de politiques au niv. d'une ville ou d'un quartier.

CONDITIONS D'ACCÈS :
- Etre titulaire du grade d'attaché communal (option animation souhaitée) ou :
- Remplir les conditions pour accéder à cette fonction (DEFA, CAPASE, DECAP 2e partie, licence d'animation sociale et culturelle, MST des spécialistes socio-culturel de l'enfant et de l'adolescent).

RÉMUNÉRATION MENSUELLE NETTE :
5.000 F début de carrière
7.700 F fin de carrière.

Les candidatures sont à adresser par lettre manuscrite avec C.V. à
Monsieur le MAIRE, hôtel de ville,
11, boulevard Jean-Pain,
38000 Grenoble.
AVANT LE 15 JANVIER 1983.

L'OFFICE PUBLIC D'AMÉNAGEMENT ET DE CONSTRUCTION DU CALVADOS

recherche

Chef du DÉPARTEMENT des INVESTISSEMENTS

FONCTIONS :
En liaison avec les Départements « Travaux » et « Usagers », le Département des Investissements est chargé de promouvoir les projets de construction depuis les préliminaires jusqu'à l'achèvement ; il est responsable du suivi et de l'équilibre financiers des opérations, ainsi que des études tendant à améliorer les performances de l'activité de maîtrise d'ouvrage.

EXIGENCES
Age minimum des candidat(es) : 30 ans
Ce poste nécessite :
- Formation Grande École de Gestion ou Ingénieur :
- Au moins 5 ans d'expérience dans la maîtrise d'ouvrage et une expérience réussie de commandement.

lieu de travail : CAEN.
Rémunération selon expérience.

Envoyer c.v. manuscrit, photo et prétentions, en précisant disponibilité, au Service du Personnel O.P.A.C. du Calvados, 7, place Foch, B.P.309, 14010 CAEN CEDEX.

Rappeler la référence de l'annonce.
Il sera répondu par écrit à toutes les candidatures.

Institut national de la recherche agronomique recrute
UN INGÉNIEUR
niv. bac + 4 écoles d'ingénieurs, maîtrise, DEA formation génie chimique ou génie industriel aliment. pour l'étude et la mise en œuvre à l'échelle pilote des technologies d'extraction, séparation et fractionnement, etc. des macromolécules biologiques. Cand. à faire parvenir avant le 1er janv. 1983 à INRA Laboratoire de biochimie et technologie des protéines, chemin de la Géraudière, 44072 Nantes Cedex. Joindre C.V.

Devenez MONITEUR (TRICE). Auto-Ecole. Cours par correspondance. Ecrire 7, rue Juliette-Récamier, 69007 LYON. Tél. : (16 7) 824-71-36. Ecole privée.

CABINET CONSEILS JURIDIQUES recherche
FISCALISTE
confirmé (ENI - DESS fiscalité) Expérience clientèle, C.V., prétentions, photo. HAVAS 2 038, B.P. 297, 38044 GRENOBLE.

L'immobilier

appartements vente

CAPVERN LES BAINS Htes PYRENEES

PROJET TRANSFORMATION DU
GRAND HOTEL
EN LOCAUX COMMERCIAUX
STUDIOS ET APPARTEMENTS
Renseignements :
SEPI 34. Avenue Joffre 65000 TARBES

Pour recevoir une documentation sur la Residence du Grand Hôtel retournez ce bon a la SEPI 34 avenue Joffre 65000 TARBES

M ____________________

Rue ____________ Ville ____________

Téléphone ____________________ 02

4e arrdt

Hôtel de Ville, imm. XVIIe, asc., 3 pièces, 60 m², charme, 3, rue Simon-Lefranc, vend. 13 h - 17 h, 370-16-96.

5e arrdt

NEUF
1 ET 3 RUE POLIVEAU
CONSTRUCTION GD LUXE
3, 4, 5 pièces et DUPLEX.
Visite témoin tous les jours de 14 à 19 h sauf dimanche.

BD SAINT-GERMAIN
Bel imm., 4 P., tout confort. URGENT - 634-13-18.

12e arrdt

FAIDHERBE CHALIGNY
Beau 2 P. ref. nf, imm. pierres. 280.000 F. 526-54-61.

DAUMESNIL, 3 P., entrée, cuis., w.-c. intérieur possib., bains. 270.000. 526-99-04.

Mº BEL-AIR
Standing, liv. dble, 2 chbres, balc., bains, s. d'eau, 2 park. 980.000 F. Micot - 344-43-87.

13e arrdt

TOLBIAC, 26e ét., vue tt Paris, living + 3 chambres. Parking. 850.000. Parf. ét. 535-86-37.

Mº GOBELINS
Beau 2/3 p., 55 m², tt cft, calme, cuis. équipée. Faibles ch. 480.000 F. T. 336-27-34.

14e arrdt

PORT-ROYAL, stand. dble, expos., séj., 2 ch., 70 m² imp., calme, verd. Prix : 720.000. « TAC » 329-33-30.

ALÉSIA CLASSIQUE
105 m², 3e ÉTAGE
AU SOLEIL - 320-73-37.

DENFERT, SUR SQUARE
Bel imm. 5e ét., asc., soleil 82 m². 795.000 F
Téléphone : 545-34-28.

17e arrdt

45, AV. VILLIERS
Mº MALESHERBES
DUPLEX avec MEZZANINE de 2, 4, 5 PCES et STUDIOS LUXUEUSE RÉHABILITATION
Visite jeudi, vendredi 12/18 h.

78-Yvelines

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE, 10' RER, 140 m², séjour, 45 m², 3 chambres, 2 salles de bains, box et parking, jardin privatif 300 m², 1.560.000 F. TRÈS CALME. 451-28-02.

LE VESINET, prox. Lac des Ibis, 78 m² s/jard., séj. dble, 2 chbres, box. Px : 527.000 F. Téléphone : 451-28-02.

CHATOU, RÉSIDENTIEL, 4' R.E.R., rare, cause mutation, part. vend, calme, verdure. Sud-Est-Ouest au 1er ét., dans hôtel part. du Second Empire, tout confort, 3 gdes pièces avec balcon balustre 80 m², jdin privatif 125 m², gde cave, parking et dépend., 820.000 F. 071.59.09, (75) 72-39-59.

92 Hauts-de-Seine

SÈVRES, limite forêt, récent, 3 P. tt cft, park., s-sol. 420.000, 534-57-40.

Neuilly, imm. p. de t., dble liv. luxueux, 3 ch., cuis. équipée, bns, cab. toil., 2 chbres, serv. 1.500.000 F. 364-95-59.

NEUILLY-S-BD, part. à part., bel appt, 200 m² + 25 m² terrasse, balcon, très belle réception, décoration soignée, parfait état. 2.300.000 F à débattre. Téléphone : 260-25-70.

94 Val-de-Marne

IVRY Mº Tr. 8: 5 P. 90 m² salle de bains, cab. toil., douche, placards, 2 parkings, cave. AG. VOLTAIRE 672-55-36.

IVRY CENTRE, duplex, 5/6 P., 140 m², étage élevé, asc., 2 bains, 2 w.-c. Terr., cave, parking. AGENCE VOLTAIRE. 672-55-36.

NOGENT-S/MARNE
AVENUE WATTEAU
à 350 M DU RER
BEAU 4 PIÈCES NEUF
93 m² + balcons
795.000 F
+ parking
PRÊT CONVENTIONNÉ
SINVIM
Tél. 873-48-99 et 500-72-00.

Province

CORNICHE DE L'ESTÉREL
Particulier vend studio neuf, dans LUXUEUSE RÉSIDENCE style mas prov., piscine, vue pleine mer, terrasse, jardin privatif, parking.
Droits d'enregistement réduits
PRIX : 280.000 F.
TÉL. (dom.) 589-71-55
ou écrire M. HENON, 23, rue Vergniaud, 75013 Paris.
Visite sur place du 27 décembre au 31 décembre.

NANCY
Particulier vend très bel APPT. 130 m², 4 PIÈCES
Plein centre affaires, 5' gare, face palais des congrès, tout confort, excellente exposition, peut se transformer bureau. 640.000 F. Tél. : (8) 335-40-63, à partir du 20/12, (80) 90-10-65.

constructions neuves

INFORMATION LOGEMENT
Un service gratuit interprofessionnel et inter-bancaire pour tout achat d'appartements et de pavillons neufs. Renseignements sur de nombreux programmes PAP et prêts conventionnés.
525-25-25
49, av. Kléber, 75116 PARIS.

bureaux

Locations

66 CHAMPS-ÉLYSÉES
SECRÉTARIAT-SERVICES
BUREAUX MEUBLES
SALLES de RÉUNIONS
Domicile sièges sociaux
B.E.B. - Tél. : 723-50-00.

maisons de campagne

LIMOUSIN 18 km Dordogne, 50 km Brive, Tulle, Limoges, vends maison habitation campagne neuve, confort, près gros bourg. Tél. (55) 73-46-03.

pavillons

PAVILLONS
JUSQU'À 120 KM DE PARIS
SÉLECTION GRATUITE PAR ORDINATEUR.
Appeler ou écrire :
Centre d'information
FNAIM de Paris Ile-de-France
LA MAISON DE L'IMMOBILIER.
27 bis, avenue de Villiers 75017 PARIS. T. 277-44-44.

MONTROUGE SUD
Maison 4 niveaux sur sous-sol, 170 m², atelier artiste, terrain, cour, travaux à prévoir, voie privée. Prix : 660.000. AGENCE BROUET. Tél. : 253-18-96.

villas

MARLY-LE-ROI, 3' gare stand. 6/7 p. 175 m², sur terrain clos, garage 2 voitures. Prix : 1.500.000 F TTC. Rep. poss. de v/hab. 534-57-40.

MESNIL-LE-ROI
2 km RER. Construction + décor exceptionnel 220 m² + sous-sol. 1.250.000. s/place le 18 de 14 à 18 h. 17, bd Paynal. 976-16-00.

locations non meublées demandes

Paris

Cherche logement Paris pour 1 personne. Location ou location-vente, même si travaux. Tél. : 885-93-85 av. 9 h ou ap. 20 h 30.

SERVICE LOGEMENT-ÉTUDIANT
— Vous avez des chambres, studios, appartements à louer...
Ecrivez ou téléphonez au : Service EMPLOI-LOGEMENT U.N.E.F.
72, rue de Clichy 75009 PARIS
Tél. : 281-52-12
(aucun frais d'agence)

PROPRIÉTAIRES
Louez vite et sans frais ENTRE PARTICULIERS
OFFICE DES LOCATAIRES.
Téléphoner au : 296-58-10.

Région parisienne

Pour Stés européennes, cherche villas, pavil. pour CADRES. Durée 3 et 6 ans. 283-57-02.

locations meublées demandes

Paris

OFFICE INTERNATIONAL rech. pour sa direction, beaux appts de standing, 4 pièces et plus. 281-10-20.

Professeur d'université de [illegible] Nigeria cherche studio Paris, de 1.000 à 1.500 F [illegible] Téléphone : 245-35-02.

immeubles

ACH. IMM. VIDE [illegible] avec gros travaux, Paris [illegible]. Tél. : 590-86-06, [illegible] 21 h.

immobilier information

ANCIENS-NEUFS
DU STUDIO AU 6 PIÈCES
SÉLECTION GRATUITE PAR ORDINATEUR
Appeler ou écrire :
Centre d'information
FNAIM de Paris Ile-de-France
LA MAISON DE L'IMMOBILIER.
27, avenue de Villiers,
75017 PARIS. Tél. 227-44-44.

propriétés

AUTHENTIQUE PRESBYTÈRE 18e, 85 km de PARIS, région LA FERTÉ-SOUS-JOUARRE, de site vallonné et boisé caract. int., s/1950 m² tt cft 850.000 F. RÉF. 792 LECOMTE IMMOBILIER Tél. : 025-03-00.

A VENDRE à PLELAN (Ille-et-Vilaine) en lisière forêt PAIMPONT, moulin rénové + partie neuve 165 m² habit. de plain-pied, dépend., étang rivière, parc clos, 4,5 ha, site remar. STE GIBOIRE SAGEF, 1, pl. Général-Giraud, 35100 RENNES. Tél. (99) 30-90-62 (bureaux fermés le samedi).

SOLOGNE
A VENDRE
PETITS TERRITOIRES DE CHASSE
dont un constructible
possibilités étangs
Ecrire HAVAS ORLEANS
nº 200.506.

GAZERAN (78120)
15, avenue du Général-de-Gaulle, propriété 6 pièces tt cft s/parc 1.800 m², s/place les 16 et 17 de 12 à 17 h.

viagers

Etude LODEL 35, bd Voltaire PARIS-XIe. Tél. : 355-61-58. Spécialiste viagers. Expérience, discrétion, conseils.

LIBRE DE SUITE
3 Pièces tout confort + BOX
Mº Jules-Joffrin. Imm. pierre 130.000 + 2.500. 266-19-00.

F. CRUZ. 266-19-00.
8, RUE LA BOÉTIE-8e
Px rentes indexées garanties.
Etude gratuite discrète.

Libre de suite appt. 5 p., tt cft. Mº Montmartre, 580.000 F + 4.300 F/mois, femme 86 ans. Cruz, 8, r. La Boétie, 266-19-00.

NEUILLY PLAISANCE, plateau d'Avron, libre, grande villa 8 pers., gd sous-sol s/1.000 m², calme, terrasse. 560.000 + 3.000 F mens. F. CRUZ. 266-19-00.

Le Monde

économie

SOCIAL

Réunion de la première conférence nationale annuelle de la famille

La première conférence annuelle de la famille, convoquée le 16 décembre, avec la participation de M. Mauroy et de plusieurs membres du gouvernement, répond au vœu de l'Union nationale des associations familiales (UNAF), exprimé le 21 novembre 1981, lors de la Rencontre nationale des familles à l'aube du troisième millénaire.

Cette conférence doit être l'occasion régulière pour le gouvernement et les représentants des familles de faire le point et réfléchir sur les problèmes de politique familiale.

La conférence se tient au ministère des affaires sociales, à Paris. Après une courte intervention de M. Roger Burnel, président de l'UNAF, le thème de la fiscalisation des prestations familiales devait être discuté. Si, pour l'UNAF, il est normal de reporter sur le budget certaines prestations — telles celle pour handicapé adulte ou celle pour le logement, — certains dangers doivent être évités. L'UNAF s'oppose au financement des prestations par la T.V.A., taxe qui pénalise les familles « pluriconsommatrices », selon l'expression de M. Burnel. Les sommes collectées fiscalement pour les prestations ne devraient pas être mêlées au budget, mais figurer dans un compte distinct géré par l'URSSAF. Enfin, en aucun cas, le percepteur ne devrait se substituer aux caisses d'allocations familiales dont le rôle est fondamental pour l'UNAF.

Cette première conférence, au cours de laquelle sont attendus M. Mauroy, Mmes Dufoix et Lalumière, MM. Badinter et Savary, etc., doit réunir une centaine de délégués départementaux de l'UNAF et de divers mouvements familiaux. Quatre commissions, formées de représentants gouvernementaux et familiaux et réunies depuis plusieurs semaines, présenteront leurs réflexions préparatoires à la conférence. Si le thème de la « *décentralisation de l'action sociale* », la première commission a examiné les conséquences possibles, positives ou négatives, sur la politique familiale, du renforcement des pouvoirs locaux (après la loi du 2 mars 1982). Elle propose d'associer étroitement le mouvement familial à cette évolution, dans le cadre d'un futur comité départemental d'action sociale auprès du conseil général.

La deuxième commission, réfléchissant sur la représentativité, préconise de faire émerger la famille comme « *troisième partenaire* » dans les discussions sociales, entre gouvernement d'une part, patronat et syndicats de l'autre. Les délégués familiaux devraient avoir droit au congé de représentation. Les deux autres commissions ont réfléchi sur l'habitat, l'éducation, la formation et la recherche.

La politique familiale du gouvernement est l'objet de critiques assez vives également de la part de l'opposition. M. Bouvard, député U.D.F. du Morbihan, a, devant l'Assemblée nationale, interrogé M. Beregovoy sur le devenir de sa politique, « *un changement de cap brutal menaçant la politique familiale* ». En substance, les critiques portent sur la revalorisation des prestations jugée insuffisante par rapport au retard accumulé, et sur la suppression prévue de la majoration liée à la naissance d'un troisième enfant.

En fait, selon les statistiques de l'UNAF, les familles nombreuses ont perdu en pouvoir d'achat sur les prestations entre juillet 1981 et juillet 1982, alors que celles de deux enfants ont, au contraire, gagné (1). La différence est de l'ordre de 12 % à 20 %, ce qui est important.

Pour le gouvernement, c'est en facilitant la trésorerie des familles dès le deuxième enfant qu'on les incitera à en avoir un troisième.

Pour M. Bouvard, contrairement aux positions du gouvernement, « *ces mesures en faveur du troisième enfant ne sont pas incitatives mais compensatoires ; elles visent à assurer la liberté de choix des couples* ». Elles devraient donc être maintenues dans le cadre d'une politique nataliste dont les principes ont été réaffirmés à maintes reprises par le président de la République. Sur toutes ces questions, la première conférence ouverte le 16 décembre devrait être l'occasion aux parties concernées de repréciser leurs positions.

DANIELLE ROUARD.

(1) Les prestations familiales perçues par les familles ont, entre le 1er juillet 1982 et le 1er juillet 1983, augmenté :

- Pour les familles de deux enfants, recevant les allocations seulement, de + 26 % en nominal, et de + 14,12 % en pouvoir d'achat (l'indice INSEE des prix ayant augmenté de + 11,88 %) :
- Pour les familles de deux enfants recevant en plus le complément familial, de + 19,5 % en nominal et 7,62 % en pouvoir d'achat.
- Pour les familles de quatre enfants, avec les seules allocations, respectivement de + 6,17 % et − 5,71 %.
- Pour les familles de quatre enfants touchant en plus le complément familial, de + 7,92 % en nominal et de − 3,96 % en pouvoir d'achat.

Cette comparaison sur un an est fondée. Mais il faut se rappeler qu'entre le 10 mai et le 1er juillet 1981 les prestations avaient déjà été augmentées de près de 25 % (source UNAF).

LES SYNDICATS ET L'AUGMENTATION DES SALAIRES A E.G.F.

Les cinq syndicats d'E.G.F. devaient faire connaître, ce 15 décembre, aux directions leur position sur la conclusion des négociations salariales. Le texte proposé ne recueillera aucune signature, mais la C.F.D.T., F.O. et la C.F.T.C. ont fait connaître leur « *non-opposition* » à l'application du dispositif salarial prévu par les directions. La C.G.T. n'a pas rendu publique sa position mais devrait « *prendre acte* » du dispositif.

Seule l'U.N.C.M.-C.G.C. a fait part de « *son total désaccord* », estimant « qu'*il n'y a aucune garantie de pouvoir d'achat pour l'évolution des masses salariales s'il y a plus de 8 % d'inflation en 1983* ». Malgré cette « *opposition* », le dispositif devrait s'appliquer, l'U.N.C.M.-C.G.C. n'ayant pas l'intention de demander l'arbitrage de la tutelle. En revanche, la C.G.C. signera, comme la C.F.D.T., F.O., et sans doute la C.G.T., un avenant à une convention du 31 mars 1982 permettant de retoucher les niveaux 1 à 7 de la grille des salaires. La C.F.T.C. a décidé de ne pas signer cet avenant « *en l'état* ».

- **Pour M. André Bergeron, secrétaire général de F.O.**, une remise en cause brutale de l'indemnisation du chômage entraînerait un « *risque de crise sociale, que le gouvernement aurait tort de sous-estimer* ». S'expliquant à Reims le 15 décembre, il a suggéré aux pouvoirs publics d'« *examiner la possibilité de prolonger, au-delà de l'échéance du 31 décembre, l'aide de secours exceptionnelle instaurée en février 1981* ».

La C.G.T. tire les leçons de son recul aux prud'hommes

« *On a reçu un coup de poing à l'estomac* », explique un militant cégétiste de la FNAC, entreprise qui s'est récemment illustrée par un conflit sur la défense de l'échelle mobile, au lendemain du recul « historique » de la C.G.T. aux élections prud'homales. De fait, le résultat de ce scrutin a fait l'effet d'un électrochoc pour la centrale de M. Krasucki, qui ne peut aujourd'hui se réjouir que d'un seul fait : son échec n'a pas bénéficié à la C.F.D.T. Mince consolation pour une confédération qui ne s'attendait pas à un revers d'une telle ampleur. « *Même s'il y a un recul de 0,5 points je ne serai pas satisfait* », confiait un membre du bureau confédéral quelques jours avant le 8 décembre.

Le 15 décembre, devant la commission exécutive dont la réunion a été entourée du maximum de discrétion, M. Michel Warcholak, secrétaire de la C.G.T., a tiré les premiers enseignements de ce que le bureau confédéral a pudiquement appelé « *un tassement* ». Exercice difficile alors que la C.G.T. s'était elle-même efforcée de souligner « *l'enjeu considérable du scrutin* » : « *Par sa dimension nationale*, affirmait un appel du comité confédéral national en octobre, *le scrutin déterminera la représentativité des organisations syndicales et, pour la C.G.T., témoignera de sa force dans la vie sociale et économique. Il aura une influence sur l'évolution de la situation.* »

Cette influence est à apprécier à un double égard : la vie interne de la C.G.T. et son attitude face au gouvernement. « *Cette élection*, a souligné le bureau confédéral, *a une signification que la C.G.T. entend ne pas éluder.* » La confédération, qui dit et répète qu'elle doit agir « *au plus près des travailleurs* », reconnaît qu'elle est « *interpellée* » par ce vote. Mais dans quel sens ? Le quarante et unième congrès à Lille, en juin dernier, avait illustré un net raidissement interne. « *La tolérance*, avait lancé M. Mascarello, en clôturant le congrès, à l'intention des militants « critiques », *ce n'est pas l'acceptation de tout ce qui tend à affaiblir la nature de classe de la C.G.T.* »

Mais, dans l'immédiat, la sanction des prud'homales venant dans une période de sévère érosion des effectifs affaiblit le caractère de masse de la centrale. La crise que la C.G.T. a traversée depuis 1979 a indéniablement influé sur l'abandon d'un certain nombre d'électeurs. La question est donc de savoir — alors que même des militants « majoritaires » se sont déjà inquiétés de « *la violente tempête qui a secoué notre bateau syndical* » — si M. Krasucki, face à la gravité de la situation, va ouvrir ou non les vannes de la démocratie pour être effectivement « *au plus près des travailleurs* ».

M. Warcholak devait souligner devant la commission exécutive la volonté de la C.G.T. de ne pas changer de stratégie, de rester fidèle à celle qui a été définie à Lille. Mais la confédération est aussi consciente qu'elle doit modifier et améliorer sa pratique. Cela aura nécessairement des conséquences dans son attitude face au gouvernement. Déjà, dans des entreprises, des militants ont reproché à la centrale d'être trop conciliante face au gouvernement, de manquer de fermeté dans la défense de ses revendications, de pratiquer même, comme F.O., « *la politique de la gamelle* ». Une partie de ces cégétistes ont pu aussi sanctionner ce comportement le 8 décembre. La C.G.T., qui devrait relancer les débats dans les entreprises, devrait être amenée à plus de fermeté puisqu'elle juge que son « *tassement* » interpelle aussi le gouvernement et toute la majorité. Mais un possible durcissement sera limité par la perspective des prochaines élections municipales. Il ne s'agit pas de mettre en difficulté le pouvoir.

MICHEL NOBLECOURT.

CONTRATS DE SOLIDARITÉ ET ASSURANCE-CHOMAGE

Le gouvernement assouplit sa position

En raison des difficultés d'application du décret du 24 novembre et de la circulaire sur la réforme de l'assurance-chômage et la signature des contrats de solidarité, le gouvernement a, une nouvelle fois, assoupli sa position.

Pour les contrats de solidarité, M. Le Garrec, ministre de l'emploi, a précisé à l'Assemblée que « *l'ensemble des contrats déposés ou en cours de négociation ou incomplets* (au 1er décembre) *seront étudiés pour pouvoir être signés le 31 décembre* ». Les commissions qui doivent examiner ces textes « *se réuniront, y compris le dernier jour si nécessaire* ». C'est ainsi qu'au niveau national, le comité supérieur de l'emploi, qui a tenu séance le 14 décembre, se réunira à nouveau le 27 décembre. Satisfaction est ainsi donnée aux retardataires, étant entendu qu'il ne s'agit pas d'accepter l'examen de nouveaux dossiers, mais seulement des contrats dont les discussions avaient été amorcées avec les services de l'emploi avant le 1er décembre comme c'est le cas pour les Galeries Lafayette.

Autre raison de cette souplesse : l'avalanche de contrats de solidarité. Les commissions ont en effet trois mille dossiers à examiner, l'un des points les plus délicats à trancher étant le degré de crédibilité ou de capacité des entreprises à respecter l'engagement qu'un tel contrat comporte : remplacer poste par poste les salariés qui partiront en pré-retraite.

Pour les autres modifications apportées par le décret — nouveau taux des allocations chômage et de préretraite, application d'un délai de carence, etc., — le ministère a fait savoir à l'UNEDIC que le décret — comme tout document de ce genre — devait donner lieu à des textes d'application. Dans la mesure où le gouvernement a fixé exceptionnellement par décret la réforme de l'UNEDIC en raison de la carence *des gestionnaires, il s'agit* maintenant non pas de maintenir cette procédure d'intervention étatique, mais de redonner pouvoir à l'UNEDIC pour définir elle-même les modalités d'application. En outre, le ministère a indiqué à l'UNEDIC que certains articles devaient être précisé, et même pouvaient être amendés après accords des pouvoirs publics. Certaines contradictions contenues dans le décret pourront être ainsi atténuées, et le gouvernement a confirmé que l'orientation principale était de maintenir les avantages acquis.

Deux exemples : il est entendu que tous ceux qui bénéficient actuellement de la garantie de ressources ont le droit à 70 % du salaire maintenu ; d'autre part, l'application du délai de carence (recul du versement des allocations quand le préretraité reçoit des indemnités de licenciement) ne concernera pas les salariés qui, aux dates fixées par le décret, auront individuellement adhéré à la convention F.N.E. prévoyant le licenciement. De plus, « notification » ne signifie pas départ de l'entreprise. Dans le cas des conventions avec le F.N.E. par exemple, signées avant le 31 décembre 1982, la notification devra être faite avant le 1er avril 1983, mais le départ effectif pourra avoir lieu dans le courant de l'année 1983.

Le nombre de chômeurs indemnisés a, selon l'UNEDIC, augmenté en novembre

Selon l'UNEDIC, qui a publié, le 15 décembre, ses statistiques provisoires, le nombre de chômeurs indemnisés fin novembre était de 1 661 123, soit en augmentation de 4 % par rapport à fin octobre.

Parmi ces demandeurs d'emploi, 714 752 ont reçu l'allocation de base (au lieu de 681 639 fin octobre). 143 475 ont perçu l'allocation spéciale pour licenciement économique (contre 145 487). 142 640 ont touché l'allocation forfaitaire pour la recherche d'un premier emploi (au lieu de 137 922). Enfin, 157 760 demandeurs ont perçu les allocations de fin de droits (contre 150 764 fin octobre).

391 386 personnes ont bénéficié fin novembre de la garantie de ressources (au lieu de 387 293 fin octobre). Le nombre de dossiers déposés en novembre a diminué, passant de 393 220 fin octobre à 339 608.

Le décret réformant l'assurance-chômage étant paru le 25 novembre, les allocations ont été attribuées au cours du mois selon les anciens critères.

CONJONCTURE

UN RAPPORT POUR LE PLAN

La croissance industrielle passe par un développement des investissements non matériels

Les investissements non matériels sont de plus en plus nécessaires à la croissance industrielle. C'est là une certitude que l'on ne peut cependant démontrer avec rigueur faute d'un concept qui définirait clairement la nature de ces investissements. Le rapport présenté jeudi 16 décembre au commissariat au Plan par M. Jean-Jacques Bonnaud témoigne de la difficulté *de « donner une définition unique et définitive »* de cette catégorie d'investissements *« qui concourent néanmoins à la productivité et aux performances de l'entreprise ou de l'économie »*.

Le groupe que présidait M. Bonnaud, et dont le rapporteur est Mme Martine Moreau, a été mis en place par le précédent commissaire général, M. Albert, et validé par le nouveau, M. Prévot. Problème d'hier et d'aujourd'hui que celui qui consiste à rapporter dans la comptabilité de l'entreprise ce que représentent les ressources humaines, la gestion, la publicité, l'organisation ou la formation professionnelle, et à en établir la part qui conduit à augmenter la capacité de production de cette entreprise. Comment incorporer les dépenses de matière grise dans les bilans, les isoler des frais généraux ?

« Ce défaut de connaissance et d'information dessert l'immatériel », en raison de la difficulté de son imputation comptable, du caractère aléatoire de ses résultats et de l'incertitude concernant sa durée et sa reproductibilité. Aussi le groupe s'est-il limité à quatre problèmes : la recherche et le développement, l'information, le marketing et le logiciel informatique.

Persuadé que *« 70 % à 80 % des investissements nécessaires à la reconquête du marché intérieur devraient revêtir la forme de dépenses immatérielles (dépenses de productivité, de commercialisation, etc.) »*, le rapport analyse les obstacles — réglementaires, statistiques, financiers — qui s'opposent à leur développement. Ces dépenses échappent aux procédures bancaires et pèsent sur les résultats de l'exercice, même si elles ont nature d'investissement. Le rapport propose une meilleure conception des aides publiques, la mise sur pied d'un crédit à moyen terme et d'une assurance-crédit — une sorte de fonds national de garantie — pour couvrir les risques du banquier et éviter de grever le patrimoine des chefs d'entreprise, l'immatériel se caractérisant par l'impossibilité de prendre des garanties sur un bien qui n'est pas cessible.

Le rapport préconise le redéploiement des aides publiques à l'investissement pour réserver à l'immatériel une plus juste part des financements privilégiés (prêts bonifiés, prêts participatifs). Il plaide en faveur du crédit global, formule particulièrement originale pour le développement de l'"industrie : *« A partir du moment où les entreprises obtiendraient des prêts sans avoir à justifier à leurs banquiers des programmes, où elles bénéficieraient en quelque sorte de droits de tirage contractuellement déterminés avec leurs banquiers et périodiquement ajustés en fonction de leurs besoins d'exploitation et de production, elles auraient alors la liberté pour financer indistinctement leurs investissements matériels et immatériels. »* — F.S.

AFFAIRES

Adoptée par les Banques populaires, la Carte bleue est rejetée par le Crédit mutuel au profit d'Eurocard

A trois semaines de distance, deux grands réseaux financiers viennent de prendre une décision contraire au sujet de leur adhésion au système de la Carte bleue : le 19 novembre, le groupe des trente-neuf Banques populaires, au cinquième rang français avec 2,6 millions de clients et 1 780 points de vente, qui balançait entre le système Eurocard du Crédit agricole (300 000 cartes) et celui de la Carte bleue (3 200 000 cartes, 180 banques adhérentes et 36 milliards de francs de chiffre d'affaires), se prononçait pour la Carte bleue, après deux mois d'âpres négociations.

Mercredi 5 décembre, la Confédération du crédit mutuel décidait, à une faible majorité, de se rallier au système Eurocard. Dans cette dernière décision, il faut voir un double souci : celui de ne pas s'agréger, pour l'instant, à un système (la Carte bleue) dominé par les banques nationalisées et celui de donner la priorité à l'aspect mutualiste en se rapprochant du Crédit agricole, le grand frère aîné et néanmoins concurrent.

Deux problèmes vont se poser. Le sort de l'Eurochèque, en France, va rester en suspens : la Banque populaire veut l'abandonner dans un délai de deux ans, laissant le Crédit mutuel seul utilisateur de cette forme de paiement, créée en 1977 et très employée en Europe, surtout en Allemagne. Ensuite, il va bien falloir que le Crédit agricole négocie avec le système Carte bleue pour établir des « passerelles » entre les deux systèmes, afin de rationaliser le moyen de paiement en France. Les discussions ont déjà commencé.

La C.F.D.T. met en cause le système de contrôle des billets par la Banque de France

Le syndicat C.F.D.T. de la Banque de France met en cause le système de contrôle des billets passant par l'institut d'émission (1). Il dénonce l'utilisation de machines importées, qui se révèlent défectueuses, et le manque de personnel pour les opérations de contrôle. Seuls les deux tiers des billets sont effectivement vérifiés, précise la C.F.D.T., et quelque trois cents faux billets de 200 francs sont retirés chaque jour.

A la direction de la Banque de France, on admet que la mise en circulation de nouveaux billets de 200 francs a contribué à faire apparaître plus de faux billets, mais on n'imagine pas qu'il faille recourir à d'autres méthodes de contrôle ni d'embaucher des personnels supplémentaires. Les vérifications continueront de se faire par sondage. Elles portent, toujours selon la direction, sur plus des deux tiers des billets que la banque a à contrôler.

(1) Il s'agit des billets qui reviennent à la Banque de France, par le canal des autres banques, et qui font l'objet d'un tri pour que soient éliminés les coupures usagées et les faux billets.

● **Le nouveau conseil d'administration de la Caisse d'assurance-maladie des commerçants, artisans et professions libérales (C.A.M.A.M.) a été élu.** Il est composé de onze représentants d'artisans, seize pour les commerçants, cinq pour les professions libérales, et une personnalité qualifiée désignée par le gouvernement. Par rapport au précédent conseil, le CID-UNATI perd quatre sièges sur sept.

EN 1982

La croissance de la demande de textile a surtout profité à la concurrence étrangère

Les entreprises textiles françaises ne pavoisent certes pas, mais peu d'industries nationales pourront afficher les relatifs bons résultats qui seront les siens pour l'exercice qui se termine. En 1982 (par rapport à 1981), l'activité du textile en France aura progressé de 1 % en volume, en raison de la croissance des ménages. Celle-ci s'est accrue de 3 1/2 %. La distorsion entre ces deux pourcentages indique que l'augmentation finale en articles de textile ou d'habillement aura profité essentiellement à la concurrence étrangère. Celle-ci aura progressé de trois points en un an et elle couvre à présent 52 % de la consommation nationale contre 50 % en 1981 et 40 % en 1977. Pour les dix premiers mois de cette année, le déficit commercial de la branche est de 6,4 milliards de francs. Ces résultats ont été donnés le mardi 14 décembre à Paris après l'assemblée générale annuelle de l'Union des industries textiles (U.I.T.).

La dégradation du commerce extérieur, qui se précise depuis 1976 (dernier exercice au cours duquel la balance commerciale a été équilibrée), préoccupe les professionnels, qui entendent renforcer la compétitivité des sociétés. A cette fin notamment, ils ont passé avec les pouvoirs publics des contrats. Le gouvernement a décidé par ordonnance, en mars dernier, d'alléger de 10 à 12 % les charges sociales des entreprises qui prendraient des engagements sur les emplois et sur les investissements. En année pleine, la charge de cet allégement serait de l'ordre, pour le budget de l'Etat, de 2,5 à 3 milliards de francs. Le contrat est prévu pour deux ans ; il devrait devenir caduc à la fin du printemps 1984. A moins que la C.E.E., qui s'est saisie du dossier, ne condamne cette pratique comme elle cherche à le faire. A moins aussi que les pouvoirs publics ne reviennent sur leur engagement pour des motifs d'équilibre budgétaire.

Près de 80 % des effectifs salariés du textile (75 % des firmes) sont couverts par ces contrats. Côté emploi, la profession est satisfaite. Durant le second semestre de 1982, elle aura maintenu *grosso modo* ses effectifs, alors que depuis plusieurs années ils baissaient de 6 à 7 % l'an.

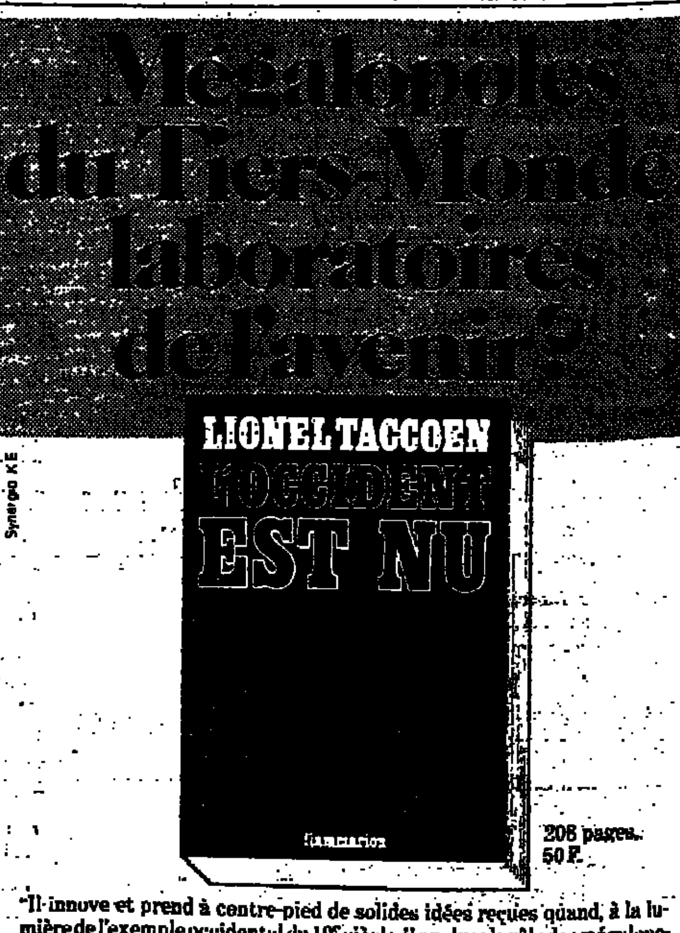
Quant aux investissements, deuxième point des promesses des professionnels, en contrepartie de l'allégement des charges sociales, ils ont progressé sans qu'on puisse aujourd'hui en préciser leur montant. Du moins sait-on que 3 milliards de francs ont été engagés avec l'aide de l'Etat. Pour l'avenir, au-delà de l'accord multifibre récemment signé, certains, du côté des pouvoirs publics, avaient envisagé de faire pour le textile à Beauvais, dans l'Oise, ce qui a été fait à Poitiers pour les magnétoscopes. Ils ont finalement renoncé à cette idée, préférant à cette mesure défensive d'autres plus offensives.

Ainsi la profession va-t-elle créer sept antennes à l'étranger : Düsseldorf, Londres, Milan, New-York, Tokyo, Hongkong et la septième au Proche-Orient (pour l'instant, et pour des raisons de circonstances, celle-ci à son siège à Paris). Les professionnels du textile ont aussi, avec les pouvoirs publics, le projet de créer un centre de promotion du textile et de l'habillement, un établissement public dont le budget serait, dans un premier temps, de l'ordre de 70 millions de francs. Une moitié serait versée par l'Etat et l'autre proviendrait de la profession, qui perçoit déjà une taxe professionnelle dont une partie irait alimenter le budget de ce nouveau centre, qui aurait son siège à Roubaix ou à Tourcoing.

M. Le Garrec va rencontrer M. Gattaz pour discuter des propositions patronales

M. Le Garrec, ministre délégué chargé de l'emploi, a indiqué le 15 décembre qu'il appartient au gouvernement d'apprécier l'ensemble des propositions faites après les états généraux de l'entreprise par le C.N.P.F. Mais le ministre ajoutait qu'il avait reçu l'accord de M. Yvon Gattaz pour *« une rencontre qui aura lieu au ministère de l'emploi avec les représentants du C.N.P.F. »* *« La réinsertion professionnelle des chômeurs de longue durée sera d'autant plus rapide que les chefs d'entreprise prendront en compte réellement l'effort de formation considérable qui est actuellement consenti par les pouvoirs publics en faveur des demandeurs d'emploi de plus d'un an »*, concluait M. Le Garrec. La rencontre devrait donc avoir lieu dès la semaine prochaine. Déjà, MM. Delors, Le Garrec et Gattaz ont déjeuner ensemble le 15 décembre, une rencontre, dit-on de part et d'autre, prévue de longue date.

Les états généraux ont, d'autre part, suscité quelques commentaires. Pour M. Bachy, secrétaire national du P.S. chargé des entreprises, *« un pacte entre les entreprises et la nation suppose la reconnaissance dans l'entreprise de l'ensemble des partenaires »*. Quant à M. Kaspar, secrétaire général de la C.F.D.T., il estime qu'*« il serait dangereux et illusoire, pour l'avenir des rapports sociaux dans notre pays, d'imaginer que la bataille de l'emploi, du redressement économique et du développement de la participation de tous dans l'entreprise se gagnent sans les organisations syndicales, et à plus forte raison contre les syndicats »*.



LA PUB DE L'ATOME CROCHU.

Jamais la concurrence entre les marques n'a été aussi sévère, et sur le marché, la banalisation des produits pose des problèmes de plus en plus aigus.

De leur côté, les consommateurs voient leur pouvoir d'achat s'effriter. En réduisant leurs dépenses, ils calculent, comparent, et se montrent plus attentifs au contenu des messages publicitaires.

Dans ce contexte difficile, la publicité apparaît, plus que jamais, comme le partenaire économique indispensable des entreprises, pour conquérir de nouveaux marchés.

Mais attention, pas n'importe quelle publicité! Le public a changé. Ses centres d'intérêt se sont déplacés, et son langage n'est plus le même.

Les consommateurs sont également plus sensibles à la forme des messages. Ils ont aiguisé leur sens critique à l'égard de la publicité.

Désormais, pour être efficace, celle-ci devra savoir utiliser le langage d'aujourd'hui. Trouver le juste ton, l'atome crochu qui établira entre le produit et son consommateur une relation nouvelle, plus proche, plus durable. Chez Grey France, nous appelons cela la Connivence.* Ce ton particulier qui fait de la publicité un dialogue et non un matraquage, du consommateur un complice et non une cible. Ensemble, faisons la pub de l'atome crochu!

Grey France, 23, rue Linois 75724, Paris Cedex 15, tél.: 578.61.10.

** Connivence. Jan van Aal. Luneau Ascot Editeurs. Décembre 1981.*

Grey France, environ 20e agence française. 247.000.000 F de chiffre d'affaires en 1982, avec une progression de 32 % par rapport à 1981. Clients de Grey France : Amora (BSN), Balmain, Banania, Bank of America, British American Tobacco, Browning France, Canon, Corning France, Dictograph, Diépal (BSN), Fenwick, General Foods France, Groupe Officiel (Officiel Hommes, Officiel de la Couture et de la Mode de Paris, France Golf), Hamm, Hewlett-Packard, Hœchst, Husqvarna, Kroy Industries, Groupe Pasquier (Gep/Gepy) Playtex International, Procter & Gamble France, Renault (Institutionnel), Revlon, Scandinavian Tobacco Company, Sodicam, Soupledur-Curver, Laboratoires Stafford-Miller, Strafor, Superhermit, William Pitters International.
Pour tous renseignements complémentaires, veuillez contacter Jan van Aal ou Robert Haehnel.

AFFAIRES

POUR INFRACTION AUX RÈGLES DÉONTOLOGIQUES

Un agent de change est suspendu de ses fonctions pour une durée de deux mois

Un agent de change parisien, M. Alain Boscher, a été suspendu de ses activités pour une durée de deux mois aux termes d'un arrêté du ministère de l'économie et des finances paru au *Journal officiel* du 14 décembre 1982. Cette sanction, suffisamment exceptionnelle pour être relevée, fait suite à une série d'infractions aux règles déontologiques constatées par la Compagnie des agents de change.

Il est notamment reproché à M. Boscher d'avoir outrepassé ses fonctions d'officier ministériel et de commerçant pour se retrouver – bien malgré lui – principal actionnaire d'une importante entreprise industrielle, les Fonderies de Montupet, dont les actions, cotées par la charge Boscher, ont beaucoup baissé depuis deux ans.

POUR L'EXEMPLE

« Boscher ? Un fonceur... » Le jugement est unanime parmi ses pairs, même si l'on s'empresse aussitôt d'ajouter que l'homme est quelquefois d'un commerce peu agréable. *« Un type qui prend des risques, en tout cas... »*

Fonceur, M. Boscher ? L'intéressé ne s'en cache pas, et il est le premier à vanter sa réussite personnelle. Agent de change depuis 1972, il a fait, en dix ans, de son entreprise de quatre-vingts personnes l'une des pincipales charges parisiennes après avoir repris celle de deux de ses confrères en 1976 et 1977.

Les risques, M. Boscher ne les fuit pas, au contraire. *« Nous exerçons un métier à haut risque,* aime-t-il à répéter, *il faut savoir l'assumer, et le meilleur moyen est encore d'accumuler des fonds propres pour y faire face. C'est ce que nous faisons dans cette charge depuis plusieurs années. »*

Pour l'instant, ce n'est pas tant cette accumulation de fonds propres que lui reproche la Compagnie des agents de change que les libertés de plus en plus grandes que prenait M. Boscher avec la déontologie professionnelle. Considéré comme l'un des principaux acteurs de la « corbeille », cet agent de change était aussi un habitué du commerce des « blocs » (gros paquets d'actions) sans être toujours en mesure de reclasser aussitôt ces volumes de titres importants, conformément à la réglementation, sinon dans sa propre clientèle.

En d'autres termes, M. Boscher conservait les actions qu'il avait en portefeuille, quelquefois pendant plusieurs semaines, assimilant ainsi son rôle à celui d'une *merchant bank* britannique, ce que la loi française n'autorise pas encore. Dans d'autres circonstances, il s'est trouvé directement mêlé à des opérations financières complexes, tel le récent épisode Révillon-Cora, pendant lequel sa charge a effectué la quasi-totalité des transactions sur les actions Révillon, et ce, durant deux à trois ans.

Soutenu par M. Claude Bébéar, président des Mutuelles unies et à présent du groupe Drouot (également administrateur de la société Montupet jusqu'en septembre 1982), M. Boscher a, en effet, facilité la prise de contrôle du groupe Révillon par M. Philippe Bourriez, le patron de l'entreprise Cora. Une affaire sur laquelle l'ancien président de Révillon, M. Daniel Lebard, démissionnaire de ce poste en septembre 1981, a sans doute beaucoup de choses à dire...

Ces pratiques n'étaient un secret pour personne. Elles auraient pu faire l'objet d'un simple rappel au règlement si l'« affaire Montupet » n'avait brutalement éclaté au grand jour, obligeant les autorités boursières à intervenir publiquement et avec diligence, au nom de l'intérêt de la profession.

Avec un chiffre d'affaires annuel de 700 millions de francs réalisé pour l'essentiel dans la fabrication de pièces de fonderie d'aluminium destinées en priorité à l'industrie automobile (jantes pour les roues et coquilles), les Fonderies de Montupet étaient une bonne affaire. Issues de la fusion intervenue en 1977 avec la société Fonderie de précision-Virax (groupe PUK), l'entreprise, qui était alors dirigée par la famille Montupet-Pimet avec 30 % du capital (aux côtés de PUK qui en détenait 20 %), avait fait état en 1979 d'une progression spectaculaire de ses résultats.

Fort de cette réussite, M. Boscher, qui connaît bien la famille Montupet puisqu'il cote en Bourse les actions de la holding, la Société industrielle et financière Montupet s'intéresse à l'affaire et incite vivement sa clientèle à participer à l'augmentation de capital qui se déroule en 1980 au prix de 200 F par action Montupet.

Six mois plus tard, tout le monde s'en mord les doigts car cette société annonce brutalement 29 millions de francs de pertes à la fin du premier semestre 1980 et un déficit d'exploitation de 27 millions de francs à la fin de l'année, conséquence directe de la crise qui frappe son principal client, l'industrie automobile.

Entre-temps, la famille Montupet, qui avait senti le vent venir, se dégage prestement de l'affaire en cédant – à l'insu de M. Boscher – la majeure partie de ses intérêts (20 %) à Alusuisse-France tandis que le président de l'entreprise, M. Jean-Paul Montupet, s'empresse de rejoindre le groupe Leroy-Somer.

J'ai été trompé

« J'ai été trompé », reconnaît M. Boscher. Toujours est-il qu'il lui faut éviter que n'éclate le scandale, d'autant qu'il n'a pas que des amis dans la profession, loin s'en faut. Il est donc contraint de racheter par paquets entiers à sa clientèle, mécontente de ses conseils – et au prix fort, – des titres fortement dépréciés (1). Au bout du compte, M. Boscher se retrouve en possession, bien malgré lui, d'un nombre si important de titres Montupet qu'il est devenu le principal actionnaire de l'entreprise avec près de 25 % du capital dont il ne sait que faire.

De plus, cette opération manquée lui coûte très cher, et il doit s'en expliquer devant son conseil d'administration avant d'en informer son personnel par la voie du comité d'entreprise. Celui-ci se réunit le 16 novembre dernier, et les syndicats ne cachent pas, à cette occasion, les préoccupations que suscite cette *« perte exceptionnelle »* dans la perspective de leurs gratifications de fin d'année, même si M. Boscher a clairement assuré que l'exercice 1982 se solderait par un bénéfice pour la charge.

Les « agissements » de M. Boscher n'obligeaient nullement la Compagnie des agents de change à faire intervenir son fonds de garantie (2), mais à l'évidence, l'intéressé, qui a agi pour son propre compte, a outrepassé les règles qui interdisent à un agent de change de s'intéresser à une entreprise commerciale (3), encore que, au vu des textes, nul ne puisse lui faire grief de détenir un portefeuille en tant qu'instrument de placement.

Pour couper court à toute tentation que pourrait avoir un autre professionnel d'oublier les obligations de sa charge d'officier ministériel au bénéfice d'opérations à la limite de la spéculation, la compagnie a décidé de sanctionner l'un de ses pairs. Après deux mois d'instruction et sept séances en chambre de discipline, elle a opté pour une suspension d'un mois, une mesure que le ministère de tutelle a décidé de porter à deux mois compte tenu de la gravité des faits. Pour l'exemple.

SERGE MARTI.

(1) Le cours de l'action Montupet, qui valait environ 200 F en 1980, s'est rapidement effondré, et seul un discret « soutien » a permis au titre de se redresser légèrement par la suite (cours du 14 décembre 1982 : 67,10 F).

(2) Bénéficiant d'une solidarité totale et illimitée entre eux, les agents de change disposent d'un important fonds de garantie pour pallier la défaillance éventuelle d'un membre de la corporation.

(3) *« Un agent de change ne peut en aucun cas et sous aucun prétexte faire des opérations de commerce ou de banque pour son compte. Il ne peut s'intéresser directement ou indirectement (...) dans aucune entreprise commerciale »* (Art. 85 du code du commerce). Il peut, toutefois, dans certaines conditions, assurer la gestion du portefeuille de sa clientèle et faire lui-même la contrepartie des opérations qui lui sont confiées (loi du 11 juillet 1972).

Les graves difficultés des fonderies Montupet

Déficitaires depuis 1980 lorsqu'elles avaient subi une perte d'exploitation de 27 millions de francs, les fonderies Montupet, première entreprise européenne de fonderie d'aluminium, ont encore perdu 15,5 millions de francs l'année suivante et le déficit devrait atteindre quelque 22 millions de francs en 1982 (dont 12 millions de francs imputables à l'octroi de la cinquième semaine de congés payés, selon la direction).

Cette entreprise de deux mille sept cent cinquante personnes réparties dans quatre unités de production (Nanterre, Nogent-sur-Oise, Ussel et Châteauroux) a subi de plein fouet la crise économique qui s'est traduite par une chute des commandes de son principal client, l'industrie automobile.

Les besoins de financement extérieur sont actuellement évalués à 150 millions de francs sur quatre ans et plusieurs hypothèses de restructuration ont été élaborées qui, toutes, conduisent à des centaines de licenciements, le chiffre de mille deux cents personnes étant avancé, soit près de la moitié des effectifs totaux.

FAITS ET CHIFFRES

Affaires

● *Nimslo veut racheter Berkey Photo.* – La jeune firme américaine Nimslo, spécialisée dans la fabrication d'appareils photo à trois dimensions, veut s'agrandir. Elle projette de racheter une autre entreprise américaine, Berkey Photo (près de 1 milliard de francs de chiffre d'affaires), dont l'activité est axée sur la distribution d'appareils et le développement de films. Après avoir acquis en bourse 16 % environ de ses actions, Nimslo vient de proposer à Berkey un contrat d'association assorti d'une prise de participation pouvant aller jusqu'au contrôle dont le règlement se ferait, partie en espèces, pour l'autre en actions Nimslo International.

Apparus sur le marché américain en janvier, les appareils photos en relief de Nimslo vont être prochainement fabriqués en Ecosse, dans l'usine de Timex-Kelton. Ils seront distribués par la filiale française du groupe horloger installée à Besançon (Doubs).

● *Un contrat de 1 milliard de francs pour l'industrie française en Malaisie.* – La Société générale d'entreprise (filiale du groupe C.G.E.) vient de signer un contrat de plus de 1 milliard de francs en Malaisie. Ce contrat prévoit la construction de quatre mille quatre cents logements et représente la première référence pour le bâtiment et les travaux publics français en Malaisie.

● *L'IDI prend une participation de 10 % dans le capital de Salomon.* – L'Institut de développement industriel (IDI) va entrer à hauteur de 10 % dans le capital de Salomon, leader mondial de la fixation de ski, aux côtés d'autres investisseurs (Siparex, Bue) à l'occasion d'une émission d'obligations convertibles. Avec un chiffre d'affaires qui sera proche de 700 millions de francs en 1982 et des bénéfices de l'ordre de 8 millions. Salomon S.A., qui s'est diversifié dans la chaussure de ski, va pouvoir ainsi poursuivre son développement international.

● *Le premier fabricant français de cartes postales a déposé son bilan.* – Le premier fabricant français de cartes postales, la société Combier Imprimeur Mâcon (CIM), dont les ateliers sont implantés à Saint-Laurent-sur-Saône et à Mâcon, vient de déposer son bilan. La société, qui emploie cent soixante-dix personnes et a vendu 55 millions de cartes postales en 1982, est victime de la concurrence étrangère, notamment italienne. Disposant de sa propre imprimerie – contrairement aux autres fabricants, – la CIM supporte en outre des charges de fabrication importantes.

Construction

● *Le nouveau bureau de l'AJIBAT.* – L'Association des journalistes de l'habitat, du bâtiment et de l'immobilier a renouvelé son conseil d'administration. Présidente : Josée Doyère (*le Monde*) ; trésorier : Pierre Chaillol (*Indicateur Bertrand*) ; vice-présidents : Philippe Lebellec (*la Croix*), Marie-France Sorlin (*Tel-Presse*), Claudine Dreuilhe (*A.F.P.*), Marie-Paule Chaulet (*Revue H*) ; secrétaire générale : Soraya Mehiri (*Actualités H.L.M.*) ; membres : Catherine Pierre (*Techniques et Architectures*), Gwenaël Querrien (pigiste), Élisabeth Alain-Dupré (*le Moniteur*), François Lamarre (*Urbapress*), Nathalie Seyer (*les Échos*), Brigitte Melen (*Investir*), Michèle Champenois (*le Monde*), Francis Rambert (*Architectes*)).

Énergie

● *Le Commissariat français à l'énergie atomique (C.E.A.) s'associe à la Compagnie européenne d'accumulateurs*, du groupe C.G.E. (marque Fulmen, Tudor et Dinin) pour mettre au point des batteries, où le plastique remplacera le plomb. Le nouveau produit, commercialisé dès 1990, permettra une économie de poids de plus de 50 %, et donc une diminution de la consommation des véhicules. La recherche sera principalement réalisée par le C.E.A., la Compagnie européenne d'accumulateurs, premier fabricant français de batteries au plomb, se chargeant de l'industrialisation.

ÉTRANGER

Le Brésil va recevoir un prêt de 6 milliards de dollars du F.M.I. et d'importants crédits bancaires

Il se confirme que les experts du F.M.I. ont approuvé le programme économique et financier adopté par Brasilia et qu'ils sont prêts à signer une lettre d'approbation *(letter of understanding)* qui devrait ouvrir la voie à l'octroi par cette institution d'un crédit de 5 milliards de dollars plus 1 milliard au titre du « financement compensatoire » (pour compenser la baisse de certaines recettes d'exportation). Mais, en attendant la mise en place de cette opération, le Brésil a un besoin urgent d'argent frais, car ce pays – et c'est là une différence importante avec la procédure suivie par le Mexique – n'a pas demandé et ne voudrait pas demander un rééchelonnement de ses dettes. Reste à savoir si cette position pourra être maintenue jusqu'au bout, étant donné que, pour l'instant, la seule question traitée concerne les échéances pour l'année 1983 de la dette à moyen terme *stricto sensu* excluant des crédits financiers pourtant accordés pour un délai supérieur à un an et qui ne pourront certainement pas non plus être remboursés sans apports nouveaux de capitaux.

Pour satisfaire ses besoins immédiats de liquidités, le Brésil devrait recevoir 1 milliard de dollars environ d'un certain nombre de banques centrales par l'intermédiaire de la Banque des règlements internationaux de Bâle. A cela s'ajoute l'avance à quatre-vingt-dix jours de 1,2 milliard de dollars déjà consentie par le Trésor américain à l'occasion du récent voyage du président Reagan.

Les Brésiliens ont par ailleurs sollicité les banques commerciales qui leur ont fait crédit, demandant aux plus grandes d'entre elles, au nombre de vingt-huit, de leur accorder un crédit-relais à court terme (trois mois) de 2,4 milliards de dollars. Les banques américaines ont donné leur accord pour 1 milliard de dollars environ. Quatre banques anglaises et trois banques allemandes sont prêtes à fournir chacune 25 millions de dollars, soit au total 175 millions de dollars. Les quatre banques françaises faisant partie du groupe des 28, à savoir la Société générale, la B.N.P., le Crédit lyonnais et Paribas, n'ont pas encore fait connaître leur décision mais semblent disposées à prêter chacune entre 20 et 25 millions de dollars. Les banques japonaises pourraient s'engager pour 500 millions de dollars environ.

Ce crédit à court terme devrait être relayé en mars ou avril par un eurocrédit de l'ordre de 4 milliards de dollars à moyen terme (six à huit ans), étant entendu que les prêteurs seront beaucoup plus nombreux. Il se confirme qu'aux États-Unis, notamment, les banques commerciales font l'objet de fortes pressions de la part du pouvoir politique non seulement pour qu'elles maintiennent le montant actuel de leurs encours mais aussi pour qu'elles les augmentent. Autrement dit, les banques commerciales ont la « mission » de renflouer le Brésil en lui fournissant de nouveaux crédits au fur et à mesure des remboursements.

Simultanément, les négociations se poursuivent pour l'octroi de prêts bancaires à moyen terme de 5 milliards de dollars au Mexique. La participation des banques françaises (les quatre déjà citées à propos du Brésil, plus un certain nombre d'autres dont le C.C.F., la Banque de l'union européenne) serait de 350 millions de dollars environ. – P. F.

COMMERCE INTERNATIONAL

LA MONTÉE DU PROTECTIONNISME AUX ÉTATS-UNIS

La Chambre des représentants vote un texte rendant obligatoire l'utilisation de matériel américain dans les voitures étrangères

De notre correspondant

Washington. – La vague protectionniste qui déferle sur les États-Unis s'est doublement manifestée le mercredi 15 décembre. La Chambre des représentants a voté un texte visant à ce qu'un pourcentage minimum de matériel américain soit incorporé dans les automobiles étrangères vendues sur le marché local. Les principaux sidérurgistes ont réclamé que l'acier japonais soit soumis à un cota et une taxe spéciale. Le Sénat, en revanche, s'est opposé à une autre mesure protectionniste, qui aurait rendu obligatoire l'usage de produits américains pour la réparation des ponts et des autoroutes.

Le vote des représentants vise le Japon. Accessoirement, il permettrait d'empêcher General Motors, Ford et Chrysler de se fournir en pièces détachées à l'étranger. Le texte impose une proportion de matériel américain à partir de cent mille automobiles vendues aux Etats-Unis. Proportion qui serait de 3,3 % (par tranches de cent mille) en 1984, mais passerait à 10 % dès 1986 (avec un plafond de 90 %).

Les représentants se sont prononcés par 215 voix contre 188. On s'attendait à une plus forte majorité, puisque la proposition de loi – soutenue par le syndicat des travailleurs de l'automobile – était parrainée par 222 élus. La mesure a même été adoucie par un autre vote stipulant que les nouvelles dispositions ne devraient pas violer les traités existant entre les États-Unis et les autres pays.

On pense que le Sénat rejettera cette proposition de loi, dispensant M. Reagan d'y mettre son veto. Le gouvernement est très opposé, à une telle législation qui contredirait ses déclarations libre-échangistes et entraînerait des représailles japonaises. « *Ce serait la menace la plus sérieuse contre le commerce international depuis une décennie* », déclarait avant le vote M. Brock, qui dirigeait la délégation américaine à la conférence du GATT. M. Brock contestait d'ailleurs qu'une telle mesure combattait efficacement le chômage aux Etats-Unis : une étude du Congrès montre que si trente-huit mille emplois pourraient être récupérés dans l'automobile, cent quatre mille autres seraient perdus dans les autres industries à cause des représailles étrangères.

En fait, la Chambre a voulu adresser un avertissement au Japon, et pas seulement pour ses automobiles. « *La manière dont les Japonais font du commerce n'est ni juste ni libre* », a expliqué M. John Dingell, représentant du Michigan (un État où le chômage a dépassé 15 %). « *Ils sont en train de détruire nos emplois, de prendre nos dollars et de coloniser notre économie.* »

Les principaux sidérurgistes américains font un raisonnement comparable. Après s'en être pris à l'Europe – et avoir obtenu de celle-ci une limitation de ses exportations d'acier aux Etats-Unis – ils concentrent leurs flèches sur la Japon, qui vend chaque année 6 millions de tonnes sur le marché local. Jamais moins, mais jamais plus, en vertu d'un accord non public, qui est un secret de polichinelle.

Les huit plus grands sidérurgistes ont dénoncé, mercredi, un autre accord présumé, celui qu'auraient conclu les Japonais et les Européens pour se partager les marchés mondiaux et fixer leurs prix en conséquence. Ils demandent à leur gouvernement de limiter à 1,9 million de tonnes les importations d'acier japonais aux Etats-Unis pendant quatre ans et de leur imposer une taxe de 25 % pour tenir compte de la dépréciation du yen.

Les pertes des principales sociétés sidérurgiques se sont élevées à 701 millions de dollars au troisième trimestre. Les usines ne tournent plus qu'à 40 % de leur capacité, et quelque trois cent mille ouvriers métallurgistes sont au chômage. M. Roderick, président de l'Association des fabricants estime que ce chômage est dû à 50 % aux « *pratiques commerciales injustes* » des partenaires des Etats-Unis.

L'administration va devoir étudier l'accusation et établir si les pratiques du Japon sont « *injustes* » et si un dommage a été causé à l'industrie. On peut penser que les experts prendront leur temps, ne voulant pas compliquer davantage les relations entre les deux pays. Quitte à utiliser la plainte des sidérurgistes comme une arme pour amener Tokyo à plus de souplesse dans ses discussions commerciales avec les Etats-Unis.

ROBERT SOLÉ.

C.E.E.

Les Dix et l'Assemblée européenne s'affrontent à nouveau à propos du budget communautaire

La compensation financière accordée au Royaume-Uni pour alléger sa *« contribution nette »* au budget européen en 1982 – soit 850 millions d'ÉCU (5,5 milliards de francs) – bloquée par un vote du Parlement européen : tel est le résultat du rejet, jeudi matin 16 décembre, par l'Assemblée de Strasbourg d'un projet de budget rectificatif et supplémentaire, qui lui était soumis par le conseil des ministres des Dix.

Le rejet a été acquis par 258 voix contre 79. Ce vote faisait suite à l'échec des négociations qui se sont déroulées durant la journée et la nuit de mercredi entre les Dix et une délégation du Parlement européen, conduite par M. Dankert, son président. Ce scénario va créer un grave problème politique : un accord intergouvernemental important, dont on se souvient qu'il avait été laborieux à obtenir au printemps dernier, se trouverait ainsi remis en cause dans sa traduction budgétaire. Outre le conflit institutionnel sérieux entre le conseil des ministres et l'Assemblée européenne qui va résulter de cet éclat, on peut se demander comment vont réagir les Britanniques, qui s'attendaient à recevoir l'argent qui leur est dû avant la fin de l'année.

De notre envoyé spécial

Strasbourg. – La possibilité d'une crise avec le conseil des ministres des Dix était clairement apparue, mercredi 13 décembre, après que l'Assemblée eut adopté le rapport présenté au nom de sa commission des budgets par Mme Barbarella (P.C.I.) sur un projet de « *budget rectificatif et supplémentaire* » des Communautés pour 1982. Il s'agissait de profiter des économies réalisées dans la gestion de la politique agricole commune (PAC) pour verser par anticipation la compensation décidée en faveur des Britanniques pour 1982, ainsi que celle décidée en faveur des Allemands (afin que la R.F.A., déjà débitrice nette importante pour le budget européen, ne prenne à sa charge qu'une faible part de l'effort consenti en faveur du Royaume-Uni).

Dans son rapport, Mme Barbarella considère – pour le déplorer – que le conseil des ministres décidait ainsi, pour la troisième année, des mesures de compensation nationale, faisant valoir que l'on s'engageait dans la voie dangereuse du juste retour. Ce rapport n'exprimait d'aucune manière (même s'il a été interprété ainsi par certains parlementaires, notamment par plusieurs Français hostiles aux compensations versées au Royaume-Uni) un point de vue antibritannique. On est tenté d'écrire : tout au contraire. C'est d'ailleurs ainsi que l'a compris M. Balfour (démocrate européen, c'est-à-dire conservateur, Royaume-Uni).

Ayant adopté le rapport à une large majorité, l'Assemblée a déclaré ne pouvoir accepter le projet de budget rectificatif « *si elle ne recevait pas la garantie politique qu'il s'agissait des dernières mesures spéciales de compensation* ». En d'autres termes, elle exigeait des gouvernements membres qu'ils s'engagent à mettre fin à la politique d'expédients pratiquée depuis 1980 et qu'ils s'emploient à résoudre les problèmes de déséquilibre budgétaire, à la fois en lançant de nouvelles politiques communes et en revoyant les mécanismes financiers de la Communauté. Pour être sûre d'obtenir satisfaction, l'Assemblée proposait de verser la compensation britannique due au titre de l'exercice 1982 en deux fois, la première tout de suite, la seconde au bout de six mois, après avoir vérifié que le conseil s'engageait effectivement dans la voie ainsi demandée. Enfin, elle soumettait l'approbation du budget rectificatif à d'autres conditions, qui visaient à accroître son contrôle sur l'utilisation des sommes à verser au Royaume-Uni et à la R.F.A.

C'est sur cette base que s'est engagée la négociation avec le conseil des ministres, qui portait également sur le budget pour 1983. A son propos, il existe un désaccord sur le calcul de la « marge de manœuvre » dont dispose l'Assemblée pour augmenter les dépenses « non obligatoires » c'est-à-dire celles résultant des politiques nouvelles) pour un montant de 140 millions d'ECU (900 millions de francs).

Au fil des heures, le conseil des ministres fit plusieurs concessions ,et a proposé un projet de déclaration soulignant « *l'importance et l'urgence qui s'attachent à trouver, dans le contexte du développement des politiques communes, une solution durable au déséquilibre interne de la Communauté, et qui permette d'éviter, comme le souhaite le Parlement, le retour ultérieur à des mesures budgétaires* ad hoc ». L'Assemblée a rejeté cette déclaration en faisant valoir qu'elle ne comportait aucun engagement concret. Le conseil estimant qu'il ne lui était pas possible d'aller plus loin (M. Chandernagor, le ministre français, avait déjà voté contre l'ensemble des concessions faites à l'Assemblée, les jugeant excessives), la commission des budgets a proposé, jeudi matin, le rejet du budget rectificatif 1982, et l'adoption du budget 1983 avec les augmentations de dépenses non obligatoires au niveau calculé par l'Assemblée.

PHILIPPE LEMAITRE.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. + ou Dép. −		Rep. + ou Dép. −		Rep. + ou Dép. −	
$ E.-U.	6,9360	6,9390	+ 165	+ 205	+ 340	+ 410	+ 990	+1090
$ can.	5,5980	5,6030	+ 70	+ 120	+ 170	+ 235	+ 490	+ 610
Yen (100)	2,8300	2,8350	+ 110	+ 150	+ 240	+ 270	+ 800	+ 870
DM	2,8340	2,8375	+ 135	+ 165	+ 305	+ 330	+ 900	+ 970
Florin	2,5720	2,5750	+ 140	+ 160	+ 285	+ 320	+ 840	+ 900
F.B. (100)	14,4230	14,4400	− 620	− 430	− 795	− 455	−1165	− 485
F.S.	3,3230	3,3280	+ 230	+ 260	+ 485	+ 530	+1430	+1506
L (1 000)	4,9101	4,9140	− 560	− 430	−1080	− 910	−2380	−2140
£	11,1950	11,2090	+ 135	+ 215	+ 340	+ 475	+1310	+1525

TAUX DES EURO-MONNAIES

$ E.-U.	9	9 3/8	9 1/4	9 5/8	9 5/16	9 11/16	9 5/8	10
DM	5 9/16	5 15/16	6 5/16	6 11/16	6 5/16	6 11/16	6 1/8	6 1/2
Florin	5 1/2	6	5 1/2	6	5 1/2	6 1/4	5 3/4	6 1/4
F.B. (100)	11	13	16 1/4	17 1/2	14 1/2	15 3/4	13 1/2	14 1/4
F.S.	7/8	1 5/8	3 13/16	4 3/16	3 13/16	4 3/16	3 7/8	4 1/4
L (1 000)	17	21	23 1/4	25 3/4	23 1/2	25 1/4	22 1/2	24
£	10 3/8	10 7/8	10 5/8	11	10 1/2	10 7/8	10 1/4	10 5/8
F. franç.	17 3/4	22 1/4	22 1/4	23 3/4	21 1/2	23	20 3/4	22 1/4

ÉQUIPEMENT

Réorganisation de la Caisse des dépôts et consignations

M. Robert Lion, directeur général de la Caisse des dépôts et consignations, doit annoncer prochainement la nouvelle organisation de cet organisme et préciser ses missions au service des collectivités locales. M. Pierre Richard, ancien directeur général des collectivités locales, sera nommé directeur général chargé du développpement régional. Nous donnons ci-dessous les principales conclusions du rapport sur le fonctionnement de ces filiales dû à la commission présidée par M. Roger Lagrange, maire socialiste de Chalon-sur-Saône. Demandé par l'ancien directeur général, M. Maurice Pérouse, ce rapport a été remis à M. Robert Lion en novembre et il pourrait inspirer la prochaine réforme de ces sociétés.

D'autre part, la nomination de MM. Jacques Delmas-Marsalet et François Arsac à la tête de la direction financière de la Caisse des dépôts marque la volonté de rendre à cette direction, traditionnellement la seconde en importance, l'éclat que lui avait donné dans le passé des personnalités brillantes comme MM. Georges Plescoff et Dominique Chatillon, auxquels avait succédé M. Philippe Marchat, d'un caractère plus effacé.

Pour M. Jacques Delmas-Marsalet, maitre de requêtes au Conseil d'Etat, qui fut chef des services financiers du Plan de 1974 à 1977 avant d'être nommé chef de service de la législation fiscale au ministère de l'économie et des finances, c'est un retour aux activités financières. Son adjoint, M. François Arsac, inspecteur des finances, a été chef du service d'audit interne de la Caisse de 1977 à 1980, avant d'être directeur général adjoint à la banque Hervet, nationalisée depuis.

Des filiales trop technocratiques

« *Un centralisme excessif, des retards sur l'évolution de l'environnement et des modes de vie, l'oubli des finalités premières, une mauvaise utilisation des financements...* » Le rapport de la commission Lagrange ne mâche pas ses critiques à l'égard des filiales de la caisse des dépôts (près de 20 000 salariés). Qu'elles soient financières, techniques ou d'études et de conseils, elles seraient devenues au fil des ans « *des structures technocratiques fonctionnant pour elles-mêmes et trop souvent éloignées des préoccupations réelles des collectivités locales* » alors qu'elles sont supposées être à leur service.

Les deux bras séculiers de la caisse en matière de logement et d'urbanisme, la S.C.I.C. ou Société centrale immobilière (470 filiales, notamment dans le secteur H.L.M.) et la Société centrale d'équipement du territoire (S.C.E.T.) qui anime 140 sociétés d'économie mixte, sont particulièrement visées. « *Malgré des financements privilégiés et l'absence de marges de promoteur, le produit S.C.I.C. est-il finalement aussi cher, et même quelquefois plus cher, que celui des constructeurs privés.* La S.C.I.C. se contente de « gérer » son parc de 170 000 logements ; elle n'en fait pas « *l'expression d'une ligne de conduite sociale qu'elle se serait donnée* ».

Quoique plus proche des collectivités locales grâce à la représentation majoritaire des élus dans ses filiales, la S.C.E.T., quant à elle, n'aurait pas su répondre aux « *nouveaux besoins, plus qualitatifs que quantitatifs, exprimés désormais en matière d'urbanisme* ».

Pour rénover le groupe de la Caisse des dépôts et consignations, et l'adapter aux nouvelles responsabilités que les lois de décentralisation donnent aux instances locales, le rapport suggère que de nouveaux objectifs soient fixés : la lutte contre la pollution, la valorisation des espaces, loisirs, vie associative, formation, énergies nouvelles, et toutes les activités liées à l'information (banques de données, vidéo-communication, etc.). Ces nouvelles orientations doivent s'accompagner d'un retrait de certains secteurs, comme la promotion immobilière ou les activités d'études et de conseils « *ne requérant pas une technicité particulière* », domaines où « *d'autres organismes peuvent agir aussi bien que lui* ».

Pour cela, une réponse complète des structures de la Caisse est proposée. Le partage par grands secteurs fonctionnels (« aménagement », « construction » et « gestion ») serait remplacé par un réseau unique d'entités régionales polyvalentes, où le poids des élus locaux serait prépondérant. Ce réseau serait piloté par une société nationale, filiale de la Caisse. Ce nouveau dispositif suppose, selon le raporteur, des bouleversements en profondeur et une adaptation des mentalités.

Faits et projets

Budget Ile-de-France : 3,066 milliards

Le budget 1983 de la région Ile-de-France a été adopté le 15 décembre par la majorité (R.P.R.-U.D.F. et divers droite) du conseil régional, les socialistes et les communistes votant contre. « *Budget de sagesse fiscale* », selon M. Michel Giraud, sénateur (R.P.R.) du Val-de-Marne et président du conseil régional, budget trop timoré pour les groupes de l'opposition régionale (*le Monde* du 15 décembre), c'est en tout cas le premier budget préparé sous la seule responsabilité des élus (1).

Les recettes et les dépenses s'équilibrent à 3,066 milliards de francs, ce qui représente près de 12 % d'augmentation par rapport à 1982. Les crédits d'équipement représentent près de deux tiers des dépenses. Aucun des chapitres soumis aux élus de la région parisienne (*le Monde* du 23 novembre) n'a subi de grandes modifications à l'occasion des débats.

Les recettes augmenteront sensiblement en raison d'un accroissement de 12 % de la taxe spéciale d'équipement qui s'élève à 792 millions de francs. Les habitants d'Ile-de-France constateront dès le 1er janvier l'augmentation de la taxe sur les permis de conduire, qui passe de 80 F à 120 F — au lieu de 100 F dans le projet initial — et celle de la taxe additionnelle sur les cartes grises dont le taux passe de 25 % à 30 %. La taxe additionnelle au droit d'enregistrement est maintenue comme prévu à 0,50 %. — *(Corresp.)*

(1) Sur un total de 164 membres, le groupe Union pour l'Ile-de-France (U.D.F., R.P.R. et divers droite) compte 108 élus, les socialistes 25 et le parti communiste 31).

● **Sécurité routière : réaction des automobilistes.** — L'Association française des automobilistes (Fédération française des clubs automobiles) est « *très déçue* » par les mesures prises le 8 décembre en conseil des ministres en matière de sécurité routière. L'AFA est « *hostile aux limitations de vitesse telles qu'elles sont imposées ; elles ne tiennent pas compte de la modulation de vitesse préconisée par l'AFA et les automobiles-clubs, et admise par le président de la République pendant sa campagne présidentielle* ». En revanche, l'AFA est favorable à une action préventive invitant au respect des feux rouges (*le Monde* du 10 décembre).

Le bruit à Orly (suite)

Le tribunal civil de Paris a déclaré, le 15 décembre, vingt-deux compagnies aériennes utilisant Orly entièrement responsables des préjudices causés aux riverains de l'aéroport.

S'estimant victimes du bruit, cent trois riverains d'une dizaine de communes proches de l'aéroport, notamment Villeneuve-le-Roi, Ablon, Wissous, Athis-Mons et Villeneuve-Saint-Georges, ont engagé, en 1980, un procès contre les compagnies dont les avions utilisent Orly.

Le tribunal civil de Paris a donné satisfaction à leur requête. Il a ordonné trois expertises — acoustique, foncière et médicale — pour déterminer les responsabilités de chaque compagnie et pour évaluer le montant des dommages et intérêts qui seront alloués aux riverains.

Parmi les compagnies condamnées se trouvent notamment Air France, Lufthansa, British Airways, Alitalia. Plusieurs ont, récemment, quitté Orly pour s'installer à Roissy.

U.T.A., année zéro

La compagnie aérienne privée U.T.A. enregistrera, en 1982, un résultat voisin de zéro ; elle avait fait un bénéfice de 34 millions de francs en 1981 et de 60 millions en 1980. Son chiffre d'affaires est de 5,2 milliards de francs.

M. René Lapautre, président-directeur général de la compagnie, a expliqué, le 15 décembre, que ces résultats sont dus notamment à un ralentissement de la croissance du trafic passagers et fret, et il ne prévoit pas une amélioration de la situation l'an prochain.

U.T.A. a décidé de réduire ses effectifs (7 000 employés pour la compagnie et 9 000 en comprenant les filiales) par le jeu des départs anticipés ou des retraites. La compagnie ne prévoit aucun recrutement des personnels techniques (mécaniciens et pilotes) jusqu'en 1987. En outre, les nombres de places d'avion proposées à la clientèle seront réduites pour mieux adapter l'offre à la demande.

UN BOEING POUR LE PATRON

Les trente-six mille employés de la sixième compagnie aérienne américaine Delta Airlines ont offert, le 15 décembre dernier, un « cadeau extraordinaire » à M. David Garrett, leur président : un Boeing-767 d'une valeur de 210 millions de francs entouré d'un gigantesque ruban rouge.

C'est la manière qu'ils ont choisi pour remercier leur patron qui, malgré une perte de plus de 100 millions de francs au dernier trimestre, a préféré adopter un style de relations sociales basées « *sur la confiance et sur la bonne humeur* » pour restaurer le dynamisme de leur entreprise. M. Garrett a pu accorder à ses employés une augmentation moyenne des salaires de 8,5 % en septembre dernier. Le personnel a décidé, en retour, d'autoriser la direction à déduire de 1 à 5 % de ses revenus pendant deux ans, pour payer le Boeing-767.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

WATERMAN

Les résultats des six premiers mois de l'exercice 1982-83 de WATERMAN S.A., numéro deux mondial des fabricants de stylo-plume, prouvent que le recentrage de son activité est en bonne voie.

L'exercice qui s'est terminé le 31 mars 1982 a été le plus mauvais de toute son histoire et s'est soldé par une perte de 4,8 millions de francs : l'abandon de l'activité briquets avait représenté, à lui seul, une perte de 14,5 millions de francs.

Le chiffre d'affaires pour le semestre, au 30 septembre 1982, s'élève à 72,9 millions de francs, en progression de 7,7 % par rapport à la même période de l'année dernière.

En France, l'activité commerciale s'est développée plus fortement que la croissance du marché. Grâce aux nouveaux modèles, le volume total des instruments à écrire est en hausse et se trouve reflété dans le chiffre d'affaires de 55,9 millions de francs, par rapport aux 50,6 millions de francs de l'exercice dernier, soit une augmentation de 10,5 %.

Les effets d'une conjoncture mondiale « déprimée » ne favorisent pas la vente des produits de luxe, principaux éléments du chiffre d'affaires à l'exportation. De plus, les mesures sélectives de protectionnisme, que subissent certains de nos agents, annulent aussi bien les premiers fruits ressentis par la remise en ordre de certains marchés qui a été entreprise depuis dix-huit mois, que les avantages que l'on pouvait escompter d'un franc faible à l'exportation. Le chiffre d'affaires à l'exportation s'en ressent et s'élève à 17 millions de francs contre 17,1 millions de francs l'année dernière.

Le bénéfice d'exploitation est de 7,3 millions de francs comparé à 2,6 millions de francs pour le même semestre de l'exercice dernier. Cette progression a été obtenue par des gains de productivité dans le processus de fabrication et malgré une forte augmentation du cours de l'or pendant la même période.

Le budget de recherche, en forte progression cette année, a permis la refonte de la moyenne gamme, dont les premiers effets bénéfiques ont déjà été constatés en France. Cet investissement, qui sera étendu au reste de nos produits dans les mois à venir, doit assurer à la Société WATERMAN le développement de sa part du marché mondial.

CAISSE NATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

C.N.T. - Obligations 11,30 %, 1974

Les intérêts courus du 21 décembre 1981 au 20 décembre 1982 seront payables à partir du 21 décembre 1982 à raison de 101,70 F par titre de 1 000 F nominal contre détachement du coupon nº 8 après une retenue à la source donnant droit à un avoir fiscal de 11,30 F.

En cas d'option pour le régime de prélèvement d'impôt forfaitaire, le complément du prélèvement libératoire sera de 16,94 F, soit un net de 84,76 F.

Le paiement des coupons sera effectué sans frais aux caisses des comptables directs du Trésor (Trésorerie générale, recettes des finances et perceptions), auprès des bureaux de poste, au siège de la C.N.T., 3, rue de l'Arrivée, Paris (15e), aux guichets de la Banque de France et des établissements désignés ci-après : Caisse des dépôts et consignations, Crédit industriel et commercial, Société centrale de banque, Banque nationale de Paris, Société marseillaise de crédit, Société générale, Banque de Suez, Crédit du Nord, Crédit commercial de France, Crédit lyonnais, Banque de l'union européenne, Caisse centrale des banques populaires, l'Européenne de banque, Banque Lazard, Société générale alsacienne de banque.

Il est rappelé que les intérêts concernant les titres nominatifs seront réglés directement aux titulaires par la Caisse nationale des télécommunications.



elf gabon

Société anonyme au capital de 22500000000 de F C.F.A.
Siège social : PORT-GENTIL (Gabon)

Le Conseil d'Administration d'ELF-GABON, réuni le mardi 14 décembre 1982 à Port-Gentil, a décidé de verser aux actionnaires un acompte à valoir sur le dividende de l'exercice 1982 de 2 400 F. CFA par action, soit 48 F.F., auquel s'ajoutera un crédit d'impôt de 17,28 F.F. pour ceux des actionnaires qui en bénéficient.

Le paiement de cet acompte s'effectuera, en contrepartie du coupon nº 26, à compter du mardi 21 décembre 1982 aux guichets des établissements bancaires suivants :

— **AU GABON :**
- Union Gabonaise de Banque.

— **EN FRANCE :**
- Crédit Lyonnais ;
- Banque Nationale de Paris ;
- Banque de Paris et des Pays-Bas ;
- Banque Vernes et Commerciale de Paris ;
- Crédit Commercial de France ;
- Crédit Industriel et Commercial ;
- Crédit du Nord ;
- Société Générale.

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

15 décembre

Vif repli des actions françaises et étrangères

La résistance du marché parisien aura été de courte durée et dès les premières minutes de cotation, les replis l'emportaient largement mercredi, au point de supplanter les gains dans la proportion de deux contre un.

Indifféremment, actions françaises et étrangères ont subi le poids des ordres de vente, ces dernières étant particulièrement affectées. Pour la petite histoire, signalons que pendant la majeure partie de la séance, seule la Générale de Belgique a tenté, timidement, de gagner 0,8 % dans le meilleur des cas, tandis que les autres valeurs étrangères battaient en retraite en ordre dispersé, les mines d'or n'échappant pas à la règle : Philip Morris (– 7,8 %), General Motors (– 7 %), Sony (– 6,7 %), East Rand (– 6 %).

Ce recul général s'explique essentiellement par la contre-performance de Wall Street mardi soir où le Dow Jones, en hausse de 20 points, peu après l'ouverture, en a finalement perdu une quinzaine en clôture.

Indépendamment de la décélération des taux d'intérêt, confirmée par l'abaissement des taux d'escompte américain à 8 1/2 %, les investisseurs new-yorkais commencent à avoir des doutes sur l'imminence d'une reprise économique aux États-Unis.

A Paris, les boursiers se montrent également préoccupés. Parallèlement à la vente de titres étrangers (le dollar-titre est retombé de 8,35 F environ à 8,20 F), les professionnels ont enregistré de fortes baisses sur les actions françaises ainsi qu'en témoigne l'indicateur instantané (– 0,9 %).

L'or a vivement fléchi à Londres pour s'inscrire à 435,25 dollars l'once (449,25 mardi midi), entraînant dans son sillage les deux pôles d'attraction du marché parisien : le lingot à 97 100 F (moins 2 150 F) et le napoléon à 655 F (moins 3 F).

NEW-YORK

En dessous des 1 000

Pour la seconde séance consécutive, Wall Street a été, mercredi, assez durement éprouvée par des courants de ventes importants. Le mouvement de baisse s'est même accéléré, et, à la clôture, l'indice des industrielles s'inscrivait très en dessous de la barre « psychologique », très exactement à 992,64, enregistrant ainsi, d'un jour à l'autre, un recul de 16,74 points. En quarante-huit heures, sa perte s'élève à 31,64 points.

Mitigé la veille, le bilan de la journée a, cette fois, été franchement négatif. Sur 1 956 valeurs traitées, 1 288 se sont repliées et 332 seulement ont progressé, 336 n'enregistrent, d'autre part, aucune variation.

La rechute brutale de mardi était donc plus qu'un simple mouvement d'humeur. La mesure d'urgence prise par la Fed (abaissement inattendu du taux d'escompte) pour essayer de relancer la machine économique, grippée par une interminable récession, a littéralement jeté un froid autour du « Big Board », et beaucoup redoutent maintenant qu'elle ne soit inopérante. Pour ajouter au malaise général, le géant A.T.T. devait annoncer des résultats en baisse, un élément de plus à mettre au dossier de la crise.

Néanmoins, certains n'excluaient pas, après la « lessive » de ces derniers jours, la possibilité d'une reprise techniquen, ce que semblerait indiquer l'assez faible activité qui a régné (81,03 millions de titres échangés, contre 117,82 millions), preuve de la volonté des opérateurs de ne pas céder à la peur.

VALEURS	Cours du 14 déc.	Cours du 15 déc.
Alcoa	29 3/8	28
A.T.T.	81 3/4	80 3/8
Boeing	32 5/8	31 5/8
Chase Manhattan Bank	51 5/8	50 7/8
Du Pont de Nemours	36 1/4	35 3/4
Eastman Kodak	87 3/4	85 1/4
Exxon	29 1/8	28 5/8
Ford	34 7/8	35 1/2
General Electric	93 3/4	91 3/4
General Foods	41 1/4	40 3/4
General Motors	57	58
Goodyear	32 1/8	31 3/8
I.B.M.	91 1/8	89 3/8
I.T.T.	29 5/8	29 3/8
Mobil Oil	25 7/8	25 7/8
Pfizer	68 3/4	69 1/2
Schlumberger	42	42 3/8
Texaco	30 1/2	30 1/4
U.A.L. Inc.	29	29
Union Carbide	48 7/8	47 7/8
U.S. Steel	19	18 1/2
Westinghouse	36	36 1/2
Xerox Corp.	36 5/8	36 1/8

LA VIE DES SOCIÉTÉS

A.T.T. – Le géant américain du téléphone, qui est aussi le plus grand groupe industriel du monde, annonce, pour le quatrième trimestre, une baisse de 3 % de son bénéfice net, la première depuis sept ans et demi : 1,84 milliard de dollars contre 1,9 milliard en 1981 à pareille époque. Pour l'année pleine, qui s'est achevée le 30 novembre, A.T.T. enregistre néanmoins une progression de ses profits nets dont le montant atteint 7,21 milliards de dollars (+ 7,4 %), un résultat, indique-t-on à la direction, en ligne avec les prévisions. Au siège du groupe, on attribue le fléchissement des trois derniers mois à la persistance de la crise. Une reprise est attendue pour 1983, mais elle n'aura pas, de l'avis des dirigeants du groupe, l'ampleur attendue.

U.T.A. – Les comptes de l'exercice 1982 seront les plus mauvais enregistrés depuis huit ans par la compagnie aérienne. Selon le président Lapautre, le résultat sera voisin de zéro (contre 34 millions de francs de bénéfice en 1981) pour un chiffre d'affaires de 5,2 milliards de francs, accru de 15,5 %. Cette situation est imputable à la faible progression du trafic passagers, à la baisse du trafic fret, à une perte de change évaluée à 100 millions de francs, enfin, au blocage de recettes (175 millions) au Nigeria, au Zaïre, en Zambie, en Sierra Leone et en Libye. Aucune amélioration n'est attendue pour 1983.

TOSHIBA. – Le groupe japonais révise en baisse ses prévisions de résultats pour l'exercice qui s'achèvera le 31 mars prochain. Le bénéfice net consolidé ne devrait atteindre que 37 milliards de yens (contre 44,31 milliards) pour une chiffre d'affaires de 2 400 milliards de yens (contre 2 344 milliards). Les précédents pronostics portaient respectivement sur 53 milliards de yens pour les profits et sur 2 580 milliards de yens pour les ventes.

Cette révision a été faite en tenant compte de la stagnation de la demande au Japon et à l'étranger.

INDICES QUOTIDIENS

(INSEE, base 100 : 31 déc. 1981)

	13 déc.	14 déc.
Valeurs françaises	104,2	104,8
Valeurs étrangères	133,3	135

Cie DES AGENTS DE CHANGE

(Base 100 : 31 déc. 1981)

	14 déc.	15 déc.
Indice général	100,8	100,6

TAUX DU MARCHÉ MONÉTAIRE

Effets privés du 16 décembre .... 12 7/8 %

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	15 déc.	16 déc.
1 dollar (en yens)	245,50	245,20

BOURSE DE PARIS Comptant 15 DECEMBRE

VALEURS	% du nom.	% du coupon
3 %	26	0 625
5 %	....	4 356
3 % amort. 45-54	....	1 126
4 1/4 % 1963	100 40	0 989
Emp. N. Eq. 6 % 67	111 50	3 255
Emp. 7 % 1973	8775	..
Emp. 8,80 % 77	101 85	4 991
9,80 % 78/93	82 70	4 215
8,80 % 78/86	83 50	0 096
10,80 % 79/94	85 10	3 048
13,25 % 80/90	95 30	7 116
13,80 % 80/87	96 55	2 306
13,80 % 81/99	96 80	12 666
16,75 % 81/87	105 35	4 451
16,20 % 82/90	103	14 957
16 % juin 82	102 80	8 329
E.D.F. 7,8 % 61	130 80	13 801
E.D.F. 14,5 % 80-92	96 50	7 186
Ch. France 3 %	172	..
CNB Bques janv. 82	97 15	7 301
CNB Paribas	97 20	7 301
CNB Suez	97 15	7 301
CNI janv. 82	97 19	7 301

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Actibail (obl. conv.)	178 10	....
Aciers Peugeot	62	63
Actibail	158	158
A.G.F. (St Cent.)	360	370
A.G.P. Vie	2965	2970
Agr. Inc. Madag.	60	60 50
Air-Industrie	13	....
Alfred Herlicq	58	58
Allobroge	425	427 50
André Roudière	65 50	63
Applic. Hydraul.	280	276
Arbel	53	53
Artois	304	304
At. Ch. Loire	28	28
Aussedat-Rey	14	14
Bain C. Monaco	80	78
Banania	401	417
Banque Hypoth. Eur.	299	298
B.N.P. Intercontin.	79 90	79 80
Bénédictine	950	....
Bon-Marché	73	75 10
Borie	416	400
Bras. Glac. Int.	450	....
Bretagne (Fin.)	77	....
Cambodge	131	131
C.A.M.E.	99	99
Campenon Bern.	191 50	189
Caout. Padang	149 80	....
Carbone-Lorraine	49	47
Carnaud S.A.	49 90	50 50
Caves Roquefort	579	579
C.E.G.Frig.	108	107
Centen. Blanzy	680	707 d
Centrest (Ny)	106 90	106 90
Cerabati	100	99
C.F.F. Ferrailles	114 80	114 80
C.F.S.	680	685
C.G.I.B.	....	....
C.G.Maritime	11	....
C.G.V.	81 20	80 40
Chambon (M.)	312	312
Chambourcy (M.)	1227	1252 d
Champex (Ny)	120	118
Chim. Gde Paroisse	54	56
C.I. Maritime	266	269 90
Ciments Vicat	185	188 50
CIPEL	38 10	....
Citram (B)	133	132
Clause	316	314
Cl. MA (Fr.-Bail)	330	325
CMM-Mar Madag.	31 90	30 60 o
Cochery	69	71 80 d
Cofradel (Ly)	440	440
Cogifi	155	155
Comindus	374 50	372
Comiphos	142 10	144 70
Comp. Lyon-Alem.	136 10	136 10
Concorde (La)	257	249
C.M.P.	7	6 90
Conta S.A. (Li)	20	20 60
Crédit (C.F.B.)	205	209
Créd. Gén. Ind.	252	262
Crédit Univers.	385	379

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Créditel	102 80	103
C. Sabl. Seine	110	....
Darblay S.A.	84 50	....
De Dietrich	325	315
Degremont	100	100
Delalande S.A.	102	102
Delmas-Vieljeux	504	507
Dév. Rég. P.d.C (Li)	123 50	121 20
Didot-Bottin	270	277
Dist. Indochine	340	326 40
Drag. Trav. Pub.	188 50	188
Duc-Lamothe	220	211 20 o
Dunlop	4 85	4 87
Eaux Bass. Vichy	900	940
Eaux Vittel	570	590
Ecco	1211	1212
Economats Centre	502	505
Electro-Banque	181	181
Electro-Financ.	367	370
Elf-Antargaz	172 70	179 70
E.L.M. Leblanc	353 50	353 50
Entrepôts Paris	152 50	155
Epargne (B)	1300	1300
Epargne de France	260	253
Epeda-BF	730	726
Escaut-Meuse	251	252 10
Eurocom	313	316
Europ. Accumul.	47 90	46 90
Eternit	210	205
Félix Potin	922	915
Ferm. Vichy (Ly)	111 70	99
Files-Fourmies	2 80	3 15 d
Finalens	75	75
FIPP	118	....
Fnac	245	245
Focep (Chât. eau)	1500	1500
Foncière (Cie)	148	148 10
Fonc. Agache-W.	44 80	46 60
Fonc. Lyonnaise	1200	1210
Foncina	107	107
Forges Gueugnon	11 10	10 65
Forges Strasbourg	125	122
Fougerolle	145	139 20
France I.A.R.D.	112 50	113
France (La)	425	426
Frankel	137	139 50
Fromageries Bel	290	280 10
From. P.-Renard	243 20	233 50
GAN	674	674
Gaumont	491 50	495
Gaz et Eaux	750	748
Genvrain	197	163 70 o
Gér. Arm. Hold.	40 75	....
Gerland (Ly)	450	450
Gévelot	37 50	45 30
Gr. Fin. Constr.	138 50	138 50
Gds Moul. Corbeil	105	109 20
Gds Moul. Paris	250	250
Groupe Victoire	401	403
G. Transp. Ind.	100 20	100 10
Huard-U.C.F.	44 70	46 40
Hutchinson	12 10	12
Hydro-Energie	80	80
Hydroc. St-Denis	60 10	....
Immindo S.A.	136 10	136 50
Imminvest	97 10	97 50
Immobail	205	204 10
Immobanque	360	355
Immob. Marseille	1120	1110
Immofice	260	260
Imp. G.-Lang	3 90	4 05 d
Industrielle Cie	530	550
Interbail	250	250
Jaeger	79	76
Jaz S.A.	63	63
Kinta S.A.	568	560 c
Lafitte-Bail	206	202
Lambert Frères	39 50	38
Lampes	105	100 80
La Brosse-Dupont	63 80	63 80
Lebon Cie	350	351
Lille-Bonnières	240	233
Locabail Immob.	358	355
Loca-Expansion	135	135
Locafinancière	170	171 90
Locatel	378	363
Lordex (Ny)	110	112
Louvre	228	228
Luchaire S.A.	80	77
Magasins Uniprix	65 50	66 50
Magnant S.A.	49	51
Maritimes Part.	88 60	88 60
Marocaine Cie	25 60	25 60

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Marseille Créd.	....	....
Métal Déployé	299	287
Mic	239	240
Mors	210	210
Nadella S.A.	7 05	....
Naval Worms	114	112
Navig. (Nat. de)	56	52 o
Nicolas	350	359
Nodet-Gougis	79 80	81 50
Occident. Part.	30	....
OPB Paribas	121 80	122
Optorg	75	75 10
Origny-Desvroise	127	126
Palais Nouveauté	309	309
Paris-Orléans	96 80	99 80
Part. Fin. Gest. Im.	178 90	180
Pathé-Cinéma	135	140 40
Pathé-Marconi	48 80	48 80
Piles Wonder	60	58
Piper-Heidsieck	249	246
Porcher	140	136
Profils Tubes Est	8 50	8 20
Prouvost ex-Lain.R.	35	35
Providence S.A.	305 20	309
Publicis	563	565
Raff. Souf. R.	184 90	178
Ressorts Indust.	103	103 80
Ricqlès-Zan	127	....
Ripolin	43	....
Risle (La)	10 70	....
Rochefortaise S.A.	72	69 20 o
Rochette-Cenpa	18	18
Rosario (Fin.)	88	88
Rougier et Fils	60	60
Roussolot S.A.	325	316
Sacer	31	30 50
SAFAA	22 50	....
Safic-Alcan	163	162
SAFT	135	130
Sainrapt et Brice	138	138
Saint-Raphaël	84	86 20
Salins du Midi	239 20	242
Santa-Fé	148	146
Satam	57 80	55 50
Savoisienne (M)	71	71
SCAC	189	189
Sellier-Leblanc	186	184 50
Semelle Maubeuge	135	139 80
S.E.P. (M)	78	....
Serv. Equip. Véh.	30	29
Sicli	59	59 50
Sicotel	174	170
Sintra-Alcatel	531	530
Sinvim	112 40	116 90
Siph (Plant. Hévéas)	149	143
Siminco	326 50	330
SMAC Acieroïd	152 10	158
Sofal financière	343	352
Soffo	152	148
Soficomi	285 50	294
S.O.F.I.P. (M)	92	....
Sofragi	540	560
Sogepal	253	....
Soudure Autog.	98	99 10
S.P.E.G.	99 50	99 50
Speichim	182	180
S.P.I.	152	152 60
Spie Batignolles	160	160
Stemi	287	277
Synthelabo	130	130
Taittinger	399 10	401
Testut-Aequitas	65	....
Thann et Mulh.	45 10	46 90 d
Tissmétal	30 20	30
Tour Eiffel	306 40	318 60
Traitor S.A.	97	....
Ufimeg	85	86
Ufiner S.M.D.	92	94
Ugimo	138 10	138 10
Unibail	329	328
Unidel	80	82
U.A.P.	552	550
Union Brasseries	38	35 30 o
Union Habit.	196	195
Un. Imm. France	173 50	173 50
Un. Ind. Crédit	243	243
Union Ind. Ouest	318	315
Unipol	122 80	....
Vincey Bourget (Ny)	10 65	....
Virax	41 10	41 10
Waterman S.A.	170	176 80
Brass. du Maroc	138	....
Brass. Ouest-Afr.	22 80	22 70

Étrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.G.	93 10	....
Akzo	104 50	....
Alcan Alum.	210	200
Algemeine Bank	949	925
Am. Petrofina	505	498 c
Arbed	165	....
Asturienne Mines	44	....
Bco Pop Espanol	83 10	83 10
B. N. Mexique	7 25	....
B. Régl. Internat.	36700	....
Barlow Rand	63	62 20
Bell Canada	150	....
Blyvoor	136	131 40
Bowater	21 70	21
British Petroleum	40 60	40 10
Br. Lambert	235	....
Caland Holdings	81	80
Canadian-Pacific	223 10	220 10
Cockerill-Ougre	14 30	14 30
Cominco	298	300
Commerzbank	443	435
Courtaulds	10 50	....
Dart. and Kraft	605	595
De Beers (port.)	45 50	....
Dow Chemical	216 50	206
Dresdner Bank	510	480
Femmes d'Auj.	58	....
Finoutremer	186	....
Finsider	0 40	....
Foseco	20	22
Gén. Belgique	210 10	212
Gevaert	281	285
Glaxo	179 90	....
Goodyear	277 50	....
Grace and Co	320	318 50
Grand Metropolitan	42	42 10
Gulf Oil Canada	94 90	93 10
Hartebeest	570	550
Honeywell Inc.	870	750 o
Hoogoven	43 10	....
I. C. Industries	285	....
Int. Min. Chem	297	....
Johannesburg	625	590
Kubota	11 65	11 45
Latonia	225 20	....
Mannesmann	485	455
Marks-Spencer	30 60	31
Midland Bank Ltd	41 20	42 50
Mineral-Ressourc.	79 80	78 50
Nat. Nederlanden	404	390
Noranda	115	107 c
Olivetti	10	9 90
Pakhoed Holding	120	120
Petrofina Canada	950	....
Pfizer Inc.	620	587
Phoenix Assuranc.	39 90	....
Pirelli	7 05	....
Procter Gamble	999	980
Ricoh Cy Ltd	25 50	25
Rolinco	720	700
Robeco	763	747
Shell fr. (port.)	54	53
S.K.F. Aktiebolag	118	115
Sperry Rand	270	262
Steel Cy of Can.	120 50	....
Stilfontein	149	143
Sud. Allumettes	170	....
Tenneco	256 20	....
Thorn EMI	65	64
Thyssen c. 1 000	220	....
Toray indust. inc	12 40	11 80
Vieille Montagne	530	530
Wagons-Lits	270	270
West Rand	33 35	32 50

HORS-COTE

Compartiment spécial

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.G.P.-R.D.	720	720
Entrepose	143	140 10
Far East Hotels	1 26	1 26
Métallurg. Minière		149 50
M.M.B	240	240
Novotel S.I.E.H.	864	860
Sarakreek N.V.	250 20	250
Sicomur	154	156
Soffibus	219	....
Rodamco	393	385

Autres valeurs hors cote

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Alser	160	161
Cellulose du Pin	17 70	17 75
Coparex	400	388
F.B.M. (Li)	70	3 50 o
Iena Industries	13	....
La Mure	65	65
Océanic	45	41 o
Petrofigaz	335	....
Pronuptia	111	110
Ratier For. G.S.P.	....	....
Rorento N.V.	567	556

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Sabl. Morillon Corv.	120	120
S.K.F. (Applic. méc.)	60	60
S.P.R.	89 70	90
Total C.F.N.	68 10	....
Ufinex	205	....
Voyer S.A.	1 35	....

SICAV

15/12	Émission Frais inclus	Rachat net
Actions France	161 33	154 01
Actions-Investiss.	203 56	194 33
Actions sélectives	229 72	219 30
Aedificandi	277 98	265 37
A.G.F. 5000	196 12	187 23
Agfimo	290 18	277 02
Altefi	202 37	193 19
A.L.T.O.	181 18	172 96
Amérique Gestion	397 16	379 15
Bourse-Investiss.	219 12	209 18
Capital Plus	1072 18	1072 18
C.I.P.	655 55	625 82
Conversimmo	223 57	213 43
Cortexa	745 52	711 71
Creditter	278 43	265 80
Croiss. Immobil.	273 21	260 82
Démeter	54680 46	54516 91
Drouot-France	214 44	204 72
Drouot-Investiss.	480 07	458 30
Energie	189 53	180 94
Eparcourt Sicav	5291 21	5264 89
Epargne-Croiss.	980 17	935 72
Epargne-Industr.	342 42	326 89
Epargne-Inter	492 07	469 76
Epargne-Oblig.	160 23	152 96
Epargne-Unie	645 43	616 16
Epargne-Valeur	269 31	257 10
Euro-Croissance	295 65	282 24
Financière Privée	665 76	635 57
Foncier Investiss.	502 43	479 65
France-Garantie	258 84	253 76
France-Investiss.	303 42	289 66
Fr.-Obl. (nouv.)	362 68	346 23
Francic	185 18	176 78
Fructidor	193 79	185
Fructifrance	339 64	324 24
Gestion Mobilière	433 80	414 13
Gest. Rendement	438 05	418 19
Gest. Sél. France	289 03	275 92
Haussmann Oblig.	1049 95	1002 34
I.M.S.I.	282 65	269 83
Indo-Suez Valeurs	510 36	487 22 c
Ind. française	10638 94	10638 94
Interoblig.	8244 19	7870 35
Intersélect France	208 41	198 96
Intervaleurs Indust.	311 96	297 81
Invest. Obligataire	10454 13	10433 26
Invest. St-Honoré	514 98	491 63
Laffitte-crt-terme	101544 13	101544 13
Laffitte-Expansion	492 80	470 45
Laffitte-France	152 43	145 50
Laffitte-Oblig.	134 15	128 07
Laffitte-Rend.	178 84	170 73 ◆
Laffitte-Tokyo	589 76	563 02
Livret portefeuille	359 78	343 47
Mondial Investiss.	248 50	237 23
Multi-Obligations	403 09	384 81 c
Natio-Epargne	11558 33	11444 88
Natio-Inter.	733 47	700 21
Natio-Placements	105579 51	105579 51 ◆
Natio-Valeurs	409 94	391 35
Oblisem	144 69	138 13
Pacifique St-Honoré	306 67	292 76
Paribas Epargne	10086 86	10046 67
Paribas Gestion	403 62	385 32
Pierre Investiss.	334 71	319 53
Province Investiss.	228 50	218 14
Rendem. St-Honoré	10689 43	10636 25
Sécur. Mobilière	372 04	355 17 c
Sél. court terme	11515 03	11429 31
Sélec. Mobil. Div.	244 66	233 57
S.P.I. Privinter	193 96	185 16
Sélection-Rendem.	155 59	148 53
Sélect. Val. Franç.	158 86	151 66
S.F.I. fr. et étr.	334 97	319 78
Sicavimmo	375 58	358 55
Sicav 5000	161 34	154 02
S.I. Est	698 06	666 41
Sivafrance	251 61	240 20
Sivam	234 55	223 91
Siverente	174 85	166 92
Sivestar	264 08	252 09
S.I.G.	589 03	561 68
S.N.I.	811 77	774 96
Sofirevest	341 23	325 76
Sogepargne	279 99	267 29
Sogevar	627 01	598 58
Sogester	804 19	767 72
Soleil Investiss.	359 20	342 91
U.A.P. Investiss.	253 04	241 57
Unifrance	197 29	188 34
Unifoncier	518 27	494 77
Unigestion	459 40	438 57
Uni-Japon	702 43	670 58
Unirente	1546 93	1496 06
Univer	11623 26	11623 26
Valorem	295 66	283 21
Valreal	114226 25	114112 14
Worms Investiss.	534 81	510 56

Marché à terme

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, nous pourrions être contraints parfois à ne pas donner les derniers cours. Dans ce cas ceux-ci figureraient le lendemain dans la première édition.

La Chambre syndicale a décidé de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant été exceptionnellement l'objet de transactions entre 14 h. 15 et 14 h. 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	Compt. Premier cours
1784	4,5 % 1973	1840	1810	1815	1780
3105	C.N.E. 3 %	3009	3005	3006	3000
400	Agence Havas	403	400	400	400
430	Air Liquide	424	426	428	434
330	Als. Superm.	320 10	320	320	320
60	A.L.S.P.I.	56	55	55	56
147	Alsthom-Atl.	139 90	140	140	139 10
880	Amrep	885	885	875	886
130	Applic. gaz	160	160	158 90	157
115	Arjom. Prioux	126	127 10	127 10	127
920	Aux. Entrepr.	905	903	903	918
465	Av. Dass.-Br.	439	434	434	440
182	Bail-Equipem.	185	190	190	190
375	Bail-Investiss.	390	391	396	387
225	Cie Bancaire	254	251	250	253 40
104	Bazar H.-V.	108 10	109	109	109
110	B.C.T. Midi B.	123	124	124	121 60
210	Béghin-Say	216	217	217	220
430	Bic	422	421	421	421
149	B.I.S.	180	180	180	181 50
445	Biscuit (Géné.)	465	463	459	465
1030	Bongrain S.A.	1000	1013	1013	1013
840	Bouygues	794	788	790	799
1480	B.S.N.-G.D.	1493	1478	1479	1480
1470	– (obl.)	1470	1470	1470	1463
1310	Carrefour	1340	1339	1339	1339
280	– (obl.)	283	280 50	280 50	280
1020	Casino	1062	1050	1050	1050
580	Cedis	609	615	613	610
27	CEM	27 50	28 50	28	28 10
245	Cetelem	259	259	257	259
540	C.F.A.O.	480	477	476	477
44	C.F.D.E.	51 50	51 50	51 50	50 50
172	Charg. Réunis	160	159	159	159
11 70	Chiers-Châtill.	11 70	11 70	11 75	11 65
140	Ciments franç.	145 10	146 70	146	145 10
870	C.I.T. Alcatel	870	836	835	850
515	Club Méditerr.	527	518	514	519
101	Codetel	103	103 90	103 90	105
132	Cofimeg	133	134 70	135	135
194	Coles	188	185	185	181 40
101	Compt. Entrepr.	113 40	114	114	112
295	Compt. Mod.	310	308	308	302
395	Créd. Foncier	405	405	405	400 10
192	Crédit F. Imm.	216	216	216	214
325	Crédit Nat.	337 10	342	341 90	313 70
69	Creusot-Loire	57 50	56 50	56 80	57 50
142	Crouzet	145	145	145	147 50
245	C.S. Saupiquet	251	254	254	254
760	Damart-Servip	825	820	821	820
780	Darty	777	788	788	788
565	Docks France	586	590	590	590
32	D.M.C.	29 50	31	31	31
1160	Dumez	1140	1140	1140	1144
320	Eaux (Gén.)	333	326	326 50	322 10
103	Elf-Aquitaine	103 80	103 10	103 80	101 10
101	– (certific.)	102 10	102 30	102 30	100 30
775	Essilor	746	738	736	735
155	Esso S.A.F.	171	170	170	170
380	Eurafrance	374	370	370	372 90
880	Euromarché	960	950	950	945
625	Europe n° 1	612	612	608	618

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	Compt. Premier cours
595	Facom	592	586	586	592
740	Fichet-bauche	745	790	789	800
152	Finextel	158	159 90	159 90	159 90
142	Fives-Lille	143	142 50	142 70	142 50
34	Fonderie (Gén.)	20	18 60	18 60	18 60
82	Fraissinet	89	89 50	89 50	88
365	Francarep	335	327	327	333
133	Gal. Lafayette	138	139	139	141 60
285	Gén. d'Entrep.	279	276	276	276
880	Géo. Géophys.	900	895	895	905
305	G.T. Mars.	370	363	363	363
350	Guyenne-Gasc.	348	340	340	343
630	Hachette	685	685	685	694
365	Hénin (La)	360	363	363	363
46	Imétal	41	42	46	42
198	Imm. Plaine-M.	199	199	199	199
182	Ind. et Particip.	186 10	184	184	182
660	Inst. Mérieux	668	682	682	695
980	Intertechnique	961	951	950	940
156	J. Borel Int.	141	140	140	138
149	J. Lefebvre	165	161	161	160
125	Jeumont Ind.	131	129	129	126 50
260	Lab. Bellon	266	270	270	269 90
250	Lafarge-Coppée	239 50	235 50	235	235 50
285	– (obl.)	303 80	303 80	303 80	304 90
1820	Legrand	1502	1493	1493	1483
820	Lesieur	850	845	845	845
200	Locafrance	197	195	195	195
470	Locindus	472	465	465	473
370	Lyonn. Eaux	405	395	395 50	400
25	Machines Bull	30	....	....	....
375	Mais. Phénix	343	336 10	336 10	336 10
1350	Majorette (Ly)	739	738	738	735
230	Manurhin	230	234	234	230
52	Mar. Wendel	45	44 90	44 90	44 20
775	Martell	785	770	770	784
770	– (obl.)	775	760	760	760
615	Merlin-Gerin	589	582	581	582
1450	Matra	1320	1280	1261	1300
9	Mét. Nav. D.-N.	9	9 30	9 30	9 15
780	Michelin	699	680	676	680
580	– (obl.)	575 50	575 50	575 50	575 50
840	Midi (Cie)	659	657	655	650
87	Mines Kali (Sté)	92	92 50	92 50	93 10
45	M.M. Penarroya	47 80	48	49 50	47
750	Moët-Hennessy	796	788	793	786
880	– (obl.)	967	967	967	967
370	Mot. Leroy-S.	372	352	352	359
59	Moulinex	69 30	68 40	68 20	68 40
340	Mumm	330 10	342	342	340
136	Navig. Mixtes	137 10	135 50	135 70	138 20
11 40	Nobel-Bozel	12 10	11 20	11 20	11 30
50	Nord-Est	46 80	46 60	46 60	45 70
220	Nordon (Ny)	245	240	240	240
72	Nouvelles Gal.	71 10	71	71	71
425	Occident. (Gén.)	400	400 10	400 10	408 10
146	Olida-Caby	154	151 50	151 50	148 50
670	Omn. F. Paris	682	678	678	678
118	Opfi-Paribas	127	128	128	128
980	Oréal (L')	989	970	970	970
51	Papet. Gascogne	52 90	54 50	54 50	54
131	Paris-France	121	126	126	123 50

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	Compt. Premier cours
330	Paris-Réescomp	337 50	338	340	338
94	Pechelbronn	91 50	90 10	90 10	91
325	Penhoet	325	324	324	321 10
370	Pernod-Ricard	365	365	365	365
108	Pétroles (Fse)	114	111 90	111 90	111 50
175	– (obl.)	176 10	176 20	176 20	175 20
26	– (certific.)	26 20	26 35	26 35	26 35
38	Pétroles B.P.	38	35 10	35 10	35 10
125	Peugeot S.A.	119	120 10	120	122
330	– (obl.)	329 80	329 90	329 90	323 50
88	P.L.M.	93 10	93 10	94	92
78	Poclain	82 90	83	83	84 60
275	Poliet	293	286	286	288
97	Pompey	93 50	91 10	91 10	90 10
215	P.M. Labinal	190	192	193 20	188 20
725	Presses Cité	748	735	740	739
595	Prétabail Sic.	612	615	615	625
225	Primagaz	248	248	248	249
117	Printemps	121	118 90	118 90	120 90
1000	Promodès	1065	1061	1055	1080
350	Radiotechn.	359	349	349	349
72	Raffin. (Fse)	75 50	74 05	74 05	73
840	Redoute (La)	904	901	901	919
475	Révillon	503	525	525	535
205	Roussel-Uclaf	246	247	247	242 30
805	Rue Impériale	860	863	863	867
17	Sacilor	13 10	13 05	12 80	13 30
144	Sade	150	149 80	149 80	149 80
1040	Sagem	1005	1000	1000	1000
148	St-Louis B.	165	164	164	162 40
220	Sanofi	233 50	234 60	238	230 10
300	– (obl.)	327	334	334	334
336	S.A.T.	342	338	338	340
19	Saulnes	15	14 70	14 70	14 45
39	Saunier-Duval	24 80	25 50	25 50	25 50
98	Schneider	88	82	82	83 60
25	S.C.O.A.	23 05	22 65	22 65	23
111	S.C.R.E.G.	110	111	111	112
134	– (obl.)	136 10	136 20	136 20	134
245	Seb	235	234	234	234
158	Sefimeg	165	166	166	162 80
725	S.F.I.M.	692	679	679	676
480	Sign. Ent. El.	485	473	473	483 60
300	Silic	314	305	305	310
190	Simco	190 50	191	191	191
98	Simnor	101 90	101 70	101 70	100
670	Skis Rossignol	705	699	699	660
290	Sogerap	292	288	288	292
156	Sommer-Allib.	162	159	159	156
220	Source Perrier	205 80	198 90	200	202
285	Talcs Luzenac	300	292	292	287
810	Tél. Elect.	765	770	770	775
129	– (obl.)	134 90	134 50	134 50	135
135	Thomson-C.S.F.	158 50	158 50	158 50	155 40
197	– (obl.)	220	220	220	219
1200	T.R.T.	1175	1151	1151	1151
131	U.F.B.	140	142	142	142
360	U.I.S.	376	387	387	387
123	U.C.B.	129	125	125 50	125
2 76	Usinor	1 83	1 90	1 90	1 84
175	U.T.A.	177	177	177	176
220	Valéo	208	205	205	205

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	Compt. Premier cours
108	Vallourec	97 50	97 50	96 20	96
1180	V. Clicquot-P.	1240	1213	1210	1200
850	Vinprix	845	845	845	833
197	Amax Inc.	174	164	168	164 10
595	Amer. Express	537	506	505	512
540	Amer. Teleph.	539	519	519	520
111	Anglo Amer. C.	127 80	124 20	124 50	122 50
730	Amgold	825	797	798	800
800	B. Ottomane	852	840	853	824
395	BASF (Akt)	400 20	396	396	398
375	Bayer	381	372	372	370
340	Buffelsfont.	439 50	426	426 50	422 10
31	Charter	28 85	28 30	28 30	27 75
460	Chase Manh.	436	415	417	413
215	Cie Pétr. Imp.	183	179	179	178
44	De Beers	47 95	45 40	45 50	45 15
900	Deutsche Bank	959	935	936	945
88	Dome Mines	104	98	99	96 80
220	Driefontein Cld	261	252 50	254 50	252 50
345	Du Pont-Nem.	316	303	303	304
890	Elf-Gabon	902	891	891	880
810	Eastman Kodak	780	739	738	740
121	East Rand	170 20	159 80	159	156 60
310	Ericsson	335	330	330	326
250	Exxon Corp.	249 50	235	238 40	235
285	Ford Motors	295 80	285 80	289	291
320	Free State	364	356	356	350
157	Gencor	171 50	166	166	162 70
215	Gén. Belgique	210 20	211 50	212	212
790	Gén. Electr.	809	780	780	780
510	Gen. Motors	501	463	475	467
59	Goldfields	63 90	62	62 10	61
125	Harmony	165 30	166 10	157	156 10
26	Hitachi	26 60	25 65	25 75	25 90
375	Hoechst Akt.	387	374	373	367

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	Compt. Premier cours
49	Imp. Chemical	48 70	46	46 05	46 90
83	Inco. Limited	76 20	75	75 50	75
745	IBM	800	758	761	760
35	Ito-Yokado	38 60	38 30	38 30	38 30
285	ITT	262 20	250	252	251
48	Matsushita	48 45	46	47	46
725	Merck	727	693	697	700
650	Minnesota M.	620	586	588	590
215	Mobil Corp.	220	209	212	208 80
14680	Nestlé	14850	14690	14690	14690
340	Norsk Hydro	329	323	323	318 90
810	Petrofina	789	769	778	773
640	Philip Morris	528	486	490	490
88	Philips	88 50	84 90	84 90	85 20
330	Pres. Brand	390	374	377	371
320	Président Steyn	391 90	376	377 60	380
830	Quilmès	845	837	840	850
730	Randfontein	915	875	875	860
280	Royal Dutch	283 80	272	272 50	272
62	Rio Tinto Zinc	63 30	61 50	61 50	61
290	St Helena Co	368 50	357	356	357
340	Schlumberger	366 50	341 50	343 50	338 50
56	Shell transp.	55 10	54 20	54 20	53 20
860	Siemens A.G.	883	865	865	870
147	Sony	134 50	125 50	125 90	125
183	T.D.K.	190 30	180	183	180
640	Unilever	613	590	589	....
490	Unit. Techn.	468 50	446 80	451	455
870	Vaal Reefs	844	828	828	811
345	West Deep	424 50	410	411	404
345	West Hold.	398	389	387 50	384
335	Xerox Corp.	324	308 50	314	310
2 01	Zambia Corp.	2 56	2 40	2 45	2 35

c : coupon détaché ; * : droit détaché ; o : offert ; d : demandé ; ◆ : prix précédent (SICAV)

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 15/12	COURS DES BILLETS AUX GUICHETS Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	6 930	6 933	6 730	7 080
Allemagne (100 DM)	283 530	283 500	275	289
Belgique (100 F)	14 467	14 477	13 600	14 700
Pays Bas (100 fl.)	257 700	257 690	250	262
Danemark (100 krd)	80 550	80 500	76	82
Norvège (100 k)	98 100	98 100	95	101
Grande-Bretagne (£ 1)	11 217	11 208	10 850	11 550
Grèce (100 drachmes)	9 754	9 765	8	10
Italie (1 000 lires)	4 907	4 919	4 750	5 200
Suisse (100 fr.)	333 160	332 750	323	341
Suède (100 krs)	93 720	93 820	89	95
Autriche (100 sch)	40 290	40 340	39 400	41 100
Espagne (100 pes.)	5 389	5 387	5 200	5 650
Portugal (100 esc.)	7 240	7 400	6 200	7 400
Canada ($ can 1)	5 605	5 619	5 450	5 710
Japon (100 yens)	2 835	2 846	2 720	2 860

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 15/12
Or fin (kilo en barre)	99500	97000
Or fin (en lingot)	99250	97100
Pièce française (20 fr)	658	655
Pièce française (10 fr)	400	.....
Pièce suisse (20 fr)	625	626
Pièce latine (20 fr)	615	612
Souverain	745	739
Pièce de 20 dollars	3380	3355
Pièce de 10 dollars	1690	1645
Pièce de 5 dollars	890	.....
Pièce de 50 pesos	3950	3945
Pièce de 10 florins	620	624

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

Le numéro du « Monde » daté 16 décembre 1982 a été tiré à 513 918 exemplaires.

NOUVEAU CONTRAT PÉTROLIER FRANCO-SAOUDIEN

Petromin fournira 3 millions de tonnes par an à Elf et à Total

Les deux compagnies pétrolières françaises Elf et la C.F.P. (Compagnie française des pétroles) ont conclu jeudi 16 décembre avec la société d'Etat Petromin d'Arabie Saoudite un nouveau contrat d'approvisionnement à moyen terme. Ce contrat, signé pour trois ans, prévoit la fourniture aux compagnies françaises de 3 millions de tonnes de pétrole brut saoudien par an, au prix officiel – actuellement 34 dollars par baril.

Les quantités prévues sont très en deçà de celles du précédent contrat à moyen terme (12 millions de tonnes) conclu pour la première fois en 1974, renouvelé depuis tous les trois ans et qui venait à échéance à la fin de l'année. Dans la pratique, les quantités de brut effectivement achetées par la France à l'Arabie Saoudite pourront dépasser le chiffre inscrit au contrat, qui constitue en quelque sorte un minimum.

Cet accord, négocié depuis plusieurs semaines au niveau politique après les visites à Ryad de MM. Rocard et Jobert, n'est officiellement lié à aucune convention générale de coopération entre l'Arabie Saoudite et la France. Son renouvellement a néanmoins permis d'ouvrir des discussions tant sur l'octroi éventuel d'un prêt de l'Arabie Saoudite à la France que sur la conclusion de nouveaux contrats d'armements (*le Monde* du 10 décembre).

Il représente une victoire pour les compagnies pétrolières françaises, qui hésitaient à reconduire ce contrat en l'état. Le prix officiel du brut saoudien se situe, en effet, très au-dessus du prix actuel du marché libre (environ 30 dollars par baril). Les compagnies françaises souhaitaient donc limiter autant que possible les quantités prévues par cet accord, qui leur imposait un surcoût à l'achat. En 1982 déjà, elles avaient fortement réduit leurs enlèvements de brut saoudien dans le cadre du contrat à moyen terme en n'enlevant que 6,5 millions de tonnes environ.

La diminution de la consommation française de produits pétroliers, celle conjointe des importations de pétrole brut (– 15 % au cours des dix premiers mois de l'année) et la volonté d'une diversification des approvisionnements fournissaient un argument supplémentaire à une modification du contrat.

L'Arabie Saoudite devrait néanmoins rester le premier fournisseur de pétrole de la France, bien que son poids dans le total diminue. En 1982, elle aura fourni environ 35 à 37 % des achats totaux (80 millions de tonnes), contre 51 % l'année précédente. Aux quantités achetées au titre du contrat à moyen terme, s'ajoutent celles achetées dans le cadre d'un contrat d'Elf avec la société Caltex (3 millions de tonnes environ) et surtout celles qui proviennent de l'approvisionnement normal des grandes compagnies internationales avec l'Aramco.

LES PRIX EN NOVEMBRE

Un rappel à la réalité

La forte hausse des prix enregistrée en novembre (+ 1 %) est un dur rappel à la réalité. Après quatre mois et demi d'un blocage extrêmement strict, les pouvoirs publics ont jugé préférable de mettre fin à un régime qui avait pourtant donné de bons résultats apparents : 1,5 % de hausse pour la période juillet-novembre, soit un rythme annuel d'inflation à l'allemande, de 4,5 %.

Était-il possible de prolonger l'expérience quelques mois pour en tirer plus de bénéfice ? Beaucoup de firmes ont souffert du blocage, qui a souvent plus ou moins paralysé leur marge de manœuvre. Quant aux entreprises publiques, leurs déficits se sont, dans la plupart des cas, creusés de façon inquiétante. Enfin – et le constat a été fait depuis longtemps, le blocage des prix provoque des réactions de la part des agents économiques qui aboutissent souvent à créer des problèmes là où on ne les attendait pas. C'est ainsi que pour échapper à la taxation les hôteliers et les restaurateurs ont été nombreux à acheter leur viande à l'étranger, de même que des coopératives agricoles ont préféré importer des engrais étrangers plutôt que d'acheter des produits français. Ainsi les dixièmes gagnés sur l'indice mensuel des prix se traduisaient par des importations supplémentaires et un accroissement du déficit extérieur.

C'est pour toutes ces raisons que le gouvernement avait dès le mois d'août accepté de modifier les textes du blocage, accepté aussi un certain nombre de dérogations aux règles. Le temps passant, celles-ci auraient dû être multipliées. Mieux valait donc mettre fin à un régime intenable et repartir sur de nouvelles bases : accords de régulation avec les services, engagements de lutte contre l'inflation avec l'industrie, desserrement des contraintes pesant sur les tarifs publics.

Le régime mis en place depuis novembre est loin d'être un retour à la liberté. Les prix et les tarifs ne peuvent augmenter que sous certaines conditions et dans certaines limites. Les risques de dérapages sont donc limités pour les prochains mois. Il n'empêche que le blocage strict ayant joué comme un accumulateur de hausses, les prochains indices risquent d'être à nouveau mauvais : autour de 1 % en décembre et janvier.

L'avenir dira si le rythme mensuel de hausse des prix peut revenir entre 0,6 et 0,7 % comme le prévoient les pouvoirs publics, qui visent 8 % pour 1983. Une chose est certaine : les tarifs publics ont pris trop de retard. Ils devront augmenter plus vite que la norme de 8 % fixée pour l'année prochaine. Faute de quoi la situation financière déjà alarmante des entreprises concernées se dégraderait un peu plus. Il y a là un problème majeur.

D'autre part, la création à partir d'avril d'une vignette sur le tabac et l'alcool pour financer le déficit de la Sécurité sociale et l'augmentation à partir de la mi-mai de la taxe intérieure sur les produits pétroliers au rythme de l'inflation vont accélérer les hausses.

Le pari du gouvernement pour 1983 ne sera pas facile à gagner.

AL.V.

Dans la Manche

M. MITTERRAND A VISITÉ UNE USINE DE CIT-ALCATEL

(De notre envoyé spécial.)

Cherbourg. – M. Mitterrand a effectué jeudi matin 16 décembre, sa seconde visite d'usine impromptue. Après une P.M.E. de la région de Bordeaux, spécialisée dans les robots pour le textile, il s'est rendu cette fois dans une usine de CIT-Alcatel, filiale du groupe nationalisé C.G.E. ; l'usine de Querqueville, près de Cherbourg, dans la Manche, emploie un peu plus de mille cinq cents personnes, dont 90 % de femmes.

Cette usine fabrique une partie des centraux téléphoniques éléctroniques E. 10 que CIT-Alcatel livre aux P.T.T. depuis plusieurs années et a exporté dans plus de vingt pays.

Le choix de cette usine par le président de la République s'explique également par le récent accord d'entreprise qui a été signé entre les syndicats et la direction du groupe. Cet accord prévoit une réduction du temps de travail à trente-cinq heures par semaine. Les quatre heures supplémentaires étant rémunérées à 60 % du salaire de base. A l'issue de la visite des ateliers, le président a reçu les syndicats de l'entreprise.

J.-M.Q.

LE REPLI DU DOLLAR S'ACCÉLÈRE : 6,88 F

Le repli du dollar sur les marchés des changes, amorcé lundi 13 décembre au soir, amplifié mardi 14 décembre, et ralenti le mercredi 15 décembre, s'est accéléré jeudi 16 décembre : le cours de la monnaie américaine a glissé sous la barre des 6,90 F, revenant de 6,93 F à 6,88 F environ, contre 7 F au début de la semaine.

A Francfort, il est passé de 2,44 DM à 2,42 DM, contre 2,47 DM lundi dernier. La baisse du dollar est, désormais, jugée inéluctable par les milieux financiers internationaux, qui, au surplus, l'estiment indispensable, dans l'intérêt des Etats-Unis comme de leurs partenaires occidentaux.

Selon certaines rumeurs non contrôlées, la mise en place du prêt de l'Arabie Saoudite à la France serait très prochaine, ce qui a allégé quelque peu les pressions sur le franc, la Banque de France devant, toutefois, continuer à intervenir pour empêcher le cours du mark de dépasser 2,8350 F, à Paris. A l'Assemblée nationale, M. Jacques Delors, ministre de l'économie et des finances, a déclaré que nos réserves de change avaient augmenté de 1,9 milliard de francs en novembre (probablement par tirage sur l'emprunt de 4 milliards de dollars) et qu'au cours de sa visite en Arabie Saoudite, du 20 au 22 décembre, il traiterait *« notamment, du rééquilibrage des échanges financiers »*, question à traiter *« avec sérieux et discrétion »*.

ATTENTAT A BAGDAD

Six morts

Manama (*A.F.P.*) – L'explosion d'une voiture piégée près du bâtiment de l'agence d'information irakienne (INA), au centre de Bagdad, dans la nuit du mercredi 15 au jeudi 16 décembre, a fait six morts et plusieurs blessés.

Selon un porte-parole du ministère de l'intérieur, les six morts sont des passants, dont une femme et un enfant. Parmi les blessés, se trouvent, outre des passants, des employés de l'agence de presse.

« Le criminel, qui a été payé pour accomplir ce crime, a été tué », a indiqué le porte-parole irakien sans donner d'autres précisions.

● *Colin Chapman*, président de la firme automobile britannique Lotus, a été retrouvé mort, jeudi 16 décembre à son domicile du Norfolk, dans l'est de l'Angleterre. Il était âgé de cinquante-quatre ans.

La police a fait savoir qu'il ne semblait y avoir aucune cause suspecte à ce décès, apparemment naturel. – (*A.F.P.*).

Les radios locales et la navigation aérienne

Des poursuites judiciaires pourront être engagées *déclare le ministre des P.T.T.*

Le désordre qui règne actuellement sur la bande F.M. inquiète la direction de la navigation aérienne (D.N.A.), qui a lancé un cri d'alarme aux pouvoirs publics (*le Monde* du 14 décembre). Les brouillages fréquents de la part des radios locales privées proches des 108 MHz pertubent en particulier les atterrissages sans visibilité.

Répondant aux préoccupations de la D.N.A., M. Louis Mexandeau, ministre des P.T.T., a publié, mercredi 15 décembre, un communiqué dans lequel il déclare notamment que des mesures administratives seront prises pour protéger les communications radioélectriques. Voici le texte de ce communiqué :

« *Dès le mois d'octobre, des directives précises ont été données aux agents assermentés, placés sous mon autorité, sur les mesures qu'ils doivent mettre en œuvre, afin d'éviter que les radios privées locales ne perturbent les liaisons radioélectriques. Chaque fois que des plaintes sont enregistrées, lorsque la station perturbatrice a été identifiée, ces agents interviennent pour obtenir l'interruption des émissions parasites. Dans certains cas, il s'agit d'un fonctionnement défectueux des installations, dont les opérateurs ne sont même pas conscients, et, à cet égard, je dois les mettre en garde contre les conséquences graves que peut entraîner leur incompétence, notamment en ce qui concerne la sécurité des transports aériens.*

« *Il n'en reste pas moins que l'état de fait existant (c'est-à-dire la prolifération de stations de radiodiffusion tolérées) devra faire place à un état de droit, c'est-à-dire aux seules stations autorisées par les procédures prévues dans la loi. S'agissant des radios locales privées, les décisions à venir de la Haute Autorité seront appliquées. S'agissant de télévision hertzienne, où les risques de perturbations sont encore accrus, un nouvel état de fait ne devra pas s'instaurer. Les mesures administratives que je serai contraint de prendre pour protéger les communications radioélectriques ne préjugent pas des poursuites qui pourront être engagées, par voie judiciaire, à l'encontre des infractions à la législation votée par le Parlement.* »

A REIMS

« L'Union » menacée d'un dépôt de bilan

L'assemblée des associés propriétaires de *l'Union*, quotidien édité à Reims, réunie le mercredi 15 décembre, a refusé pour la seconde fois le « plan de sauvetage » du journal présenté par M. Bernard Montanier (*le Monde* des 24 septembre, 16 et 22 octobre), plan qui avait l'appui du mouvement coopératif et du CIRI (Comité interministériel pour la restructuration industrielle). En effet, seuls six des douze membres associés se sont prononcés pour ce plan, alors que, selon les statuts du journal, il fallait une majorité des trois quarts.

La grande majorité du personnel de *l'Union* (plus de six cents personnes) était favorable à ce plan de sauvetage, et l'intersyndicale (S.N.J., C.G.T., C.F.D.T., F.O.) l'exprimait aussitôt dans un communiqué : « *Ce vote crée de fait une situation de blocage menant à la nomination d'un administrateur judiciaire et à une perspective de dépôt de bilan.* »

« *L'ensemble des syndicats de* l'Union, conclut le texte, *est déterminé à tout mettre en œuvre pour combattre ces funestes perspectives.* » Pour sa part, M. Montanier estime que ceux qui, depuis le 28 septembre, « *se sont opposés à son plan, portent l'entière responsabilité du dépôt de bilan, dont chacun connaît les conséquences* ».

Dans la soirée, l'intersyndicale décidait d'informer les lecteurs de la situation. Avec plus d'une heure de retard sur l'horaire habituel, et en dépit de l'opposition de M. Jean-Louis Schneiter, un des deux directeurs-gérants, qui demandait au chef rotativiste, sous menace de sanction, d'arrêter la machine, *l'Union* daté jeudi 16 décembre paraissait avec deux pages consacrées au différend : exposé du Plan Montanier », communiqués syndicaux, article signé du maire de Reims, communiqués de soutien au personnel émanant du P.S.U., du P.C.F. et du P.S. Quelque deux cents personnes assistaient, vers 1 heure du matin, à la sortie du journal et ont applaudi quand les premiers numéros ont commencé à sortir des rotatives.